



Finances

Rapport annuel 2020

SOMMAIRE

Editorial

Les actions thématiques

- Projet métropolitain
- Dialogue citoyen
- Transition écologique
- Projet de collectivité
- Action internationale et Europe
- Culture
- Sports
- Enseignement - Recherche – Innovation
- Economie
- Développement urbain
- Emploi
- Logement et habitat
- Égalité réelle
- Climat et énergie
- Déplacements et transports
- Déchets
- Cycle de l'eau
- Environnement et services urbains / Sécurité et risques

Les actions territoriales

- Pôle Sud-Ouest
- Pôle Loire-Sèvre-Vignoble
- Pôle Erdre et Loire
- Pôle Erdre et Cens
- Pôle Loire-Chézine
- Pôle Nantes-Ouest
- Pôle Nantes-Loire

Le rapport financier

Les partenaires de Nantes Métropole

- Les SAEM, SPL, SPR, SPLA, SCIC et SAS
- Les bailleurs sociaux
- Les associations
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt
- Les syndicats mixtes
- Les délégations de service public

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport résume l'activité des services de Nantes Métropole et toutes les actions engagées à l'échelle des 24 communes durant une année 2020 évidemment très particulière, marquée par la crise sanitaire. Cette crise doublée d'une crise économique et sociale importante, a déjà eu des conséquences fortes sur notre territoire et ses habitantes et habitants. Face aux difficultés, nous avons toutefois su nous mobiliser pour accompagner les acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques et ceux de la santé, que ce soit par la mise en place d'un fonds d'aide pour l'innovation santé, pour soutenir les recherches sur les vaccins et traitements COVID, ou par des mesures fortes en faveur de nos commerces de proximité.

L'avenir de notre territoire, il s'écrit ensemble et nous prenons la responsabilité de l'imaginer collectivement. En tant que citoyennes, citoyens, vous aspirez à une métropole vivante, dynamique et résiliente. C'est pourquoi nous renforçons le dialogue citoyen, en donnant plus de pouvoir d'agir et en créant de nouveaux espaces d'expression. Comme cette démarche de Convention citoyenne, lancée à l'automne 2020, afin de tirer sans attendre les premiers enseignements de la crise. Une démarche qui a permis d'entendre la diversité des points de vue et d'aboutir au rendu d'un avis riche et détaillé de la part des 80 membres de la Convention.

Au-delà de la crise, notre Métropole a, dans l'élan du nouveau mandat qui s'est ouvert à l'été, déployé tous ses atouts et forces pour dessiner son avenir et écrire une nouvelle page de son histoire. Elle l'a fait en choisissant de continuer à investir fortement pour devenir une métropole toujours plus résiliente, innovante et exemplaire, notamment en matière de transition sociale et écologique. En 2020, Nantes Métropole a ainsi investi 435 millions d'euros pour des projets aussi ambitieux qu'attendus. Parmi eux, la transformation en cours de la place du Commerce, l'inauguration de la nouvelle gare mezzanine de Nantes ou celle des parkings relais de Bouaye et de Vertou avec près de 1000 places.

Penser autrement nos déplacements, c'est évidemment inventer un nouveau modèle décarboné. Ainsi, la Métropole a continué en 2020 à renforcer la complémentarité des modes de transports, notamment à travers les nouveaux Navibus, le développement du covoiturage, le plan piéton-vélo, les P+R, mais aussi le circuit Loire à Vélo, avec des travaux en cours au port à Bois à Bouguenais. En outre, enjeux climatiques et pouvoir d'achat étant liés, nous avons voté la baisse de 20 % du prix des abonnements TAN dès le début du mandat ce qui a permis une mise en œuvre effective au 1er janvier 2021 alors même que la gratuité des transports en commun les week-ends et jours de pollution est entrée en vigueur le 24 avril dernier.

Notre engagement pour améliorer le quotidien des habitantes et des habitants se décline dans de multiples actions concrètes parmi lesquelles aussi la préservation de la qualité des eaux, le perfectionnement de notre système de tri sélectif et une offre renouvelée de logements permettant à chacune et chacun de se loger, quels que soient ses revenus. Nous agissons toujours au plus près des habitants pour apporter les réponses les plus adaptées, qu'il s'agisse d'entretenir ou repenser la voirie, les espaces et équipements publics ou d'offrir des services de qualité, tant pour la collecte des déchets que pour l'assainissement ou la propreté des espaces. La métropole est aux côtés de

ses 24 communes pour les soutenir dans leurs projets d'aménagement, d'investissements de proximité et d'amélioration du cadre de vie : c'est le cas, par exemple, de la poursuite en 2020 de l'aménagement des centres bourgs de Mauves-sur-Loire ou de Bouguenais. Cette année encore, malgré la pandémie, les pôles de proximité de Nantes Métropole ont mené dans les communes de nombreux chantiers d'aménagement de proximité.

Cet engagement qui est le nôtre concerne aussi la santé, sujet majeur au cœur de notre action. Offrir un service public de santé accessible à toutes et tous, et notamment les personnes plus fragiles est essentiel et plus que jamais, dans cette période de crise que nous traversons, les nouvelles formes de précarité doivent nous conduire à renforcer notre action auprès des habitantes et habitants.

C'est aussi, plus globalement, la continuité de notre action dans les quartiers populaires, avec notamment les projets de renouvellement urbain des quartiers Château à Rezé et Plaisance à Orvault.

Agir pour l'égalité, c'est aussi refuser l'exclusion. Nous devons veiller à ne laisser personne au bord du chemin. C'est le cap que nous suivons pour répondre à tous les défis qui sont devant nous et c'est l'un des objectifs du fonds de lutte contre le sans-abrisme qui a été acté lors du dernier Conseil métropolitain.

L'avenir de notre métropole passe aussi par l'alliance des territoires et des coopérations renforcées avec ses territoires voisins, urbains, périurbains et ruraux. C'est dans cette optique que nous travaillons activement au sein du Pôle métropolitain Nantes - Saint-Nazaire et du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne. Nous pouvons aussi nous appuyer sur notre contrat de réciprocité avec le Pays de Retz, afin d'avancer concrètement sur des questions qui dépassent nos frontières communales ou métropolitaines, comme l'alimentation, l'agriculture, la pollution de l'air ou les mobilités.

Une nouvelle fois, la richesse de ce rapport d'activité témoigne du travail accompli en 2020 par l'ensemble des agents de Nantes Métropole, femmes et hommes pleinement engagés et mobilisés dans leur travail et ce, malgré le contexte difficile lié à la crise. Je tiens, par ces quelques lignes, à les remercier pour leur sens du service public et leur professionnalisme qui permet de gérer les nouvelles urgences comme d'inventer les politiques publiques de demain.

Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole

Les actions thématiques

LE RENFORCEMENT DU FAIT MÉTROPOLITAIN

À l'occasion du changement de statut - passage de la communauté urbaine en Métropole le 1^{er} janvier 2015, le conseil communautaire a approuvé le pacte métropolitain le 15 décembre 2014.

Il lie les 24 communes et a comme principale ambition de conforter l'attractivité de Nantes Métropole à l'échelon européen et renforcer sa proximité avec les habitants. L'objectif est de développer une agglomération plus innovante et efficace, aux actions partagées avec les forces vives et les différents acteurs du territoire.

Le pacte métropolitain, socle du dispositif

Ce pacte métropolitain s'appuie sur des principes fondateurs :

- plus de solidarité, en particulier en faveur des communes les moins peuplées, pour assurer un aménagement équilibré ;
- plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle ou touristique ;
- une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et ouverte avec un conseil de développement refondé, une association étroite des acteurs et des citoyens.

La mise en œuvre du pacte se traduit par des actes forts et volontaires : le pacte financier, les transferts d'équipements pour favoriser le rayonnement de la Métropole, les transferts de compétences pour renforcer ses capacités d'intervention et le renouvellement de la gouvernance, notamment le conseil de développement pour favoriser la proximité avec les citoyens et le partage avec les acteurs.

Au titre des transferts d'équipements déclarés d'intérêt métropolitain, on trouve :

- le musée d'Arts de Nantes ; le muséum d'histoire naturelle ; le château des Ducs de Bretagne et le musée d'histoire de Nantes ; le Planétarium ; le musée Jules Verne ; le centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Rezé : le Chronographe ; le stade de la Beaujoire et le centre de formation José Arribas ; le palais des sports de Beaulieu ; les patinoires situées à Nantes et Rezé et le vélodrome de Couëron.

La Métropole exerce des compétences élargies dans les domaines suivants :

- l'archéologie pour faciliter le développement, notamment sur le plan urbain ;
- l'opéra / art Lyrique. L'objectif est de reconnaître le rôle d'acteur structurant de la Métropole et de la région du Syndicat mixte Angers Nantes opéra (SMANO) ;
- le développement et le financement de places en crèches intercommunales d'entreprises (en lien avec les grandes zones d'emploi de l'agglomération).

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, elle exerce les compétences auparavant dévolues au Département au niveau :

- du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;
- des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;
- de la voirie.

Le schéma de coopération et de mutualisation

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté mutuelle des maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes. Par ce biais, il vise aussi à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants, en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Le schéma prend diverses formes :

- des coopérations renforcées entre plusieurs communes volontaires en matière de lecture publique, concernant le fonctionnement des écoles de musique ou l'optimisation des coûts dans le domaine des piscines. S'organisent également, en fonction des opportunités et des sujets, des réseaux d'échanges de pratiques professionnelles ou de partage de moyens techniques ;
- les groupements de commandes ;
- la création de 4 services communs entre Nantes Métropole et des communes : le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et le portail Géonantes, la gestion documentaire et les archives, l'animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS) et le Centre de Supervision Urbaine (CSU).

Basée sur le volontariat, l'adhésion des communes à ce schéma de coopération et mutualisation a été forte dès le début avec l'adhésion des 24 communes à un ou plusieurs de ces services communs, selon différents niveaux d'intervention :

- **le système d'information géographique (SIG) métropolitain** porte sur la mise en commun d'outils, de données et de moyens humains permettant la mise en commun d'informations géographiques. En 2020, 24 communes participent au 1^{er} niveau d'intervention et 21 communes adhèrent au niveau 2 (SIG). L'année 2020 été consacrée à la structuration du socle technique : organisation et accès aux bases de données partagées et privées (avec accès aux outils SIG en télétravail en mode extranet), gestion des droits et définition des rôles entre les communes et la Métropole. De plus, des projets transversaux concrétisent l'émergence d'un patrimoine commun de données géographiques, avec notamment le projet de gestion des espaces verts, le développement de l'application « Élection » pour la recherche de bureau de vote et la présentation des résultats, ou encore le lancement du projet Plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- **en matière de gestion documentaire et d'archives**, une solution d'archivage électronique (SAE) est en cours d'étude pour une mise en œuvre à l'horizon 2022. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les 24 Communes sont membres sur le 1^{er} niveau d'intervention qui a pour objet l'animation de la gestion documentaire et des archives. L'un des principaux axes de travail a eu trait à la cartographie des applications et des données pour préparer la dématérialisation et l'archivage des marchés publics et des ADS. Par ailleurs, 7 communes sont concernées par le deuxième niveau d'intervention pour le suivi des procédures d'archivage (versements et éliminations).
- **le service commun portant sur l'animation des autorisations de droit des sols (ADS)** vise la mise en commun de moyens humains et l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS pour les 24 Communes. Suite à l'adoption du PLUm en avril 2019, ce service a eu pour objectif majeur d'accompagner les instructeurs ADS et leurs responsables dans l'évolution du cadre de référence (PLUm/PLH). A ce titre, un animateur a déployé un dispositif de formation au PLUm. De même, des ateliers collectifs ont été organisés au sein du réseau pour élaborer des outils d'instruction, échanger sur les pratiques et s'exercer à l'instruction du PLUm. Il s'agit de permettre et faciliter l'interconnaissance et le dialogue entre les services instructeurs.
- **le centre de supervision urbain (CSU)** répond aux objectifs d'amélioration de la gestion des espaces publics, de sécurité des personnes et des biens. En 2020, 4 Communes sont membres : Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Vertou. Il s'agit de répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention et de lutter contre le sentiment d'insécurité. Le dispositif soutient les services de police et gendarmerie pour la résolution d'enquêtes et le secours aux personnes. A noter : les caméras reliées au centre de supervision urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics en proie à une délinquance significative et concernés par des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Le service compte 18 agents dont 15 opérateurs spécialisés qui pilotent en

direct 24h/24 et 7j/7 les caméras. Cela permet une prise en charge globale des difficultés de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire.

Les fonds de concours en investissement

Par délibération du 22 juin 2018, Nantes Métropole a adopté les modalités de mise en œuvre de fonds de concours en investissement pour participer à la réalisation d'équipements de proximité gérés sous forme intercommunale et bénéficiant aux habitants de plusieurs communes. Trois projets ont pu être identifiés : le multi-accueil du Grand Bellevue, la piscine d'Orvault et la cuisine centrale de Vertou.

En 2020, la première convention d'attribution de ce fonds de concours a été conclue entre la Métropole et la Commune de Saint-Herblain pour le financement du multi-accueil intercommunal du Grand Bellevue. Il s'agit d'un équipement dédié à la petite enfance de 40 places, dont 13 places seront réservées à des familles nantaises.

LES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES

Nantes Métropole s'engage depuis plusieurs années dans des coopérations avec ses territoires voisins et les métropoles de l'Ouest. Ensemble, ils s'appuient sur leurs complémentarités et développent des projets communs pour que l'Ouest s'affirme sur le plan national et international.

En 2020, malgré la crise sanitaire sans précédent, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation dans les coopérations engagées. Marquée aussi en milieu d'année par le renouvellement des exécutifs des différentes intercommunalités, cette année 2020 a permis :

- de poursuivre le travail engagé avec les deux pôles métropolitains et de commencer à définir les contours de l'action envisagée pour les 5 à 6 ans à venir ;
- de mettre en œuvre les premières actions communes du contrat de réciprocité entre le Pays de Retz et Nantes Métropole signé en juin 2019, sur les sujets retenus ensemble (alimentation, mobilités, développement économique et tourisme) ;
- de donner une nouvelle dimension à l'alliance des territoires afin de développer les coopérations entre la Métropole et l'ensemble de ses territoires voisins (rencontres des territoires « nouveaux », échanges entre élus sur les priorités, sensibilisation des directions).

Pôle Métropolitain Nantes-Saint Nazaire (PMNSN) : une coopération solide qui se poursuit

Souvent citée en exemple à l'échelle nationale, la coopération entre Nantes et Saint-Nazaire repose sur des bases solides de plus de 20 ans et s'appuie sur les actions menées par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Depuis 2017, le « SCoT 2 » est exécutoire. Adopté le 19 décembre 2016, ce schéma de cohérence territoriale (SCoT) « nouvelle génération » offre l'occasion d'avancées significatives dans la convergence des stratégies de développement des cinq établissements publics de coopération intercommunale (Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Estuaire et Sillon, Pays de Blain, Erdre et Gesvres), notamment en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'urbanisme et de mobilités. Ses principales orientations s'imposent désormais aux documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU) de Nantes Métropole.

Ainsi, les territoires s'engagent à réduire de moitié leur consommation de foncier pour l'habitat et les activités ; une trame verte et bleue est pour la première fois dessinée à l'échelle du SCoT ; l'armature urbaine est confortée pour polariser le développement démographique et économique et 100 000 nouveaux logements seront construits (dont 32 % de logements sociaux) à l'échelle du SCoT (fourchette de 5 500 à 6 200 logements par an pour Nantes Métropole).

En 2020, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a continué à mettre en œuvre son plan d'action 2017-2020. Il a poursuivi notamment la démarche expérimentale « Imaginons l'habitat périurbain de demain » sur quatre communes dont Brains, et ce, en vue de s'adapter et mieux répondre aux besoins évolutifs des populations en matière d'offre d'habitat.

Nantes et Saint-Nazaire, des liens privilégiés

En complément des actions menées par le pôle métropolitain, Nantes Métropole et Saint-Nazaire sont engagées dans des coopérations fructueuses, entre autres, en matière de développement économique ou numérique. Les domaines de coopération privilégiés sont les suivants :

- mise en œuvre de la stratégie de Nantes Saint-Nazaire Développement ;
- filières stratégiques (aéronautique, bio-ressources marines, énergies marines renouvelables, construction navale, numérique...) via notamment l'accompagnement de dispositifs spécifiquement pensés à l'échelle Nantes Saint-Nazaire comme PlugIN, Maia Mater ou des événements communs comme la Digital Week ;

- participations communes à des salons nationaux et internationaux comme le MIPIM (salon international de l'immobilier d'entreprise) et le SIMI (salon national de l'immobilier d'entreprise);
- mise en place d'un service de fret fluvial entre Nantes et Saint-Nazaire : FlexiLoire, en partenariat avec le Grand Port Maritime.

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) : une coordination politique sur des sujets d'actualité pour le Grand Ouest

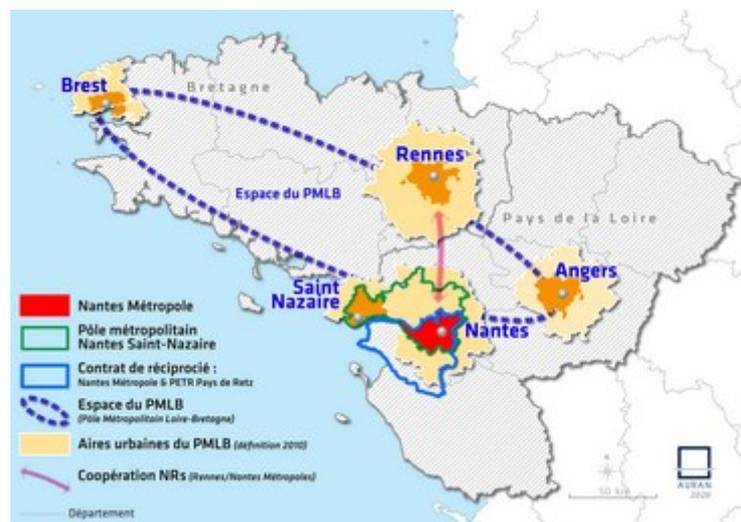
La démarche de coopération entre les grandes villes de l'Ouest (Angers, Brest, Nantes, Rennes, Saint-Nazaire) s'est poursuivie en 2020, autour des principaux mots d'ordre du PMLB :

- accroître la visibilité de Loire-Bretagne au niveau national et international au service de l'ensemble des territoires et de leurs habitants ;
- structurer le travail en réseau ;
- promouvoir le dialogue territorial et l'alliance des territoires.

La volonté de mener des projets communs est réaffirmée, sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Grand Ouest et sur le développement économique en participant ensemble à des salons nationaux et internationaux, avec la perspective de compléter ces principaux chantiers (à partir des échanges engagés en fin d'année).

Nantes – Rennes, colonne vertébrale du Grand Ouest

Initiée en 2009, cette coopération participe à la valorisation des deux territoires à l'échelle nationale et européenne et favorise les conditions de réussite de certains projets importants des deux métropoles. En complémentarité des actions menées avec le pôle métropolitain Loire-Bretagne, elles coopèrent dans les domaines de la culture, de l'accessibilité, de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'attractivité internationale et du tourisme. Si peu d'actions marquantes sont à noter en 2020, les équipes nouvellement élues fin juin sur les deux métropoles ont pu réaffirmer leur engagement sur ces principes partagés de coopération.



LA MISSION INNOVATION ET NUMÉRIQUE

L'innovation et le numérique sont au cœur du projet métropolitain. Il s'agit à la fois d'initier des services publics innovants et de soutenir l'innovation issue des acteurs du territoire. L'ambition est de prendre en compte et d'accompagner les changements liés au numérique et de tirer partie des nouvelles formes d'innovations pour construire la ville de demain.

La « smart city » à la nantaise promeut une ville collaborative qui favorise la mise en réseau des acteurs. Ici l'innovation - qu'elle soit économique, technologique, sociale ou culturelle - est partout, par et pour tous. Elle participe à trois enjeux majeurs : développer l'emploi et soutenir le développement économique ; rendre la ville plus facile à vivre ; accompagner la transition énergétique et écologique.

Plusieurs projets-phares illustrent en 2020 cette ambition : la stratégie de la donnée, les actions de soutien à la médiation numérique et la 7^e édition de Nantes Digital Week.

Les projets phares menés en 2020

Stratégie de la donnée

Les données sont de plus en plus présentes dans la vie quotidienne et dans la gestion des villes. Chacun est concerné que cela soit en tant que citoyen, salarié, usager de services publics ou privés. Nantes Métropole a fait le choix en 2019 de définir un cadre stratégique sur ce sujet, qui présente de multiples enjeux éthiques, juridiques et économiques. Elle a élaboré la première charte qui pose des principes éthiques pour protéger ses citoyens et encadrer les usages de la donnée sur son territoire. Il s'agit de :

- garantir la souveraineté sur la donnée du service public ;
- protéger les données personnelles des citoyens ;
- garantir la transparence vis-à-vis de la donnée ;
- favoriser de nouveaux usages.

La collectivité s'était engagée à publier chaque année un bilan de son action en matière de gestion, de protection des données, de transparence et d'éthique dans l'utilisation des données. Elle a rendu public ce 1^{er} bilan au salon de la Data en décembre 2020.

Bien qu'impactée par la crise sanitaire, cette première année d'application de la charte métropolitaine de la donnée a été marquée par le lancement de nombreuses actions. Celles-ci ont permis de consolider la structuration d'un service public de la donnée articulant à la fois :

- l'organisation au sein de la collectivité de la fonction data ;
- la sensibilisation de plus de 150 cadres aux enjeux de la donnée dans leurs métiers ;
- des engagements en matière de souveraineté de la donnée : 92 % des applications de la collectivité sont hébergées sur les serveurs de la collectivité ;
- des actions en matière d'éthique, de transparence : 1^{ère} collectivité à publier le code de ses algorithmes de prise de décisions individuelles (tarification solidaire de l'eau et des transports) au service de la transparence de l'action publique ;
- des engagements en matière de sobriété : des services comme le wifi public ou « Nantes dans ma poche » conçus pour collecter seulement les données nécessaires à la délivrance des services ;
- des projets d'innovation : un premier test mené pour développer une intelligence artificielle publique et éthique au service de la restauration scolaire et de la réduction du gaspillage alimentaire. Cela va permettre d'anticiper plusieurs semaines à l'avance le nombre d'enfants qui viendront manger à la cantine.

Cette démarche représente un engagement volontariste de la collectivité pour anticiper, réguler et fixer un cadre protecteur et responsable en matière de données, ainsi qu'un cadre de dialogue avec les acteurs du territoire.

Médiation numérique

L'animation du réseau de la médiation numérique

Dans la continuité du travail mené en collaboration avec l'association PING, Nantes Métropole a animé le réseau de la médiation numérique. Des rencontres, en présentiel puis en visio, ont eu lieu avec des acteurs de terrain travaillant à l'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques sur différents champs d'actions : le numérique et l'accès aux droits et à l'emploi, le développement de la culture numérique, l'accompagnement du jeune public (temps scolaire et périscolaire).

A ce jour, on compte une centaine de structures, publiques et associatives, œuvrant dans le champ de la médiation numérique à l'échelle métropolitaine. Sur la base de ce réseau, une coordination des acteurs s'est installée pour répondre aux besoins des usagers en lien avec la crise (équipement/accompagnement).

Le déploiement des « pass Aptic »

En novembre 2020, Nantes Métropole a déployé les « pass numériques » (chèques Aptic) sur son territoire afin d'accompagner les publics en fragilité numérique. Outil de lutte contre la fracture numérique, le dispositif permet de s'initier à l'informatique et à internet auprès des associations du territoire. Une expérimentation sur un an est menée avec une évaluation partagée avec les acteurs de la médiation numérique en vue d'affiner l'offre et la démarche « d'aller vers ».

Ainsi, après avoir répondu à un appel à projets de l'État pour bénéficier de financements, Nantes Métropole déploie (en collaboration avec le département de Loire-Atlantique, avec le soutien de la MSA Loire Vendée et le Hub CoNum) 2 000 carnets de 5 pass d'une valeur de 10€.

La distribution s'effectue dans les espaces départementaux de la solidarité, les unités emploi, les CCAS, l'accueil de la MSA et les ateliers socio-linguistiques de l'Accoord. Les chèques seront utilisés dans les structures associatives et privées de médiation numérique labellisées Aptic.

Nantes Digital Week

Nantes Digital Week, « la semaine de toutes les cultures numériques », a été créée en 2014 avec l'ambition d'offrir des moments de réflexion, de contribution, de formation, de pratique, de création et d'échanges sur les sujets et enjeux liés au numérique sous toutes ses formes.

L'objectif de cet événement est d'incarner et de donner à voir la pluralité et la densité de ce que les acteurs du territoire imaginent, créent et réalisent dans le champ du numérique :

- des rendez-vous aux formats variés (conférences, ateliers, expositions...);
- des échanges entre différents publics (chercheurs, étudiants, artistes, startupers, TPE/PME, grands groupes, spécialistes, associatifs, citoyens initiés ou profanes...);
- une programmation co-construite avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, chercheurs, écoles...).

En 7 ans, Nantes Digital Week est devenu un événement majeur et fédérateur rassemblant toujours plus de contributeurs et participants.

Du 17 au 27 septembre, 92 événements (dont la moitié destinée aux professionnels et l'autre au grand public) ont été organisés par 235 porteurs de projet. Les organisateurs ont dû s'adapter à la situation sanitaire : maintenir une partie des événements en présentiel lorsque la jauge et la nature de l'événement le permettaient, basculer en 100 % distanciel ou encore imaginer des dispositifs hybrides.

Au total, ce sont 14 200 participant.e.s qui ont pu, au cours de ces 10 jours, se former, apprendre, se divertir, construire, se rencontrer autour des réalisations et des projets que rendent possible les multiples usages du numérique dans nos vies.

En lien avec la crise Covid 19, cette édition a été marquée par des initiatives innovantes en matière d'inclusion, design & numérique, culture, numérique responsable.

Parmi les événements emblématiques de cette 7^e édition :

- l'événement « Forum des Initi@tives », co-porté par Nantes Métropole, la Cité des Congrès et la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) – 150 participants ;
- l'exposition « Vers l'infini et au-delà », organisée par Stereolux - 2 600 participants ;
- les journées « Tech for Good » dédiées au numérique responsable, organisées par La Cantine – 90 personnes (30 personnes sur place et 60 personnes en streaming).

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Nantes Métropole est engagée depuis longtemps dans des coopérations avec ses partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Ces coopérations rendent possibles la mise en cohérence, l'articulation et la complémentarité des différentes politiques publiques territorialisées.

En 2020, malgré la crise sanitaire sans précédent, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation dans les dispositifs partenariaux, permettant à nos partenaires de s'engager financièrement à nos côtés.

2020 : une année de transition

Avec l'État et la région, les premières discussions sur le futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 ont eu lieu en janvier, assez vite perturbées par la situation sanitaire. Les échanges ont par la suite porté sur les **différentes démarches de relance**, tant de la part de l'État que de la région (y compris en tant qu'autorité de gestion des fonds européens - plan React-EU), dont l'aboutissement est attendu courant 2021.

Par ailleurs, sur le CPER en cours (2014-2020), Nantes Métropole a délibéré en juin sur un troisième avenant à la convention métropolitaine mettant à jour les co-financements de l'État et de la région sur des opérations conséquentes (travaux de fluidification du périphérique nantais ; aménagement de la zone de Cheviré avec le Grand Port Maritime).

Avec la région, c'est l'année où le contrat de développement métropolitain s'achève. Tous les dossiers de Nantes Métropole et des communes ont été déposés sur la durée prévue 2017-2020. Dans le cadre du plan de relance régional, **une nouvelle dotation** est proposée : **le fonds régional de relance intercommunal** (3,8M€ pour le territoire métropolitain, dont 30 % réservés aux communes).

Parallèlement, la consultation concernant la programmation Feder 2021-2027 s'est tenue sous forme d'ateliers en visioconférence (septembre 2020).

Avec le département, le choix est fait par le CD44 de clôturer dès 2020 le dispositif de soutien aux territoires engagés depuis 2017 afin de proposer aux communes et intercommunalités **un nouveau cadre d'intervention** en 2021. Tous les dossiers ont été déposés et la Métropole a été consultée sur la mise en place de cette nouvelle contractualisation sur son territoire.

Le dispositif de soutien aux territoires du conseil départemental

Pour la période 2017-2021, le conseil départemental de Loire-Atlantique a fixé les modalités de son soutien aux territoires avec quatre thématiques prioritaires, à savoir :

- le développement de l'habitat social ;
- l'éducation pour répondre à la dynamique démographique ;
- la mobilité pour le développement des modes alternatifs à la voiture ;
- le numérique.

Dans ce cadre et en continuité des dossiers soutenus sur les trois années précédentes (e-busway, études liées au tramway, aménagements cyclables structurants, aires d'accueil gens du voyage, aménagement du pôle de mobilité Feydeau-Commerce, aménagement cyclable entre la Chapelle-sur-Erdre et Nantes Nord), Nantes Métropole a déposé les dernières opérations éligibles négociées avec le département.

La Métropole a également mobilisé les crédits négociés au titre du soutien aux quartiers de la politique de la ville, sur des projets restructurant l'espace public ou bénéficiant à des équipements communaux (Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Orvault). Parallèlement, la préparation du nouveau dispositif proposé par le département a été l'occasion d'échanges tout au long de 2020.

Le Contrat de Développement Métropolitain avec la région

Pour la période 2017-2020, la région a voté en décembre 2016 sa politique de contractualisation. Elle se décline notamment dans les Contrats de Développement Métropolitain (CDM), lesquels doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des communautés urbaines d'Angers, du Mans et de la métropole nantaise.

Nantes Métropole et la région des Pays de la Loire ont ainsi signé le 27 juillet 2018 le CDM de la métropole nantaise, doté de 17 M€.

Ce contrat intègre des opérations de niveau métropolitain et des opérations d'initiative communale pour lesquelles une dotation de 5 M€ est réservée et fléchée entre les communes au prorata du nombre d'habitants. Une dotation de solidarité est également maintenue pour les plus petites communes de l'agglomération à hauteur de 60 000 €.

Les 4 thématiques prioritaires de la Métropole inscrites au contrat sont :

- l'aménagement du territoire et mobilités ;
- le rayonnement culturel et touristique de la métropole nantaise ;
- la transition énergétique ;
- le développement économique.

A ce titre, après le soutien aux projets de l'e-busway (déploiement de bornes de recharges électriques – participation de 1 M€ + programme SMILE 1,5 M€), du déplacement du MIN (participation de 3 M€) et de l'aménagement routier Porte de Gesvres (4 M€) sur les 3 années précédentes, Nantes Métropole a poursuivi durant l'année 2020 les échanges sur l'instruction des financements à venir pour le projet de l'Arbre aux Hérons (4 M€).

En tant que chef de file du CDM, la Métropole accompagne également les communes dans leur dépôt de dossier.

Parallèlement, la préparation du nouveau dispositif proposé par la région a été l'occasion d'échanges en deuxième partie de l'année 2020.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020

Chaque année, l'État précise les grandes priorités ciblées pour la DSIL visant à soutenir les collectivités (rénovation thermique, transition énergétique, développement du numérique, réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants...).

Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont répondu à cet appel à projets annuel lancé par le préfet de Loire-Atlantique et obtenu 1,7M€ de l'État sur la dotation 2020 pour financer les espaces publics de la gare Sud, la construction de l'école Doulon-Gohards et l'extension de l'école des Plantes.

Cette enveloppe a été complétée par des crédits issus du plan de relance : 600€ sur l'acquisition de bus pour la Métropole, deux opérations dans des écoles de réseau éducation prioritaires (Groupe scolaire Urbain le Verrier pour 367 886€, et école Alain Fournier pour 276 978€) pour la Ville.

Au titre de sa participation au pacte de Cordemais, la Métropole a bénéficié de 500€ pour l'opération « urbanisme tactique » (création de pistes cyclables) et des travaux d'implantation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments de la ville de Nantes.

Le Feder en 2020

Nantes Métropole bénéficie d'une enveloppe FEDER réservée de 23,47 M€ pour la période 2014-2020 (trentaine de dossiers au total).

La Métropole, la Ville de Nantes et d'autres communes ont ainsi déposé 4 projets éligibles au FEDER en 2020 (pour un montant total approchant 1M€) qui concernent l'amélioration des écoulements hydrauliques du bassin versant du Pré Poulain (Carquefou et Thouaré-sur-Loire), le vallon des Garettes (tranche 3), le projet de renouvellement urbain les Gohards (investissement de reconquête écologique), Breil Barberie/secteur Coubertin pour une requalification du périmètre compris entre les rues Feyder et Plantes (cœurs d'îlots).

A noter, d'autres financements peuvent être recherchés selon la nature des projets.

UN DIALOGUE CITOYEN PERSISTANT MALGRÉ LA CRISE POUR ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE

Le projet métropolitain 2020-2026 a réaffirmé l'importance d'un dialogue citoyen offrant l'opportunité aux habitants des 24 communes d'enrichir les projets et d'éclairer la décision publique. Cet engagement a été salué par l'obtention du prix « iCapital » (prix décerné à la capitale européenne de l'innovation). En 2020, face à une situation pandémique qui a bouleversé le fonctionnement de la Métropole et le quotidien de ses citoyens, la collectivité s'est adaptée afin de poursuivre le dialogue citoyen sur des sujets essentiels (nouvelles lignes de tramway, mobilités actives, 5G...). Cela s'est notamment traduit par la mise en œuvre d'espaces de dialogue dédiés liés à la crise sanitaire, riches d'enseignements pour la conduite de l'action publique.

Le dialogue citoyen primé à l'échelle européenne : l'innovation « par et pour tous »

En septembre 2019, le titre de « Capitale Européenne de l'Innovation » attribué à la Métropole par la Commission Européenne est venu récompenser l'engagement et le savoir-faire de la collectivité en matière de dialogue citoyen. Il souligne aussi la diversité et le dynamisme de l'écosystème métropolitain en matière d'innovation, qui recouvre de nombreux domaines : technologique, numérique, économique, social, solidaire, culturel, citoyen...

A cet égard, les 8 et 9 octobre 2020, Nantes Métropole a convié les acteurs du territoire et ses partenaires européens à venir explorer les futurs possibles en matière de gouvernance partagée et d'innovation citoyenne et démocratique dans un contexte de crise. Dans ce cadre, le « Nantes Innovation Forum » (en ligne) a mis en avant des témoignages et regards croisés. La programmation de l'événement a été imaginée par Nantes Métropole, en partenariat avec Le Monde, Eurocities, l'association La 27e Région et l'institut de la concertation et de la participation citoyenne. De nombreux temps forts ont été proposés autour de conférences, de tables rondes, d'ateliers, ou encore de laboratoires. L'occasion était donnée de croiser les regards entre élus, experts, acteurs du territoire et notamment de nourrir les réflexions sur les relations entre la collectivité et les citoyens.

Une convention citoyenne pour décrypter les vécus en temps de crise et les aspirations pour demain

À la sortie du premier confinement, Nantes Métropole a souhaité entendre les citoyen.n.e.s des 24 communes de la métropole au sujet de leur ressenti en période de crise sanitaire. En matière de travail, logement, santé notamment, comment les habitant.e.s de la métropole vivent-ils ce moment et comment envisagent-ils la suite ? Cette crise a-t-elle fait naître de nouveaux horizons, de nouvelles aspirations pour l'avenir ? A-t-elle au contraire réduit le champ des possibles ? En ce début de mandat, un diagnostic citoyen de la crise a ainsi été réalisé afin d'identifier des fragilités sur le territoire et de nouveaux désirs de transition.

En septembre 2020, le cabinet TMO Régions a été sollicité pour mener une grande enquête métropolitaine auprès de 2 301 habitant.e.s. Ce premier exercice a permis d'identifier de grandes tendances en matière de consommation, de travail, de déplacement, d'habitat ou d'engagement citoyen. En parallèle, la collectivité a finalisé une veille documentaire prospective sur le confinement.

La convention citoyenne de Nantes, approuvée à l'unanimité lors du conseil métropolitain du 16 octobre 2020, cherche à approfondir ce premier panorama. Ce temps de concertation a permis de prendre du recul face aux événements, de confronter les expériences et les ressentis. Il s'agissait aussi de sonder collectivement le territoire, dans sa diversité, dans ses atouts et ses fragilités dans le contexte sanitaire.

80 citoyen.n.e.s issu.e.s de toute la métropole ont été choisis aléatoirement (au sein du panel de l'enquête) pour intervenir dans cette convention, laquelle fut complétée par un travail de terrain.

Le 13 novembre 2020, les membres ont échangé sur leurs expériences de la crise et formulé des propositions de changement à l'échelle de la Métropole et plus globalement. Réunis durant deux

sessions de travail en visioconférence, les membres ont débattu et auditionné des experts du territoire sous l'œil attentif de 4 garant.e.s en charge de veiller à l'indépendance de leurs travaux.

Les travaux se sont poursuivis durant le premier trimestre de 2021 (restitution aux élu.e.s le 11 mars 2021).

« La rue pour tous », première évaluation participative du mandat

En lien avec la crise sanitaire, la Métropole a mis en place des aménagements provisoires en faveur des modes de déplacements actifs. Il s'agissait à la fois de favoriser la marche, le vélo, d'apaiser la circulation en ville en évitant un report massif vers la voiture.

Par ailleurs, entre juin 2020 et janvier 2021, une évaluation participative des aménagements a été menée afin de décider de leur pérennisation et d'orienter le déploiement des modes actifs pour le mandat à venir.

La démarche a permis d'objectiver les usages et les effets des aménagements en associant l'ensemble des parties prenantes. La plateforme dialogue citoyen a recueilli plus de 3 600 propositions et commentaires tandis qu'une enquête sur site a amené à rencontrer près de 1 000 usager.e.s (dont 200 commerçant.es). Fait notable, une communauté de 40 citoyens évaluateurs de profils divers a remis un avis évaluatif sur les aménagements (15 aménagements analysés). Deux avis (un sur la ville à 30 km/h par le groupe de suivi de la politique mobilités, un par le conseil métropolitain de l'accessibilité universelle) ont également été remis par des acteurs associatifs et commerçants (observation d'aménagements avec la Mission Égalité). Enfin, un séminaire de partage réunissant une cinquantaine de participant.e.s (agent.e.s, citoyens-évaluateurs et acteurs associatifs) a permis de valider les observations et de partager les préconisations.

Suite à l'évaluation, les élus se sont engagés début 2021 à infléchir la politique des mobilités en faveur des piétons. 60 % des aménagements sont maintenus avec des adaptations mineures et 40 % le sont avec des adaptations plus conséquentes (notamment, réouverture d'un sens de circulation sur le pont Saint-Mihiel et réouverture d'une voie de circulation quai de la Fosse dans le sens sortant).

De nouveaux horizons pour le tramway

En juin 2019, Nantes Métropole annonçait son intention de créer trois nouvelles lignes de tramway pour 2026 et leurs possibles prolongements à l'horizon 2030-2035. Pour partager ce projet, une concertation publique « De nouveaux horizons pour le tramway » s'est tenue du 26 octobre 2020 au 24 janvier 2021, sous l'égide de 2 garants de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

Il s'agissait de partager avec les citoyens les réflexions sur l'opportunité de créer trois nouvelles lignes structurantes de tramway nécessitant notamment la transformation du pont Anne-de-Bretagne. Cette concertation visait également à enrichir les réflexions sur les hypothèses de prolongements ultérieurs de ces lignes (axes de circulation, aménagements...), en tenant compte de l'organisation du réseau de transports en commun à l'horizon du PDU, soit 2030-2035. La Métropole a instauré ainsi un dialogue prospectif avec les citoyens sur une vision à plus long terme de l'organisation de la mobilité métropolitaine. On note :

- 14 000 personnes ayant consulté les documents de la concertation (site dédié du dialogue citoyen de Nantes Métropole) ;
- plus de 300 personnes ayant échangé avec les élus et les équipes techniques lors des différents temps organisés ;
- 88 cahiers d'acteurs (émanant d'associations, de groupement de citoyens, de syndicats, de groupes politiques locaux, de municipalités) et près de 800 contributions individuelles (suscitant plus de 900 commentaires) transmis via le site web.

Après publication du rapport des garants le 26 février 2021, une délibération du conseil métropolitain (avril 2021) porte à la connaissance du public les premières inflexions du projet issues de cette concertation.

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour ce nouveau mandat 2020-2025, la transition écologique est plus que jamais à l'ordre du jour. C'est d'une part l'accélération continue sur des sujets tels que la mobilité sobre et propre, le climat, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'accès à l'énergie pour tous, l'économie circulaire ou encore l'exemplarité de la Métropole. Ce sont d'autre part des défis grandissants à relever : santé environnementale, reconquête de la biodiversité, alimentation saine et durable pour tous, mutations économiques responsables, impacts du numérique...

La transition écologique au cœur du projet métropolitain

Consciente de l'urgence écologique et de la responsabilité des villes à y apporter des solutions, Nantes Métropole s'est engagée depuis plus de 15 ans en faveur du développement durable, un engagement marqué par l'obtention du titre de Capitale Verte européenne en 2013. Depuis, la Métropole a accéléré, notamment suite au Grand débat transition énergétique 2016-2017 et a franchi de nouveaux caps en engageant concrètement le territoire et tous ses acteurs dans la transition énergétique et écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement, la santé et la qualité de vie de ses citoyens.

L'année 2020 a été marquée par le début d'un nouveau mandat mais aussi par la crise sanitaire. Le [rapport de développement durable](#), intégrant cette problématique sanitaire, a permis d'analyser les premières conséquences sur la transition écologique. Un état des lieux a été mené concernant 3 domaines fortement impactés par la crise : les enjeux de déplacement et d'aménagements tactiques, la question de l'alimentation et le télétravail.

La commande publique durable

L'adoption du Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) par le conseil municipal et le conseil métropolitain de mars 2017 a ancré durablement la politique d'achats, environnementalement et socialement responsables de la collectivité, en fixant des objectifs clairement identifiés et les modalités de leur mise en œuvre.

L'heure est aujourd'hui au bilan de cette première édition, étape préalable et nécessaire à l'élaboration de la prochaine édition qui devra traduire dans les actes d'achats les deux grands marqueurs du nouveau mandat : la transition écologique et l'égalité.

Le bilan de la commande publique réalisé en 2020 pour la période couvrant le mandat précédent montre que près de 30% des marchés conclus intègrent au moins une cible SPAR.

Sans surprise, le premier objectif pris en compte dans les marchés est l'insertion. Il est suivi par la dimension environnementale, en cohérence avec les marqueurs du mandat. A noter, les achats effectués au profit du secteur du handicap (ESAT, EA) affichent une constante progression sur le mandat (plus de 56% entre 2014 et 2018), avec une augmentation de plus de 5% entre 2018 et 2019.

Ce travail d'analyse des données a permis par ailleurs d'identifier la répartition géographique des fournisseurs titulaires des marchés de nos collectivités. Le résultat fait apparaître que près de 50% des attributaires de nos marchés sont situés sur le territoire métropolitain, 65% sur l'ensemble des Pays de la Loire.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, les préoccupations environnementales sont durablement intégrées aux pratiques : prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques (en lien avec la feuille de route transition énergétique) notamment dans les travaux du Bâti et de la voirie, exigence de bois certifié (filrière de production garantissant un mode de gestion durable des forêts), exigences sanitaires pour les peintures, produits d'entretien, mobilier.

Parmi les démarches exemplaires en matière d'achats durables, on retiendra particulièrement :

- l'énergie, à travers les achats de fournitures et leurs exigences de consommation (réponse aux certifications Energy Star les plus exigeantes des équipements électriques, informatiques...) ou bien au regard des installations liées aux illuminations de Noël. Dans

cette même optique, le programme d'entretien durable du patrimoine poursuit son action en faveur d'une maîtrise des consommations énergétiques. Enfin, la collectivité contribue au développement d'installations de production d'électricité renouvelable soit au travers de ses achats d'électricité en consacrant un lot aux sources renouvelables, soit en intégrant dans ses projets de construction des installations photovoltaïques ;

- le développement durable, c'est aussi l'axe social, prenant notamment en compte les problématiques de l'insertion et du handicap, notamment au travers des marchés faisant appel, par des procédures classiques ou des marchés réservés, à des structures SIAE et EA/ESAT, par exemple, pour les prestations d'entretien d'espaces verts ou de blanchisserie. Ces achats sont stables voire en légère augmentation. La lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité fait également l'objet de clauses dans un certain nombre de marchés de prestations, tel le marché d'enlèvement de graffitis, dont l'impact est actuellement en cours d'évaluation.

LE PROJET DE COLLECTIVITÉ

Un diagnostic des expérimentations générées par la crise Covid-19

Dans le cadre d'une démarche prospective du « temps long » visant à mieux comprendre les impacts de la crise sanitaire et socio-économique, un diagnostic des expérimentations et innovations nantaises et métropolitaines pendant le confinement a été réalisé de mai à septembre 2020.

Sur le volet interne, ce temps d'écoute a révélé que les besoins ressentis avant la crise ont été amplifiés. Certains touchent à l'organisation : besoin de simplification, de souplesse, d'allègement des contrôles, des circuits de décisions, renforcement des équipements numériques... D'autres ont trait aux postures : posture d'accompagnement des services ressources (approche usagers), postures managériales (confiance, délégation, droit à l'erreur, amélioration continue...). Certains touchent autant l'organisation que le management : décloisonnement, place donnée à l'expérimentation, au management de projet, télétravail, efficacité des réunions...

Cette crise longue a permis d'expérimenter certaines solutions et d'en apprécier les bénéfices, autant sur le plan humain qu'en termes de résultats. Ceux qui l'ont vécue ou observée ont été convaincus et souhaitent poursuivre la dynamique.

Une construction du projet de collectivité 2020-2026 avec une phase de recueil auprès des agents

En complément du bilan de fin de mandat et des enseignements de la crise, la direction générale a souhaité débiter le nouveau mandat par une phase de recueil auprès des agents via différents dispositifs complémentaires dont un baromètre qualité de vie au travail.

Le questionnaire lancé en novembre auprès de l'ensemble des agents Ville de Nantes, Nantes Métropole et CCAS (soit 8 640 collaborateurs) a reçu un écho favorable avec 3 979 répondants soit un taux de participation global de 46 %. L'analyse des résultats quantitatifs, complétée d'ateliers qualitatifs sur le premier semestre 2021, va permettre de construire un projet adapté aux besoins et attentes des agents.

UNE MÉTROPOLE OUVERTE A L'INTERNATIONAL

L'attractivité internationale du territoire est un enjeu majeur de l'agglomération nantaise. Afin de l'entretenir et de la renforcer, Nantes Métropole s'appuie à la fois sur ses valeurs et sur ses projets. Elle développe en particulier des partenariats privilégiés avec d'autres métropoles étrangères en mobilisant différents acteurs du territoire.

Poursuite des partenariats avec le Québec

Au cours des dernières années, la métropole nantaise a noué des relations très étroites avec le Québec, ce qui a permis de faire émerger de nombreux projets au sein des deux territoires. Ces projets impliquent fortement nos écosystèmes numériques, nos établissements culturels, nos centres de recherche et de développement, ainsi que nos entreprises. Le partage d'expériences et de démarches contribue à définir et à mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces.

Ces partenariats sont notamment le fruit d'échanges et projets structurants tels que :

- la **coopération Nantes Digital Week et MTL CONNECTE**, avec en 2020 :
 - une délégation nantaise 100% en ligne MTL CONNECTE ;
 - 50 participants nantais, 12 conférenciers programmés, 1 atelier sur les échanges Nantes-Québec ;
 - des tables rondes mutuelles.
- **ISEA (International Symposium Electronic Arts)** avec en 2020 :
 - 4 artistes nantais programmés en distanciel (via collaboration Stereolux).
- la **collaboration autour de la charte de la donnée métropolitaine** de Nantes et de la charte des données numériques de Montréal ;
- le **salon de la data de Nantes** (tables rondes).

Sept projets soutenus par la Métropole et retenus dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois de la coopération décentralisée 2021-2023 ont été retenus :

- **l'alliance de Nantes Digital Week et du Printemps numérique** (organisateur de la semaine numérique MTL CONNECTE), avec :
 - la production d'une série de portraits vidéos de Nantaises et Montréalaises pour valoriser la diversité des métiers dans le numérique, des parcours de femmes et déconstruire les préjugés ;
 - la rédaction d'un manifeste commun Nantes-Montréal, sous la forme de regards croisés qui préfigurerait un numérique souhaitable pour demain.
- **la Samoa et le partenariat du Quartier des spectacles** : le projet vise à développer des actions conjointes pour organiser la mise en place, l'animation et l'évaluation d'une installation créative sur l'espace public visant à sensibiliser le grand public aux enjeux du changement climatique ;
- **le partenariat entre la Samoa et Zù** : baptisé « Samoa x Zù », ce projet de coopération est lié à la création et à la co-production d'un cycle d'événements inspirants autour de la thématique des industries culturelles et créatives comme acteurs du renouveau culturel et urbain ;
- la **collaboration Arkham – Rhizome** : l'association Arkham sur Loire, en association avec Rhizome à Québec, poursuit le projet transmedia et transatlantique « Conte des Estuaires

Nantes-Québec », avec en 2020, un troisième chapitre ;

- l'association entre la Compagnie Yvann Alexandre et la Maison pour la Danse Québec, autour du projet de danse « ARCHIPEL » ;
- le festival de vidéomapping MAPP Nantes, en partenariat avec MAPP Montréal ;
- la coopération entre le Muséum d'histoire naturelle et le Musée du Fjord du Saguenay, autour de l'exposition « LES INTELLIGENCES ».

Sur le volet économique, on peut relever :

- 25 projets d'investissement depuis 2018 suivis par Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD) ;
- l'implantation nantaise au Québec en 2020 des sociétés Odiwi, Keitas Systems, Espace Creativ, Groupe Syd (Blackmeal Speakylink) ;
- l'implantation d'entreprises québécoises suivies à Nantes, comme Osedea, Sensopia, Cgí, The Green Link (en cours) ;
- le lancement du réseau d'ambassadeurs à Montréal « Les Audacieux de Nantes Saint-Nazaire du Québec ».

Sur le volet culturel, notons :

- la coopération entre la Maison de la Poésie (avec Rhizome) et la poursuite du projet de résidences croisées ;
- la poursuite du projet de maison pour l'architecture, qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois pour la décentralisation (FFQCD), avec un concours financier national et canadien.

Enfin, sur le volet académique, soulignons :

- l'intégration du centre hospitalier universitaire de Nantes au Réseau Mère-Enfant pour la francophonie (à l'instar de plusieurs CHU en France). Dans ce cadre, les agents du CHU participent régulièrement aux activités soutenues par le réseau (colloque annuel, stages...) ;
- l'accueil régulier au CHU de stagiaires médicaux québécois en qualité de stagiaires associés, issus de différentes universités et centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) québécois (Montréal, Québec, Rimouski). A noter pour 2021, l'accueil envisagé d'un « fellow » (résident, interne) de l'Université Laval de Québec.

Une présence dans les réseaux d'échanges francophones

Dans le cadre de l'association internationale des maires francophones (AIMF), soulignons :

- la participation à l'assemblée générale qui s'est tenue à Tunis ;
- la collaboration en cours sur la charte de la donnée.

UNE MÉTROPOLE AU CŒUR DES RÉSEAUX EUROPÉENS

Nantes Métropole se place au cœur des réseaux européens, avec une stratégie d'influence confortée par ses relations avec de multiples acteurs du continent. Cela contribue à son rayonnement en Europe, espace essentiel pour l'internationalisation du territoire : 80 % des échanges économiques des entreprises régionales sont intra-européens.

Les relations nouées en Europe permettent de s'enrichir des expériences des autres villes de l'Union, de valoriser les réussites métropolitaines et ainsi de contribuer à la visibilité du territoire, tout en défendant les enjeux des collectivités locales au niveau européen. Cette présence forte en Europe est aussi un levier pour bénéficier de fonds européens, véritables accélérateurs de projets pour la Métropole.

Nantes en Europe : une présence au cœur des réseaux

Active au sein de plusieurs réseaux européens, Nantes Métropole peut ainsi se faire entendre en Europe sur des enjeux stratégiques : emploi, cohésion sociale et territoriale, services publics locaux, éducation, culture, changement climatique, développement économique responsable.

Cette présence au niveau européen est primordiale, considérant que 75 % de la législation nationale découle du droit européen. Les décisions européennes impactent directement les politiques publiques locales. Dès lors, par un rôle actif dans les réseaux européens et ses relations avec les institutions européennes, Nantes Métropole exerce une influence sur les processus décisionnels européens et veille à défendre les intérêts du territoire. Du fait de la crise sanitaire, les activités ont pu se poursuivre ligne, cela permettant de maintenir une dynamique forte de réseaux, des échanges fructueux et une influence continue auprès des instances européennes.

EUROCITIES : stratégie post-présidence

Le réseau Eurocities, qui réunit quelques 130 villes européennes de plus de 250 000 habitants, a été présidé par Nantes Métropole de novembre 2014 à novembre 2016. Depuis 2017, Nantes continue de participer à la gouvernance et au rayonnement politique d'Eurocities. La Métropole oriente son implication autour de :

- la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- les apports européens aux problématiques soulevées par les transitions (sociale, économique, démocratique, écologique, numérique) mises en débat sur le territoire métropolitain ;
- le développement de la synergie au niveau local, en renforçant les liens européens avec les citoyens et acteurs du territoire.

Tout en poursuivant ces actions d'influence auprès des institutions européennes, Nantes Métropole reste active au travers des Forums thématiques suivants :

- le **Forum Affaires Sociales**, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées sur la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la RSE. Celui-ci promeut également le socle européen des droits sociaux et les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans ce cadre, ont pu être valorisés le volet social de la politique publique relative à la transition énergétique en octobre 2019 lors du Forum de Stuttgart ou encore le dispositif de micro-crédit lors de la conférence annuelle pour une croissance inclusive, organisée à Bruxelles par la Commission européenne. En mai 2020, du fait de la pandémie, le Forum a dû se tenir en ligne. Ce fut l'occasion d'échanges autour de l'impact de la pandémie dans le domaine social, rappelant la nécessité de renforcer l'Europe sociale et de mettre en œuvre le Socle Européen des Droits Sociaux. A noter, le projet « 5 Ponts » et la « charte qualité petite enfance » ont été présentés au comité des régions. La Métropole pilote par ailleurs les groupes de

travail GT) éducation et participe aux GT migration, Emploi, intégration des roms et vieillissement urbain.

Enfin, Nantes participe aux projets : « Cities4CSR » concernant la promotion de la RSE par les villes ; « ON BOARD » en matière d'innovation dans l'éducation ; « ACPA » au sujet de l'adaptation des villes européennes au vieillissement de la population ;

- le **Forum Développement économique**, dont la Métropole assure la présidence (2019-2020), axé prioritairement sur les thèmes de l'innovation, de la RSE et des nouvelles formes d'économies en général (économie circulaire, économie du partage, économie sociale et solidaire...);
- le **Forum Culture**, dont Nantes assure la vice-présidence du GT art dans l'espace public ;
- le **Forum Environnement**, dans lequel a pu être partagé la feuille de route transition énergétique et le nouveau Plan Climat Air et Énergie Territorial, notamment dans le cadre du GT qualité de l'air, changement climatique et efficacité énergétique.

L'action de la Métropole se perpétue en outre au travers des Groupes de Travail (GT) transversaux suivants :

- **citoyenneté créative** : la Métropole préside ce GT avec Athènes, participant ainsi à la mobilisation citoyenne autour de l'idée européenne via le lancement de campagnes de sensibilisation ou la mise en valeur et l'échange d'expériences remarquables dans ce domaine ;
- **services publics, commande publique et achats publics**. Nantes Métropole représente les villes du réseau dans le partenariat de l'agenda urbain sur la commande publique innovante et responsable, visant à faire des marchés publics un outil au service de la stratégie globale des villes et du développement durable. Cela lui permet aussi de valoriser les démarches nantaises et d'influer sur la législation européenne à ce sujet ;
- **politique de cohésion**, pour défendre le rôle des villes dans les fonds structurels.

AFCCRE/CCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) réunit près de 1 500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) fédère les associations nationales, dont l'AFCCRE. Nantes Métropole est membre du bureau de l'AFCCRE/CCRE qui a pour missions d'assister et conseiller les communes dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation européenne afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences au plan local.

Nantes préside la Commission « Environnement et développement durable » de l'AFCCRE.

SGL Europe (ex CEEP)

Nantes Métropole est membre de SGL Europe, nouveau nom depuis décembre 2020 du Centre Européen des Employeurs et des Entreprises en charge de fournir des services publics (CEEP). Plusieurs SEM/SPL métropolitaines y participent également : NGE, la Folle Journée, la SEMITAN, la Cité Nantes Events Center, Nantes Métropole Aménagement.

Cet organisme, partenaire du dialogue social européen, défend les entreprises de service d'intérêt général en Europe, particulièrement dans le cadre de la relance économique post-Covid. Il intervient également dans le domaine de la RSE.

Dans la continuité de la présidence du CEEP France depuis décembre 2015, Nantes préside SGL Europe depuis décembre 2020. A noter que Nantes siège au comité consultatif de l'assemblée générale du CEEP Europe depuis juin 2018.

Le climat, un enjeu européen et international majeur

Nantes Métropole poursuit son engagement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de Eurocities, elle s'implique dans le forum environnement (rencontre annulée en 2020) et en particulier dans le groupe de travail « changement climatique », anciennement groupe de travail

« qualité de l'air et changement climatique » (désormais scindé en 2 groupes distincts afin de mieux travailler les problématiques liées au changement climatique dans les villes). La Métropole participe aussi à la table-ronde stratégique sur le climat, initiée en septembre 2018.

Sollicitée par Eurocities, Nantes a en 2020 largement contribué aux consultations menées par la nouvelle commission européenne sur la redéfinition des politiques climat et environnement (biodiversité, adaptation, émissions de GES, Green City Accord, Plan Vert européen...).

Nantes se mobilise également depuis l'automne 2019 dans le cadre de la mission « 100 Villes climatiquement neutres » (Mission Villes), nouveau programme européen de soutien aux villes dans leur transition vers la neutralité climatique (lancement en 2021). A travers ses participations aux différentes instances, Nantes fut un soutien actif pour la création de la la Mission Villes.

A noter : la Métropole a organisé un webinaire européen portant sur la mission Villes lors du Nantes Innovation Forum 2020. En outre, Ronan Dantec est devenu en 2020 porte-parole climat du CCRE dans la continuité de son mandat de porte-parole Climat/environnement/développement durable à l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Région D'Europe).

Le partenariat privilégié avec Hambourg

Un accord de partenariat multisectoriel a été signé en 2017 pour la période 2017-2020 entre Nantes et Hambourg. La mise en œuvre opérationnelle de cet accord ambitieux a depuis permis d'accompagner de nombreux projets de coopération entre acteurs des deux territoires, notamment en matière de développement économique ou de culture à l'échelle européenne.

L'année 2020 a été marquée par la volonté réaffirmée des villes partenaires de renforcer leur coopération en négociant un nouvel accord stratégique, dont la signature interviendra en 2021. Les acteurs nantais impliqués dans le partenariat avec Hambourg sont pleinement associés à ces discussions à travers leur participation régulière à un comité de pilotage Nantes-Hambourg, animé par Nantes Métropole.

Nantes Innovation Forum (Oct 2020)

Nantes, lauréate du prix Capitale Européenne de l'Innovation 2019/2020, a organisé en octobre 2020 le Nantes Innovation Forum, rassemblant un grand nombre d'expert.e.s européen.ne.s dans tous les domaines liés à l'innovation. L'ensemble des réseaux européens auxquels participent Nantes ont été des relais importants, contribuant entre autres au succès de cet événement en ligne, d'ampleur européenne, en partenariat avec le quotidien « Le Monde ».

UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La volonté d'ouverture à l'Europe et à l'International de Nantes Métropole se traduit également sur le territoire en proposant aux habitants de la Métropole un véritable parcours de citoyenneté européenne leur permettant de bénéficier des opportunités offertes par des expériences à l'étranger.

Cette ambition repose sur des événements et des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des habitants métropolitains et sur le soutien de Nantes Métropole à plusieurs associations qui contribuent au développement d'une citoyenneté européenne, ouverte sur le monde.

Partager les enjeux européens et internationaux avec les citoyens

Une citoyenneté européenne et internationale active nécessite une bonne appréhension des enjeux induits par l'Europe et la mondialisation sur notre territoire. En ce sens, Nantes Métropole propose des temps de réflexion et d'échanges en invitant des acteurs clés et des experts européens et internationaux à débattre avec les habitants :

- 9 mai 2020 : la Fête de l'Europe : initialement prévue en présentiel, cette manifestation s'est réinventée dans le contexte de la crise sanitaire en proposant une programmation en distanciel (retransmission de débats, concerts et jeux sur ses réseaux sociaux tout au long de l'événement) ;
- 25 et 26 septembre 2020 : 8^e édition des « Géopolitiques de Nantes »: pour la 8^e année consécutive, l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et le Lieu unique ont proposé aux citoyens un programme articulé autour d'une dizaine de tables rondes selon un protocole adapté à la crise sanitaire. La table ronde pilotée par Nantes Métropole s'intitulait « Les effets de la pandémie en Afrique - la coopération et la solidarité internationales à l'épreuve du Covid 19 : réponses locales, réponses globales ». Alassane GUISSÉ, maire-adjoint en charge de la coopération et solidarité internationales y a participé au titre de la Ville de Nantes, conjointement avec le maire de Dschang (ville partenaire), présent en visio.

Nantes Creative Generations : la jeunesse au cœur de l'Europe

Nantes Creative Generations (NCG), initiative lancée par Nantes Métropole et la Ville de Nantes en 2009, répond à un double objectif : renforcer la visibilité de la Métropole en Europe et faire de l'Europe une réalité accessible et une opportunité pour la jeunesse.

Annulés du fait de la crise sanitaire, le forum annuel, NCG on Tour et le prix de la coopération ont été reportés.

L'Europe à Nantes : un vivier d'associations

Considérant que l'Europe doit être vécue comme une opportunité par les citoyens, Nantes Métropole accompagne des associations locales qui contribuent à mieux faire connaître l'Europe et ses enjeux. Des associations proposant de nombreuses initiatives d'échanges entre citoyens de l'agglomération et citoyens européens sont soutenues, comme par exemple :

- la Maison de l'Europe, qui informe et sensibilise les citoyens sur les enjeux européens, soutient et accompagne les porteurs de projets du territoire dans l'ouverture vers l'Europe ;
- Euradionantes, la radio-école européenne qui continue à développer l'accès à une meilleure connaissance de l'actualité et des enjeux européens tout en contribuant au rayonnement de la Métropole en Europe. Si la station a vu son développement ralenti dans le contexte du Covid 19, cela n'a pas empêché sa diffusion dans de nouvelles villes : Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nice. En 2021-2022, quatre autres villes viendront s'ajouter : Tours,

Orléans, Rennes et Angers ;

- le Centre Culturel Européen et ses centres culturels binationaux (franco-allemand, franco-espagnol, franco-britannique, franco-italien), lesquels ont pour mission de rendre visibles les différentes cultures européennes sur l'agglomération ;
- Graine d'Europe, Gare de l'Est...

Europa Nantes a fêté sa première année d'existence en 2020. Ce lieu, implanté le long du boulevard de la Prairie aux Ducs, est un nouvel espace de 1 000 m² destiné à resserrer les liens entre les Nantais et l'Europe. Regroupant les principales associations européennes du territoire sur un site ouvert à tous, il est dédié à l'information, l'expérimentation et au montage de projets en direction de l'Europe. Sa gestion est assurée par la Maison de l'Europe.

Malgré la crise sanitaire, Europa Nantes s'est affirmé comme un lieu ressource sur la question européenne en multipliant des initiatives principalement en ligne (débat, conférences, rencontres) et en poursuivant sa mission d'information et de sensibilisation sur les questions européennes.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Afin de contribuer aux enjeux mondiaux définis dans les objectifs de développement durable de l'ONU, Nantes Métropole mène et soutient des actions de coopération internationale fondées sur la complémentarité.

Aussi, la Métropole et ses collectivités partenaires placent l'amélioration des services aux habitants et leur pérennité au cœur de leurs actions.

L'action de Nantes Métropole et de ses partenaires en Afrique et en Haïti

- **Une cohérence d'actions depuis 2012**

Nantes Métropole a poursuivi sa logique de coopération Nord-Sud et Sud-Sud avec trois collectivités partenaires : Dschang (Cameroun), AMAGA (Association des Maires de la Grand' Anse en Haïti) et Kindia (Guinée). Il s'agit de structurer les services communaux ou intercommunaux capables de satisfaire les besoins urbains essentiels, de les développer de manière pérenne en concertation avec les habitants. L'échange d'expériences entre les quatre territoires est pour cela un atout majeur. L'organisation intercommunale, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la gestion des déchets, la promotion de l'agriculture locale et biologique et la production d'énergie hydroélectrique sont autant de domaines où les projets sont déclinés en collaboration entre les territoires (avec le soutien financier de partenaires tels que l'agence française de développement, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ou encore l'association internationale des maires francophones).

Cette démarche porte ses fruits : Dschang dispose par exemple dorénavant d'une agence de l'Eau et de l'Énergie qui entretient et développe les infrastructures d'eau et de production électrique de la commune. Elle s'appuie également sur son agence municipale de gestion des déchets pour collecter et trier les déchets des ménages, puis réaliser et vendre le compost issu de ceux-ci. Sa démarche est en passe de devenir intercommunale. Kindia entreprend quant à elle de définir et financer sa stratégie d'accès à l'eau potable, en relation avec l'association nationale des communes de Guinée, pour contribuer à une évolution à l'échelle nationale.

- **Application de la loi sur l'eau et la prise en compte d'autres enjeux urbains**

L'eau et l'assainissement sont des secteurs prioritaires de l'aide au développement au niveau international. En France, depuis 2005, les collectivités peuvent mobiliser des fonds spécifiques dans la limite de 1 % des ressources des services publics de l'eau et de l'assainissement (pour Nantes Métropole, le plafond est de 0,5 % des budgets eau et assainissement). En 2020, Nantes Métropole a maintenu son soutien, initié en 2017, aux projets émanant d'autres communes de la Métropole : gestion des déchets, prévention des risques naturels, lutte contre le changement climatique et résilience des villes.

Les objectifs sont d'une part, de renforcer les coopérations entre les communes de la Métropole et leurs villes partenaires, pour améliorer l'accès de leurs habitants à l'eau potable et aux services d'assainissement, d'autre part, de répondre aux situations d'urgence humanitaire liées à des catastrophes naturelles.

Nantes Métropole a soutenu en 2020 le projet EduKindia (mené par Orvault, Bouaye, Basse-Goulaine, Saint-Jean-de-Boiseau, Sainte-Luce-sur-Loire et coordonné par l'ONG Guinée 44) ainsi que les coopérations entre Carquefou et Matéri (Bénin), Bouguenais, Rezé, Saint-Herblain et respectivement Yene, Ronkh et Ndiagianiao (Sénégal).

Par ailleurs, suite à des échanges soutenus avec Kindia, Dschang et l'AMAGA, dans le cadre de l'aide d'urgence, elle a contribué à aider ces territoires dans la lutte contre l'épidémie de Covid 19.

- **Accompagnement de la transition énergétique et de la Ville durable**

La Ville de Dschang, Électriciens Sans Frontières et Nantes Métropole ont conçu en 2016 un projet de déploiement de la politique municipale de Dschang en matière d'énergie renouvelable. Il consiste à

équiper la ville de micro-centrales hydroélectriques et à gérer un service public de production et de vente d'électricité propre, constante et économique. Il s'agit aussi d'organiser et mettre en place le service municipal chargé de la gestion du service.

Ce projet a été complété en 2019 par un 2^e cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) permettant d'ouvrir une seconde phase du projet d'énergie hydroélectrique (construction d'une 3^e centrale) et d'ajouter un programme déchets prévoyant le déploiement d'un service de compostage individuel et municipal à Dschang et dans le département de la Menoua. Ce dernier vise aussi à mobiliser les habitants des différentes collectivités concernées. L'AFD apporte un important soutien à ces deux projets (1,338 M€ sur un budget cumulé de 1,927 M€, le reste étant réparti entre les partenaires).

La fiabilité de la gestion de ces services incite d'autres partenaires à élaborer des projets avec Dschang : le gouvernement camerounais, l'Union Européenne ou des organisations italienne et suisse. De même en Guinée, l'Union Européenne a étendu à Kindia, dotée d'une agence de l'eau et de l'assainissement, son programme d'amélioration de la gestion des déchets.

- **Appui de Nantes Métropole à la gouvernance locale**

Face aux enjeux sociaux, économiques et écologiques actuels, le rôle des villes et des communes est important : elles doivent assurer l'adéquation de nombreux services publics aux besoins de leurs habitants et en assurer la pérennité. Nantes Métropole soutient l'organisation des élus et services municipaux pour qu'ils puissent mieux se faire entendre concernant les projets nationaux ou internationaux ayant trait au développement de leur territoire. C'est particulièrement vrai en Haïti avec l'Association des Maires de la Grand' Anse où le développement agricole durable et la lutte contre la déforestation ne peuvent réussir qu'avec le soutien des habitants et de leurs représentants de proximité.

L'action locale de Nantes Métropole

- **Soutien aux associations internationales**

Nantes Métropole a apporté en 2020 un soutien financier à trois associations partenaires de ses coopérations :

- Inti : conduite des actions en faveur de l'énergie solaire et du développement à destination des pays du Sud ;
- Compostri : valorisation des déchets ménagers, soutien méthodologique et technique à l'émergence du compostage à Kindia et Dschang ;
- Électriciens sans Frontières : contribution au projet de déploiement de micro-centrales hydroélectriques à Dschang.

LE TOURISME EN TRANSITION

Nantes a longtemps eu pour les touristes l'image d'une ville assez indistincte et méconnue. A la fois proche des châteaux de la Loire et de la façade atlantique, elle dispose de nombreux atouts et centres d'intérêt, patrimoine, architecture, histoire, culture, vins et gastronomie, sans pour autant être connue et reconnue dans un domaine particulier.

Mais depuis une vingtaine d'années, la belle endormie a su se réinventer en portant un regard décalé sur le monde. Elle se distingue aujourd'hui par sa créativité, son originalité, son effervescence culturelle qui font d'elle, la métropole « la plus déjantée de France » selon le Sunday Times. Nantes a ainsi su bâtir l'identité d'une ville décalée, traversée par l'art, mais aussi d'une ville sereine où la vie s'écoule doucement.

En construisant cette image si particulière, Nantes a su trouver sa place au milieu des autres destinations touristiques, celle d'une ville ambitieuse mais pas prétentieuse, une ville extravagante mais pas écrasante.

Avec la crise sanitaire, comme dans toutes les destinations, le secteur du tourisme a été lourdement impacté tout en démontrant ses capacités de rebond.

Le tourisme d'agrément : une croissance ralentie mais résiliente face à la crise

En 20 ans, Nantes Métropole est devenue l'une des agglomérations les plus dynamiques et inventives de France. Un nombre important de sites, créations, manifestations et événements l'anime habituellement tout au long de l'année, dont certains d'envergure internationale : Le Voyage à Nantes, La Folle Journée (festival de musique classique), Estuaire (collection permanente à ciel ouvert d'art contemporain entre Nantes et Saint-Nazaire), le bestiaire mécanique des Machines de l'Île, le Château des Ducs de Bretagne...

En 2020, au sein de la Métropole comme partout ailleurs, le secteur du tourisme a été particulièrement touché par la pandémie mondiale de Covid 19. Ce contexte a notamment provoqué un gel des flux touristiques et de l'activité des groupes d'affaires ou d'agrément, un net recul de l'activité des clientèles individuelles, l'effondrement des clientèles étrangères, ou encore l'annulation de la quasi totalité des temps festifs et événements.

Pour autant, une activité estivale a pu être maintenue, en partie grâce à la programmation d'un des principaux événements de l'été (le Voyage à Nantes, décalé sur août et septembre) et l'ouverture d'importants sites de visites (château, Machines de l'Île, Musée d'arts...). A cela, s'est ajoutée une offre touristique rémanente avec le « Voyage permanent », les « parcours Estuaire », le « Voyage dans le Vignoble », ou encore la « Traversée moderne d'un vieux pays », pertinente et résiliente en période de crise.

En 2020, on relève également ces faits marquants :

- un enrichissement du « Voyage à Nantes permanent » avec des installations définitives. Citons par exemple les « Invendus » de Lilian Bourgeat, l'installation « Psellion de l'île » d'Evor, « Les Brutalistes » de Martine Feipel & Jean Bechameil, « Nantes ici Nantes » de Mrzyk & Moriceau, « In a silent way » de Nathalie Talec, sans oublier la nouvelle enseigne « Le Géant » d'Eric Croes sur la Chapellerie Falbalas Saint-Junien. Notons aussi l'inauguration durant l'été de la « Station Nuage » à Saint-Sébastien-sur-Loire, et à l'automne du « Porte-Vue » à Château-Thébaud sur le parcours du « Voyage dans le Vignoble » ;
- la 9^e édition de l'événement estival « Voyage à Nantes », décalée d'un mois entre le 8 août et le 27 septembre, marquée par l'œuvre monumentale « Rideau » de Stéphane Thidet sur la façade du théâtre Graslin. Soulignons par ailleurs l'organisation d'une « Nuit du VAN » et d'une « Nuit des Tables de Nantes » sur le même week-end en clôture de l'événement (dans des formats allégés pour cause sanitaire), lesquelles ont su trouver leur public ;
- l'installation de la « Parade Amoureuse des oiseaux de paradis » dans la Galerie des Machines, issue de l'univers artistique de l'Arbre aux hérons et qui a été vecteur d'attractivité pour le site des Machines de l'Île. Plus de 323 000 visiteurs ont été réunis en 2020 malgré les longues périodes de fermeture et les jauges réduites ;

- une campagne de promotion du tourisme renforcée autour du Lac de Grand-Lieu, en partenariat avec le département, les 10 communes riveraines et leurs intercommunalités ;
- le soutien de 13 communes pour accompagner le fonctionnement de 15 sites de tourisme de proximité, pour une enveloppe totale de près de 160 000 € ;
- la poursuite des études de l'Arbre aux Hérons et le lancement de la construction des premiers éléments du bestiaire, comme le Caméléon et le premier Grand Héron ;
- l'année 2020 restera malgré tout marquée par l'annulation de grands rendez-vous qui rythment habituellement la vie culturelle et touristique nantaise : la Folle Journée, les programmations culturelles de Nefs...

Malgré toutes ces actions en faveur du maintien de l'activité touristique sur la métropole nantaise, la fréquentation touristique, en constante croissance depuis 2010, a été fortement ralentie du fait de l'état d'urgence sanitaire (réduction des regroupements et déplacements), voire paralysée en période de confinement (mars à juin, puis novembre-décembre). Sont à noter :

- 1 800 000 nuitées en hébergements marchands (source : taxe de séjour et Airbnb), soit 43 % de moins qu'en 2019 ;
- des reculs de fréquentation compris entre -26% en août pour le meilleur mois (-33% en juillet et -32% en septembre) et -80% en avril (confinement complet) ;
- un effondrement de 80 % des visiteurs internationaux, mais une hausse importante des clientèles parisiennes +20% ;
- une baisse limitée de la fréquentation touristique d'agrément, résistante, sur Nantes Métropole : -30 % de nuitées marchandes sur les mois d'été, -23 % de fréquentation en juillet-août aux Machines de l'Île (avec une jauge réduite de 30%), - 5 % de visiteurs dans les espaces muséographiques du château et +18 % dans la cour du château en espace extérieur.

En 2020, la Métropole, notamment grâce au « Voyage à Nantes », a prouvé sa capacité d'adaptation. Elle est désormais reconnue en tant que destination de tourisme urbain mais aussi d'art et de culture à l'échelle nationale, européenne et internationale. En période de crise, le choix stratégique ces dernières années d'étoffer la collection d'œuvres et installations artistiques pérennes accessibles à tous dans l'espace public (par exemple sur le parcours de la ligne verte) a prouvé toute sa pertinence.

Le tourisme d'affaires, fortement impacté par la crise sanitaire

L'industrie des rencontres et événements professionnels (organisation de séminaires, voyages d'études, conférences et autres salons) est source de retombées économiques importantes pour tous les acteurs de la chaîne touristique, notamment les hôteliers.

Les grands équipements nantais sont depuis des années les acteurs incontournables du développement du marché MICE (Meetings, Incentive, Conferences, Exhibitions). Selon la méthodologie de France Congrès, la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions engendrent 259 M€ de retombées annuelles pour le territoire.

A cet égard, le secteur des rencontres professionnelles contribue au rayonnement du territoire en promouvant la destination auprès de touristes d'affaires, susceptibles pour certains de revenir en tant que touristes d'agrément.

Ce secteur a bien sûr été lourdement impacté par la crise sanitaire, les grands rassemblements ayant été annulés.

Chiffres clés du tourisme d'affaires en 2020

- **Cité des Congrès** : 67 manifestations MICE, 4 manifestations internationales, 9 nationales et 54 régionales, une trentaine de représentations culturelles.
- **Parc des Expositions** : 35 manifestations accueillies dont 4 événements produits et 11 concours pour un public de 79 085 personnes (600 000 en 2019).

En 2020, le « Convention Bureau » de Nantes Saint-Nazaire Développement - chargé de la promotion et du développement économique et international de la Région - a conforté son positionnement. Les organisateurs d'événements peuvent y effectuer des recherches thématiques : hôtels, sites

privatisables, traiteurs, agences événementielles, prestataires de services, restaurants... Il anime le club MICE conjointement avec la CCI Nantes Saint-Nazaire. Ce club fédère les acteurs de l'événementiel d'affaire en lien avec l'office du tourisme et les grands équipements. Il a pour objectif d'offrir une bonne lisibilité de l'offre du territoire en matière d'accueil d'événements professionnels. Il doit également promouvoir cette offre au niveau national et international et compte d'ores et déjà 80 adhérents.

Le « Convention Bureau » a mis en place en 2020 une charte sanitaire afin de rassurer les touristes sur la mise en place de mesures sanitaires lors de leur venue sur le territoire.

Par ailleurs, la Métropole accompagne le développement des filières d'excellence de son territoire en soutenant des manifestations à caractère économique, touristique et scientifique, au rayonnement national et international. En 2020, en raison de la crise sanitaire, seules 8 manifestations ont pu être soutenues (six dans les domaines ECO & ESR, et deux, à l'Université de Nantes, dans le cadre de la Convention « Campus Nantes »), contre 45 en 2019. L'une de ces manifestations, « Start West 2020 », s'est déroulée à la Cité des Congrès de Nantes.

Fortement impacté en 2020 mais résilient, l'offre touristique continue à s'adapter face à la crise sanitaire en renforçant deux axes de travail déjà existants : le tourisme de proximité et le tourisme durable. Ainsi, Nantes se fait reconnaître comme une destination durable, notamment à travers 3 labels : GDS Index (dédié au tourisme d'affaires), Cit'ergies (dont le tourisme sera un des sujets majeurs pour atteindre le niveau Gold), et Destination Innovante Durable (dont Nantes fait partie des 9 villes pilotes).

UNE POLITIQUE CULTURELLE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

L'objectif de Nantes Métropole est de soutenir une haute ambition avec une politique culturelle pleinement actrice de la construction du vivre ensemble et du projet de territoire. Elle est fondée sur une vision exigeante de la culture, vecteur d'émancipation individuelle et collective et espace de liberté où la société s'invente et se réinvente dans l'échange.

Dans le partage avec le plus grand nombre, avec une part belle faite aux idées novatrices en proximité comme à l'international, une attention particulière est portée à la prise en compte des capacités d'innovation et de la diversité, que ce soit dans les manières de vivre la culture, dans les démarches de création ou dans les projets culturels.

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire impactant l'offre culturelle des équipements gérés en régie. Toutefois, durant la période, Nantes Métropole a maintenu et réaffirmé son ambition en matière culturelle avec une offre diversifiée et accessible au plus grand nombre.

Mise en communication des offres culturelles numériques pendant la fermeture des lieux culturels (de mi-mars à juin puis de novembre à décembre 2020)

En raison de la fermeture des lieux culturels et des lieux de convivialité, la Ville de Nantes a souhaité, pendant les deux confinements, se faire le relai **via ses réseaux sociaux et son site internet** des nombreuses propositions culturelles numériques qui ont émergé spontanément sur le territoire.

Podcasts, vidéos, captations de conférences, concerts, contes, performances, émissions de radio, activités créatives, webzines, clips, reportages, bases de données, visites virtuelles... les acteurs culturels ont débordé d'imagination pour mettre en ligne des ressources culturelles, pour le plus grand plaisir des Nantais.e.s qui ont été nombreux.ses à s'y connecter :

- rubrique « Sortir » : « **Que faire à Nantes pendant le déconfinement** », avec une publication hebdomadaire (le mercredi) de cinq ou six nouvelles propositions <https://metropole.nantes.fr/qfan> ;
- rubrique « **culture à distance** » qui répertorie tous les contenus culturels pérennes mis à disposition des Nantais.e.s <https://metropole.nantes.fr/culture-distance> ;
- « **Nantes inspirante** » donne la parole aux hommes et aux femmes du territoire qui continuent de réfléchir, d'agir, d'inventer, dans un podcast diffusé le mardi et le vendredi <https://metropole.nantes.fr/podcasts>.

Une dynamique de fréquentation et d'offres culturelles pour les équipements métropolitains

- Au **château des ducs de Bretagne et son musée d'histoire de Nantes**, l'année 2020 a été marquée par la fermeture de l'établissement pendant 5 mois, l'application de jauges de fréquentation réduisant le volume de visiteurs et l'adaptation constante du calendrier culturel. **844 340** visiteurs ont franchi les portes du Château contre 1 203 405 visiteurs en 2019. En 2020, fut également décidé le report de l'exposition internationale « Gengis Khan » suite à l'intervention des autorités chinoises visant à en modifier le contenu. L'exposition LU, un siècle d'innovation (1846-1957), fut très appréciée des visiteurs du musée, qui furent au total **158 914** pour l'année 2020 (379 433 pour 2019).
- Le **mémorial de l'abolition de l'esclavage** a accueilli **114 233** personnes (221 083 visiteurs en 2019). Les **cryptes de la Cathédrale** ont accueilli **536** personnes (36 229 visiteurs en 2019). Ce faible chiffre est lié au Covid 19 (fermeture dès mars) et à l'incendie de la cathédrale le 18 juillet 2020, alors que les cryptes devaient rouvrir début août.
- Au **Chronographe**, on comptabilise **10 461** visiteurs en 2020 (23 600 visiteurs en 2019), avec une fréquentation très proche du niveau des années précédentes pendant les périodes

d'ouverture. Le constat d'un public familial et de scolaires est confirmé pour cet établissement qui en a fait son public cible.

Les partenariats culturels se sont poursuivis avec :

- l'exposition **Archéolabo**, qui a permis de valoriser la recherche archéologique et son actualité sur la métropole ;
- l'exposition **Néandertal**, ouvert en août 2020 en partenariat étroit avec le Muséum d'histoire Naturelle de Nantes et le Musée de l'Homme à Paris.

- **Sur le volet des compétences métropolitaines liées aux patrimoines, les activités du service archéologie** se sont réparties entre conseil et expertise auprès des maîtrises d'ouvrage en charge des aménagements du territoire métropolitain et la réalisation des opérations prescrites par l'État. Les principales interventions menées en 2020 concernent des diagnostics réalisés sur les communes de Bouaye, Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes, Mauves-sur-Loire, Rezé et Saint-Herblain. Les opérations menées dans ces différentes communes, où la carte archéologique était parfois vierge de tout vestige, contribuent à mieux documenter l'histoire de l'occupation du sol de ces territoires pour la plupart en voie d'urbanisation. Par ailleurs, en 2020, le fait marquant est la réalisation de la première opération de fouille menée par le service sur un site de la **période gauloise**. Il s'agit du gisement de la Louëtrie, dans le quartier de Doulon à Nantes et la découverte d'une vaste propriété à l'intérieur de laquelle étaient conservés les restes de plusieurs maisons construites en matériaux organiques (bois et terre). Cet ensemble atteste d'activités domestiques et sans doute aussi artisanales.
- Sur le volet de **l'animation de la fonction gestion documentaire et archives** du schéma de mutualisation, l'année 2020 a été marquée par l'intervention du service commun des Archives de Nantes auprès des 24 communes adhérentes. Lors de groupes de travail, les services collaborent sur des sujets liés aux structurations de données mais aussi en assurant le suivi des procédures d'archivage pour 7 communes sur 24. De plus, en 2020, le projet de système d'archivage électronique mutualisé, en passe d'être ouvert aux communes, est arrivé dans sa phase d'étude et de programmation.
- Le **Musée d'arts** a quant à lui aussi proposé **18 nouvelles actions spécifiques** durant le confinement. Mentionnons le challenge #Tussenkunstenquarantaine! qui a recueilli **117 participations** et qui consiste, à partir d'une œuvre du musée, à proposer une photo personnelle recomposant cette œuvre. La consultation de la collection en ligne des œuvres du Musée est passée de **2 500 sessions mensuelles à 9 000 sessions mensuelles (soit 3,6 fois plus qu'avant le confinement)**.

L'une des participations a même été remarquée par le CLIC, puisque l'interprétation de « L'Esclave blanche » de Lecomte du Nouÿ a **remporté le prix CLIC France** du challenge national « Art en quarantaine » : <http://www.club-innovation-culture.fr/concours-national-artenquarantaine-gagnants/>.

- Au **muséum d'histoire naturelle**, la fermeture liée à la crise sanitaire ainsi qu'à une période de travaux a privé l'établissement de public pendant sept mois, de mars à août puis de la fin octobre à décembre. Plusieurs initiatives ont été menées par l'équipe des médiateurs du muséum durant cette année de pandémie, pour garder le lien avec le public et notamment les personnes isolées.

Dès avril 2020, le médiateur référent pour le public en situation de handicap a initié les « **lectures scientifiques par téléphone** » pour les **personnes déficientes visuelles**. Près de 130 lectures, durant le 1^{er} confinement, ont été effectuées à destination de personnes majoritairement âgées de 60 à 90 ans. Le planétarium de Nantes et l'Espace des sciences de Rennes ont rallié la démarche auprès du muséum. Une autorisation d'exception culturelle au droit d'auteur a permis pérenniser le dispositif.

Une **vidéo avec traduction LSF en "live"** (possibilité de questions pour les personnes connectées) a été expérimentée en partenariat avec l'association « Culture LSF ». De très bons retours conduisent à poursuivre cette production originale ; un partenariat avec le musée d'arts se met en place.

Le muséum a aussi participé à la diffusion de 250 **paniers solidaires** distribués par les CCAS et les centres socio-culturels dans les quartiers nantais. Toujours dans cet objectif de réduire l'isolement des personnes fragiles, des animations ont été menées dans les Ehpad de la Ville de Nantes.

En août 2020, un **nouvel espace d'accueil pour le public a ouvert**. Plus ergonomique pour le personnel, cet espace apporte également un meilleur confort d'accueil au public, dans une esthétique qui préfigure le futur musée.

- **Le Planétarium a continué d'innover et conforté son profil numérique.** Après un premier trimestre amputé (11 289 visiteurs), il a dû fermer ses portes sur le reste de l'année. Classé en catégorie L « salle de projection », il aurait pu rouvrir en juillet mais l'exiguïté des locaux (cotés public et personnel) ne permettait pas d'assurer une ouverture en respectant la distanciation requise. De plus, le système de ventilation en place depuis de nombreuses années ne correspondait pas aux recommandations liées aux réouvertures des salles.

Fort de ce constat, un travail collaboratif au sein de l'équipe a été engagé pour proposer une offre complète aux usagers sans les accueillir dans les locaux. Le **Planétarium virtuel** était lancé. Après plusieurs mois de travail, un site internet provisoire, une page Facebook et une chaîne YouTube ont été entièrement montés. Au programme de l'été 2020 : une vidéo chaque vendredi « Dans le ciel ce week-end » pour apprendre à observer facilement un petit coin du ciel, un « défi astro » chaque mercredi à destination des enfants et des familles pour bricoler ou fabriquer un objet lié à l'astronomie. Un énorme travail a également été fait pour mettre à disposition de tous (centre de loisirs, particuliers...) plus d'une cinquantaine de ressources pédagogiques prêtes à l'emploi. La participation au VAN a été maintenue avec la mise en ligne d'une création retravaillée (un format plat type écran classique et version 360° pour les utilisateurs de casques de réalité virtuelle).

Les compétences numériques de toute l'équipe ont permis de proposer aux utilisateurs une offre qui a trouvé son public : **21 vidéos Youtube (6311 vues au global) et 1 300 nouveaux abonnés Facebook**. L'été fut également l'occasion de tester les webinaires en direction des centres de loisirs et pour le grand public. Ces webinaires ont pris leur envol sur le second semestre. Une programmation de séances en direct et en ligne (39 webinaires : chaque mercredi, un week-end par mois, chaque jour des vacances scolaires) ont permis à 3 632 personnes de garder le contact avec le Planétarium.

La rentrée de septembre et octobre a été consacrée aux **travaux de rénovation** de la salle de spectacle du Planétarium. Planifiés depuis plus d'un an, ils amélioreront fortement l'accueil du public. Une augmentation de la jauge à 59 sièges permettra d'accueillir plus de visiteurs et 2 classes en simultané. Par ailleurs, l'organisation des locaux permettra de limiter la gêne occasionnée lors d'une entrée ou sortie en cours de séance et de suivre un circuit sans croisement du public lors des entrées et sorties.

En outre, l'**offre « hors les murs »** a été lancée. Comme les élèves ne pouvaient pas se rendre au Planétarium, des médiateurs se sont déplacés dans 34 classes. **790 élèves** ont ainsi pu **bénéficier d'une animation**. Cette offre et les webinaires (groupes et publics) se poursuivent en 2021 jusqu'à la réouverture du Planétarium annoncée courant juin, à l'occasion de ses 40 ans.

- L'année 2020 aura aussi permis d'enclencher certains travaux de fond et le développement d'offres alternatives : sites internet, nouvelles séances, ressources pédagogiques pour les enseignants, partenariats...).

Installation au long cours de Royal de Luxe dans le quartier du Grand Bellevue

L'implantation de la compagnie « Royal de Luxe » dans un quartier politique de la ville (QPV) : en interaction avec un programme de rénovation urbaine, l'installation fin 2018 de « Royal de Luxe » sur le quartier Bellevue traduit une volonté d'ouvrir une nouvelle page dans le dialogue entre culture et espace public. Première en France et prévu sur plusieurs années, ce projet allie performances artistiques et réalisation d'œuvres pérennes. Il est résolument tourné vers le grand public et la relation que les habitants entretiennent avec leur quartier. La crise sanitaire a fortement impacté la mise en œuvre du projet du Grand Bellevue en 2020.

Royal de Luxe a pu réaliser la situation imaginaire intitulée « **Fiat 500 tableau noir** ». Il s'agissait d'un clin d'œil au tableau noir dans les salles de classe d'antan. Cette Fiat a été installée, à tour de rôle durant une semaine, dans les cours des 7 écoles maternelles et élémentaires de Bellevue (4 sur Nantes et 3 sur Saint-Herblain).

La deuxième situation imaginaire s'intitulait « **Cinémascopie** ». Elle consistait à dévoiler progressivement l'étrange intimité de la vie d'habitants d'un appartement dans un immeuble au 2 rue de la Saône à Nantes. Elle s'est déroulée en septembre 2020.

Un projet ambitieux d'une « Cité de l'imaginaire »

À l'issue de six mois de concertation et de travail pour imaginer collectivement l'**avenir du bâtiment Cap 44** (les grands moulins de Loire sur le Bas Chantenay), le choix a été fait en octobre 2018 de préserver et transformer les lieux en respectant leur histoire. Il s'agit de révéler la valeur esthétique et patrimoniale du bâtiment (aujourd'hui masqué par un bardage datant des années 1970) à travers 6 grandes intentions :

- conserver une hauteur à l'Ouest pour offrir un nouveau panorama ;
- abaisser la partie Est pour favoriser la découverte des paysages et la luminosité du site en créant un véritable lien entre la Loire et son environnement ;
- ouvrir le rez-de-chaussée pour permettre les vues entre la Loire et la carrière ;
- révéler un procédé de construction historique, le procédé « Hennebique », unique au monde lors de la construction du bâtiment en 1895 et témoin de l'histoire industrielle, portuaire, maritime et fluviale nantaise ;
- réserver une place privilégiée à la thématique de l'imaginaire (dont Jules Verne est l'un des plus illustres représentants), en interaction avec le futur Arbre aux hérons et son Jardin extraordinaire ;
- créer, sur le parcours des Belvédères, un lieu unique en son genre à l'échelle de la métropole.

Afin de préciser ces intentions, une étude de définition, s'appuyant sur les avis d'un comité scientifique, a été réalisée par les directions générales de la Culture et déléguée à la Cohérence territoriale.

Il est prévu d'affecter le bâtiment à une **offre culturelle et touristique centrée sur Jules Verne et ses univers** dans un lieu spécifique. En accord avec la figure de l'écrivain, il s'agit de transporter ses visiteurs dans des imaginaires plus contemporains et créer une symbiose avec le Jardin extraordinaire et l'Arbre aux hérons pour en faire un écosystème culturel et touristique cohérent.

Le concept prévoit des dispositifs ludiques, immersifs et une programmation dont chaque événement (exposition, rencontre, festival d'idées...) ouvre un nouveau rêve ou un nouvel imaginaire, interpelle les visiteurs et questionne nos usages.

Une place importante sera donnée à la pluridisciplinarité, à des approches expérimentales, à des visions prospectives ou utopiques. Des créateurs accueillis en résidence contribueront à la programmation du lieu et aux dynamiques de territoire.

Sont prévus les principaux espaces suivants :

- sur le **plateau « Hennebique »**, un espace d'exposition permanent remplaçant l'actuel Musée Jules Verne. Cohérente avec le concept du bâtiment, cette implantation a pour objet de combler le décalage qui existe entre la notoriété universelle de Jules Verne et les moyens limités qui lui sont actuellement consacrés en hommage. Une offre complète et innovante (« de l'écriture aux images et à l'imaginaire ») en construction est prévue, répondant aux attentes des différents publics ;
- un **espace d'expositions temporaires**, déployant une programmation (sur les bases décrites ci-dessus) en interaction avec les Utopiales, le lieu unique, le pôle de CSTI (Culture Scientifique Technique et Industriel) et d'autres partenaires ;
- une **bibliothèque de type « troisième lieu »** dédiée à la thématique des imaginaires et favorisant l'implication des usagers ;
- un **espace de diffusion** fonctionnant en lien avec les espaces d'exposition comme avec la bibliothèque.

Outre la terrasse panoramique accessible à tous, sont également projetés un espace de restauration et une boutique.

Ce lieu s'adressera à **tous les publics** venus pour découvrir ou faire découvrir l'univers de Jules Verne et des mondes imaginaires. Le public scolaire fera l'objet d'une offre spécifique.

Angers Nantes Opéra : un opéra dans l'espace public !

Angers Nantes Opéra (ANO) est un acteur structurant de l'agglomération et de la région, vecteur de rayonnement culturel et d'attractivité de la métropole nantaise.

En 2020, la crise sanitaire liée à au Covid 19 a fortement impacté le secteur culturel. Le théâtre Graslin a été fermé au public (annulations et/ou reports de représentations plus tard dans la saison ou sur les saisons à venir). Angers Nantes Opéra a accompagné l'ensemble de ses salariés, équipe artistique et équipe technique en mettant en place des actions de solidarité et de soutien. L'ANO a continué de proposer des contenus et actions (captation de la Fête de la musique, websérie « Iphigénie à l'Opéra », tuto « ça va mieux en le chantant », maintien d'actions culturelles) et à accueillir des projets professionnels et des répétitions (Orchestre des Pays de la Loire, Opéra on the rocks...).

Ces dynamiques sont emblématiques du nouveau projet artistique et culturel porté par cette institution qui entretient l'objectif de toucher un plus large public, notamment en plaçant l'opéra au cœur de l'espace public.

Angers Nantes Opéra contribue au rayonnement de l'art lyrique sur un large territoire à travers ses représentations ou ses projets d'actions culturelles en particulier d'éducation artistique. Il touche un public venant de l'ensemble des communes de la métropole nantaise (1/3 environ) et plus largement régional.

L'association « Opéra en Grand Ouest » créée conjointement par Nantes Métropole et les Villes d'Angers et de Rennes pour mettre en partage la programmation lyrique entre les deux maisons d'opéra a vu le jour en 2019. Dans cette dynamique de coopération, Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes continueront de collaborer, à l'image de leur rapprochement dès la saison 2018-2019 via des programmations lyriques communes (6 productions de spectacles communes prévues sur la saison 2019-2020).

L'ANO maintient par ailleurs son ouverture à d'autres disciplines, notamment la danse à travers sa participation au festival « Trajectoires » mais aussi au cinéma en accueillant le festival du cinéma espagnol, ou encore le festival des 3 continents. Cette ouverture se poursuit et continuera en direction de tous les publics par la consolidation des actions engagées (accueil des familles et scolaires à l'occasion notamment de concerts participatifs « ça va mieux en le chantant », par exemple).

Chiffres clés 2020

Dans un contexte de crise sanitaire impliquant plusieurs semaines de fermeture, les équipements culturels métropolitains ont accueilli :

- **Musée d'histoire de Nantes (château) : 158 914 visiteurs** incluant les expositions permanentes, temporaires et la programmation artistique.
- **Musée d'arts : 133 577 visiteurs** ont fréquenté le Musée malgré une fermeture du 16 mars au 22 juin et du 30 octobre au 6 novembre 2020.
- **Muséum d'histoire naturelle : 58 202 visiteurs** au Muséum pendant les 132 jours ouverts au public (du 1^{er} janvier au 14 mars puis du 8 août au 29 octobre). La fréquentation journalière est de 441 visiteurs (466 en 2018, 409 en 2019).
- **Planétarium : 11 289 spectateurs** de janvier à mars, 790 élèves/enfants en animation « hors les murs » et 3 632 personnes connectées aux animations en ligne (établissement fermé depuis mi mars pour des raisons sanitaires et travaux). Concernant les réseaux sociaux : 21 vidéos youtube : 6 311 vues et 1 300 nouveaux abonnés Facebook.
- **Chronographe** (centre d'interprétation archéologique) : **10 461 visiteurs** malgré une fermeture du 16 mars au 22 juin et du 30 octobre au 6 novembre 2020.
- **Musée Jules Verne : 16 636 visiteurs** (moyenne mensuelle de 2 559 visiteurs et quotidienne de 100 visiteurs pendant les périodes d'ouverture soit une diminution de 28 % par rapport à 2019).
- **114 233 visiteurs au Mémorial de l'abolition de l'esclavage** et **536** pour les cryptes de la Cathédrale, fermées aux publics à partir du 18 juillet 2020 suite à l'incendie.

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est un vecteur incontournable du rayonnement du territoire. À ce titre, Nantes Métropole gère les équipements sportifs métropolitains, soutient les clubs et sportifs de haut niveau, contribue à l'organisation d'événements sportifs d'échelle métropolitaine.

Promotion et développement de l'élite sportive

En 2020, le sport professionnel de la métropole, paysage quasi unique en France, a continué de fédérer de nombreux clubs d'envergure. 7 équipes professionnelles ont été soutenues : le Football Club de Nantes, Nantes Rezé Basket (féminin), Nantes Basket Hermine (basket masculin), le HBC Nantes (masculin), Nantes Atlantique Handball (féminin), Volley Ball Nantes (féminin) et Nantes-Rezé Métropole Volley (masculin). Hormis le Nantes Basket Hermine, tous ces clubs évoluent au plus haut échelon national. Quatre d'entre elles évoluent même en Coupe d'Europe : d'une part, le HBC Nantes et le Volley Ball Nantes en Ligue des champions, d'autre part, le Nantes Atlantique Handball et le Nantes Rezé Métropole Volley en EHF Cup et CEV Cup.

À ces clubs s'ajoutent 2 clubs « amateurs » à forte identité métropolitaine évoluant aux plus hauts échelons de leurs disciplines : le Nantes Métropole futsal et le Nantes Métropole Athlétisme.

Bien évidemment, l'année 2020, particulière au vu du contexte sanitaire, a entraîné une fin anticipée de toutes les compétitions sportives en mars. Au-delà de la situation sportive, la crise a eu des conséquences financières importantes pour les clubs, avec une saison 2020/2021 se déroulant presque intégralement à huis clos (impact billetterie, partenariat...). À ce jour, l'impact ne peut être chiffré précisément. En outre, concernant le FCN, la baisse soudaine de près de 50 % des droits TV, composante budgétaire majeure, est à noter.

La Métropole soutient le sport professionnel via l'attribution de subventions et l'achat de prestations de communication, pour un montant total de 5,5 M€. Elle assure également un soutien spécifique aux athlètes de haut-niveau (25 sportifs de haut niveau au 1^{er} novembre 2020). Inscrits sur les listes élites et seniors établies par le ministère en charge des Sports, ces sportifs représentent la France lors des compétitions internationales dans une douzaine de disciplines environ. Le soutien apporté (75 000 €) a notamment permis l'acquisition d'un équipement matériel spécifique ou encore des déplacements internationaux.

Certains de ces sportifs avaient pour ambition de se qualifier aux JO de Tokyo, qui devaient initialement se dérouler en 2020... Cet événement planétaire est reporté à l'été 2021.

Les équipements sportifs métropolitains

Au regard des conditions sanitaires, de nombreuses manifestations qui devaient se tenir au sein des équipements sportifs métropolitains ont été annulées ou reportées. De fait, le recours à ces équipements a baissé de 40 % par rapport à 2019.

Le Palais des Sports de Beaulieu (PSB)

Bâtie en 1973, la plus grande enceinte sportive couverte de Nantes a poursuivi sa transformation. Depuis le printemps 2016, le complexe fait l'objet de travaux de réhabilitation et de modernisation, organisés sur 4 ans. En plus d'une mise aux normes du bâtiment, l'accueil a été amélioré avec de nouvelles entrées, des loges, un espace de réception, une boutique, des guichets et des sanitaires supplémentaires. Aussi, un local antidopage, une salle de récupération et une salle de préparation physique ont vu le jour. La capacité de la salle principale (« salle 5000 ») est passée de 4700 à 5400 places.

En décembre 2020, les salles spécialisées (judo/aïkido, karaté/taekwondo, gymnastique, boxe et musculation/haltérophilie) ont été réceptionnées, parachevant ainsi le programme de travaux sur le bâtiment. Leur réouverture va offrir aux usagers des conditions de pratique améliorées : augmentation de la surface, vestiaires dédiés, confort thermique et acoustique, nouveaux locaux associatifs et de rangement.

En dépit du contexte sanitaire, le HBCN a pu assurer 16 rencontres de championnats national et de Coupe d'Europe. Un gala de boxe accueillant le poids lourd Tony Yoka a également pu se dérouler au PSB, à huis clos mais devant les caméras de Canal+.

Le Stadium Pierre Quinon

Cette structure spécialisée, dotée d'un anneau de 200 m, d'une piste centrale, d'aires de saut et de 18 terrains de badminton, accueille de nombreuses manifestations d'athlétisme : championnats de France, Pré France et championnats de France Masters d'athlétisme. Deux meetings, 4 championnats régionaux et un départemental ont également eu lieu. Les événements « hors athlétisme » habituellement accueillis après la saison athlétique n'ont pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

La Salle sportive métropolitaine de la Trocardière

Cette salle spécialisée dans le basket a reçu les rencontres du Nantes Rezé Basket (club féminin) et du Nantes Basket Hermine (club masculin). Une rencontre du Nantes Rezé Métropole Volley y a également attiré plus de 4 000 spectateurs.

La patinoire du Petit Port

Unique patinoire du département, cet équipement intégré au complexe sportif du Petit Port accueille un public varié : associations, scolaires et grand public. C'est dans ce lieu que se tiennent habituellement à guichets fermés les matchs des Corsaires de Nantes, qui évoluent en D1.

En 2020, les circonstances ont entraîné sa fermeture de mi-mars à début juillet, puis à partir de fin octobre. Sa fréquentation, supérieure à 100 000 entrées en 2019, s'est ainsi repliée à 56 233 entrées en 2020.

Soutien à des grands événements sportifs

Le secteur événementiel a été très marqué par le contexte sanitaire, qui a naturellement empêché la tenue de nombreux événements sportifs (Marathon, Trophée des sprinters, gala européen de boxe et autres événements au XXL). On notera toutefois l'accueil dans un format adapté des événements suivants :

- la course marche ODYSSEA en mars ;
- le « Train » du rugby FRANCE 2023 à la gare de Nantes en octobre ;
- l'Open de France de basket 3X3 en juillet au Parc des Chantiers.

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Clefs de voûte d'une métropole du savoir, l'enseignement supérieur et la recherche sont à l'origine de nombreuses innovations sur le territoire dans des secteurs comme la santé, les matériaux ou les sciences humaines. En soutenant l'Université de Nantes, les grandes écoles et les centres de recherche situés sur son territoire, Nantes Métropole participe à la valorisation de l'expertise nantaise et à l'amplification de son rayonnement à l'échelle européenne et internationale.

Campus Nantes : 5 sites répertoriés

Suite à l'approbation des orientations stratégiques de Campus Nantes en juin 2013, des commissions de sites réunissent l'ensemble des partenaires académiques, institutionnels et économiques concernés. Elles abordent les problématiques d'ordre global (aménagement de site, voirie, services...) ou celles plus étroitement liées aux établissements et aux étudiants (habitat et restauration, horaires).

Sur les cinq sites répertoriés par Campus Nantes, des commissions sont mises en place :

Site de la Géraudière, site Tertre-Lombarderie, site Centre-ville/Île de Nantes et Chantrerie-Fleuriaye. Pour le site de l'IRT Bouguenais, la commission s'est tenue parallèlement à l'aménagement et la qualification des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Au cours de l'année 2020, la crise sanitaire n'a pas permis la tenue de ces commissions de site, les établissements d'enseignement supérieur et recherche étant mobilisés pour l'organisation des enseignements en distanciel.

Campus Nantes : la poursuite des conventions de site

Parmi les dispositifs prévus dans le cadre de la démarche Campus Nantes mise en place par Nantes Métropole, figurent les conventions dites de site. Établies chacune pour trois ans, elles ont pour objectif de contractualiser avec la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'agglomération nantaise. Il s'agit ainsi d'affirmer, de poursuivre et d'accentuer le soutien de la Métropole par le financement d'actions autour d'axes stratégiques issus des priorités partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes.

Ces conventions de site récapitulent également l'ensemble des financements octroyés par Nantes Métropole à chaque établissement quel que soit le cadre contractuel et les politiques publiques concernées. Les conventions de site ont été conclues pour 3 ans avec l'université, Audencia et l'école de Design de Nantes Atlantique. En 2020, une nouvelle convention devait être conclue en 2020 avec l'École Centrale, finalement différée au vu de l'évolution du dossier NEXT (Nantes Excellence Trajectory) et de la Nouvelle Université de Nantes (NUN). L'année 2020 voit également s'achever la convention triennale Campus Nantes avec l'Université, d'un montant annuel de 1.550 K€, laquelle doit être reconduite pour la période 2021/2023.

A noter que la santé constitue l'une des principales filières d'excellence de la recherche au niveau de la métropole nantaise. Elle se caractérise par l'association étroite entre recherche fondamentale et clinique mais aussi entre l'hôpital et les patients. Au titre du contrat de plan État-région (CPER), Nantes Métropole est associée aux études pré-opérationnelles conduites par la région concernant le volet formation supérieure de la future Faculté de Santé sur l'Île de Nantes (hors L1).

Concernant le site Gloriette, Nantes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération BIAS qui accueillera des formations de la L1 Santé et des services centraux de l'Université de Nantes. Cette opération d'un montant de 15 M€ est financée par Nantes Métropole (8 M€), la Région (5M€) et l'Université (2 M€). Lancé en juin 2020, le chantier sera livré pour la rentrée 2022. A l'issue de cette opération, le site Gloriette sera achevé et accueillera les étudiants en première année de santé ainsi que l'UFR Pharmacie et la BU santé.

L'enseignement supérieur métropolitain et le projet NEXT

En 2020, après les difficultés de 2019, le projet NexT a été rebâti sur des bases nouvelles. Cela a permis une modification de la gouvernance de l'Université et de l'École Centrale de Nantes, avec la désignation de son nouveau directeur qui assurait la direction de l'équipe opérationnelle de NexT.

Les négociations entre les membres fondateurs de NExT (Université, École Centrale, CHU et INSERM) ont repris durant toute l'année 2020 et devraient aboutir en 2021 à l'approbation des nouveaux statuts de la NUN et la confirmation de NExT par le jury international.

Le périmètre de la NUN s'est élargi avec l'intégration des établissements : Ecole des Beaux Arts Nantes Saint-Nazaire, Ecole d'Architecture de Nantes, IRT Jules Verne.

De son côté, la Métropole a maintenu ses engagements liés à la signature de la convention NExT (entre l'Université de Nantes et l'Agence Nationale de la Recherche, en 2018). Nantes Métropole a ainsi apporté son soutien à l'Université dans le cadre de la convention Campus Nantes reconduite en 2018 en apportant un soutien spécifique de 800 000 €, ce qui porte son soutien global à 1,1 M€. Ces financements concernent notamment l'attraction de nouveaux talents, la mise en œuvre d'outils pour développer l'innovation.

Pour tenir compte des évolutions du dossier de la NUN et de NExT, Nantes Métropole a négocié avec l'Université un avenant à la convention de financement NExT qui prendra effet au premier trimestre 2021 et qui réoriente les financements des actions en tenant compte de l'évolution des financements de l'État.

Des projets d'équipements qui se développent

L'année 2020 a vu la poursuite des études et travaux liés à divers projets :

- les études liées à la construction de la nouvelle Faculté de Santé sur l'île de Nantes sous maîtrise d'ouvrage de la Région mais avec un financement à parité de l'État, de la Région et de Nantes Métropole. Outre le suivi de la pré-programmation de cet équipement, la Métropole a été à l'initiative d'un projet de restauration sociale étudiante inclus dans cette opération. Il s'agit d'accueillir plus de 7 000 étudiants ainsi que la construction d'un parking public souterrain accessible aux futurs usagers du site : Faculté de Santé et futur CHU (livraison prévisionnelle 2030) ;
- la Région a approuvé les études de pré-programmation du projet de la nouvelle Faculté de Santé (opération à 130 M€ HT). Issu du contrat d'avenir, le financement prévoit la participation de la métropole à hauteur de 36 M€ HT, sans compter la restauration étudiante évaluée à 14 M€ ;
- le démarrage des travaux concernant la requalification des bibliothèques universitaires (BU) de l'Erdre sur le site du Tertre (livraison prévisionnelle 2021) ;
- le lancement des travaux lié au transfert de l'ENSM implanté quartier des Salorges à Nantes sur le site de l'École Centrale pour un montant de 11,5 M€ avec une participation de Nantes Métropole de 2,5 M€ sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

A noter, le marché de gestion de la Maison des Chercheurs Etrangers a été renouvelé pour la période 2021/2024 avec la désignation de l'association Fac Habitat comme gestionnaire de la MCE qui dispose de 24 logements et de locaux d'animation à destination des chercheurs étrangers accueillis sur Nantes.

Par ailleurs, les programmes d'équipements numériques et de recherche continuent avec des financements qui se poursuivront jusqu'en 2022 en fonction de l'avancement des différentes acquisitions par les établissements.

La démarche Recherche-Formation-Innovation

Les démarches Recherche-Formation-Innovation (RFI) ont pour vocation d'accompagner des thématiques fortes dans le cadre d'une démarche intégrée. L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire à partir d'une réflexion stratégique collective pouvant dynamiser les 3 axes (Recherche-Formation-Innovation).

Nantes Métropole a été sollicitée pour le financement de 6 d'entre-elles en cohérence avec ses filières d'excellence (West Atlantic Marine Energy Center/Energies Marines Renouvelables - WeAMEC/EMR, Alliance Europa, Bioregate, Atlanstic, Food For Tomorrow, Industries Créatives et Culturelles – ICC).

Six démarches RFI ont donné lieu à des conventions financières dont quatre portées par l'Université de Nantes (Bioregate, Atlanstic 2020, Alliance Europa et Ouest Industries Créatives) dans le cadre de Campus Nantes, Food For Tomorrow porté par ONIRIS et WEAMEC porté par Centrale Nantes.

Le conventionnement portant principalement sur les équipements de recherche et les démonstrateurs, les actions de communication et les colloques internationaux se sont poursuivis avec les 6 RFI en 2020.

L'année 2020 marque l'arrêt de la contractualisation financière des RFI sous leur forme d'origine. Une réflexion est engagée sur la poursuite du soutien aux écosystèmes et les feuilles de routes afférentes. Il s'agit d'assurer la nécessaire cohérence avec les filières d'excellence métropolitaines et répondre aux enjeux d'innovation associés.

Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)

« Connect Talent » est un appel à projets international lancé par la Région des Pays-de-la-Loire en 2013, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales avec l'objectif de soutenir l'accueil de talents, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou avec une équipe, afin d'impulser une nouvelle thématique de recherche ou d'accélérer le développement d'une thématique existante.

En 2020, Nantes Métropole a poursuivi son soutien pour les projets en cours depuis 2016, 2017 et 2018 :

- **le projet UneSEA** (sciences de la mer / maritime) porté par **Gwenaëlle PROUTIERE-MAULION**. Il s'agit de la création de la première université numérique internationale et interdisciplinaire dédiée à l'enseignement à distance des sciences de la mer ;
- **le projet « Multimodality Imaging In Cardiovascular Disease », porté par Romain CAPOULADE** et accueilli au sein de l'institut du thorax (Unité Inserm UMR 1087 / CNRS UMR 6291), vise la constitution d'un centre d'excellence en imagerie translationnelle multimodale, ciblée sur les maladies cardiovasculaires. Il permettra d'offrir une expertise complète pour l'analyse et l'interprétation des données d'imagerie, afin d'identifier les mécanismes impliqués dans le développement des maladies cardiovasculaires ;
- **le projet MILCOM (Multimodal Imaging and Learning for Computational Medicine), porté par Diana MATEUS**, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) (UMR 6004 - école centrale de Nantes - Université de Nantes - CNRS - Institut Mines Telecom Atlantique). Ce projet, qui associe sciences des données et santé, porte spécifiquement sur l'application de l'apprentissage (machine learning) à l'analyse d'images médicales multimodales pour la validation et la découverte de bio-marqueurs en oncologie. L'ambition est d'améliorer la qualité de l'aide au diagnostic pour des personnes souffrant de cancer à des stades plus ou moins avancés ;
- **le projet CEEV (Controlling Extreme Events) porté par Ioannis STEFANOÛ**, au sein de l'Institut de Recherche en génie civil et mécanique (GEM) (UMR 6183 - Centrale Nantes - Université de Nantes - CNRS). Ce projet permet de développer les compétences régionales et nationales en matière de simulation numérique. Plaçant les sciences fondamentales (géophysique des failles, mécanique et dynamique) dans une perspective d'ingénierie/simulation, il ambitionne des retombées économiques importantes. De plus, ce projet a pour objectif la protection du patrimoine historique. A noter qu'il bénéficie d'un équipement régional de premier plan (supercalculateur et caméra ultra-rapide) et d'une étroite collaboration avec les experts régionaux en simulation et en expérimentation.

Par ailleurs, la Métropole a soutenu deux nouveaux projets en 2020 :

- **le projet Plasti-nium porté par Johnny GASPERI**, accueilli à l'Université Gustave Eiffel, nouvel établissement qui réunit depuis le 1^{er} janvier 2020 une université (UPEM), un institut de recherche (IFSTTAR), une école d'architecture (Év&t, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes) et trois écoles d'ingénieurs (EIVP, ENSG et ESIEE Paris), **au sein du Laboratoire Eau et Environnement de l'IFSTTAR à Nantes**. Nantes Métropole a attribué une subvention de 300 000 € pour le développement du projet Plasti-nium, dont l'objectif est d'étudier la pollution plastique du milieu urbain vers le milieu récepteur, à savoir l'estuaire et l'océan. Il s'agit de créer une dynamique transverse et interdisciplinaire sur cette thématique sur le territoire métropolitain et régional. Ce projet, en étroite collaboration avec les différentes directions opérationnelles de la collectivité (eau, assainissement, réseau, propreté) permettra de fournir des critères d'évaluation des actions initiées par les politiques publiques et autres initiatives locales en vue de réduire la pollution plastique ;

- **le projet « VESTA » porté par Claire BERTON-CARABIN**, accueillie à l'INRAE Centre Pays de la Loire au sein de l'unité de recherche Biopolymères Interactions Assemblages (UR 1268 BIA). La Métropole a alloué une subvention de 125 000 € pour le développement du projet « VESTA » (Vers des émulsions alimentaires saines, stables et durables) qui concerne l'anticipation des transitions alimentaires en plaçant la durabilité (produits plus sains et plus naturels, ingrédients d'origine végétale, procédés plus résilients, systèmes de production locaux) comme objectif à atteindre tout en assurant une qualité sanitaire optimale des produits. Ce projet et l'accueil de Claire BERTON-CARABIN sont l'occasion de conforter la filière stratégique Santé/Alimentation.

Soutien à la Fondation de l'Université de Nantes, en qualité de membre fondateur

La Fondation de l'Université de Nantes œuvre à la transformation et au développement de l'Université de Nantes. Elle accompagne des projets d'enseignants-chercheurs pour favoriser la mutation de l'université et de notre société. Véritable outil stratégique de la promotion et du développement de l'Université, la fondation accompagne des projets qui répondent aux grands enjeux de demain.

Fin 2020, la Fondation de l'Université de Nantes comptabilise :

- 9,9 M€ collectés ;
- 42 projets actifs ;
- 5 chaires d'enseignement et de recherche, dont 2 labellisées par l'UNESCO ;
- plus de 350 donatrices et donateurs (particuliers et entreprises) ;
- 13 ambassadrices et ambassadeurs ;
- 2 grandes campagnes de collecte (Humanisme2.UN et Patrimoine 2.UN) ;
- 1 première fondation abritée (La Fondation Régionale pour le bénévolat).

Nantes Métropole, partenaire d'événements internationaux

L'agglomération accueille régulièrement de nombreux colloques et congrès universitaires.

En 2020, au regard de la crise sanitaire et des contraintes de mobilité, aucun colloque scientifique n'a été maintenu.

ENCOURAGER LA CRÉATION, L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

La métropole nantaise a l'ambition de compter parmi les grandes places innovantes et numériques en Europe. Nantes Métropole travaille ainsi à la consolidation et au développement des activités économiques et industrielles, en lien avec la valorisation de la recherche, le soutien des structures d'innovation, l'accompagnement des filières d'excellence (numérique, santé, industries culturelles et créatives, environnement, technologies avancées de production), des niches technologiques et secteurs en émergence.

À ce titre, la démarche stratégique métropolitaine portant sur l'innovation économique et technologique se poursuit. Elle s'appuie sur :

- 2 axes santé et industrie du futur et 6 filières d'excellence d'innovation (numérique, santé, industries culturelles et créatives (ICC), mer, technologies avancées de production, agro-alimentaire) adossées à des projets urbains structurants ;
- l'accompagnement de la création et du développement des entreprises / start-ups en orientant les dispositifs vers une logique de marché (valorisation de la recherche à travers le volet « deeptech » (innovations de rupture), nouveaux usages et son interface avec les entreprises, l'entrepreneuriat étudiant et l'incubation académique, le développement d'une offre métropolitaine de services aux entreprises innovantes) ;
- l'optimisation de l'écosystème public de l'innovation (gouvernance et articulation des structures d'accompagnement – technopôles, pôles de compétitivité, SATT, clusters) ;
- la consolidation d'une cohérence territoriale autour des coopérations et stratégies partagées (Région, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), métropoles, établissements académiques, CHU...) ;
- l'affirmation d'une ambition européenne (prix CEI), accompagnante et internationale ;
- la mise en place d'une stratégie financière idoine (création de nouveaux dispositifs métropolitains avec le fonds innovation santé et le fonds transition...).

Cette démarche s'établit en cohérence avec les orientations régionales et s'articule avec celle de l'État et son ambition en matière d'innovation.

Nantes, Capitale Européenne de l'Innovation (CEI)

Nantes Métropole a reçu le prix de Capitale Européenne de l'Innovation, en 2019, pour sa capacité à développer des solutions innovantes grâce à une démarche collective auprès des citoyens, des acteurs privés, des associations... La Métropole a reçu une dotation financière d'1 M€ afin de la récompenser pour les actions menées et aussi pour entamer de nouveaux projets.

Lors du dépôt de la candidature, Nantes Métropole avait pris trois engagements :

- soutenir le développement du dialogue citoyen dans les 24 communes de la Métropole ;
- développer le Nantes City Lab XXL ;
- organiser un événement à dimension européenne à Nantes avec la participation de différents réseaux comme Eurocities, iKEN, ou encore, la 27^e région.

La crise sanitaire associée et le report des élections municipales en juin n'ont pas permis de finaliser le travail sur les deux premiers engagements. Il sera donc poursuivi au cours de l'année 2021.

Le troisième engagement a quant à lui été concrétisé par la réalisation d'un événement les 8 et 9 octobre 2020 : le Nantes Innovation Forum, qui s'est tenu sous un format hybride entre distanciel et présentiel avec plus de 1 200 participants venant de 23 villes françaises, 45 villes européennes et 3 villes hors UE.

Les participants ont visionné des conférences avec des experts et des politiques sur la thématique de l'innovation dans les villes et de la résilience (13 laboratoires proposés). Il s'agissait de groupes de travail visant à approfondir des sujets au niveau européen, que ce soit sur la thématique du financement des villes neutres en carbone ou sur l'innovation en temps de crise. Les comptes-rendus des laboratoires et des conférences ainsi que les podcasts réalisés sont accessibles sur le site internet de l'événement : www.nantesinnovationforum.fr.

Filière Numérique - French Tech Nantes

La métropole nantaise a pour ambition de devenir une grande place du numérique en Europe en fédérant l'ensemble des acteurs numériques du territoire et en soutenant la dynamique French Tech Nantes rassemblant les entreprises innovantes et les startups.

La French Tech Nantes a poursuivi sa feuille de route en 2020 autour de 4 priorités : les entreprises en croissance, les « deep tech », les compétences et la diversité/mixité, la Tech for Good (technologie à impact positif).

L'année 2020 a été marquée par :

- la mobilisation forte de l'écosystème numérique nantais pour accompagner la digitalisation des entreprises et le développement de nouveaux services numériques pendant la crise sanitaire ;
- le maintien de nouvelles dynamiques sur le territoire : NaonedIA (collectif pour une Intelligence Artificielle éthique, responsable et populaire), le mouvement PropTech (technologie et immobilier) et la technologie à impact positif social/sociétal et environnemental (Journées Tech For Good en septembre 2020 à l'occasion de la Nantes Digital Week) ;
- le déploiement de dispositifs comme French Tech Central (connexion startups et administrations publiques) ou French Tech Tremplin (création de startups pour les entrepreneur.e.s. issu.e.s de la diversité) ;
- des actions confortées en faveur de la reconversion et de la diversité des talents dans la filière numérique (3^e édition du Safari des Métiers, parcours @mbition numérique ...) ;
- une croissance de l'emploi dans la filière numérique avec 28 000 emplois sur la métropole (+ 1 230 emplois en 1 an), des investissements dans les startups numériques (83 M€ en 2020 pour l'ensemble des startups) et 2 scale-up (rendement annualisé d'au moins 20 % au cours des trois dernières années) nantaises remarquables (Akeneo et iAdvize dans le classement national des 120 startups « remarquables » de la French Tech) ;
- la poursuite de Plug IN (5^e édition par le Pôle EMC2), dispositif visant le croisement de l'industrie et du numérique et soutenant plus globalement la transformation numérique des industriels, en partenariat avec la CARENE ;
- une dynamique événementielle soutenue par Nantes Métropole autour de 4 grands temps forts : Web2day, Nantes Digital Week, DevFest et Digital Change, qui ont été maintenus (Digital Change et Nantes Digital Week) malgré la crise sanitaire.

Développement du Quartier de la création - Filière ICC

Nantes Métropole a pour ambition de développer un pôle d'excellence européen dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC), situé sur l'Île de Nantes et son quartier de la Création. Implanté sur près de 15 ha qui accueillait autrefois les activités de l'industrie navale, cet espace est un lieu unique de concentration de talents créatifs, mêlant entreprises, établissements culturels, établissements de formation et de recherche, collectifs, start-ups.

L'année 2020 a été marquée par :

- le **lancement opérationnel de la Délégation de Service Public 2020/2024 avec la SAMOA** pour :
 - le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives sur le territoire métropolitain ;

- l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1/2, bâtiment totem des ICC sur le quartier de la Création, nouveau tiers-lieu fédérateur (espace de travail partagé et collaboratif) dédié à la créativité et l'innovation.

La crise sanitaire a impacté massivement les filières des industries culturelles et créatives. Nantes Métropole a souhaité se tenir aux côtés des entreprises touchées par la pandémie de Covid-19, en complémentarité des aides déployées par l'État et la Région, et concentrer les efforts en partie sur les jeunes entreprises, de création récente, réputées plus fragiles, et notamment celles des filières des industries culturelles et créatives. Il a été proposé, par délibération du 11 décembre 2020, de mettre en place plusieurs mesures d'urgence de nature à apporter un soutien direct aux entreprises dans le champ des compétences métropolitaines, dont une exonération de loyers pour les entreprises culturelles et créatives, locataires du parc immobilier de la SAMOA.

Outre la situation sanitaire et l'arrêt des chantiers dû au confinement, l'opération des halles 1/2 a subi des aléas l'hiver dernier (liquidation de l'entreprise titulaire des lots « Bardage Métallique » et « Étanchéité », et défaillance de l'entreprise titulaire du lot « Couverture métallique », dont le contrat a dû être résilié). Ces aléas ont entraîné un arrêt du chantier durant lequel l'ouvrage a subi des dommages liés aux intempéries. Une dépose des ouvrages exécutés et une reprise ont été rendues nécessaires, retardant d'autant la livraison du bâtiment (estimé initialement à fin 2020) à mi-2023.

Côté événements, de nombreuses manifestations n'ont pu avoir lieu ou ont été pour certaines repensées sous un format 100 % distanciel ou hybride, avec pour exemple :

- « **A Priori** », parcours contributif pour découvrir les facettes du design à Nantes (5 et 12 septembre), déclinaison locale inscrite dans la première édition de la France Design Week ;
- la 2^e édition du **Festival de l'Info Locale**, maintenue en distanciel (20 au 25 septembre), avec 56 conférences, débats et ateliers pour les professionnels des médias de proximité ;
- « **L'Art est aux Nefs** », grand vide-atelier d'art contemporain, organisé depuis 2013 sous les Nefs de l'Île de Nantes, mais dont l'édition 2020 a été repensée sous forme de plateforme web inédite et dédiée à l'art.

« Filière Santé du futur »

La situation exceptionnelle engendrée par la crise sanitaire a accéléré le processus lancé par Nantes Métropole en 2018 sur la stratégie et la structuration de la filière santé, notamment concernant les dispositifs d'accompagnement des entreprises. Dans ce contexte, la Présidente de Nantes Métropole a décidé en avril 2020 de créer un fonds métropolitain d'urgence d'appui aux innovations liées à la crise sanitaire du Covid-19. Doté de 1 M€, il finance en amorce les projets innovants des entreprises et des laboratoires de recherche.

Ainsi, 9 projets ont été soutenus :

- **ICO à St-Herblain** : essais cliniques Covid et traitement du cancer sur 15 000 personnes en France (12 000 patients et 3 000 personnels de soins) pour décrire l'impact du Covid-19 chez les patients et chez le personnel : évolution sérologique, présentation clinique, épidémiologie, économie de la santé et psychologie (aide de 200 K€ en investissement) ;
- **laboratoire de Bertrand CARIOU au CHU de Nantes** : étude d'une cohorte de plus de 2 000 patients diabétiques pour définir les facteurs prédictifs des formes les plus graves du Covid-19 et pour établir des recommandations concernant la prise en charge des patients diabétiques (aide de 60 K€ en fonctionnement) ;
- **laboratoire de Pierre-Antoine GOURRAUD au CHU de Nantes** : étude des données des appels à SOS Médecins dans le cadre de la prise en charge de patients Covid-19 et des données issues du CHU de Nantes pour définir un modèle prédictif utile dans la période de déconfinement afin de prévoir l'évolution des prises en charge dans les établissements de santé (aide de 40 K€ en investissement) ;
- **laboratoire de Brigitte DRÉNO au CHU de Nantes** : étude sur l'efficacité de la doxycycline dans l'infection du Covid-19 pour traiter les patients dépistés dès les premiers symptômes chez leur médecin généraliste afin de limiter les hospitalisations. Cette étude participe à la

stratégie de déconfinement (blocage précoce de l'infection virale, réduction de la période de contagiosité et maintien à domicile) : aide de 50 K€ en fonctionnement ;

- entreprise **Xenothera** à Nantes : lancement d'essais cliniques d'un médicament traitant les infections du coronavirus grâce à des anticorps protecteurs qui neutralisent le virus et l'empêchent de se multiplier (aide de 200 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **OSE Immunotherapeutics** à Nantes : traitement innovant du Covid-19 par peptides triées et sélectionnées par un algorithme d'intelligence artificielle (aide de 200 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **AFFILOGIC** à Nantes : conception et réalisation d'un dispositif médical innovant pour réaliser des tests Covid-19. Projet réalisé par 4 entreprises dont 3 sur la métropole nantaise (aide de 150 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **AXELIFE** à Saint-Nicolas-de-Redon : conception et fabrication d'un dispositif médical pour orienter les patients Covid à partir de la mesure de la vitesse de l'onde de pouls (aide de 50 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **BIOLOGBOOK** à Nantes : développement d'un logiciel pour la détection et l'orientation des patients Covid-19 à partir d'une méthode d'analyse statistique innovante des données sur le métabolisme (aide de 50 K€ en fonctionnement).

D'autre part, Nantes Métropole intervient spécifiquement pour les besoins du lancement du projet « Station S bâtiment totem ». Ce dernier vise à fédérer les acteurs de la filière autour de la santé du futur, à optimiser les capacités d'innovation, de recherche et de développement.

Manufacturing - “Usine du futur” - Technologies avancées de fabrication

Créé en 2012 à l'initiative du pôle de compétitivité EMC2, avec le soutien de l'État (programme d'investissement d'avenir), des collectivités locales, des industriels et des acteurs académiques du territoire, l'IRT Jules Verne a vu son développement ralenti sous l'effet de la crise sanitaire en 2020, particulièrement s'agissant de la filière aéronautique et les filières industrielles.

L'IRT Jules Verne a lancé en 2019 un projet de construction d'un nouveau bâtiment de 6.500 m² à usage mixte industriel et tertiaire, implanté sur le Pôle Industriel d'innovation Jules Verne (PIIJV). Il y accueillera son siège social et ses différentes activités de R&D collaboratives. La livraison du bâtiment, initialement prévue fin 2021, a été repoussée à l'été 2022 suite à la crise sanitaire et ses impacts sur l'activité industrielle. Nantes Métropole apportera – sous réserve des modalités d'aides applicables – un soutien de 1 M€ au projet.

L'IRT Jules Verne a été fortement mobilisé pendant la crise Covid en contribuant aux plans de relance (innovation technologique des filières Aéro, Naval, Auto...).

En 2020, sur le pôle industriel d'innovation Jules Verne, s'est ouvert la Fab Academy et le pôle formation de l'UIMM. Il est prévu d'ici 2025 d'y accueillir 7 000 emplois, 700 chercheurs et 1 500 étudiants.

Filière Alimentation “FOODTECH”

L'accompagnement à la structuration d'une communauté Foodtech métropolitaine en collaboration avec la Région se poursuit :

- soutien et accompagnement de l'évènement **NUTReVENT**, qui s'adresse aux acteurs de l'innovation, de la recherche et du monde industriel au carrefour de l'alimentation et de la santé. L'évènement est organisé par Eurasanté, Valorial (pôle de compétitivité dédié à l'alimentation) et ABT (pôle de compétitivité dédié à la santé) en partenariat avec les régions Hauts de France, Bretagne et Pays de La Loire, Lille Métropole, Rennes Métropole et Nantes Métropole, dans la perspective de l'édition programmée à Nantes en 2022 ;
- participation au suivi du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial métropolitain (PAT) ;
- coordination des intervenants Nantes Métropole sur la filière agroalimentaire avec les acteurs de l'innovation (points réguliers avec Valorial et visites de sites : MIN, centre innovation d'ONIRIS programmés en 2020 ont été reportés du fait du Covid) ;

- dans le cadre de la crise Covid : suivi et soutien particulier de la filière locale, en appui sur le MIN organisation de circuits courts, optimisation des livraisons, approvisionnement...

Filière maritime

La montée en puissance amorcée depuis 2 ans de la filière maritime s'est poursuivie avec :

- Côté nautisme :

L'avancée du plan d'action nautisme (validé en 2019 autour de 4 axes structurants et de 20 actions). Les premières réalisations sont :

- le projet de l'usine électrique, futur site vitrine de la filière maritime/nautisme du futur (livraison du 1^{er} lot en juillet 2021) ;
- le lancement du « Sailing Lab » le 19 décembre 2019 et de son volet expérimentation en 2021 ;
- le lancement en 2020 de l'étude stratégie foncière (afin d'avoir une visibilité à court, moyen et long terme sur les disponibilités immobilières et foncières de la filière, d'optimiser les implantations exogènes et le développement des entreprises endogènes) ;
- la réalisation en 2020 du top 50 des entreprises exogènes à prospecter (NSD) ;
- le soutien de Nantes Métropole au nouveau cluster régional NAUTIHUB, dont l'animation est déléguée à la CCI. Le cluster est co-financé par la CARENE et Sables d'Olonne agglomération.

- Côté naval :

C'est une véritable filière qui émerge sur la façade ouest française et sur le territoire Nantes Saint Nazaire. En font partie les start-ups, les grandes industries navales, le grand port maritime (engagé dans une stratégie de transition énergétique), les chantiers de construction, les bureaux d'étude, les architectes navals ou les makers. Sont aussi à l'œuvre les acteurs académiques (Centrale Nantes, ENSM, ENSA, UN...) et un écosystème d'innovation performant et atypique. Dans ce cadre, de grands armateurs s'engagent pleinement dans la décarbonation du transport maritime (MAERSK, Louis Dreyfus Armateur...). Les compétences sont présentes et reconnues, des synergies s'organisent autour de l'association européenne Windship et des pôles de compétitivité. Les premières réalisations amorcées en 2019 se poursuivent : contrats de Néoline avec Manitou et Bénéteau, marché Ariane 6 signé avec Zephyr et Borée.

- Énergies Marines Renouvelables (EMR) :

Réalisation de l'étude sur le potentiel hydrolien estuarien de la Loire avec la CARENE, le pôle Mer Atlantique, le GIP Estuaire et le grand port Nantes Saint-Nazaire, les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et EMC2.

À noter : le co-financement du webinaire Seanergy (portant sur les passerelles à créer entre les secteurs aéronautique et EMR).

Pôle de compétitivité « EMC2 »

Le pôle de compétitivité EMC2, réseau d'industriels et d'« académiques », a pour ambition d'être le moteur de l'innovation et du développement du territoire concernant les technologies de fabrication liées aux filières industrielles aéronautique et industries de la mer. Son territoire de référence correspond aux régions Bretagne et Pays de la Loire.

En 2020, dans un contexte nouveau de régionalisation des pôles, EMC2 a été fortement mobilisé pour accompagner les acteurs industriels pendant la crise. Nantes Métropole, aux cotés de la région Pays de la Loire, a soutenu les activités du pôle en 2020. Citons les actions suivantes :

- forte mobilisation du pôle avec : l'identification des acteurs de l'impression 3D et le lancement de « Meet3D », la contribution aux plans de relance (filiales aéro, auto...) et l'accompagnement des industriels dans la réponse aux appels à projet, l'organisation de webinaires... ;

- lancement du manifeste pour une industrie éco-responsable autour de 5 axes : (1) une industrie sobre et écologiquement respectueuse pour répondre aux enjeux environnementaux ; (2) une industrie qui positionne l'humain au cœur de ses préoccupations pour répondre aux enjeux sanitaires et sociétaux ; (3) une industrie efficiente et innovante pour répondre aux enjeux de la compétitivité et de la concurrence ; (4) une industrie résolument collaborative et solidaire pour accompagner les territoires et les filières ; (5) une industrie stratégique pour répondre aux enjeux de souveraineté. Ce dispositif compte près de 75 signataires ;
- poursuite de la feuille de route SPIRIT 2025 : moteur d'écosystème d'innovation (performance en matière d'usine à projets collaboratifs de R&D), développement européen et poursuite des partenariats stratégiques (IRT Jules Verne, NExT, la SATT OV, Images et Réseaux) ; comités stratégiques de filières dont celui des moyens de production. A noter également un accompagnement du pôle EMC2 pour les projets de transformation initiés en 2020 pendant la crise ;
- le « co-portage » de la candidature des Pays de la Loire au « European Digital Innovation Hub » (spécialisation IA) avec Atlanpole.

Pôle de compétitivité « Images et Réseaux » (I&R)

Pôle à vocation mondiale réunissant les acteurs des nouvelles technologies et usages du numérique en Bretagne et Pays de la Loire, I&R a pour ambition de développer la recherche et l'innovation dans 6 domaines technologiques : confiance numérique & sécurité - données & intelligence - réseaux & infrastructures - matériel & logiciel - photonique - interactivité & immersivité, au service des usages (agriculture, Industries Culturelles et Créatives, industries et services, santé, territoires). Pour ce faire, l'objectif est de rapprocher le monde économique et académique, mais aussi d'accompagner ses membres dans la mise sur le marché des technologies issues de la R&D.

Pour leur phase 4, les deux pôles de compétitivité numériques du Grand Ouest, Images & Réseaux et TES avaient annoncé leur fusion afin de positionner les Régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire comme leaders de l'innovation numérique en France et en Europe d'ici 2022. En 2020, il a été décidé de privilégier une alliance stratégique à une fusion (alliance approuvée par le premier ministre fin décembre, permettant aux 2 pôles de maintenir leur label de « Pôle de compétitivité »).

Pôle de compétitivité « Atlanpole Biothérapies »

En 2020, le pôle Atlanpole Biothérapies a obtenu la labellisation « phase 4 » des pôles de compétitivité par l'État jusqu'en 2022.

Dès le début de la crise sanitaire, les adhérents du pôle se sont mobilisés pour lutter contre le virus du Covid-19, notamment à travers la prise en charge des patients, dans le développement des tests, des traitements ou des vaccins.

Deux entreprises nantaises sont lancées dans la course au vaccin :

- **Valneva**, avec une approche classique d'injection de virus inactivé qui a séduit le gouvernement britannique (commande de 190 millions de doses). Des discussions ont été entamées également avec la commission européenne pour la fourniture de 60 millions de doses ;
- **Ose Immunotherapeutics**, avec une technologie innovante et disruptive basée sur la stimulation des lymphocytes T, capables de détruire de façon ciblée les cellules infectées par le virus en épargnant les saines (projet soutenu en direct par Nantes Métropole via le fonds innovation en santé).

Sur l'axe thérapeutique, l'entreprise **Xenothera**, développe un traitement basé sur l'injection d'anticorps polyclonaux aptes à neutraliser le virus. Les premiers essais cliniques ont été lancés dans plusieurs centres de soins en France, notamment au CHU de Nantes (là encore, soutien direct de Nantes Métropole).

Le pôle « Mer Bretagne Atlantique » (PMBA)

Pôle d'envergure internationale, il a pour objectif de favoriser le développement de projets collaboratifs en R&D. Ceux-ci accompagnent la croissance des entreprises membres, notamment par la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des travaux de recherche.

Un ancrage territorial fort est une des conditions nécessaires au succès des pôles de compétitivité. L'extension ligérienne du pôle en 2014 a permis de décupler sa dynamique à l'échelle d'une grande zone interrégionale Bretagne / Pays de la Loire.

En 2020, le pôle a consolidé son ancrage territorial grâce à :

- un partenariat collaboratif avec les autres pôles du territoire : I&R, ABT, EMC2 ;
- son implication dans les programmes et projets participant à la structuration de la filière maritime (WEAMEC, comité de développement de l'ENSM , COPIL , groupe de travail sur le potentiel hydrolien estuarien Nantes Saint-Nazaire...);
- un travail partenarial actif avec Nantes Métropole portant notamment sur les actions d'animation et sur une étude stratégique de la filière maritime. Des réflexions ont été menées en matière d'EMR autour du projet Green Ship (propulsion zéro émission, éco-conception et recours à l'hydrogène).

Le PMBA en 2020, c'est :

- 23 projets collaboratifs avec des acteurs métropolitains ;
- 63 adhérents métropolitains ;
- 1 événement sur le territoire et 13 organisés avec la participation d'acteurs métropolitains ;
- 51 visites d'entreprises et instituts de recherche ;
- 43 projets labellisés ;
- 79 PME impliquées dans les projets collaboratifs ;
- 30 PME accompagnées vers des projets européens.

Néopolia

Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire, Néopolia est un réseau qui comptait fin 2018 : 245 entreprises au service du développement industriel des Pays de la Loire représentant 130 métiers, plus de 300 compétences remarquables et 45 marchés couverts. Ensemble, ces entreprises représentent plus de 30 000 emplois qui fédèrent 208 entreprises industrielles de la région. Particulièrement impliqué sur le territoire par le biais de projets ou sa participation aux instances de structuration de filières comme les Energies Marines Renouvelables (EMR), il accompagne depuis près de 15 ans, la coopération inter-entreprises de l'agglomération par l'animation de 5 business clusters : **Aerospace, Mobilité terrestre, Éolien offshore et EMR, Marine, Énergie.**

Nantes Métropole soutient et accompagne Néopolia pour ses initiatives qui participent à l'ancrage et au développement des PME, TPE et grands comptes ainsi que pour son accompagnement de projets collaboratifs et d'actions de synergie avec l'écosystème métropolitain.

Néopolia en 2020, c'est :

- un chiffre d'affaires de 19,5 M€ ;
- une participation à 9 événements en France et à l'international ;
- un travail de fond engagé pour structurer la montée en puissance et la professionnalisation du réseau.

Chiffres clés 2020 : Atlanpole Hub Innovation Deep Tech

- un réseau de 480 entreprises et 259 991 emplois ;
- 296 diagnostics dont 148 approfondis ;
- 43 nouveaux projets accompagnés (20 en création, 3 en développement, 20 en accélération) ;
- 19 nouvelles entreprises ;
- 122 entreprises accompagnées par Atlanpole (répartition : 42 % numérique et Industries Culturelles et Créatives, 26% santé biotech, 17% mer, énergie, environnement, 29 % technologies avancées de production) ;
- 71 projets collaboratifs de recherche et d'innovation montés par Atlanpole et labellisés par 3 pôles de compétitivité (EMC2, Images & Réseaux, Atlanpole Biothérapies) impliquant 78 entreprises.

L'innovation académique : les incubateurs et l'entrepreneuriat étudiant

Nantes Métropole poursuit et structure son soutien à l'entrepreneuriat étudiant. Outre les programmes « Les Entrep' » porté par le Réseau Entreprendre (qui accompagne chaque année des équipes d'étudiants portant un projet de création d'entreprise), notons la poursuite des soutiens en 2020 aux dispositifs et incubateurs suivants :

- « Odyssée » : lancée en 2015, la plateforme mutualisée de formations et d'accompagnement d'incubation, est portée par deux incubateurs Grandes Écoles : celui de l'Institut Mines Télécom Atlantique (IMTA ex École des Mines) et celui de l'Alliance (commun à Audencia, Centrale Nantes et l'École Supérieure d'Architecture / ENSA) ;
- le dispositif d'incubation académique de l'Université de Nantes PEPITE (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), soutenu par la Métropole depuis 2016 ;
- Mash up : la sensibilisation à l'entrepreneuriat des étudiants par les étudiants.

En mettant à profit des acteurs de la création d'entreprises innovantes comme Atlanpole ainsi que l'ensemble de l'écosystème de l'innovation (Mash up...), la Métropole facilite une offre d'accompagnement performante et exhaustive sur le territoire.

FIL Innov' : l'innovation académique avec l'Université

Ce dispositif mené par les Universités de Nantes, Angers, Le Mans propose de structurer l'offre de compétences universitaires en matière d'innovation (sur la base de 8 grandes filières identifiées) de manière à rapprocher les entreprises des acteurs de la recherche publique par la diffusion de la culture de l'innovation tant au sein du monde académique que du monde économique.

Véritable outil d'interface des laboratoires avec les entreprises et les acteurs de l'écosystème de la valorisation (SATT, incubateurs, technopôles, pôles de compétitivité...), le dispositif s'est construit et s'est déployé avec la création d'un nouveau profil métier que sont les ingénieurs filières. Dotés d'une compétence scientifique en gestion de projets innovants, ils permettent une prise en charge optimisée des demandes d'accompagnement.

La Métropole finance le projet dans le cadre de Campus Nantes. Le dispositif sera également décliné dans le cadre du programme NExT adossé à la labellisation I Site.

L'innovation par la démonstration : le projet européen mySMARTLife (H2020)

Nantes Métropole, Hambourg et Helsinki ont été sélectionnées dans le cadre du programme européen Horizon 2020 pour mettre en œuvre le projet européen « mySMARTLife » portant sur les villes intelligentes (smart cities).

Le projet nantais vise à tester des solutions innovantes permettant d'accroître l'efficacité énergétique globale de la Métropole tout en assurant de meilleures conditions de vie pour les citoyens. Nantes Métropole, qui coordonne la mise en œuvre du projet local, est accompagnée des 9 partenaires locaux suivants : Engie, Enedis, Nantes Métropole Habitat, Tan, Cerema, Nobatek, Atlanpole, Télécom

Bretagne et École des Mines de Nantes (IMT Atlantique). D'une durée de 5 ans (2016-2020), le projet « mySMARTlife » porte notamment sur la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les copropriétés privées, les maisons individuelles et les logements sociaux, la production et le stockage d'énergies renouvelables, la gestion intelligente de l'éclairage public, l'électromobilité (bus, véhicules et vélos électriques), la gestion des données urbaines et le développement d'un Datalab sur l'énergie.

En 2020, la majorité des actions de déploiement du démonstrateur local et des actions transversales au niveau du consortium européen a été mise en œuvre. Les principales activités ont consisté à :

- finaliser la mise en place des actions sur l'énergie et la mobilité (rénovation de bâtiments, centrales photovoltaïques, bornes de recharge véhicules électriques...);
- mettre en place le suivi et la collecte des données de mesure qui serviront de base au suivi des indicateurs d'évaluation (monitoring) de toutes les actions du projet;
- préparer l'intégration des données du monitoring dans la plateforme urbaine de données;
- développer des outils de communication : plusieurs vidéos, une page internet sur le site de la Métropole (<https://metropole.nantes.fr/mysmartlife>) et des outils de valorisation (fiches synthétiques présentant les livrables et les actions du projet);
- rédiger les livrables à produire pour la Commission Européenne ainsi que les rapports annuels financiers et d'activité;
- réaliser un retour d'expérience sur le projet mySMARTLife (20 entretiens + 30 questionnaires, un rapport et une synthèse);
- produire un retour d'expérience sur une action phare du projet : l'extension de la plateforme urbaine de données et la recherche de cas d'usage des données (rapport et synthèse).

L'innovation par l'expérimentation : Nantes City Lab

Nantes Métropole a installé en 2017 un nouveau dispositif pour accompagner les porteurs de projets ayant besoin d'expérimenter grandeur nature : le Nantes City Lab. C'est tout le territoire de la Métropole qui devient dans ce cadre terrain d'expérimentation. Nantes Métropole guide les porteurs dans leurs projets et met à leur disposition un panel de sites d'expérimentation, d'équipements, de données et d'ingénierie pour tester et accélérer leur concept grandeur nature. Original tant par le mode de faire que par sa gouvernance, ce dispositif fonctionne avec un système de labellisation. Le comité d'orientations est composé de représentants de l'écosystème économique, associatif et académique. Son rôle est d'enrichir les projets : ils doivent répondre à des critères établis par les membres du comité.

En 2020, les projets labellisés depuis la création du Nantes City Lab sont passés à 22. Ils portent sur les nouveaux usages de la ville et les enjeux de la transition énergétique : éclairage public (2), logistique urbaine (2), agriculture urbaine (2), accès à l'espace public pour les personnes vulnérables (3), habitat (2), données d'énergie (2), mobiliers et espaces urbains (6), mobilité (2), éducation (1).

Ces 3 premières années ont permis de confirmer que l'innovation par l'expérimentation est un « mode de faire » fructueux. Le Nantes City Lab est reconnu comme un lieu d'échanges et de rencontres entre les acteurs de l'écosystème qui permet d'accélérer les projets. En intervenant sur le champ de l'expérimentation, la collectivité vient compléter les dispositifs d'accompagnement existants sur l'innovation. L'année 2020 a été l'occasion de faire un bilan auprès des acteurs du Nantes City Lab (porteurs de projets, membres de la gouvernance) et de les interroger sur 4 thématiques : l'offre de service, la labellisation, les projets et la gouvernance.

Ces entretiens ont permis d'identifier 3 orientations pour la suite :

- développer le dispositif comme un outil au service du territoire, de la fabrique de la ville en renforçant la recours à la démarche d'expérimentation en interne à la collectivité et avec les acteurs de l'écosystème;

- développer une communauté territoriale de l'expérimentation avec une animation spécifique et à travers la mise en avant des retours d'expérience ;
- activer la dynamique territoriale en proposant des appels à projets ou autres démarches, pour susciter l'émergence de projets innovants au service des transitions.

Déclinée pour la filière maritime fin 2019, la démarche d'expérimentation a été favorablement reçue par les acteurs de l'écosystème en 2020, confortant ainsi sa pertinence. En 2021, la concrétisation des premières expérimentations grande nature du Nantes City Lab Maritime est notamment attendue.

Le Très Haut Débit se déploie sur la Métropole

Nantes Métropole ambitionne de couvrir en Très Haut Débit l'ensemble de son territoire d'ici 2022. Dans l'esprit du plan France Très Haut Débit, elle favorise la complémentarité entre intervention publique et initiatives privées. **Les opérateurs privés investissent dans le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.** Suite à l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investir lancé en 2011 par l'État, les opérateurs SFR et Orange se sont engagés à couvrir 23 communes de l'agglomération en fibre optique pour les particuliers d'ici 2022.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite de l'action des opérateurs :

- SFR continue d'intervenir sur l'ensemble de 14 communes qui lui sont confiées : Bouaye, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Jean-de-Boiseau, Sautron, Les Sorinières, Saint-Aignan-de-Grandlieu et Saint-Léger-les-Vignes. Au 1^{er} janvier 2021, 115 % de la zone SFR est raccordable à la fibre (base INSEE 2014) ;
- Orange poursuit son intervention sur l'ensemble des 9 communes qui lui sont attribuées : Basse-Goulaine, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Thouaré-sur-Loire et Mauves sur Loire. Au 1^{er} janvier 2021, 92 % de la zone Orange est raccordable à la fibre (base INSEE 2014).

En parallèle, la commune de Nantes, ouverte à l'ensemble des opérateurs en toute concurrence, est l'objet de déploiements constants (85 % des logements sont raccordables). En février 2017, Orange et SFR avaient chacun signé, en présence des maires des communes de la Métropole, les conventions de suivi et de programmation des déploiements définissant leurs engagements pour rendre raccordables 100% des logements d'ici à 2022. Le gouvernement a accepté par arrêté, en juillet 2018, les engagements des opérateurs Orange et SFR pour un objectif de logements raccordables de 92 % d'ici fin 2020 et 100% d'ici 2022. Ces engagements sont ainsi rendus opposables et sanctionnables.

Les réunions sont toujours menées trimestriellement pour le suivi de leurs interventions, en particulier celle organisée chaque année en présence des maires sous l'égide du premier vice-président de Nantes Métropole et du vice-président de Nantes Métropole en charge de l'innovation et du numérique.

Allié au site d'information sur le suivi des déploiements mis en place par l'ARCEP (carte fibre), le plan de communication à destination des particuliers, initié en 2016, a une fois de plus montré son efficacité cette année avec une baisse sensible des sollicitations des particuliers. Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) « Nantes Networks » a continué sa progression en 2020 malgré la crise. Ce réseau délégué dans le cadre d'une DSP, commercialise auprès d'opérateurs internationaux, nationaux ou locaux (une cinquantaine), des offres de service à prix de gros destinées aux professionnels. Ce réseau Très Haut Débit est un atout essentiel pour le développement et l'attractivité du territoire. Il sera remis à Nantes Métropole en fin de contrat (2037). À noter qu'au 1^{er} janvier 2021, la compétence du Très Haut Débit doit quitter la direction de la recherche innovation et enseignement supérieur pour être transférée à la direction des ressources numériques.

Chiffres clés 2020 – Nantes Networks

- 3 200 sites raccordés.
- 114 zones d'activités couvertes en fibre optique.
- 11 points hauts de téléphonie mobile.
- 1 055 km de longueur de réseau.
- Plus de 70 opérateurs présents.

L'ÉCONOMIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Pour conforter sa place de capitale économique du Grand-Ouest, Nantes Métropole affirme sa spécificité parmi les grandes métropoles européennes en investissant le champ du développement économique responsable. Elle le fait en s'appuyant notamment sur ses filières prioritaires et la promotion des pratiques liées à la responsabilité sociétale des entreprises et en portant la vision d'un aménagement foncier économique durable.

Forte de son écosystème d'innovation dynamique et d'un cadre de vie agréable, Nantes Métropole accueille de nouvelles entreprises créatrices d'emploi et accompagne le développement des entreprises déjà installées. Son tissu économique diversifié lui a permis de résister aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire.

Une année 2020 marquée par la crise sanitaire

L'impact économique de la crise sanitaire reste encore difficile à mesurer à l'échelle du territoire métropolitain. Les retours des acteurs économiques tendent à démontrer une économie à deux vitesses, avec des secteurs d'activités très lourdement touchés (aéronautique, restauration, commerce, hôtellerie, culture et loisirs, et évènementiel) et des secteurs qui ont bénéficié du contexte, avec pour certains une croissance de l'activité (activités numériques, santé, agroalimentaire). La diversification du tissu économique nantais permet d'atténuer cette crise et de compenser en partie les pertes d'emplois d'un point de vue global.

Une autre tendance en 2020 concerne les secteurs d'activité émergents avec une évolution sensible des projets autour de la nouvelle économie des transitions écologiques, sociétales et environnementales. La crise a sans doute accéléré l'émergence locale de nouveaux projets dans ces secteurs, telles que les énergies renouvelables (dont celles marines), les nouvelles propulsions, l'économie circulaire ou l'alimentation. Outre ces secteurs d'activités à impact positif, dit « natifs », de nombreuses entreprises ont profité de ce contexte pour repenser leurs modèles économiques en développant de nouveaux produits plus responsables et durables et en intégrant une dimension RSE interne beaucoup plus forte.

Le développement des entreprises métropolitaines

En 2020, les services de Nantes Métropole ont suivi 390 projets d'entreprises, parmi lesquels 269 nouveaux projets adossés à des logiques de développement, de transfert, de créations et implantations nouvelles (pour mémoire 196 projets aboutis en 2019 et 162 en 2018).

Sur 2020, on compte 103 projets aboutis (soit près de 1 112 emplois maintenus et une prévision de création d'emplois estimée à 1 120 emplois à échéance 3 ans). La typologie des projets aboutis se caractérise de la manière suivante :

- 44 % relèvent de créations d'entreprises (46) ;
- 34 % de mouvements au sein du territoire métropolitain (35 projets) ;
- 10 % d'implantations nouvelles ;
- 6 % d'extension sur place et 6 % « autres ».

L'année s'est également caractérisée par l'action de sourcing territorial en soutien de la DIRECCTE dans la mobilisation à l'approvisionnement et la production des équipements de protection face à la pandémie. 150 entreprises ont ainsi été contactées et mobilisées pour participer à l'effort d'approvisionnement en gel hydroalcoolique, masques de protection, consommables médicaux et respirateurs.

Enfin, malgré la période de confinement et l'incertitude économique liée à la crise sanitaire, de nombreux projets d'entreprises se sont concrétisés. A titre d'exemples :

Open Landes - Nantes

Open Landes a été accompagné dans la recherche de ses locaux sur Nantes. Il est désormais installé dans un bâtiment de 350 m² (anciennement La Poste) 10 rue de l'île Mabon à Nantes. La communauté de talents souhaite y préfigurer le grand projet d'Open Landes et diversifier son offre au plus près de Nantes, la phase de prototypage étant achevée.

GENERALI Assurances – site de la Chantrerie

Le groupe GENERALI Assurances a intégré fin 2020 un bâtiment tertiaire de 3 500 m² construit par Cogedim sur le Parc de La Chantrerie. Ce sont 200 emplois transférés depuis le site de Sainte-Luce + création de 50 emplois supplémentaires.

PA.COTTE - Sainte-Luce

Alexander Cotte, PDG du groupe PA.COTTE, lance la Société Living Packets qui produit des emballages 1 000 fois réutilisables avant recyclage. La ligne de production, calibrée à 100 000 unités / an, sera déployée sur le site de Sainte-Luce, dans le prolongement du centre de R&D. Une vingtaine de salariés, parmi les 65 que compte le centre de R&D, sera affectée à cette production. La création de 25 nouveaux emplois est envisagée à court terme pour piloter la ligne de production, assurer le management qualité, la programmation des machines et périphériques.

Village d'entreprises « Activity » sur Océane Sud aux Sorinières

Inauguration du village d'entreprise en septembre 2020. Sur un foncier d'1ha, Concept Ty a construit 5 000 m² de surface plancher, répartis en cellules à louer ou à vendre à des prix maîtrisés, pour accueillir à ce jour 9 entreprises et 90 salariés.

JVD - Rezé

Projet d'extension au sein de la centralité métropolitaine sur les Isles à Rezé (50 salariés sur un effectif total de 120). Fabricant français, JVD conçoit, innove et fabrique des accessoires et équipements d'hygiène collective et d'hôtellerie (CA de + de 30 M€).

Ruffault Traiteur (Bateaux Nantais)

Implantation de cette institution nantaise sur le pôle agro-alimentaire à Rezé. Construction et livraison d'un bâtiment de 3 000 m² pour y accueillir à terme 30 emplois.

Projet WIKIPark - Parc des Naudières à Sautron

Inauguration du parc par les nouveaux gérants du groupe Wikipark en juillet 2020. Sur une surface totale de 5 ha, le parc accueille en moyenne 1 300 visiteurs par jour. Les travaux effectués ont permis de renforcer l'identité paysagère et la sécurité du site, tout en conservant l'image originelle du lieu, à savoir un parc convivial, à taille humaine et populaire.

ZAC Hauts de Coueron

Ouverture en janvier 2020 du restaurant « La Fraterne », porté par Titi Floris et l'Adapei.

Livraison du village artisanal Local Company – ensemble de 2 250 m², divisé en petites cellules artisanales et entrepôts à destination des TPE-PME.

ZAC AR MOR – Saint-Herbain

Accompagnement du projet d'extension du centre d'affaires Euptouyou : cession d'un lot pour la construction de 4 160 m² de surface plancher (SP) complémentaires. Le WorkCenter Euptouyou est un nouveau concept d'immobilier destiné aux grands comptes en quête de flexibilité, aux entrepreneurs, aux PME-TPE, aux travailleurs indépendants, aux entreprises en phase d'installation sur la Métropole. Il développe également une offre orientée vers les professionnels nomades et les télétravailleurs, en totale cohérence avec le défi télétravail piloté par la Métropole.

Bas Chantenay – Secteur de l'Usine Électrique

Poursuite de la commercialisation du bâtiment dédié à la filière maritime (Sogestran).

Des négociations avec l'investisseur KEYS Investissement pour finaliser la programmation économique du secteur – 8 000 m² de SP environ.

Poursuite des échanges avec Le groupe Joseph Paris pour valoriser son site.

Accompagnement au développement des crèches d'entreprises

Dans la continuité de la démarche engagée pour faciliter et encourager le développement des services aux salariés, deux ouvertures de crèches d'entreprises ont été accompagnées en 2020 :

- la 1^{ère} Porte de Vertou d'une capacité d'accueil de 30 enfants, au pied d'un nouvel immeuble tertiaire de 2 600 m² ;
- la seconde au cœur du parc d'activités « Frêne rond » d'une capacité également de 30 berceaux.

Une troisième crèche est en cours de construction au sein du pôle agroalimentaire Nantes Agropolia, D'une capacité d'accueil de 45 enfants, elle apportera un service complémentaire aux entreprises du MIN.

Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement commercial de la métropole nantaise

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les commerces du territoire avec deux périodes de confinement et de fermetures pour de nombreuses activités. Dans ce contexte, Nantes Métropole a engagé des actions pour favoriser la reprise durable des activités commerciales, notamment par le soutien au déploiement de la plate-forme locale de vente « Ma Ville Mon Shopping », par des actions de communication grand public pour promouvoir une consommation locale et par la mise en place d'un fond d'aide au loyer pour les établissements fermés en novembre 2020. La Métropole a également poursuivi ses actions sur l'attractivité du centre-ville, sur le développement du commerce de proximité (ouverture d'une première Boutique à l'Essai à Brains, études commerciales menées à Thouaré-sur-Loire, Couëron ainsi que sur les quartiers Beauséjour, Longchamp, Sainte-Thérèse et Rond point de Vannes) et sur le renouvellement urbain des polarités commerciales majeures (études urbaines menées sur Atlantis et la route de Vannes).

L'observatoire des locaux commerciaux 2020 n'intègre pas encore les impacts de la crise sanitaire. Les indicateurs restent stables à l'échelle du centre-ville, à fin 2020, avec un taux de vacance faible (3 %) et relativement stable depuis 2014 (oscillant entre 47 locaux vacants en 2015 et 50 en 2020), un taux de commercialité élevé (faible part de services non marchands). La stratégie commerciale actée sur le centre-ville est de marquer sa différence par rapport à la périphérie. Sur le plan commercial, la différenciation passe dans un premier temps par l'émergence de petits concepts d'indépendants et d'enseignes dont la concentration spatiale crée une identité particulière et démarque le centre-ville de Nantes de la périphérie ; puis dans un deuxième temps, par l'accueil d'enseignes nationales ou internationales leaders sur leur marché et exclusives sur la métropole. Le taux de renouvellement de l'offre représente en moyenne 7 % de l'offre commerciale. L'année 2020 est marquée par un taux de renouvellement plus faible de l'offre de centre-ville. On dénombre 78 reprises de locaux en 2020 contre 133 en 2019. Le renouvellement s'opère principalement au profit d'activités commerciales (44 activités en 2020) et de restauration (environ 22 renouvellement en 2020 – fort ralentissement). Ces nouvelles implantations se répartissent sur l'ensemble du centre-ville avec une concentration plus marquée sur certaines rues (Contrescarpe, Mercoeur, Rubens, Fosse, Franklin et Copernic en 2018 et 2019, rue du Moulin, Budapest, Lafayette en 2020). Ces nouveaux concepts et enseignes répondent pleinement aux attentes des consommateurs (bio, éthique, made in France, sur mesure, durable...).

Les filières nantaises de l'économie circulaire accentuent leur structuration malgré la crise sanitaire

Même si la crise sanitaire a fortement perturbé les activités de l'économie circulaire, notamment celles du réemploi, de nombreux projets d'économie circulaire, soutenus par Nantes Métropole, ont émergé ou se sont renforcés en 2020, comme la ressourcerie du sport « Supporterre », Les Alchimistes (compostage mécanique des biodéchets), ou encore « Bout à Bout » sur une nouvelle offre de contenants en verre pour la restauration à emporter.

Trois ans après l'adoption de la feuille de route économie circulaire de Nantes Métropole, la structuration des filières circulaires s'accroît notamment sur les trois grandes boucles prioritaires : biodéchets, BTP et réparation réemploi, même si le changement d'échelle définitif nécessite encore du temps. Les offres de service se multiplient, les projets collectifs et les outils structurants se déploient autour de démarches circulaires plus globales et plus intégrées, comme par

exemple, la déconstruction sélective de bâtiments ou le renforcement du tri et de la valorisation des déchets de chantiers. Elles contribuent également à la création de nouveaux métiers et compétences dans le champ de l'insertion notamment.

Pour accélérer cette dynamique, Nantes Métropole s'est mobilisée très fortement en 2020 sur des projets ou démarches qui auront un effet levier important dans l'avenir : un accompagnement renforcé des porteurs de projets pour faciliter l'accès au foncier, la rédaction à l'échelle régionale d'un guide de la commande publique circulaire, la structuration d'une filière locale du réemploi sur le numérique (ordinateurs, téléphones) pour créer à la fois de la valeur ajoutée et des emplois sur le territoire mais aussi lutter contre la fracture numérique, le lancement d'une réflexion « zéro plastique » avec les acteurs économiques pour favoriser notamment leur remplacement par des matériaux biosourcés, mieux trier et valoriser les déchets qui ne peuvent être évités.

La concrétisation opérationnelle de l'un des engagements de la feuille de route Transition énergétique

Nantes Métropole a apporté son appui à l'association Plein Centre, association des commerçants du centre-ville de Nantes qui regroupe 450 commerces, pour le recrutement d'un animateur transition énergétique dont la mission consiste à mobiliser et accompagner les commerçants du centre-ville sur les champs de la transition énergétique : réduction des consommations d'énergie, gestion et réduction des déchets... Le déploiement de ce plan d'actions est prévu sur trois années.

Par ailleurs, la collectivité accompagne une expérimentation au sein du parc d'activités de la Vertonne (Vertou) sur les thématiques de l'énergie, des déchets, des déplacements. En lien avec la commune, le club d'entreprises (REV), l'ADEME et la CCI, un premier volet du plan d'action a été lancé. Il s'agit de réaliser une collecte groupée de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain (PIEM)

Afin d'assurer un parcours résidentiel adapté à toutes les entreprises, Nantes Métropole propose une offre immobilière économique publique. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé fin 2020 avec Nantes Métropole Aménagement. L'offre immobilière de la Métropole est principalement positionnée sur le soutien à la création/développement d'entreprises et l'appui à certaines filières stratégiques, avec notamment 10 pépinières et hôtels d'entreprises (Nantes Créatic, Rezé Créatic, Couëron Créatic, Hub Créatic, Mallève Bureaux, Mallève II, Les Granits, Bio Ouest Île de Nantes 1, Nantes Biotech). Cela représente :

- 30 000 m² de surface locative ;
- 235 locataires, 883 emplois ;
- 51 nouveaux locataires en 2020 dont 22 créateurs d'entreprises ;
- un taux d'occupation de 92,00 %.

Le soutien à l'entrepreneuriat

Nantes Métropole soutient les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises (BGE, L'Ouvre-Boîtes 44, Bâtircreateurs, CoopChezVous, Oz, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives) et du financement de projets (ADIE, Initiative Nantes, Fondes, Réseau Entreprendre Atlantique).

Elle déploie ainsi une offre de service territoriale qui couvre l'ensemble du parcours entrepreneurial (en 2020, plus de 1 000 projets accompagnés et près de 500 créations/reprises financées).

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, Nantes Métropole agit également sur les leviers suivants :

- animation du réseau des Sup'Porteurs de la création 44 qui réunit les acteurs d'aide à la création et vise à améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre pour les porteurs de projet ;
- la 13^{ème} édition du salon des entrepreneurs s'est digitalisée pour pouvoir maintenir cet événement dans le contexte sanitaire. 17 200 entrepreneurs étaient connectés en 2020, dont 54 % de femmes ;

- renouvellement du dispositif « Osez entreprendre » en 2021 en renforçant la détection des projets et notamment le « aller vers » et les tests d'activités pour faciliter et sécuriser le projet d'entreprise. En 2020, près de 280 personnes ont été accompagnées avant et après la création de leur entreprise.

Le rayonnement du territoire

L'Agence économique et internationale Nantes Saint-Nazaire Développement remplit 4 missions :

- la prospection des entreprises, des investisseurs et des talents en France et à l'international ;
- l'accueil et l'accompagnement des entreprises, des investisseurs et des talents ;
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles ;
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

En 2019, avec 85 implantations d'entreprises exogènes, l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement a projeté la création de 1 060 emplois d'ici 3 ans.

Chiffres clés 2020

- 65 450 établissements (comprenant les auto entrepreneurs) : + 2093 établissements.
- 278 214 emplois (salariés privés) : + 2,8 % /2017 (+ 1,3 % en France).
- 10 801 créations d'établissement au 1^{er} janvier 2020.
- 9 453 entreprises créées. La métropole nantaise concentre 60 % des créations en Loire-Atlantique et près de 28 % des créations en Pays de la Loire.
- 7,1 % taux de chômage (8,9 % au niveau national).
- Centre-ville commerçant de Nantes parmi les plus dynamiques de France comptant plus de 1 200 activités commerciales, 500 bars et restaurants et 200 d'activités de services ; un taux de vacance commerciale extrêmement faible (2,4 %).

La poursuite des actions liées aux engagements de la feuille de route Transition Énergétique

Nantes Métropole a poursuivi son appui à l'association Plein Centre, association des commerçants du centre-ville de Nantes, sur la mise en œuvre d'un plan d'action transition énergétique des commerçants : réduction des consommations d'énergie, gestion et réduction des déchets...

Par ailleurs, les échanges avec les acteurs locaux (chambres consulaires, associations d'entreprises, cluster...) ont pu être maintenus et vont pouvoir permettre d'engager des actions partenariales sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires notamment.

Accompagnement à l'implantation sur le territoire par Nantes Saint-Nazaire Développement

Entreprises « accompagnées » et installées avec l'aide de NSD sur la métropole Nantes Saint-Nazaire sur l'année 2020, soit **67 projets et 1 199 emplois à 3 ans**.

À retenir pour l'année 2020 :

- 63 entreprises installées sur le territoire métropolitain ;
- 33 entreprises provenant d'Ile de France ;
- 11 entreprises à capitaux étrangers ;
- 33 entreprises issues de la prescription.

LES GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

Afin de poursuivre sa politique ambitieuse de développement urbain et de rendre son territoire toujours plus attractif aux niveaux national et international, Nantes Métropole se dote de grands équipements qui contribuent à son dynamisme.

La nouvelle gare de Nantes

Sixième gare de France en région, la gare de Nantes et son pôle d'échange multimodal ont poursuivi en 2020 la transformation initiée en septembre 2017.

Si 11 millions d'usagers l'empruntent aujourd'hui chaque année, cette affluence va passer à 25 millions de voyageurs d'ici 2030. Face à cet usage croissant des installations, la gare fait donc l'objet d'une modernisation en profondeur, d'un agrandissement pour gagner en ergonomie et offrir aux voyageurs des services et un niveau de confort bien supérieurs.

Les travaux de la nouvelle mezzanine et de reconfiguration des bâtiments gare nord et gare sud se sont achevés à l'été 2020. La mise en service de cet équipement emblématique a été officialisée par les partenaires du projet le 19 novembre et la mezzanine a été ouverte au public le lendemain.

En outre, en vue d'accueillir les usagers de tous les modes de transports dans les meilleures conditions, la SNCF et Nantes Métropole continuent le réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes (en partenariat avec l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique).

Côté sud, la Métropole a accompagné les études et travaux menés par la SNCF afin de libérer les emprises nécessaires pour le pôle d'échanges et l'achèvement de la ZAC du Pré-Gauchet. Le « Parcotrain » a été démolit et l'installation des équipements numériques du nouveau centre télécom de SNCF-Réseau a continué, avec l'objectif d'une démolition du bâtiment existant début 2021. Cette étape importante marquera la fin de l'opération de libération des emprises ferroviaires jouxtant la gare, au profit de la modernisation de ces installations techniques et du développement d'un nouveau quartier mixte et attractif.

Enfin, les premiers travaux de reconfiguration des espaces publics attenants à la gare sud ont débuté en fin d'année.

Palais des sports de Beaulieu

Bâtie en 1973, la plus grande enceinte sportive couverte de Nantes a poursuivi sa transformation. Depuis le printemps 2016, le complexe bénéficie d'un programme de travaux de réhabilitation et de modernisation. En plus d'une mise aux normes du bâtiment, l'accueil a été optimisé avec de nouvelles entrées, des loges, un espace de réception, une boutique, des guichets et des sanitaires supplémentaires. Un local antidopage, une salle de récupération et une salle de préparation physique, ont vu le jour. La capacité de la salle principale (« salle 5 000 ») est quant à elle passée de 4 700 à 5 400 places.

En 2019, la salle annexe a été remise en service après des travaux de réhabilitation. Les activités des salles spécialisées ont été transférées dans l'ancienne salle de gymnastique réhabilitée afin de permettre la dernière phase de travaux, d'une durée de 13 mois avec le confinement.

En décembre 2020, les salles spécialisées (judo/aïkido, karaté/taekwondo, gymnastique, boxe et musculation/haltérophilie) ont été livrées, achevant ainsi le programme de travaux sur le bâtiment. Leur réouverture permettra aux différents usagers de disposer de conditions de pratique améliorées : augmentation de la surface de pratique, vestiaires dédiés, confort thermique et acoustique, nouveaux locaux de rangement et associatifs.

Le MIN

Depuis son ouverture en mars 2019, le nouveau MIN accueille une centaine d'entreprises (grossistes, producteurs, services logistiques) sur une zone de 16 ha. Un pôle agroalimentaire est également implanté juste à côté.

Parkings relais (P+R) Vertou et Neustrie

Dans le cadre de la politique de déplacements de Nantes métropole, le conseil métropolitain a approuvé en octobre 2016 la réalisation de 2 P+R situés porte de Vertou et à Bouguenais (Neustrie). Les travaux du P+R de Vertou initiés en octobre 2018 se sont achevés en août 2020. Ce nouveau parking dispose de près de 1 000 places de stationnement dont 749 en ouvrage, contre 516 auparavant. Concernant le P+R Neustrie, le chantier a démarré au printemps 2019 et a été finalisé en janvier 2021. Cet équipement permet d'offrir aux usagers environ 950 places dont 783 en ouvrage, contre 314 précédemment.

Bâtiment universitaire rue Bias

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), Nantes Métropole porte la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment universitaire-santé situé 10 rue Bias à Nantes. Inscrit au schéma directeur des formations universitaires, il permettra notamment d'accueillir les étudiants de PACES et de l'UFR de Pharmacie, les utilisateurs de la bibliothèque universitaire Santé, les doctorants et enseignants-chercheurs ainsi que du personnel administratif de l'Université. Après des études de conception du projet menées en 2018, la livraison du bâtiment est prévue pour le 1^{er} trimestre 2021.

A noter : les études liées à la construction de la nouvelle faculté de santé sur l'île de Nantes sous maîtrise d'ouvrage de la Région mais avec un financement à parité de l'État, de la Région et de Nantes Métropole. Outre le suivi de la pré-programmation de cet équipement, la Métropole a été à l'initiative d'un projet de restauration sociale étudiante inclus dans cette opération. Il s'agit d'accueillir plus de 7 000 étudiants ainsi que la construction d'un parking public souterrain accessible aux futurs usagers du site : Faculté de Santé et futur CHU (livraison prévisionnelle 2030).

Projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes-État

Actuellement implantées à l'ouest de l'île de Nantes sur 15,8 ha, les installations ferroviaires de Nantes-État vont être transférées. Il va s'agir d'optimiser le fonctionnement ferroviaire de l'agglomération en positionnant cette activité sur le site de Nantes Blottereau. Ce transfert vise à libérer des emprises ferroviaires situées au cœur de la centralité métropolitaine de demain, afin notamment de lutter contre l'étalement urbain en permettant l'aménagement de la ZAC sud ouest. Dans le même temps, l'objectif sera de maintenir une capacité de retournement des trains sur la voie ferrée le long de la route de Pornic sur les communes de Bouguenais et Rezé, tout en améliorant le fonctionnement de cette ligne qui dessert le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Ce chantier permettra en outre, à terme, d'améliorer les conditions de fonctionnement du système ferroviaire sur la métropole nantaise.

D'un coût global d'environ 108 M€ TTC, cofinancé par l'État, SNCF Réseau, la Région et Nantes Métropole, le transfert est prévu pour mi-2022, avec des travaux de libération qui se termineront fin 2022.

Le CHU et le quartier de la santé

Le CHU et le quartier de la santé visent à doter la Métropole d'un hôpital public du XXI^e siècle au sein d'un grand site dédié à la santé regroupant sur un même secteur très accessible : soins, enseignement supérieur et recherche.

Nantes Métropole, en lien avec la SAMOA et sa maîtrise d'œuvre, a contribué à :

- l'élaboration du projet du futur CHU sur l'île de Nantes (PC obtenu mi 2019 - début du chantier - septembre 2020) ;
- la préparation de l'assiette foncière (déconstruction des hangars portuaires et du MIN transféré à Rezé, voie provisoire...);

- la définition du projet urbain du Sud-Ouest de l'Île-de-Nantes, notamment grâce aux travaux de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre désignée (Jacqueline Osty, Claire Schorter) qui viennent intégrer le futur CHU dans la figure paysagère de l'île (renaturation);
- l'engagement des projets d'accessibilité et d'espaces publics qui les accompagnent (ligne tramway, doublement du pont Anne de Bretagne, parkings...).

AMÉNAGER UNE VILLE DURABLE ET ACCESSIBLE POUR TOUS

Pour assurer le développement équilibré de son territoire, renforcer les centralités et maîtriser l'étalement urbain, Nantes Métropole prépare la ville de demain. Pour ce faire, elle inscrit l'agglomération dans une aire de développement élargie.

La préparation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Après cinq années de co-construction avec les maires des 24 communes et de concertation avec les habitants et partenaires de la Métropole, le PLUm a été approuvé à une très large majorité du conseil métropolitain le 5 avril 2019.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), du PLUm et leur traduction réglementaire via les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (règlement écrit et graphique), s'articulent autour de trois grands défis pour assurer la transition vers un mode de développement renouvelé :

- développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité ;
- faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique ;
- agir pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

À l'horizon 2030, le projet de territoire vise notamment à :

- créer les conditions favorables à la création de plus de 60 000 emplois, dont 25 000 à 30 000 à Nantes ;
- accueillir plus de 75 000 habitants ;
- construire au moins 6 000 logements neufs/an, dont 3 000 à 3 100 par an à Nantes ;
- atteindre 72 % des déplacements par des modes alternatifs à la voiture ;
- diminuer de 50 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre ;
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables locales sur le territoire ;
- réduire de 50 % au moins le rythme moyen annuel de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- protéger durablement plus de 16 000 hectares de zones agricoles.

Il s'agit ainsi de permettre à tous ceux qui vivent sur le territoire ou à ceux qui souhaitent s'y installer d'avoir accès à :

- un logement qui réponde aux besoins pour tous les temps de la vie et qui corresponde à leur capacité financière ;
- un emploi ;
- des moyens de transport adaptés et accommodants sur tout le territoire de la métropole ;
- des services de proximité qui couvrent les besoins allant de la garde d'enfants à la formation supérieure, en passant par l'instruction ;
- des espaces de loisirs et de détente ;
- des espaces naturels et de respiration.

Dans le respect de ces orientations et en ce début de mandat, une première modification du PLUm est en préparation. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins d'évolution des projets en cours et à faciliter l'actualisation et la correction du document (ajustements découlant de retours d'expérience, intégration d'évolutions législatives ou réglementaires...).

Le pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC, axe essentiel de la production de logements

De compétence métropolitaine, le recours à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permet à la collectivité de maîtriser le foncier, de construire les infrastructures nécessaires, d'atteindre ses objectifs en matière de logement social et de logement abordable, en cohérence avec le PLH 3 de Nantes Métropole. Elle permet également de favoriser l'innovation architecturale de même que la qualité architecturale et environnementale par le biais de cahiers des charges établis par les urbanistes, les aménageurs et les collectivités.

En contribution à la feuille de route transition écologique, Nantes Métropole souhaite développer sur le mandat l'emploi du bois et des matériaux biosourcés pour atteindre un objectif de 20 % de constructions en bois sur le territoire métropolitain en 2025 et porter cet objectif à 30 % dans les opérations publiques d'aménagement (ZAC). Un appel à manifestation d'intérêt, bois et matériaux biosourcés, avait été lancé en partenariat avec Atlanbois afin de soutenir plusieurs projets innovants et favoriser le développement de la filière. Il n'a pas été mis en œuvre compte tenu des changements d'équipes dans certaines communes de la métropole.

Les principales actions de 2020 sont :

- ZAC Doulon-Gohards à Nantes : conception de l'avant-projet (AVP) global espaces publics et du dossier loi sur l'eau, engagement des études préalables pour l'école de la Louettrie, attribution de 3 fermes urbaines à des exploitants et conception des sièges d'exploitation, lancement de la première consultation promoteurs sur le site Gohards Nord (200 logements) ;
- ZAC Mellinet à Nantes : poursuite des travaux d'aménagement du site, de l'école et de 3 chantiers immobiliers comprenant 250 logements avec une attention forte portée au volet bas carbone des constructions ; arrivée des premiers habitants sur le site au printemps 2020 (programme NMH) ; démarrage des travaux de la maison du projet et engagement des ateliers de concertation autour du mobilier provisoire de la place Chapus fin 2020 ;
- ZAC Champ de Manœuvre à Nantes : entrée dans sa phase opérationnelle avec l'aménagement de plusieurs voies, dont le cours central et le mail. Le chantier de la nouvelle école a démarré fin 2019 pour une ouverture en septembre 2022. Les travaux des premiers logements ont débuté mi-2020 et les premiers habitants de ce nouveau quartier arriveront courant 2022 ;
- ZAC boulevard de la Baule à Saint-Herblain : le boulevard Charles Gautier présente son nouveau visage, urbain et apaisé, avec l'achèvement de l'aménagement des espaces publics et des espaces verts. Une nouvelle vie de quartier émerge, réunissant riverains, nouveaux habitants et usagers. Il s'agit de favoriser les nouvelles mobilités et la mixité dans les usages et les populations. Si le boulevard Charles Gautier se veut vert et apaisé, il est aussi actif, utile et agréable. Du côté du pôle santé d'envergure régionale, le site accueille dorénavant de multiples activités dont l'institut ophtalmologique Sourdille depuis fin 2019. La diversité des expertises médicales est au cœur de l'identité de Santé Atlantique ;
- ZAC Cœur de Ville aux Sorinières : sur près de 2 ha de friches en plein cœur du centre bourg, ce projet de renouvellement urbain prévoit la construction de 185 logements, la création d'une nouvelle offre commerciale, d'un supermarché de proximité et d'une nouvelle place publique. Le chantier des logements îlot sud a bien progressé en 2020. Les premiers travaux de la nouvelle place débiteront fin 2021 ;
- poursuite de la commercialisation pour l'ensemble des opérations : Ouest centre-ville et Métairie (Couëron), Vallon des Garettes (Orvault), La Jaguère (Rezé), Les Indulgences (Sainte-Luce-sur-Loire), Les Ormeaux (Bouaye), Les Vignes (Les Sorinières), Les Perrières (La Chapelle-sur-Erdre), La Fleuriaye, Le Verger et Moulin Boisseau (Carquefou), Erdre Porterie et Bottière Chénaie (Nantes), rue du Moulin (Nantes) ;

- le secteur de renouvellement urbain Halvêque-Beaujoire-Ranzay : grand site de développement économique métropolitain autour de la route de Paris, il est positionné comme le grand pôle d'affaires dans une stratégie de rééquilibrage de développement tertiaire vers l'Est. Le projet vise la transformation nécessaire des 2 grands pôles commerciaux Paridis et Beaujoire en quartiers urbains mixtes, autour de la route de Paris qui deviendra l'axe principal du renouvellement urbain du secteur. Les activités industrielles du quartier Haluchère-Batignolles seront conservées ;
- le lancement de plusieurs études urbaines : l'étude de reconversion du site de l'IUT Joffre ; l'étude de programmation urbaine, économique et mobilités (route de Vannes à Nantes, Orvault et Saint-Herblain) s'est poursuivie afin de définir à terme la stratégie de renouvellement urbain de l'axe depuis Beauséjour jusqu'à Cholière-Marcel Paul. Cette étude de programmation urbaine vise le renouvellement de l'axe de façon globale (pas de mutation par opportunité) tout en affirmant et consolidant une qualité urbaine paysagère et commerciale de part et d'autre de l'axe. Elle s'articule avec les autres politiques publiques (déplacements, schéma directeur des itinéraires cyclables). Des scénarios de plan guide sont étudiés pour chacune des séquences ;
- une étude de stratégie et de programmation urbaine du quartier du centre Atlantis, dont l'objectif est de définir les conditions de l'émergence d'une centralité sur le secteur. Il s'agit ainsi de réfléchir au devenir de ce quartier afin de déterminer une stratégie de développement urbain et permettre le renouvellement à moyen et long termes.

En 2019, ont aussi pris effet sur la métropole de nouveaux conventionnements avec l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) :

- ZAC Bottière Pin-Sec à Nantes : démarrage des travaux sur le cœur de quartier (démolition partielle et requalification du centre commercial). Lancement des travaux de restructuration et d'extension de l'école Urbain le Verrier (secteur Pin Sec). Poursuite des études pré-opérationnelles sur les espaces publics, la requalification du secteur Souillarderie Basinerie Becquerel, le pôle d'équipements publics. Poursuite des études préalables à la création d'un tiers-lieu sur le cœur de quartier. Ouverture de la maison du projet en septembre 2020 ;
- ZAC du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain : ce projet de renouvellement urbain s'étend sur 61 ha et doit permettre la création d'environ 1 000 logements. Sont attendus prochainement une maison de santé et un équipement sportif ou encore un pôle artisanal. La maîtrise d'œuvre est désignée : Devillers et Associés. La préparation de l'AVP est en cours ;
- projet global Nantes Nord : élaboration de l'étude d'impact et des études préalables à la réhabilitation des tours Champlain et Québec (500 logements), conception de l'AVP global espaces publics, attribution de l'îlot maison de santé (70 logements) et études préalables à la création d'un pôle artisanal sur Bout des Landes-Bruyères ;
- Dervallières à Nantes : le projet s'inscrit dans un nouveau conventionnement ANRU à l'échelle régionale. Le début des aménagements des espaces publics aux abords du Grand Watteau est prévu fin 2020 pour une livraison à l'été 2021. Dans la continuité du réaménagement du grand Watteau, lancement d'une étude et réflexion NMH sur la réhabilitation des immeubles attenants sur le secteur Lorrain de la Tour. Dans le cadre de la concession d'aménagement sur le périmètre de la Place des Dervallières, l'équipe de maîtrise d'œuvre groupement MAP paysagistes/ Ville Ouverte / A2I Infra a été retenue en 2020.

La Métropole se mobilise également sur d'autres quartiers prioritaires de la politique de la ville en lien avec les communes concernées :

- Plaisance à Orvault : validation d'un plan guide dans le cadre d'une démarche dialoguée avec la population et les acteurs du quartier ;
- Breil à Nantes : poursuite des études urbaines sur le devenir de la place du Breil ;
- Château Rezé (Rezé) : secteur de renouvellement urbain de ce quartier politique de la Ville, engagement des études pré-opérationnelles pour finaliser la phase AVP (1^{er} semestre 2021).

Chiffres clés 2020

- 42 périmètres d'opérations d'aménagement métropolitaines à vocation d'habitat.
- 17 périmètres d'opérations d'aménagement à vocation développement économique.

CENTRALITÉ MÉTROPOLITAINE

Le cœur de la Métropole poursuit son développement. L'ambition est d'y inventer un nouveau cœur d'agglomération pour bâtir une métropole européenne nature, intense, à taille humaine, conviviale, économe en espace et rayonnante autant culturellement qu'économiquement.

Cette ambition renouvelée se traduit par une intensification et une multiplication des grands projets, de même que par une place désormais centrale accordée au fleuve et à la nature en ville : un engagement qui vient systématiquement nourrir et structurer les intentions de la collectivité, des aménageurs et des maîtres d'œuvre. La vision pour la centralité est désormais globale, mais elle veille à cultiver les singularités de chaque espace et quartier. Il s'agit de bâtir une ville agréable : à vivre au quotidien pour ses habitants et salariés, à fréquenter pour les habitants de l'agglomération et à découvrir pour ses visiteurs.

Ce sont à terme 300 hectares qui sont à réinventer dans la centralité nantaise. Pour y parvenir, les atouts sont nombreux : une politique de mobilité ambitieuse qui porte entre autres trois lignes de tramway à l'étude, ou encore le projet d'élargissement du pont Anne de Bretagne à l'horizon 2026.

L'île de Nantes

L'île de Nantes est l'objet d'un important projet urbain dont l'ambition est de consolider le cœur d'agglomération en le dotant de toutes les fonctions urbaines : habitat, activités économiques, commerces, équipements publics, services de proximité. Il est piloté par Nantes Métropole et confié à la SAMOA.

Le développement de l'île se concentre actuellement sur sa partie sud-ouest. Les transferts du Marché d'Intérêt National (MIN) en avril 2019 et du faisceau ferroviaire, en 2022, participent de ce mouvement. À terme, ce secteur accueillera un authentique quartier de ville intégrant le futur CHU.

L'équipe, organisée autour de Jacqueline Osty et Claire Schorter a défini les intentions qui présideront aux grandes orientations du projet urbain pour les 20 prochaines années : déploiement d'un système de parcs et de la figure paysagère, nouvelle structuration des déplacements, diversité des façons d'habiter, de travailler, d'étudier, de se divertir, de se cultiver. Ce développement a pour socle le manifeste d'une île durable : l'île des communs, l'île des mobilités complices, l'île résiliente et l'île du bien-être (favoriser la santé et le bien-être avec la nature, la pause et la solidarité). Le projet urbain participe pleinement aux deux marqueurs que sont la transition écologique et l'égalité.

Le nouveau quartier République, qui intègre 20 ha à urbaniser et dont les premiers permis de construire ont été déposés en 2020, sera le fer de lance d'une nouvelle ambition urbaine : une nature offrant aux futurs habitants et actifs un cadre de vie atypique et doux.

À terme, le sud ouest devrait comprendre :

- près d'1 million de m² construits ;
- 350 000 m² d'équipements structurants (futur CHU et programmes annexes, FAC, EFS, ...) et environ 20 000 m² d'équipements de proximité (groupe scolaire, gymnase, éco-point, locaux associatifs...);
- 360 000 m² de logements (à raison de 6 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants) ;
- 230 000 m² de bureaux, d'activités, de services et de commerces.

Nouveau CHU : fin 2020, les travaux de terrassement ont pu débuter. De nouvelles voiries temporaires de contournement ont été réalisées.

Les équipements : un projet phare a été livré en 2020 : le regroupement du restaurant social « Pierre Landais » et des « bains douches » dans le quartier de la création – renommé « espace Agnès Varda ». Mi 2021, sera livré les « 5 Ponts » (lieu singulier -espace d'accueil pour les personnes sans abri- ouvert au grand public). Par ailleurs, l'implantation d'une première école « 2020 » a été ouverte à l'ouest de la maison des syndicats (école Joséphine Baker). Un groupe scolaire de 14 classes ainsi qu'un gymnase sont d'ores et déjà programmés dans le quartier République.

Le Quartier de la Création : largement engagée, la réhabilitation du site des halles Alstom s'est poursuivie en 2020 avec la livraison du pôle universitaire dédié aux cultures numériques. Suivront celles d'un hôtel d'entreprises innovantes ou encore d'un « Food court ».

La Prairie-au-Duc : à l'ouest de l'Île de Nantes, le nouveau quartier continue son développement au sud du boulevard de la Prairie-au-Duc. Beaucoup de commerces de proximité ont pu ouvrir.

La mise en œuvre de nouvelles opérations emblématiques : leur développement se poursuit dans le secteur diffus, à l'instar des opérations au débouché du pont Senghor. Il s'agit de la création de 500 logements et de nouveaux espaces libres offrant au quartier Beaulieu de nouveaux accès à la Loire.

De nouveaux espaces publics : les futurs parcs du sud ouest sont actuellement à l'étude. Il seront supports de la ville dialoguée. Des aménagements provisoires sont à l'étude pour accompagner le chantier du CHU et le développement du sud ouest.

Le centre historique

Le secteur Feydeau-Commerce se dessine

Site emblématique du centre historique de Nantes, le secteur Feydeau-Commerce qui s'inscrit dans le vaste projet de restructuration du parcours de la gare à la Loire bénéficie d'un remodelage important. Le réaménagement de ce secteur de 27 000 m² offrira des espaces piétons généreux et renforcera la présence de la nature en ville. Les travaux sont en cours depuis 2018. Les premières réalisations significatives ont été livrées en 2020.

Un centre historique qui poursuit sa mutation

- **La mutation du site de l'ancienne Maison d'arrêt**

Les travaux de construction de l'opération « Révélation » se sont poursuivis en 2020 et les premières livraisons ont eu lieu en fin d'année 2020 : le parking public « Descartes » en novembre ainsi que les premiers logements des bâtiments A et C en décembre. Le parc de stationnement public de 251 places propose une nouvelle offre de stationnement à proximité immédiate du centre-ville commerçant.

À terme, le lieu sera totalement transformé en un nouveau micro-quartier ouvert sur la ville et sur la nature. Il sera composé de 154 logements dont 77 logements locatifs sociaux (dont 12 logements relevant de l'habitat inclusif), d'un multi-accueil petite enfance de 40 places et d'un lieu de restauration doté d'une salle de spectacle autour d'un espace central paysagé ouvert au public en journée.

- **La Tour Bretagne**

Ce bâtiment IGH vieillissant connaît des dysfonctionnements et une certaine obsolescence. Néanmoins, son caractère emblématique et sa localisation très centrale génèrent des marques d'intérêts fortes de la part des promoteurs et investisseurs pour porter un projet de requalification complète et de restructuration importante du bâtiment.

Avant de se lancer dans un tel projet, le conseil syndical, constitué des principaux propriétaires de la Tour dont Nantes Métropole, s'est accordé pour lancer une étude exploratoire de faisabilité technique d'évolution de la Tour. Cette première approche exploratoire menée en 2019 s'est poursuivie courant 2020 avec des diagnostics complémentaires et des études techniques plus approfondies, en vue de l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre courant 2021.

Autres projets divers

- **Abords Mairie**

L'année 2020 marque la finalisation de l'étude urbaine menée sur les abords de l'hôtel de ville depuis 2017 avec le bureau d'étude « La fabrique urbaine ». L'objectif de cette étude consistait à proposer une déclinaison opérationnelle du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) sur le périmètre couvrant trois îlots. Après avoir posé un diagnostic, l'étude propose des scénarios différenciés de reconstitution ou non des îlots urbains suivant la trame urbaine antérieure aux bombardements de la seconde guerre mondiale. Un comité de pilotage organisé le 6 novembre 2020 a permis de présenter des scénarios de reconfiguration urbaine sur ce secteur et de valider les orientations.

- **La Cité des Congrès**

Le conseil métropolitain a approuvé fin 2019 le programme et l'enveloppe financière pour le projet d'extension de la Cité des Congrès, avec lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le projet

prendra place dans le cadre d'un réaménagement urbain global du site Fleurus. Les orientations urbaines et paysagères sont en cohérence avec les orientations du plan guide du projet Loire au Cœur et du schéma de secteur du canal Saint-Félix. Le lancement du concours a été suspendu à la suite des élections municipales de 2020.

- **La mutation du site « Notre Dame du Bon Conseil »**

Un travail d'accompagnement du projet d'initiative privée est mené par la collectivité. Il porte sur la programmation du projet et l'aménagement des espaces publics attenants à l'opération. L'enjeu est de conclure un projet urbain partenarial (PUP). Après une pause, ce travail a été relancé en septembre 2020.

- **La rénovation du musée Dobrée**

Nantes Métropole est étroitement associée à l'avancée de ce projet porté par le conseil départemental de Loire-Atlantique sur la question de l'interface entre le site du musée et les espaces publics environnants. Une démarche de dialogue citoyen a été initiée fin 2020 pour l'aménagement de la place Jean V et de la rue Voltaire, toutes deux adjacentes. L'objectif est de s'appuyer sur l'expertise des habitants, des riverains de la place et de ses usagers pour alimenter la réflexion de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), Agence Paume, laquelle a été retenue par la collectivité pour définir le programme d'aménagement des espaces publics durant le premier semestre 2021.

- **Stimulation d'une nouvelle offre commerciale dans l'hyper centre**

La construction d'une vaste cellule commerciale de plus 1 300 m² dans un bâtiment contemporain abritant quelques logements s'est poursuivie sur le secteur Fleuriot de Langle. L'installation d'une grande enseigne commerciale y a été finalisée en 2020.

D'autres sites potentiels sont aujourd'hui identifiés et font l'objet d'investigations économiques, urbaines et immobilières par les services de Nantes Métropole (accompagnés par un AMO afin d'y développer ou d'y améliorer l'offre existante).

Petite-Hollande - Bords de Loire : le projet « Loire au Cœur »

L'agence TER est chargée de penser la transformation de l'hypercentre métropolitain sur la rive nord de la Loire à l'horizon 2030 entre le canal Saint-Félix et le Bas-Chantenay. On note parmi ses réalisations :

- **plan de cohérence** : suite aux workshops et aux dialogues citoyens (2018-2019), une version 1 du plan de cohérence (rapports par thématiques et réalisation d'une cartographie de communication) a été élaborée. Des intentions du projet Loire au Cœur ont été déclinées sur les thématiques : paysagère, espaces publics, mobilités, attractivité économique, patrimoine, usages (sportifs, Loire, événementiels...). Un support de communication sera réalisé en 2021 ;
- **quai de la Fosse** : des études préliminaires des espaces publics en accompagnement du projet DNLT entre la future station tram Mémorial et la CCI. Des études qui se prolongeront en 2021 ;
- **pont Anne de Bretagne** : un accompagnement dans la définition et les intentions programmatiques du concours du pont Anne de Bretagne (2021-2022) ;
- **canal Saint-Félix** : lancement des études préliminaires sur les quais Favre et Malakoff autour du canal ;
- **Cité des Congrès** : une étude de définition de l'extension de la Cité des Congrès sur le secteur Fleurus. Lancement du concours suspendu suite aux élections municipales ;
- **Gloriette Petite-Hollande** : à la suite de la décision du conseil métropolitain d'octobre 2019 de valider le programme et l'enveloppe des travaux, la définition des études techniques et environnementales a été prolongée. En vue d'une clôture en janvier 2021, une concertation préalable a été réalisée avant le lancement de l'avant-projet d'espace public.

Autres grands projets de centralité

La nouvelle gare de Nantes

- La nouvelle mezzanine ouverte au public en novembre 2020 double la capacité d'accueil des voyageurs.

- Après la libération fin 2020 de l'espace occupé pendant 3 ans par le chantier de la gare, l'aménagement des espaces publics Nord va s'achever avec la réalisation de la « Cyclo Station » (pour septembre 2021).
- Côté Sud, les opérations de démolition d'anciens bâtiments SNCF se poursuivent jusqu'en juillet 2021. Le réaménagement des espaces publics a débuté en septembre 2020 et sera réalisé par phases successives, tout en maintenant les accès à la Gare pour tous les modes de transport, jusqu'en 2024. Le futur immeuble accueillant le pôle d'échange multimodal est en phase d'études pour des travaux de 2022 à 2024.

ZAC Pré Gauchet / EuroNantes – Gare

La ZAC du Pré Gauchet est concédée à Nantes Métropole Aménagement, accompagné par une équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par Gérard Pénot (Atelier Ruelle). L'avancement du projet s'est poursuivi à un rythme soutenu en 2020 avec les livraisons intermédiaires de la phase 3 et la préparation de la phase 4 :

- la livraison de l'îlot 1G (102 logements et 4 500 m² d'activités), de l'îlot 5B (parking public de 500 places, 2 500 m² d'activités et 61 logements) et des espaces publics du boulevard de Berlin et de la rue Marcel Paul ;
- le lancement de la construction de l'îlot 3D (6 000 m² d'activités) et de l'îlot 4B (5 000 m² de logements et 16 000 m² d'activités avec en particulier l'implantation d'UCPA) et la préparation du chantier de l'îlot 8F (61 logements) ;
- la désignation du maître d'œuvre et la poursuite des études pour l'îlot Saupin Ouest (bassin nordique, 1 000 m² d'activités et 5 000 m² de logements avec une forte présence du bois) ;
- la désignation de l'opérateur et le lancement de la consultation de conception-réalisation pour l'îlot ABC du pôle d'échange multimodal (gare routière, places taxis, parking vélos, parking et services loueurs et 11 000 m² d'activités).

Bas Chantenay

Créée le 28 juin 2019, la ZAC du Bas-Chantenay est concédée à Nantes Métropole Aménagement. Elle ne couvre que 104 ha sur les 152 ha de la concession d'aménagement. Le programme de la ZAC comprend 90 000 m² d'activités, un volume de 1 000 logements et 10 000 m² d'équipements publics. La maîtrise d'œuvre urbaine est confiée à un groupement dont le mandataire est l'agence RRA, avec Bernard Reichen comme architecte-urbaniste.

Les études et les travaux de l'année 2020 sont les suivants :

- secteur Carrière :
 - livraison et ouverture en juillet de l'escalier dessiné par François Delarozière, accroché à la falaise : cet équipement met en lien le square Schwob de la partie haute avec le Jardin extraordinaire en contrebas ;
 - poursuite des études d'aménagement d'espaces publics. Poursuite des études de la transformation du bâtiment CAP 44 en Cité des Imaginaires ;
- secteur Dubigeon :
 - mise en service en janvier de la ligne N2 des navettes fluviales avec mise en place d'un embarcadère au niveau du site des Docks de Chantenay ;
 - poursuite des études urbaines sur le secteur. Poursuite des études de restauration de l'estacade de la grue noire ;
- secteur usine électrique : amorce des travaux d'espaces publics et du bâtiment « Hôtel d'entreprise autour de la filière Maritime, nautique et fluviale ». Nantes Métropole Aménagement est le maître d'ouvrage de cet édifice de 6000 m² de bureaux et d'ateliers de prototypage qui sera livré en 2021 et accueillera 400 salariés ;
- secteur du Bois-Hardy : approfondissement des études environnementales sur le secteur, avant reprise en 2021 d'une seconde phase de concertation pour le devenir de ce coteau habité ;
- tous secteurs : cette année 2020 a été aussi une année de poursuite des négociations foncières préparatoires, d'accompagnement des mutations industrielles en conservant la

vocation de production, d'accompagnement dans le diffus des mutations pour des bureaux ou des logements. Une démarche globale de stratégie environnementale a été initiée, associant l'ensemble des services de Nantes Métropole. Les questions des mobilités, de la renaturation des sols, de la résistance au changement climatique, de la conservation du patrimoine ordinaire, de l'empreinte des activités de transformation sont autant de thèmes ayant prévalu dans la démarche (association de l'ensemble des acteurs dans un second temps).

Pirmil-les-Isles

Créée en juin 2018, la ZAC Pirmil Les Isles est concédée à Nantes Métropole Aménagement, accompagné par une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par Frédéric Bonnet (OBRAS). Cette opération sera un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville : davantage de place à l'eau et à la biodiversité, très forte présence de l'arbre régulateur climatique, aménagement et construction économes en énergie et bas carbone en travaillant dès la phase de conception avec les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs au béton.

Les objectifs d'aménagement intègrent la mise en valeur des qualités paysagères de ce site de bord de Loire, le renforcement de la trame verte en s'appuyant sur la présence de l'eau, la préservation du tissu résidentiel existant et des secteurs d'activités dynamiques et à forte concentration d'emplois. L'ambition est de proposer de nouveaux quartiers à habiter, travailler et visiter au contact de la Loire et de la centralité. Il s'agit de fournir un bon niveau de services urbains, le tout conçu dans l'esprit « faubourg », mêlant mixité des fonctions et diversité des formes architecturales et urbaines. La desserte des nouveaux quartiers par les réseaux structurants de déplacements est une condition de réussite du projet : le tramway est déjà présent à Nantes (Pirmil) et programmé à Rezé (Basse Île).

Les deux secteurs opérationnels sont Pirmil à Nantes et Basse Île à Rezé. Le programme, inscrit au dossier de réalisation approuvé au conseil métropolitain du 13 décembre 2019, intègre :

- environ 240 000 m² d'espaces publics requalifiés ou créés, dont le parc de la confluence à Pirmil et la création d'un parc des berges à Basse Île (4,2 ha d'espaces verts à Rezé et environ 1,8 ha d'espaces verts à Nantes) ;
- 1 000 logements créés à Nantes « Pirmil » et 2 300 logements à Rezé « Basse Île », dont 30 % de logements locatifs sociaux et 25 % de logements abordables ;
- environ 92 000 m² de surface de plancher d'activités, bureaux et commerces ;
- environ 8 000 m² de surface de plancher d'équipements publics de proximité à Rezé dont un groupe scolaire et les équipements sportifs, associatifs, sociaux et destinés à la petite enfance ;
- un emplacement est identifié pour un éventuel équipement public supra communal.

L'année 2020 a vu l'approfondissement des études techniques préliminaires et de conception opérationnelle de la ZAC, avec un travail fin de sourçage et d'association des filières de l'aménagement et la construction afin de favoriser des processus innovants dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Plus de 80 structures ont été rencontrées sur les questions des matériaux, des services, des mobilités, des sols et des paysages, des montages opérationnels. Les ateliers collaboratifs suspendus par la crise sanitaire ont repris fin 2020 en mode distanciel.

LES PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les projets de la politique de la ville s'articulent autour de 4 enjeux transversaux :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique, l'emploi et la formation ;
- le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- les transitions.

Ces préoccupations se doublent d'une attention particulière portée aux modalités de dialogue avec les habitants et sont consolidées au sein d'un projet global qui vise la transformation des quartiers. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des échelles de temps (du court au long terme) tout en facilitant la coopération des collectivités, des bailleurs, des associations, en lien avec les initiatives des habitants. Il en fut ainsi durant la crise sanitaire laquelle n'a pas empêché que de nombreuses actions soient menées dans les quartiers.

Quatre projets soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

L'année 2020 a été caractérisée par l'entrée en phase opérationnelle de nombreux chantiers pour les quatre projets globaux du Grand Bellevue, de Nantes-Nord, Bottière-Pin sec et des Dervallières.

Grand Bellevue

Le projet global de renouvellement social et urbain du Grand Bellevue est en cours. Lancé sur deux communes, Nantes et Saint-Herblain, son objectif est de répondre à l'ensemble des défis concernant l'urbanisme, l'économie, la cohésion sociale, le cadre de vie et les transitions pour faire du Grand Bellevue un quartier durable, actif et populaire.

L'année 2020 a été marquée par :

- la poursuite des études pour l'avant-projet d'espace public ;
- la poursuite de l'opération de réhabilitation par CDC Habitat Social pour la réhabilitation de 265 logements sociaux avenue Winston Churchill ;
- la poursuite des discussions avec les commerçants de la place Mendès-France en vue de leur relogement ou de leur départ ;
- la démolition du linéaire du Doubs place des Lauriers et la mise en chantier pour l'aménagement du square de la Maison des Habitants et du Citoyen ainsi que de la prairie fleurie ;
- la poursuite du relogement des ménages sur les secteurs de la Bernardière à Saint-Herblain, Lauriers-Bois Hardy et Moulins à Nantes ;
- l'ouverture des commerces (pharmacie et boulangerie) dans le cadre du programme Bel&co à proximité de la Tour du Doubs ;
- l'engagement des travaux pour la maison pluriprofessionnelle de santé ;
- la poursuite du travail pour l'implantation d'un nouveau complexe sportif.

En parallèle, dans le cadre de la démarche ANRU+ « Bellevue en transitions », l'année a été consacrée à la maturation de projets portés par les acteurs associatifs : petite ferme urbaine, plateforme de valorisation des déchets organiques, marché alternatif de Bellevue, tiers-lieu des transitions Plan B, témoignant du dynamisme du tissu associatif sur le quartier.

Les premiers ateliers de la Cité éducative du Grand Bellevue mobilisant acteurs éducatifs, acteurs associatifs, parents d'élève et institutions ont également été lancés à compter de l'automne 2020. Une opération d'équipement numérique et d'accompagnement des familles a notamment été

engagée dans ce cadre. Enfin, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, la conférence permanente a poursuivi ses travaux sur la question de la jeunesse à Bellevue.

Bottière-Pin Sec

Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre la mutation du quartier prioritaire Bottière-Pin Sec sur le plan urbain, social et économique. Les objectifs sont de rendre le quartier agréable à vivre, accessible à tous et attractif, de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de chaque ménage, de développer l'activité économique et de dynamiser l'emploi.

Au cours de l'année 2020, de nombreux projets se sont poursuivis, notamment sur le cœur de quartier : chantier de restructuration des cellules commerciales visant à accueillir Centrakor, préparation du projet du Cif (80 logements en accession et cellules d'activité en rez-de-chaussée), définition du projet d'installation provisoire pour le Magasin du Réemploi, discussions avec le collectif du Beau-Tiers Lieu pour la définition du projet.

Les opérations habitat sont en phase de préparation (relogement des habitants du 76 Bottière et de Becquerel-Basinerie-Souillarderie, consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet d'habitat participatif) ou en phase opérationnelle (chantiers d'auto-réhabilitation des logements sur le secteur du Pin sec).

La Maison du Projet a ouvert en septembre 2020 rue de la Basinerie, au rez-de-chaussée d'un immeuble de Nantes Métropole Habitat voué à la démolition, après un chantier participatif d'aménagement mené par les Compagnons bâtisseurs et l'Agence Départementale de la Prévention Spécialisée (ADPS). Malgré le contexte, les démarches de concertation ont été relancées, notamment sur le parc du Croissant et le mail Nobel. La réflexion pour l'élaboration d'un plan-guide pour les jeux et jardins a été engagée fin 2020.

Le chantier d'extension-réhabilitation de l'école Urbain Le Verrier a démarré en décembre 2020.

En lien avec le départ de plusieurs praticiens, la réflexion sur la mise en place d'un centre de santé sur le quartier a été engagée.

Enfin, dans le contexte de crise sanitaire, une forte dynamique portée par les acteurs associatifs a permis d'accompagner les habitants, tant en ce qui concerne l'aide alimentaire, la fracture numérique ou l'offre estivale. Ce sont autant de chantiers qui ont vocation à se structurer dans les années qui viennent.

Nantes-Nord

Lancé en 2016, le projet global de Nantes-Nord a été préfiguré dans une logique intégrée conjuguant actions sur le cadre de vie, le développement économique, l'emploi et le vivre ensemble. A cette exigence globale de cohésion sociale s'est ajoutée une ambition de dialogue à tous les niveaux.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, pilotée par l'agence Germe et Jam, a été désignée et a engagé les études d'approfondissement, notamment sur la trame verte et bleue du projet.

L'année 2020 a également été marquée par la préparation des chantiers de la maison pluriprofessionnelle de santé et de la cour artisanale au Bout des Landes. Les négociations avec les commerçants en vue de la démolition du centre commercial de la Boissière ont été engagées. L'expérimentation du centre d'affaires de quartier, Cowork'in Nantes, a été poursuivie.

A l'occasion du « printemps du projet global », décalé à l'automne du fait de la crise sanitaire, la Mobil'O projet, maison du projet mobile, a été mise en service afin de favoriser l'information et le travail partenarial en direction des habitants.

Le relogement des habitants du 8 rue Champlain s'est poursuivi, alors que les travaux de réhabilitation du 4 rue Champlain ont été achevés, intégrant un projet d'habitat intergénérationnel.

Dervallières

Le quartier des Dervallières poursuit sa mue, sur la base d'un plan-guide qui s'articule autour des objectifs suivants : se déplacer et se repérer dans le quartier, se rassembler et occuper les espaces ouverts, diversifier et faire monter en qualité l'offre de logements et de services.

En 2020, une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, MAP/VilleOuvrte, a été désignée pour la reconstruction de la place des Dervallières. Les négociations avec les commerçants ont été menées à leur terme en vue de la démolition du centre commercial incendié. Une étude de sûreté et de sécurité publique a également été engagée.

Le relogement des ménages sur le secteur Lorrain de la Tour a été poursuivi en vue de l'opération combinant requalification et démolition prévue en 2022.

Une étude de préfiguration pour la définition d'un projet de ferme urbaine a été réalisée, en associant acteurs du quartier, acteurs de l'agriculture et acteurs de l'insertion.

Trois autres projets de renouvellement urbain

Château à Rezé

Avec le projet de renouvellement urbain, l'objectif est de faire du Château :

- un quartier agréable à vivre et attractif en renforçant le rôle de la centralité François Mitterrand, en diversifiant l'offre de logements, en développant les « sociabilités » sur le registre du vivre-ensemble et du soutien aux initiatives citoyennes ;
- un quartier durable inscrit dans la transition écologique : l'enjeu est de valoriser la trame verte, favoriser les mobilités douces, requalifier les logements locatifs sociaux afin qu'ils soient moins énergivores, améliorer la gestion des déchets et accompagner les acteurs engagés autour de la filière du réemploi ;
- un quartier accueillant et solidaire offrant des espaces publics et services à la population, en promouvant l'insertion sociale et l'accès aux droits des habitants les plus vulnérables et en accompagnant les mutations urbaines dans le dialogue avec les habitants ;
- un quartier ouvert à tous et pour tous, ouvert sur la ville et offrant des usages répondant à tous les besoins et à tous les âges.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pilotée par Magnum a été désignée en mars 2020 dans le cadre de la ZAC, permettant l'engagement d'études d'approfondissement.

Quartier Plaisance à Orvault

Le projet global pour le quartier Plaisance mobilise trois acteurs : Nantes Métropole, la Ville d'Orvault et Atlantique Habitations autour des objectifs suivants : améliorer le cadre de vie des habitants, la qualité du parc de logements et sa diversité pour plus de mixité sociale, requalifier les espaces publics et renforcer l'offre d'équipements publics et de commerces.

L'année 2020 a notamment été marquée par la démolition de l'immeuble Trieux.

Quartier du Breil à Nantes

Une étude urbaine a été engagée sur le cœur de quartier, à l'intérieur de la maille urbaine constituée des rues Breil, Feyder, Coubertin et Primevères. La réflexion a été lancée publiquement lors d'une réunion organisée en octobre 2019. S'en est suivie, de novembre 2019 à janvier 2020 une phase immersive afin d'écouter les aspirations des habitants et acteurs du quartier. La matière recueillie a été restituée lors d'un temps public organisé en février 2020 à l'appui d'une expo photos et d'ateliers sur maquettes. Un deuxième temps de restitution s'est tenu post-confinement spécifiquement à destination de plusieurs associations en juin. L'ensemble des contributions a été synthétisé dans un carnet du dialogue citoyen diffusé aux participants en novembre 2020. Plusieurs scénarios sont désormais en cours d'élaboration.

AGIR POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

L'emploi est une préoccupation forte des habitants et un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit donc d'une priorité politique du mandat.

Depuis 5 ans, l'emploi salarié progresse sur le territoire de Nantes Métropole, et en 2019, presque l'ensemble des secteurs d'activité ont bénéficié de cette reprise. Avec un taux de chômage parmi les plus faibles des métropoles françaises, Nantes Métropole poursuit une politique de l'emploi et de l'innovation sociale, partenariale. L'enjeu est de permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier de cette embellie, avec une attention particulière à ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail, mais également de contribuer au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, en travaillant étroitement avec les entreprises.

Nantes Métropole soutient principalement l'activité des structures dédiées à l'emploi : l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC - regroupant les activités de la Maison de l'emploi, du Plan Local pour l'Insertion par l'Économique- PLIE- et de la Mission Locale) et L'École de la 2^e Chance (E2C).

Les travaux de l'observatoire partenarial de l'emploi et du développement économique de la métropole nantaise

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19. Dans ce cadre, la Métropole a rapidement mis en place un suivi de la situation socio-économique du territoire, notamment via :

- **l'observatoire emploi/économie de Nantes Métropole, mobilisé pour assurer un suivi de la crise sanitaire.** L'AURAN, co-pilote de l'observatoire, a été missionné spécifiquement pour ce suivi et a permis d'informer en temps réel les élus et les acteurs du territoire sur l'analyse de la crise.
Plusieurs documents ont ainsi été présentés et publiés afin d'apporter un éclairage sur la situation du territoire métropolitain. Parmi eux, le [baromètre de conjoncture emploi/économie de Nantes Métropole](#) (1^{er} semestre 2020), qui fait état d'une économie française et locale nettement fragilisée. « L'aéronautique, le tourisme, la culture et l'événementiel sont autant de secteurs clés pour l'économie nantaise qui sont durablement impactés par la crise sanitaire », souligne le document. Il est également fait état « d'une économie sous perfusion » alors que le « rebond de l'emploi salarié privé au troisième trimestre 2020 ne compense pas les pertes occasionnées depuis le début de la crise sanitaire » ;
- **les travaux du Compas sur les fragilités des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.** Œuvrant pour la Métropole dans le cadre d'un marché public, le Compas (Coordination mutualisée de proximité pour l'appui et le soutien) a fourni une analyse socio-économique complémentaire des quartiers prioritaires en situation de crise (à partir d'éléments relevés pendant le 1^{er} confinement). Ont ainsi été mis en évidence :
 - les impacts économiques de la crise déclinés en deux baromètres avec, d'une part l'impact sur le budget des ménages, d'autre part l'impact sur l'emploi ;
 - l'inclusion numérique, également présentée à travers deux baromètres : un indice de rupture face au numérique et un indice de besoins pour l'accès aux droits ;
 - la fragilité des seniors, des enfants et des familles ;
 - les besoins en matière de santé ;
 - la dynamique des territoires via l'indice de développement des territoires (IDT).

Ces travaux ont révélé les vulnérabilités des quartiers prioritaires, qui demeurent une problématique centrale. De nombreuses restitutions de ces travaux ont été organisées auprès des professionnels de l'emploi, des élus, des directions, des communes et des partenaires de l'emploi et de l'observation, ou encore, à l'occasion d'une convention citoyenne.

La plateforme RSE de la métropole nantaise : co-construire avec les entreprises engagées pour l'emploi et le développement économique responsable

En 2020, Nantes Métropole a poursuivi son dialogue avec les entreprises en faveur de l'emploi, appliquant la feuille de route en faveur du développement de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises, définie en 2014). Celle-ci fédère les différents acteurs du développement économique du territoire pour engager les PME et TPE dans des démarches RSE cohérentes. Il s'agit d'améliorer leur impact social, environnemental, économique et territorial dans le cadre d'une gouvernance transparente et participative.

Face à la crise sanitaire et sociale, la RSE offre une réponse adaptée en favorisant la reprise et la croissance des acteurs économiques. Dans pareil contexte, son rôle se voit renforcé : elle encourage d'autant plus l'exemplarité des dirigeants, la protection des salariés, la solidarité auprès des plus vulnérables. Elle amène de nombreuses entreprises et associations responsables à agir sans délai auprès de leurs salariés/sociétaires et autres fournisseurs.

Les objectifs ont été renforcés en 2020 autour de :

- **L'accompagnement des PME et TPE du territoire dans le développement de leur performance économique, sociale et environnementale**

Dans le contexte de crise sanitaire, la plateforme RSE a lancé sur son site une page (« Les clés pour agir ») alimentée par les partenaires. Elle recense et met en avant des pratiques responsables des entreprises et réseaux économiques, en particulier celles qui soutiennent l'écosystème économique (notamment des solutions de solidarité qui se sont développées sur le territoire pour et grâce aux acteurs économiques).

Un travail de fond a été mené sur le site ParcoursRSE et sur son offre d'accompagnement aux entreprises (autour de 3 axes : Comprendre, S'inspirer, Agir) pour le rendre plus visible et accessible pour les entreprises (diagnostic flash, solutions pour accompagnement public/privé, financement, formation...).

Une boîte à outils (issue des travaux de groupes de réflexion thématiques) a été initiée par la plateforme. Elle intègre des supports de formation et d'information réalisés avec les partenaires (Audencia, ADN Ouest, ATDEC, CPME, ...) sur divers sujets : la négociation salariale, l'usage responsable des outils numériques, le dispositif Entreprise Accueillante ou encore la marque « employeur responsable ». Accessible en open-source pour tous les acteurs du territoire souhaitant progresser sur les questions de RSE, cette boîte à outils sera enrichie par de futurs groupes de réflexion.

- **La mobilisation des acteurs du territoire autour des enjeux RSE**

Soulignons l'organisation de la **3^e édition de l'événement « Social Change »** le 10 décembre en 100 % distanciel. Événement majeur, il a pour vocation d'inciter et sensibiliser à la problématique RSE les TPE et PME du territoire déjà engagées ou non dans la démarche. À noter que la plupart des actions menées dans le cadre de la crise sanitaire ont nourri la ligne éditoriale et les contenus de l'événement « Social Change ». En seulement trois ans, le rendez-vous est devenu incontournable pour les professionnels en quête d'innovation. De quoi s'inspirer, apprendre, faire évoluer son modèle et agir, pour un développement économique responsable et durable. Parmi les nouveautés de l'édition 2020, placée sous le signe de la résilience :

- une première au format exclusivement numérique avec une émission en direct et une application numérique pour accéder au programme de la journée ;
- le leitmotiv 2020 : « Mon entreprise s'engage ET agit ».

Coopération avec l'événement 1001 Évènements. Il s'agit de faire converger les énergies et la cohérence pour la production d'événements sur la RSE et la transition écologique dans un contexte difficile pour les acteurs économiques. La crise post-Covid que traverse la filière événementielle est un temps de remise à plat des modèles d'organisation, en lien avec de nouvelles attentes des publics et des collectivités pour généraliser les éco-événements.

Poursuite de la Stratégie d'ambassadeurs RSE Nantes (outils d'appartenance) sur le territoire pour faciliter l'essaimage sur le territoire. En 2020, l'enjeu s'est focalisé autour de

la mobilisation des grandes entreprises. Plus de 30 entreprises ont signé la charte « Grandes entreprises » et sont devenues ambassadrices de la plateforme RSE de la métropole nantaise.

Le dispositif « Entreprise accueillante ». La crise du Covid creuse les inégalités sociales et territoriales des publics les plus éloignés de l'emploi. Plus que jamais, il faut poursuivre les actions à mener pour mobiliser les entreprises sur le territoire en matière d'emploi et notamment à destination des publics prioritaires du territoire (seniors, QPV...). Il s'agit de faire du dispositif « Entreprise accueillante » un levier de la RSE sur le territoire. En 2020, plus de 40 entreprises ont sollicité leurs attestations « entreprises accueillantes ». Ce dispositif, [déployé notamment via une page internet dédiée](#), va se renforcer sur 2021.

- **La valorisation des performances des acteurs du territoire dans le domaine de la RSE au niveau national et international pour renforcer l'attractivité**

La plateforme RSE de la métropole nantaise est présente au niveau européen à travers le réseau de villes Eurocities ; mais aussi depuis 2019 à travers le **programme européen URBACT « Cities4CSR »** mené conjointement avec 10 villes européennes. La plateforme RSE rejoint ainsi une plateforme multinationale d'échanges de bonnes pratiques et d'entraide mutuelle pour les 2 prochaines années. Dans ce cadre, elle constituera un observatoire territorial de la RSE, dans la perspective de l'atteinte des 17 objectifs de développement durable en 2030.

- **Le positionnement de la plateforme RSE dans l'accompagnement de la sortie de crise**

Avec cette année particulière, 2 enjeux se sont dessinés :

- capitaliser sur la dynamique de la plateforme RSE et de sa reconnaissance pour poursuivre et valoriser le développement économique responsable du territoire ;
- « challenger » le rôle de la plateforme RSE dans un contexte où toute la politique de développement économique doit devenir responsable.

Pour penser collectivement une reprise économique durable et responsable, il convient de s'appuyer sur la plateforme RSE, de renforcer son rôle fédérateur (y compris auprès d'acteurs comme les consulaires qui en sont membres actifs), sa capacité à produire des débats, des propositions et à incuber des innovations collectives opérationnelles (ex : module numérique responsable, marque employeur, télétravail...). Les prochains sujets déjà proposés par les acteurs sont notamment la triple comptabilité, la culture, le mécénat.

À noter : la métropole nantaise se classe **1^{ère} du classement de la fondation Oïkos des métropoles les plus RSE de France**. Ce classement se base sur le nombre d'entreprises de plus de 200 salariés et référencées dans les centres-villes et périphéries des 10 aires urbaines les plus peuplées de France. Pour identifier les entreprises engagées, l'étude a recensé les salariés ayant une fonction RSE en s'appuyant sur des recherches LinkedIn et en associant les CCI, régions et les métropoles. Ce recensement a un double objectif : analyser l'homogénéité sur le territoire national de l'engagement RSE des entreprises et inciter les métropoles à accompagner davantage les entreprises dans cette démarche.

Les grandes conclusions du classement : en moyenne, 9,04% des entreprises de l'ensemble des 10 premières métropoles de France sont engagées en RSE. Cette progression s'explique notamment par la publication de la loi PACTE en 2019 et les prises de conscience issues de la crise sanitaire et économique. La fondation Oïkos précise dans son communiqué de presse que la RSE « est devenue incontournable tant elle irrigue tous les secteurs – social, industrie, numérique, santé, sécurité, transports, agriculture... ».

39% des entreprises de plus de 200 salariés de la métropole nantaise se trouvent engagées dans une démarche RSE (devant Lille qui obtient un ratio de 24%). On constate une forte disparité selon les métropoles puisqu'il existe un écart de 33% au sein du classement (Nantes 39% - Lille 24% - Bordeaux 19% - Marseille 19% - Nice 13% - Lyon 12% - Toulouse 10% - Rennes 9% - Paris 5% - Strasbourg 6%).

Chiffres clés RSE

- **La plateforme RSE depuis la création en juin 2013 du site internet (<https://rse.metropole.nantes.fr/>):**
 - plus de 1 500 visiteurs / mois en 2020 ;
 - 155 bonnes pratiques d'entreprises et « minutes RSE » ;
 - 159 offres du territoire recensées sur le site de la plateforme dans le cadre de Parcou'RSE ;
 - 60 ambassadeurs RSE (adhérents de la plateforme) regroupés en 6 collèges ;
 - 11 ateliers thématiques animés depuis le lancement de la plateforme.
- **NégoTraining**, dispositif d'accompagnement sur l'égalité professionnelle femme-homme lancé en 2017 :
 - plus de 2 500 femmes formées depuis le lancement du module ;
 - 64 % des participantes se disent plus confiantes pour négocier leur salaire à l'issue de l'atelier ;
 - 98% des participantes recommandent #NégoTraining à une collègue ou amie.
- **Social Change :**
 - plus de 1 100 visiteurs en distanciel toute la journée dont 25 % de TPE et 25 % de PME ;
 - plus de 200 intervenants /experts entre le village et les contenus proposés ;
 - mixité dans les intervenants : 50 % femmes et 50 % hommes ;
 - 100 % d'entreprises locales pour témoigner.

Les services aux jeunes métropolitains grâce aux activités de la Mission locale

La Mission Locale propose un suivi personnalisé aux jeunes de moins de 26 ans. Elle les accompagne dans la recherche d'un emploi mais aussi pour résoudre les difficultés du quotidien (logement, mobilité, santé...). Soucieuse d'offrir un service de proximité, elle accueille le public sur 10 sites et 18 permanences extérieures.

L'année 2020 a été marquée par :

- l'accompagnement de 8 772 jeunes dans leur parcours pro, dont 3 518 jeunes reçus en premier accueil ;
- l'entrée en formation de 990 jeunes ;
- le positionnement en emploi de plus de 4 836 jeunes (dont 388 en alternance) et l'immersion en entreprise de 556 jeunes pour 470 entreprises ;
- la poursuite de la Garantie Jeunes bénéficiant à 502 jeunes métropolitains (+25% par rapport à 2019), lesquels ont intégré un parcours dynamique et intensif de 12 mois vers l'emploi. 23% de ces jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). 55% d'entre eux bénéficient d'une sortie en emploi, d'une formation ou de périodes d'immersion en entreprises ;
- une attention particulière portée aux jeunes habitants des quartiers prioritaires dans le cadre d'actions spécifiques :
 - l'accompagnement de jeunes femmes en situation de monoparentalité : 81 jeunes femmes accompagnées - 24% sont en emploi et 14% en formation ;
 - l'accompagnement spécifique de jeunes en alternance issus des QPV : 90 prescriptions et 74% en alternance, en emploi classique ou en formation ;
 - l'insertion par l'activité économique : 324 jeunes accompagnés par la Mission Locale ont bénéficié d'un parcours IAE dont 24% de jeunes issus des QPV.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins urgents ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 24 ans révolus. Il s'adresse à un public ne pouvant s'appuyer sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille ne pouvant leur assurer un soutien matériel dans l'accès à l'autonomie.

En 2020, 906 jeunes métropolitains ont bénéficié du fonds pour un montant total de 280 969 €, correspondant à 1 541 aides. Ces aides sont liées principalement à la subsistance (78.5 %), à la formation (7.8 %) et au logement (8.1 %). 40 % des jeunes bénéficiaires sont des femmes, 83 % ont moins de 23 ans et 37 % ont un niveau scolaire inférieur au CAP / BEP.

Les services aux jeunes grâce aux activités de l'E2C estuaire de la Loire, devenue l'E2C Nantes-Saint-Nazaire

En 2020, la célébration des 10 ans de la création de l'E2C (Ecole de la 2^e chance) Nantes Saint-Nazaire n'a pu avoir lieu dans des circonstances adéquates. Le confinement lié au Covid 19 a contraint les équipes à mettre en place une formation à distance pour maintenir une continuité pédagogique (2 à 3 demi journées par semaine). Fort de l'expérience acquise lors du 1^{er} confinement, l'offre de FOAD (formation ouverte et à distance) s'est vite étoffée.

En 2020, 159 jeunes ont été accompagné.e.s sur le site de Nantes dont 40 étaient en poursuite de parcours. Du fait de la jauge d'accueil réduite, moins de jeunes ont été accueillis.

Le taux de stagiaires habitant en quartier prioritaire de la politique de la ville est de 33%. Les quartiers les plus représentés sont : Bellevue (28%), Bottière - Pin Sec (17%), le Breil (11%).

L'âge moyen est de 21 ans. Il a diminué d'une demi-année par rapport à 2019, notamment suite à l'accueil des 16-18 ans.

Malgré le contexte, les débouchés concrets en emploi et en formation qualifiante restent nombreux (73% pour le site de Nantes). Ce résultat a entre autre été rendu possible grâce au solide réseau d'entreprises, qui a poursuivi son soutien et son accompagnement.

Les services proposés par la Maison de l'Emploi

Sur 8 sites mutualisés avec la Mission Locale, la Maison de l'emploi accueille tous les publics et facilite leur recherche ou retour à l'emploi en partenariat avec Pôle emploi, les réseaux économiques et les acteurs associatifs. Pour ce faire, elle co-construit des projets et des actions avec les réseaux économiques afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Par ailleurs, elle conduit des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur les filières et secteurs d'activité porteurs afin d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du monde du travail.

L'année 2020 a été marquée par :

- 11 886 visites sur les huit cyber-bases emploi pour 7 950 usagers (795 visiteurs uniques / mois en moyenne) ; 1 840 nouveaux inscrits ;
- 89 ateliers (techniques de recherche d'emploi, inclusion numérique...) pour 284 personnes ;

De plus, l'offre de services a été consolidée à travers :

- la poursuite des actions de recrutement, soit 137 actions dédiées (83% se sont déroulées dans un quartier prioritaire). 1 331 participants ont été concernés. 1 245 personnes ont participé à 122 actions de pré-recrutement (format « sur-mesure »), aboutissant pour 51 % d'entre eux à un recrutement ;
- l'accompagnement des filières sur les enjeux de GPEC pour des filières prioritaires telles que le numérique, les services à la personne, la propreté, l'agroalimentaire, le maraîchage, la transition énergétique, le transport logistique et la santé grand âge. En 2020, 52 actions sur l'attractivité des métiers ont été conduites. Les actions de recrutement concernent des secteurs en tension (numérique, transport, santé grand âge ...). Des parcours innovants ont

été proposés pour l'acquisition d'un premier niveau de compétences (numérique et santé grand âge) : 2 programmes pour 390 participations.

Levée des freins à l'emploi et prévention des discriminations à l'emploi

La Métropole est engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité. Elle s'attache à faciliter les parcours vers l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés en agissant, à son niveau, sur les freins à l'emploi, la sécurisation des parcours et l'accès à l'emploi des plus éloignés, notamment les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La démarche « parcours linguistiques » mise en œuvre en lien avec la mission Égalité de la Ville de Nantes s'est notamment concrétisée en 2020 avec :

- 187 personnes ayant pu bénéficier d'une évaluation linguistique et d'une orientation vers une formation adaptée via les permanences d'évaluation linguistique au sein des sites Maisons de l'Emploi ;
- le maintien et l'ajustement en distanciel d'ateliers linguistiques à visée professionnelle, passerelles vers les dispositifs d'accompagnement et de qualification professionnelle, pour les habitants des quartiers prioritaires. Ce soutien a permis le maintien du lien avec les habitants les plus fragilisés en cette période de crise sanitaire ;
- l'expérimentation d'une nouvelle action linguistique à visée professionnelle pour permettre l'accès de publics sans qualification à une formation certifiante dans les métiers de l'aide à la personne, secteur qui rencontre un fort besoin en recrutement.

En outre, les actions visant la levée des freins à la mobilité ont été poursuivies dans le cadre de la plateforme Mobilité Emploi, via le soutien à des opérateurs associatifs du territoire : auto-école sociale, garage solidaire, location de véhicules à moindre coût, formation à la mobilité autonome.

Nantes Métropole œuvre également contre les discriminations à l'emploi via le soutien d'actions en direction des employeurs, acteurs économiques et professionnels de l'emploi : actions de sensibilisation des recruteurs par le Jeu LCD (Mozaik RH), groupe « ressources » animé par la Maison de l'Emploi pour accompagner des pratiques de recrutement plus inclusives, former des professionnels qui soient passerelles vers l'emploi.

Sécurisation des parcours vers l'emploi des plus fragilisés et des publics prioritaires

Nantes Métropole favorise l'accès à l'emploi des habitants des QPV via le soutien de projets déployés dans les quartiers . En 2020, 31 projets ont été mis en œuvre au bénéfice des habitants concernés : ateliers préparatoires aux entretiens, reprise de confiance en soi, développement des compétences pour la recherche d'emploi, actions de parrainage, découverte des métiers, job-dating... De plus, des parcours d'accompagnement renforcés sont proposés aux jeunes en recherche d'alternance et aux jeunes femmes en situation de monoparentalité.

Enfin, dans le cadre du Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (CTAIR), signé entre l'État et la Ville de Nantes pour 3 ans, la Métropole a co-piloté un groupe de travail visant à outiller et former les professionnels intermédiaires de l'emploi qui accompagnent les publics migrants. Ce groupe a réuni les partenaires du service public de l'emploi, les structures de l'insertion par l'activité économique et les opérateurs territoriaux de l'emploi (ATDEC). Pour cette première année, ont été mis en œuvre :

- un diagnostic-action des besoins de professionnalisation des acteurs – intermédiaires de l'emploi. Le diagnostic a abouti à des pistes et des propositions d'actions, qui pourront se déployer sur les 3 ans du contrat ;
- l'expérimentation d'une première session formation « Accompagnement des migrants vers l'emploi ». Cette formation a été coconstruite, sur la base des éléments de diagnostic, en partenariat avec Alliance Europa (Université de Nantes). 20 professionnels ont pu en bénéficier en 2020.

Un accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion

Dans le cadre du **plan local pour l'insertion et l'emploi** (PLIE), dispositif cofinancé par le fonds social européen (FSE), l'ADTEC coordonne des programmes d'insertion et propose un accompagnement jusqu'à l'emploi durable à des personnes qui en sont éloignées. Répondre au plus près aux besoins des publics pour réussir leur insertion professionnelle, est la priorité du PLIE.

En 2020 (au 30/09), ce sont :

- 1 507 personnes accompagnées (dont 77% de niveau inférieur ou égal au niveau CAP/BEP, 27 % de seniors âgés de 50 ans et plus, 36 % de résidents de quartiers prioritaires) ;
- 642 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail en milieu ordinaire.

Avec le soutien du FSE et de Nantes Métropole, des actions innovantes ont été conduites pour préparer les publics à l'emploi, par exemple, en agissant de manière simultanée sur les freins liés à la mobilité et à la mauvaise maîtrise du français. En lien avec l'association AGIRabcd, il a été proposé l'apprentissage du code de la route à un public peu à l'aise avec la langue française. 24 séances de 2h30 chacune se sont tenues 2 fois par semaine. Elles ont permis d'installer le vocabulaire de base du code de la route et de préparer les publics à se présenter à l'examen.

Par ailleurs, Nantes Métropole a poursuivi en 2020 son soutien aux 40 **structures d'insertion par l'activité économique**. Chaque année, celles-ci permettent la mise en situation de travail de 3 300 personnes en difficulté pour accéder à l'emploi (soit 1 076 salariés en équivalent temps plein).

L'engagement de Nantes Métropole pour ce secteur se résume à trois rôles :

- financeur (avec un budget dédié constant depuis plus de 10 ans) ;
- donneur d'ordre (en réalisant des heures d'insertion sur des marchés publics) ;
- facilitateur (par la présence dans les instances de l'insertion sur le territoire, les comités de pilotage des structures et en assistant la maîtrise d'ouvrage qui agit en faveur des heures d'insertion...).

L'insertion via les achats : le levier de la clause sociale

Depuis 2004, Nantes Métropole favorise la création d'emplois et l'intégration professionnelle par l'intermédiaire de sa politique d'achats. Elle intègre des clauses d'insertion socioprofessionnelle qui réservent une partie du travail à des salariés en insertion dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, des espaces verts, de l'environnement, de la propreté et des services. Ce dispositif permet de promouvoir l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. De plus, il s'agit de soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Une équipe de 6 personnes (5,4 ETP) est dédiée à ce dispositif avec un rôle d'accompagnement des donneurs d'ordre et des entreprises. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des clauses, de mobiliser les professionnels de l'emploi et de l'insertion et d'évaluer les actions. Nantes Métropole coopère dans cette démarche avec 74 maîtres d'ouvrage.

Depuis 2014, plus de 5 500 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail sur près de 3 500 marchés grâce à la clause d'insertion, dont 25 % ont accédé à la qualification via l'alternance. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation de 4,2 millions d'heures d'insertion (74 donneurs d'ordre) réalisées par plus de 700 entreprises et structures de l'Insertion par l'activité économique. En moyenne, 600 000 heures d'insertion sont générées chaque année grâce à ce dispositif.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS), vecteur de cohésion territoriale, d'innovation sociale et de richesse économique représente près de 37 000 emplois sur l'agglomération (16 % de l'emploi privé).

Dans le cadre de son plan d'action de soutien à l'économie sociale et solidaire et par le biais d'un nouveau fonds d'amorçage, Nantes Métropole soutient une activité de recherche et de développement des innovations et l'émergence de projets, qui irriguent de nombreuses politiques publiques.

La mise en œuvre de la feuille de route ESS 2020

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a fortement impacté les acteurs économiques, dont les effectifs de l'ESS.

Le dispositif « ESS Nantes Factory » lancé en 2017 pour soutenir les porteurs de projets avec FONDES, Ecosolies, Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, a accompagné **13 projets en phase d'amorçage**.

Ses missions essentielles se sont poursuivies :

- soutenir des projets dans leur phase d'émergence mais aussi faciliter l'accès des porteurs de projets et des entrepreneurs à d'autres sources de financement, dans les phases d'amorçage et de développement de leurs projets ;
- favoriser l'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs ;
- avoir une attention renforcée sur la vie des projets au-delà de leur phase d'amorçage.

Par ailleurs, une offre de services dédiée à la crise du Covid 19 a été mise en œuvre en 2020. Tous les partenaires d'ESS Nantes Factory se sont mobilisés pour apporter un appui personnalisé à toutes les structures suivies par le dispositif, les orientant vers les aides les plus adaptées à leur situation. Dans ce cadre, on note :

- la mise en place de 2 webinaires pour appuyer les entrepreneurs pendant la crise et les aider à anticiper la reprise. Deux thèmes principaux ont été abordés :
 - le plan de trésorerie : un outil efficace pour piloter son activité ;
 - la question du modèle économique et de son plan d'action commercial.
- l'organisation de l'événement « Et nous demain » (17 participants) en partenariat avec Les Ecosolies, France Active Pays de la Loire et animé par le cabinet ;
- la création d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) spécifique pour 5 structures sur le thème « développement de ma stratégie commerciale – stratégie de communication » ;
- la mise en œuvre d'un DLA spécifique sur la thématique « développer mes outils de pilotage » ;
- le lancement de l'étude de préfiguration de la filière du réemploi avec les acteurs de l'ESS ;
- le bilan de la feuille de route ESS 2016-2020 et lancement de la démarche de co-construction de la feuille de route ESS métropolitaine 2020-2026.

Pôle de coopération et d'innovation sociale : Le Solilab des Ecosolies, un emblème de la diversité économique du territoire

Installé sur 9 000 m² de terrain et 4 000 m² de bâti, rue de Saint-Domingue sur l'Île de Nantes, le Solilab est en activité depuis février 2014.

Il s'agit d'un des premiers espaces d'initiatives, d'innovations et multi-activités sur le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France. Animé par l'association Les Ecosolies, ce Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) vise à rendre plus visible l'ESS au cœur du projet de l'éco-métropole nantaise grâce à :

- un pôle pour favoriser les coopérations, la création d'activités et d'emplois non délocalisables ;
- une offre de services multi-activités pour le développement de l'entrepreneuriat social, la création et la sécurisation des entreprises à finalité sociale, un accompagnement pour une montée en compétences des structures de l'économie sociale et solidaire de la Métropole ;
- un lieu d'initiatives, d'expérimentations et d'innovations. S'y trouve rassemblée une palette d'outils au service de la promotion, de la consolidation et du développement économique de projets tournés vers l'économie sociale et solidaire (incubateur/pépinière, hôtel d'entreprises, espace événementiel, magasin collectif, cantine solidaire).

L'implication des Ecosolies, que cela soit dans la concertation sur la gestion de crise ou à travers les plans de relance durable, s'est notamment illustrée en 2020 par :

- la participation à la cellule de crise Covid 19 auprès des partenaires ESS Nantes Factory, à la concertation des acteurs économiques et au plan de reprise durable de Nantes Métropole ;
- la contribution à la stratégie régionale de l'ESS ;
- la poursuite et l'ajustement des activités d'accompagnement, depuis les réunions d'accueil et d'orientation jusqu'au programme d'émergence (Pop Corn) et au lancement (incubateur) ;
- la labellisation de la Fabrique à Initiatives des Ecosolies via l'AVISE et le développement de nouveaux partenariats sur ce programme (AG2R – La Mondiale, Malakoff-Humanis) ;
- la structuration de l'offre de formation (obtention de la certification Qualiopi), l'élargissement des offres de formation autour des métiers du réemploi, le partenariat avec le CNAM dans le cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour qualifier les formations et expérimenter de nouveaux parcours à compter de 2021 ;
- l'étude pour la mise en place d'une offre d'accélération pour le territoire.

Quelques chiffres clés de l'activité du Solilab à fin 2020

- 326 adhérents, dont 234 structures et 94 adhérents individuels.
- 138 structures louant un espace de travail permanent au Solilab.
- Pop Corn : 34 idées d'entreprises testées au cours de 2 sessions Pop Corn, réunissant 35 participants en visioconférence.
- Incubateur : animation d'un programme de 19 ateliers de formation à destination de 9 projets accompagnés en 2020. Entrée de 7 nouveaux projets fin 2020.
- Des événements contraints par la situation sanitaire : la Braderie annulée, la Folie des Plantes maintenue avec un nombre d'exposants limité (augmentation du CA de 12 %), le passage en ligne de l'Autre Marché avec 23 000 visiteurs connectés.
- 1^{ère} version « Autre Marché » en ligne en 2020 :
 - 63 exposants sélectionnés, 51 exposants participants (83%), 1 500 références ;
 - 743 commandes (75€ de panier moyen) ;
 - chiffre d'affaires global : 55 600€ (soit 1/7e du CA de 2019), 2 136 € de CA moyen/jour ;
 - chiffre d'affaires par exposant : 3 500€ pour le meilleur CA et 1 089€ de CA moyen ;
 - fréquentation de la plateforme : 23 975 visites.

PRODUIRE DES LOGEMENTS POUR TOUS

Avec 656 275 habitants (2018), Nantes Métropole confirme son rang de 6^e agglomération française par sa croissance démographique. Pour accueillir les nouveaux habitants, elle mène une politique active qui trouve sa source dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La politique de peuplement métropolitaine

Afin de faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires, la Métropole s'est dotée depuis 2013 d'une conférence intercommunale du logement (CIL) qui réunit les 24 communes, les bailleurs sociaux, l'État et « Action Logement », acteur majeur du logement social en France. Cette conférence s'est élargie en 2016 aux acteurs associatifs intervenant dans le champ du logement.

Pour mémoire, le 17 octobre 2016, le conseil métropolitain a adopté le document d'orientations stratégiques de la CIL métropolitaine. Ce document est structuré autour des trois enjeux suivants : la fluidification des parcours résidentiels des ménages ; l'équilibre territorial ; l'équité de traitement de l'ensemble des ménages et l'égalité d'accès au logement locatif social. Les orientations sont déclinées dans deux documents (validés par la CIL) fixant les objectifs, les engagements des partenaires et le programme de travail 2017-2022 :

- la « convention intercommunale d'attributions » : fusion de l'accord collectif intercommunal (ACI), de la convention d'équilibre territorial (CET) et de la charte métropolitaine de relogement (CMR), approuvée en conseil métropolitain du 10 février 2017 après avis favorable du comité responsable du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et du préfet ;
- le « plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs » (PPGDLSID), approuvé en conseil métropolitain du 26 juin 2017 après avis des communes et du préfet.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue apporter des précisions sur la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les conférences intercommunales du logement. Si les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole s'inscrivent dans l'esprit de la loi Égalité et Citoyenneté, certaines précisions ont néanmoins été ajoutées, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Aussi, suite à un travail commun au sein de la CIL de Nantes Métropole, les documents cadres (document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attributions (CIA)) ont été modifiés (priorisation des fiches actions) puis présentés et validés en janvier 2018. Ils ont été approuvés par le conseil métropolitain de décembre 2018. Le plan partenarial nécessitant préalablement l'avis des communes et de l'État a été approuvé en juin 2019.

Suite à la CIL de mars 2019, les groupes de travail conduits en 2019 et 2020 se sont penchés sur des solutions permettant le logement des publics prioritaires et le rééquilibrage dans l'occupation des quartiers prioritaires (avec la déclinaison, pour chacun de ces quartiers, de stratégies d'attributions adaptées à leurs évolutions).

A noter également en 2019, l'engagement de l'expérimentation de location active, laquelle renforce la visibilité des offres de logements des bailleurs sociaux (ESH, OPH) présents dans 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit ainsi de permettre aux demandeurs de logements de se positionner plus facilement sur un ou plusieurs logements. Pour favoriser l'installation des ménages dans ces quartiers, l'expérimentation repose sur l'idée de « choix » : que les ménages s'y établissent par prédilection et non plus par défaut.

Un bilan des réalisations 2019-2020 a été effectué en CIL plénière du 16 décembre 2020, validant le programme de travail pour l'année 2021. Ce dernier prévoit la poursuite des groupes de travail en cours sur les publics prioritaires, les stratégies de peuplement en quartiers prioritaires ou encore l'évaluation de la location active. Le programme prolonge l'action de groupes de travail en vue d'assurer la mise en place du dispositif de cotation de la demande et de gestion en flux des

attributions.

Les orientations du programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025

Suite au conseil métropolitain de décembre 2016, les années 2017 et 2018 ont été consacrées à l'élaboration du projet de PLH 2019-2025 : diagnostic et enjeux, orientations stratégiques. Ces deux phases ont été ponctuées :

- d'analyses statistiques sur les évolutions socio-démographiques du parc de logements de la Métropole ainsi que des marchés de l'habitat, en lien avec l'Agence d'Urbanisme AURAN ;
- d'études spécifiques (logement des plus démunis, logement des personnes en situation de handicap) ;
- de rencontres avec les partenaires de l'habitat dans le cadre d'une série de 10 tables rondes ;
- de réunions avec les communes de la Métropole.

Le nouveau PLH a ainsi été arrêté au conseil métropolitain de juin 2018 et après avis des 24 communes et de l'État. Il a été définitivement approuvé lors du conseil métropolitain de décembre 2018.

Ce 3^e PLH vient conforter les ambitions quantitatives de la politique de l'habitat et s'attache à développer des réponses plus qualitatives aux nouveaux enjeux métropolitains et adaptées à la diversité des besoins actuels et futurs des habitants. À cet effet :

- un accent a été mis sur le parc existant dans la réponse aux besoins en logements avec des ambitions plus soutenues en matière énergétique (réhabilitation énergétique de 5 000 logements/an) et démographique (adaptation aux attentes des ménages, en particulier adaptation au vieillissement et au handicap dans le parc privé et dans le parc social) ;
- la construction neuve doit permettre de répondre aux besoins non couverts. Le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6 000 logements neufs par an ;
- le PLH réaffirme une volonté de diversification de l'offre de logements neufs pour accompagner les parcours résidentiels des habitants avec le maintien des objectifs qualitatifs annuels du PLH (2 000 logements sociaux, 500 locatifs abordables, 700 à 800 logements en accession abordable) et la création de nouveaux « produits logements » pour compléter les réponses et fluidifier les parcours résidentiels : les logements sociaux à loyer accessible et l'accession intermédiaire (250/an) ;
- la réponse aux besoins en logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doit s'appuyer sur une diversité de réponses allant de l'adaptation du parc existant à la production de logements adaptés en diffus ou regroupés ;
- doit être mise en œuvre une politique du logement en premier lieu pour les ménages les plus précaires. Priorité donnée au « logement d'abord ».

Un rythme de production soutenu qui permet de dépasser les objectifs du PLH

Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4 500 à 5 000 logements par an. Ils ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2015 a été de 7 500 logements autorisés par an. La modification du PLH, approuvée pour la période 2014-2018, avait porté les objectifs de 5 500 à 6 000 logements neufs par an, ce qui correspond à un niveau de production mesuré et équilibré. A noter : entre 2014 et 2018, près de 7 300 logements ont été autorisés en moyenne par an.

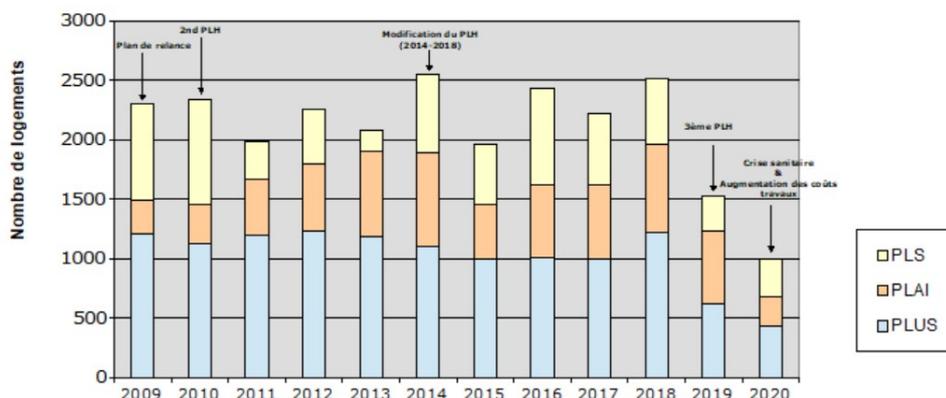
Le nouveau PLH confirme un objectif de 6 000 logements neufs par an pour la période 2019-2025. Le territoire métropolitain est marqué pour les années 2019 et 2020 par un ralentissement de la production de logements neufs, avec 6 610 logements autorisés en 2019 et 4 100 en 2020.

Une offre locative sociale forte qui se maintient

En 2020, 683 logements locatifs sociaux (prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) dont PLUS et PLA-I ANRU) ont fait l'objet d'une décision de financement (net recul par rapport à 2019). Cela représente un volume financier d'aides directes de 6,445 M€ pour Nantes Métropole.

Au total, ce sont 1 564 logements locatifs sociaux financés par an en moyenne depuis 2010 (l'objectif étant de 1 800 à 2 000 logements par an).

Programmation de logements sociaux et locatifs abordables de 2009 à 2020



Source : Direction Habitat

Le logement abordable, une offre en progression

Le locatif abordable PLS (prêt locatif social)

Il sert à produire des logements dédiés pour les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées mais également des logements familiaux.

311 logements PLS ont fait l'objet d'une décision de financement en 2020 (69 % sont des logements dédiés et 31 % des logements familiaux).

Depuis 2010, la moyenne annuelle des logements locatifs PLS agréés est de 505 logements pour un objectif initial de 500.

Vocations	PLUS	PLAI	PLUS ANRU	PLA I ANRU	PLS	TOTAL	%	PSLA	OFS
Logement familial	371	149	41	73	184	818	82 %	215	45
Logement familial - personnes âgées	22	1	0	0	0	23	2 %	0	0
Logement familial - insertion	0	0	0	0	0	0	0 %	0	0
Logement familial - ASV /pers. Hand	0	16	0	0	0	16	2 %	0	0
Logement familial - jeunes - de 30 ans - ELAN	0	0	0	0	30	30	3 %	0	0
EHPAD / résidence autonomie / résidence services	0	0	0	0	83	83	8 %	0	0
Foyer pour personnes handicapées	0	0	0	0	14	14	1 %	0	0
FJT / Jeunes salariés / Apprentis	0	0	0	0	0	0	0 %	0	0
Résidence étudiante	0	0	0	0	0	0	0 %	0	0
Structure d'accueil (maison relais...), d'insertion, GDV	0	10	0	0	0	10	1 %	0	0
TOTAL	393	176	41	73	311	994	100 %	215	45

Source : DH - Parc Social

L'accession abordable

Ce dispositif permet aux ménages avec des revenus moyens (plafonds de ressources PSLA) de trouver sur le territoire de Nantes Métropole une offre compatible avec leurs capacités financières : autour de 2 400 à 2 500 €/m² habitable alors que les prix du marché libre se situent au-delà de 4 000 €/m². Le PLH fixe un objectif de 800 logements par an.

En moyenne annuelle, depuis 2010, 494 logements abordables ont été autorisés. La programmation de logements abordables à réaliser dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) en cours constitue l'essentiel de la production des logements en accession abordable.

Ces logements sont produits par des acteurs sociaux (bailleurs sociaux et coopératives) grâce au prêt PSLA et à la TVA minorée au sein des « quartiers politique de la ville » et dans un périmètre alentour de

300 m.

Par ailleurs, l'organisme de foncier solidaire (OFS) de Loire-Atlantique, « Atlantique Accession Solidaire », porté par le département, la CARENE, Nantes Métropole et 14 bailleurs et coopératives d'HLM, a été constitué pour développer une nouvelle offre de logements en accession abordable (avec dissociation du foncier et du bâti), plus attractive et pérenne.

En 2020, 270 logements abordables ont été validés : 45 logements en OFS et 215 en PSLA. S'y ajoute la vente par les bailleurs sociaux de logements issus de leur patrimoine : 202 logements vendus en 2020 à des prix abordables, prioritairement aux occupants ou locataires d'HLM (63 % des ventes).

La réponse aux besoins spécifiques en logement

Parmi les logements locatifs sociaux et abordables financés en 2020, certains répondent à des besoins spécifiques :

Des logements pour les étudiants/jeunes actifs

- 30 logements abordables PLS familiaux dédiés aux jeunes de moins de 30 ans ont été agréés dans l'opération Val d'Or, située route de Rennes à Orvault.

Des logements pour les personnes âgées

- Reconstruction de l'EHPAD de la Houssais à Rezé, agréé pour 83 PLS.
- 2 opérations avec des logements familiaux prioritairement dédiés aux seniors avec services/animations (dits logements ASV) proposés. A noter, la création de 8 logements sociaux au sein de l'opération la Persagotière à Nantes, avec Cémavie pour l'offre de services.
- 15 logements sociaux dans l'opération Val d'Or à Orvault.

Des logements et hébergements pour les ménages en situation de handicap

- 14 places en foyers pour personnes en situation de handicap ont été agréées à Sainte-Luce-sur-Loire, avenue des Cèdres en lien avec l'association ADAPEI.
- 10 logements inclusifs validés par l'appel à projet du CD44 ont été financés dans l'opération Val d'Or (Orvault) en lien avec les associations APF et Ariane Epilepsie. Une salle commune permettra des animations ouvertes sur l'ensemble de l'opération.
- 6 logements inclusifs ont été financés dans l'opération Amir sur l'Île de Nantes avec NMH. Le public (personnes en situation de handicap ou personnes âgées) reste à définir.

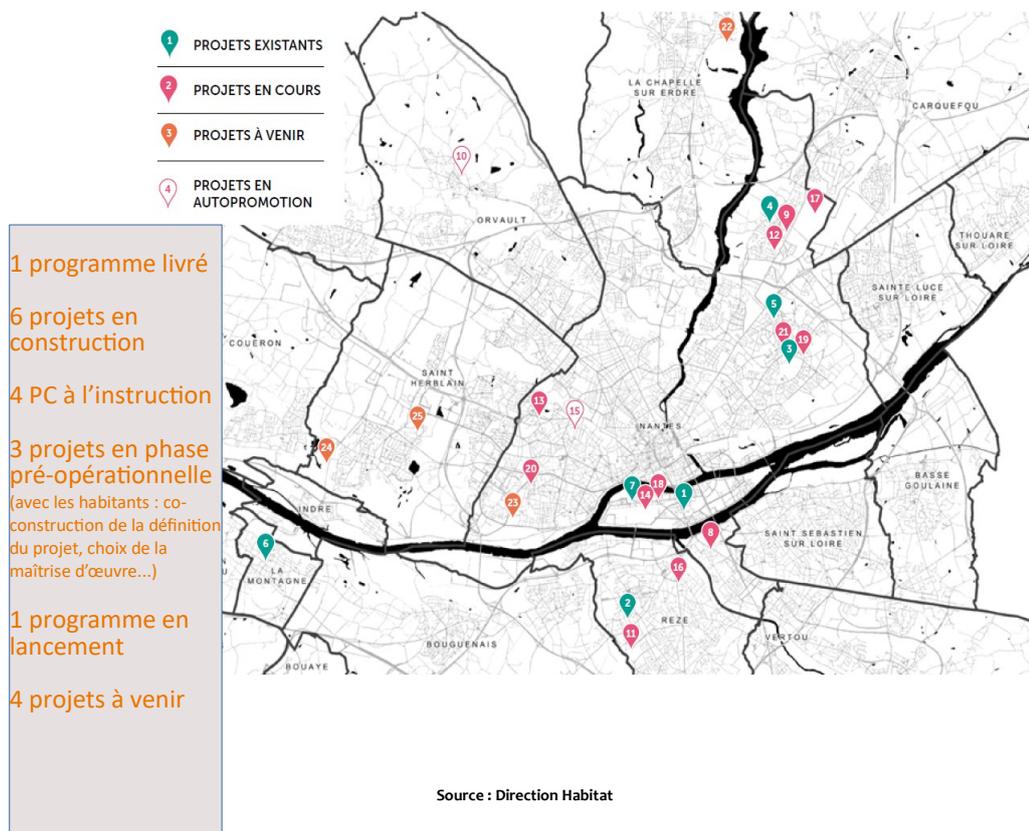
Des logements et hébergements pour les ménages défavorisés

- 2 logements supplémentaires ont été financés au sein de la résidence sociale Schuman gérée par ADOMA à Nantes.
- L'État a mis à disposition temporairement 12 logements situés dans la caserne Moncey, rue Stéphenson à Nantes, pour permettre l'accueil de 39 personnes réfugiées avec une gestion confiée à Habitat 44 et France Horizon. 8 logements ont bénéficié d'un financement dans le cadre de l'enveloppe de l'État déléguée à la Métropole.

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif a été lancée début 2016. Une vingtaine de sites sont identifiés. Il s'agit de développer une nouvelle façon d'habiter son logement en associant les futurs occupants, de la conception du programme à la mise en service et la gestion future des locaux ou espaces partagés.

Une première opération issue de l'initiative a été livrée en 2020, deux autres le seront sur le premier semestre 2021. En tout, 6 projets sont actuellement en cours de construction : 4 ont un permis de construire en cours d'instruction, 4 sont en étapes pré-opérationnelles dont 3 associant des collectifs d'habitants.



L'amélioration du parc privé et social existant

Engagées depuis 2010, des actions d'animation « climat » sont à l'œuvre en réponse aux enjeux d'amélioration énergétique du parc existant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (50 % d'ici 2030). Nantes Métropole a ainsi développé un dispositif d'accompagnement pour les copropriétés qui envisagent des travaux d'économie d'énergie. Ce dispositif s'appuie sur une équipe de chargés de mission transition énergétique qui apporte une méthodologie de projet aux conseils syndicaux et aident les copropriétaires à identifier les financements auxquels ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, pour lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et maintenir des loyers accessibles dans les logements privés, Nantes Métropole pilote des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Le lancement en 2018 d'un nouveau dispositif complet d'aides financières « Mon Projet Renov » fait suite au vote de la feuille de route Transition Énergétique, avec la mobilisation d'un budget de 56 M€ sur la période 2018-2025.

En application des objectifs de réhabilitation issus de la feuille de route pour la transition énergétique (inscrits au PLH), l'année 2020 a été marquée par :

- l'engagement de consultations, suite aux délibérations en conseil du 22 juin 2018 et au bureau du 31 janvier 2020, visant à assurer le suivi-animation de deux nouveaux Programmes d'intérêt Général avec un démarrage opérationnel en décembre 2020, à l'échelle métropolitaine :
 - un PIG Mon Projet Renov « ménages » dont le suivi animation a été confié à SOLIHA (il prend la suite du PIG « Habiter Mieux » achevé en 2018) avec une ambition de 3 400 logements rénovés en 5 ans sur différents volets : lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et maintien à domicile ;
 - un PIG Mon Projet Renov « copropriétés » dont le suivi-animation a été confié à

Citémétrie. Destiné aux copropriétés souhaitant engager un projet de rénovation énergétique ambitieux, ce dispositif vient apporter un soutien aux chargés de mission Transition Énergétique, en particulier sur le volet financement des travaux. Il s'agit d'intensifier la mobilisation des petites copropriétés (notamment celles gérées bénévolement) en soutenant les syndicats dans l'ingénierie financière des projets de travaux et en renforçant l'accompagnement social des ménages ANAH (propriétaires bailleurs et occupants). L'objectif visé est la rénovation énergétique d'au moins 750 logements en copropriété par an, soit 3 750 logements sur 5 ans et l'accompagnement de 100 à 150 copropriétés.

- le lancement d'une étude pré-opérationnelle relative à la mise en place d'un dispositif de traitement des copropriétés en difficulté pour « Les Rochelets » à Nantes. Cette étude fait suite au POPAC conduit à Bellevue, qui a permis de mettre à jour les dysfonctionnements de cet ensemble immobilier ;
- l'amélioration du parc social existant, pour accompagner les nouveaux objectifs du PLH. Une aide à la réhabilitation énergétique du parc social a été mise en place en juillet 2019 pour les années 2019 et 2020 :
 - en 2019, quatre opérations de réhabilitation énergétique ont ainsi bénéficié de subventions dans les communes d'Orvault, Rezé et Nantes, pour 328 logements ;
 - en 2020, ce sont sept opérations qui ont été financées pour un volume de 770 logements dans les communes de Nantes, Vertou et Saint-Herblain.

Chiffres clés 2020

- 8 quartiers concernés par l'expérimentation « location active ».
- 683 logements financés en PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLA-I (Prêt locatif aidé d'insertion).
- 311 logements PLS (prêt locatif social).
- 215 logements agréés PSLA (prêt social location accession).
- l'engagement des premiers programmes de l'organisme de foncier solidaire « Atlantique Accession Solidaire » : 45 logements en Bail Réel Solidaire via l'Organisme de Foncier Solidaire « Atlantique Accession Solidaire » ont été validés.
- 987 logements ont bénéficié de subventions pour l'amélioration de l'habitat privé, dont 718 pour des projets de travaux.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

La Métropole est mobilisée dans l'accompagnement social lié au logement. Grâce à l'outil fonds de solidarité logement (FSL) et au plan « Logement d'abord », elle aide individuellement les ménages locataires du parc social ou privé rencontrant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le fonds de solidarité logement (FSL) : un outil essentiel en faveur du maintien dans le logement

Effet de la loi Notre, la compétence FSL s'applique à l'échelle métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2017. Cet outil du programme local de l'habitat (PLH), intégré à la feuille de route « transition énergétique », vise à :

- prévenir et traiter la situation des personnes pour qui l'accès au logement et le maintien dans un logement représente un obstacle financier ;
- soutenir les ménages les plus vulnérables au niveau énergétique et prévenir les situations problématiques ;
- devenir un outil majeur au service de la solidarité concernant les habitants des 24 communes de la Métropole.

En 2020, un nouveau règlement intérieur du FSL a été mis en application. Il permet une prise en compte plus efficace des situations des ménages et de leurs besoins, pour une prévention améliorée.

Cette évolution a largement été portée à la connaissance de l'ensemble des professionnels concernés par l'accès et le maintien dans le logement.

Dans le contexte de crise sanitaire, un dispositif de soutien aux locataires en situation de fragilité (risques d'impayés de loyer) a été mis en place de manière coordonnée entre les différents acteurs institutionnels et les bailleurs.

Le FSL en 2020, c'est :

- 4 558 ménages aidés (+ 3,57 % par rapport à 2019) ;
- l'impact déjà effectif du nouveau règlement intérieur, qui favorise :
 - un plus large accès au FSL (soit 6 % des ménages aidés) ;
 - une saisine directe par les ménages (12 % des demandes) ;
 - une augmentation importante des aides pour impayés d'eau et d'énergie (environ 20%) ;
 - une intervention améliorée du FSL, qui permet un apurement plus important des dettes de loyer.
- un ralentissement de l'aide en faveur de l'accès au logement, lié au contexte de la crise sanitaire et à la forte tension sur le logement dans la métropole nantaise ;
- l'aide exceptionnelle COVID : 1 128 ménages métropolitains bénéficiaires pour un montant moyen de 700 €. La plupart des ménages ayant perçu cette aide n'avaient jamais sollicité le FSL. Il s'agit surtout de personnes dont les ressources (revenus d'activités) ont fortement chuté en raison de la crise sanitaire.

Les visites à domicile énergie (Slime) : consolidation des actions et des dynamiques partenariales

Le Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) vise à renforcer la lutte contre la précarité énergétique en proposant gratuitement des visites de diagnostic socio-technique à domicile pour les ménages métropolitains les plus fragiles et en difficulté face à l'énergie. Complémentaire de l'aide financière, le Slime permet de mieux cerner les enjeux énergétiques des parcs de logement sur le territoire.

Des actions de communication ciblées et partenariales (avec les communes de la Métropole) ont été déployées pour faire connaître le dispositif aux ménages. 324 visites à domicile ont été menées chez 241 ménages métropolitains. Une évaluation auprès de 60 ménages a mis en évidence le bon accueil du dispositif. Des améliorations sont toutefois attendues concernant la mise en œuvre des préconisations, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation de travaux au domicile.

Le « logement d'abord »

« Le plan pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » est une politique publique nationale qui se poursuit dans laquelle Nantes Métropole s'est engagée dès 2018 en signant une convention pour une mise en œuvre accélérée.

En 2020, la situation sanitaire exceptionnelle a fortement impacté le plan d'actions et contraint la Métropole à s'adapter. Pour autant, certaines actions se sont poursuivies pour favoriser l'accès au logement des publics concernés par le plan « logement d'abord ». Ce fut le cas à travers :

- le travail partenarial structuré autour de la plateforme du « logement d'abord » permettant un examen des situations individuelles complexes. Dans ce cadre, un outil d'analyse quantitative et qualitative (partagé avec les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO)) est utilisé pour mieux connaître les situations et les parcours des personnes sans-abri et vulnérables vis-à-vis du logement sur le territoire. L'objectif de cette observation sociale pluri-disciplinaire (6 séances) est de mieux identifier les besoins du public et d'adapter les actions engagées ;
- la coordination des acteurs de la veille sociale, très sollicités en raison des besoins exceptionnels d'urgence ;
- l'évaluation du dispositif « logement d'abord » (prestation externalisée).

ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

Depuis de nombreuses années, Nantes Métropole agit pour améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage. Jusqu'au 31 décembre 2016, elle s'appuyait sur un Syndicat Mixte.

Les obligations légales d'accueil sont reprises dans le cadre du schéma départemental renouvelé fin 2018 pour la période 2018-2024. Ce document fixe également des orientations en matière d'habitat pour les gens du voyage en ancrage territorial et en matière d'accès aux droits.

Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires

Le territoire métropolitain dispose, fin 2020, de 18 aires d'accueil permanentes pour une capacité totale de 228 emplacements.

Au regard des besoins en stationnement identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, 4 aires d'accueil restent à construire pour offrir 27 emplacements supplémentaires.

L'année 2020 a été marquée par :

- l'ouverture tout au long de l'année d'aires permanentes afin de permettre aux voyageurs de rester sur place et ainsi limiter la circulation du Covid 19. Seules quelques interventions de gros entretien ont pu se faire en site occupé ;
- la fermeture administrative de l'aire de Nantes Fardière pour remise en état à la suite d'actes de vandalisme.

Accueillir les grands passages estivaux

Les grands passages estivaux réunissent ponctuellement de grands groupes de voyageurs (50 à 200 caravanes) qui se déplacent ensemble pour des raisons familiales ou religieuses. L'État conduit ce dispositif d'accueil en coordonnant et autorisant le stationnement des grands passages estivaux. Nantes Métropole participe, quant à elle, à travers la mise à disposition d'un site aménagé loué sur le domaine du Grand Port Maritime. Elle assure par ailleurs la gestion des accès, la collecte des déchets et la médiation nécessaire à l'accueil des différents groupes.

Du fait de la crise sanitaire, l'association Action Grand Passage a fait connaître sa décision de ne pas organiser de déplacements cet été 2020. Pour autant, Nantes Métropole a accueilli pendant 2 semaines un groupe d'une centaine de caravanes sur le terrain dédié.

Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), Nantes Métropole poursuit son engagement en matière de développement de l'habitat adapté, notamment au regard des ménages recensés dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Dans ce contexte, Nantes Métropole a initié en 2011 une démarche visant, d'une part, à améliorer la connaissance des lieux et des situations d'ancrage territorial, d'autre part, à développer une offre d'habitat adapté aux besoins des familles.

A noter sur l'année 2020 :

- l'emménagement de 6 familles dans des maisons conçues avec et pour les gens du voyage dans le cadre d'une opération d'habitat adapté conduite sur Nantes (Boisbonnière) ;
- la livraison de cinq terrains familiaux locatifs rue Robert Schuman à Saint-Herblain ;
- le démarrage de l'actualisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPHD) avec le conseil départemental de Loire-Atlantique, intégrant l'habitat des gens du voyage.

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté

On note en 2020 :

- la finalisation et diffusion du livret d'accueil des résidents pour chaque aire d'accueil et le renforcement du lien avec les communes impliquées dans ce projet ;
- la poursuite du partenariat entre le groupement de récupérateurs de métaux issus de la communauté des gens du voyage et la déchèterie de Rezé pour la 5^e année, la dernière année d'accompagnement du groupement par Nantes Métropole ;
- la poursuite des missions de médiation sociale sur les terrains familiaux de la Ville de Nantes et sur les aires d'accueil de l'agglomération (passages réguliers, accompagnements individuels) ainsi que la mise en œuvre de l'action Aparthé / café convivial. Cette médiation permet notamment de favoriser le lien social et l'accès aux droits. Cette année, le prestataire s'est particulièrement mobilisé sur l'information et l'écoute, dans le contexte la crise sanitaire. Une attention particulière a été portée aux situations économiques des familles et à la scolarisation des enfants.

Changer le regard porté sur les gens du voyage

Les associations SRI et ADGVC, soutenues dans leur fonctionnement par Nantes Métropole, ont poursuivi leurs actions d'accompagnement. Ces associations travaillent notamment en lien avec l'événement « Tissé Métisse » (fête se déroulant chaque année à la Cité des Congrès) en coordonnant un groupe dédié à la lutte contre les préjugés à l'encontre des gens du voyage.

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UNE ACTION VOLONTARISTE ET CONCERTÉE

Propulsés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, les projets de Nantes Métropole en matière de handicap et d'accessibilité s'articulent autour de quatre axes stratégiques fondant le plan d'actions 2014/2020 :

- favoriser l'accessibilité universelle aux services publics ;
- construire une société inclusive ;
- renforcer la place de l'utilisateur au cœur de l'action publique ;
- dynamiser et renforcer l'action publique.

Ces quatre axes sont les piliers d'une prise en compte transversale du handicap dans les différentes politiques publiques : déplacements, espace public, habitat, emploi...

Renforcer les instances de concertation de la Métropole

La Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU). Officiellement renouvelée le 2 février 2016, elle donne corps à l'accessibilité universelle par son ouverture aux représentants des personnes âgées et du monde économique, au-delà des vice-présidents métropolitains et des associations représentant les personnes en situation de handicap.

La CMAU se réunit en plénière trois fois par an et de manière régulière en ateliers thématiques (transports, espaces publics, grands projets urbains...).

Le Groupe d'accessibilité universelle 24 (GAU 24). Composé de maires et d'élus en charge de la politique handicap dans les 24 communes de l'agglomération, il a pour objectif de partager les politiques métropolitaines et communales en matière de handicap et d'accessibilité.

Ces instances qui favorisent la co-construction des politiques publiques n'ont pu se tenir en 2020, en raison de la période pré-électorale et des contraintes sanitaires. Elles sont amenées à se renouveler en 2021.

Améliorer l'accessibilité de la Métropole

- **Garantir la continuité piétonne avec des trottoirs sans obstacles :** en 2016, Nantes Métropole s'est doté d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA). Ce sont 600 km d'itinéraires à aménager en priorité répartis sur les 24 communes qui ont été diagnostiqués en 2016/2017. Il s'agit de connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et de définir une programmation pluriannuelle des travaux afférents. 37 % sont déjà accessibles aux personnes en fauteuil et 48 % aux personnes aveugles et malvoyantes.
- **Proposer des transports en commun et à la demande accessibles à toutes et tous :** le schéma directeur d'accessibilité programmé pour les transports collectifs (SDAPTC) de Nantes Métropole a été approuvé en octobre 2015 par le conseil métropolitain. En sus des investissements pour les lignes structurantes, 250 k€ sont investis chaque année pour la mise en accessibilité des arrêts existants. Début 2020, avec 100 % des véhicules, 80 % des arrêts de bus et 100 % des arrêts de tram accessibles, le réseau nantais de transport en commun figure parmi les plus accessibles de France.

La nouvelle délégation de service public 2019-2026, qui engage la Semitan aux côtés de la Métropole, fixe de nouveaux objectifs en matière d'accessibilité. Ainsi, la formation des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap (co-construite avec les membres de la CMAU) a commencé à se déployer en 2020. De nouveaux véhicules Proxitan, mieux adaptés au service et fonctionnant au GNV (première en France) ont été livrés en juin 2020, renouvelant ainsi la flotte existante. A noter : le projet de la Gare de Nantes et de ses abords continue de faire l'objet d'une attention particulière et la concertation avec les membres du CMAU est régulière.

- **Accueillir les usagers dans des locaux adaptés** : cela s'inscrit dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) portant sur 83 établissements recevant du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP). Ce sont plus de 5 M€ qui ont été investis. 66 ERP ont été rendus accessibles, ce qui porte à 80 % le taux d'accessibilité du patrimoine bâti de Nantes Métropole.

Par ailleurs, un guide pour une signalétique universelle a été réalisé en partenariat avec les usagers et les associations, ainsi qu'un catalogue de pictogrammes.

En outre, Nantes Métropole apporte son soutien aux associations gérant des établissements notamment par la mise à disposition de locaux et de terrains.

Enfin, la mission égalité contribue au changement de regard en proposant une offre de service permettant d'animer des actions de sensibilisation avec des mises en situation (combinaison de simulation du vieillissement, parcours en fauteuil, expositions...).

Chiffres clés 2020

- Sur 82 ERP et IOP, 66 (soit 80%) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- 80 % des arrêts de transport en commun (TAN) sont accessibles.

SE MOBILISER POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Le mandat qui s'est engagé en 2020 réaffirme l'ambition de la Métropole et des 4 communes concernées – Nantes, Rezé, Orvault et Saint-Herblain – vis à vis des quartiers prioritaires. Cette implication s'est traduite par la création d'une vice-présidence déléguée à la politique de la ville et au renouvellement urbain et l'installation au sein des villes d'adjoints ayant en charge cette responsabilité. Ce renforcement dans l'exécutif local marque la volonté d'une prise en compte renouvelée de l'action publique sur ces territoires. Accentuer la solidarité vis à vis des quartiers populaires, corriger les décrochages, soutenir les initiatives sont les enjeux que portent la collectivité.

Le contexte sanitaire a mis en évidence les fragilités des habitants de ces quartiers, durement impactés. Souvent plus exposés au virus, ces derniers se révèlent en moins bonne santé, plus susceptibles de perdre leur emploi, en difficulté pour suivre la scolarité de leurs enfants du fait d'un manque d'équipement adapté. Reste que la crise a aussi démontré la capacité remarquable des acteurs associatifs à se mobiliser, à mettre en œuvre des actions concrètes : création et distributions de masques, de colis alimentaires, de matériels informatiques, veilles et entraide avec leurs voisins plus isolés...

Mobiliser et soutenir les habitants et les partenaires

La mission politique de la ville et renouvellement urbain mobilise ses partenaires et accompagne les habitants des quartiers prioritaires en menant diverses actions :

- le pilotage du contrat de ville, qui s'inscrit dans une gouvernance participative et ouverte. L'année 2020 a confirmé la présence et la participation de l'inter-associatif, des conseils citoyens et de l'inter-bailleurs au sein du comité de pilotage, fortement investis lors de l'élaboration de l'avenant de prolongation du contrat de ville, mais également dans le suivi des actions menées au titre du contrat de ville ;
- l'appel à projet « contrat de ville », copiloté par Nantes Métropole et l'État en lien avec les villes concernées. Il soutient chaque année près de 400 actions portées par des associations très implantées sur les territoires prioritaires et participant au renforcement du lien social, de l'éducation, de l'insertion, de l'amélioration du cadre de vie, de la santé... Cette année a vu se confirmer une tendance des années précédentes sur le volet numérique (lutte contre les fractures et usage des outils) avec de nouveaux projets et de nouveaux acteurs ;
- le fonds de soutien « Habitants & Cadre de Vie », qui a notamment permis de soutenir les réalisations suivantes, menées avec les habitants :
 - « Empowernantes » à Nantes Nord avec une fresque réalisée sur le sol d'un terrain de basket en plein air ;
 - « Mobil Casbah » / Cie Latypique, avec une intervention à Bottière Pin Sec ;
 - « Gueule de Bois » pour la construction d'un préau au Clos Toreau ;
 - « Mobicréa » pour la construction d'un kiosque à livres à Bellevue ;
 - « Solid'art international », avec un travail de street art réalisé autour des poubelles dans l'espace public à Rezé et la création d'un espace de convivialité (tables pique-nique...) au sein du jardin partagé « Amazonia Garden » à Malakoff.

Venir en appui aux initiatives locales

Face aux difficultés rencontrées (accentuées par la crise), la prise en considération des énergies et initiatives, des situations, des collectifs s'est révélée fondamentale. Il s'est agi de se mettre à leur service. La réactivité des associations a été remarquable pour apporter des solutions rapides et efficaces aux besoins essentiels des habitants dépourvus de moyens de communication, isolés et appréhendant parfois difficilement les consignes sanitaires.

Accompagnant ces initiatives pour amplifier leur impact, la collectivité a apporté des moyens logistiques et s'est nourri des expériences (solutions temporaires en urgence) pour construire et structurer l'action publique.

Deux exemples, l'alimentation et le numérique :

- **l'urgence alimentaire** apparue dès le début du premier confinement a entraîné la distribution de milliers de colis, mobilisant des acteurs de la production alimentaire et renforçant les coopérations sur les quartiers. L'ensemble de la chaîne (de la production à la transformation) a été mise à contribution. Les actions doivent se poursuivre.

Ces distributions ont accéléré les réflexions et projets déjà initiés en matière d'agriculture urbaine, par exemple les projets de fermes urbaines en cours sur Bellevue ou les Dervallières. Ces derniers s'insèrent dans les projets globaux, urbains et sociaux engagés sur les quartiers prioritaires.

Le projet de création d'un groupement d'achat s'est concrétisé avec « VRAC Métropole Nantes », mis au point pour faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous. L'association développe la mise en place de groupement d'achats dans les quartiers prioritaires de la métropole nantaise en proposant des produits issus de l'agriculture paysanne, biologique, équitable à des prix attractifs. Ainsi, VRAC permet aux habitants de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi. D'autres actions de transformation de produits, de contacts avec les producteurs locaux sont envisagés.

- **la fracture numérique** s'est manifestée avec plus d'acuité du fait des confinements successifs.

Pour les habitants non équipés, « non-connectés » ou victimes de l'« illectronisme », de réelles difficultés se posent pour suivre la scolarité de ses enfants, gérer son emploi en télétravail, maintenir des liens par mail, sauvegarder ses droits avec des institutions alors que les relations s'effectuent de plus en plus en ligne. Environ un tiers des habitants des quartiers prioritaires ne sont pas connectés, équipés et usagers au quotidien. Ce phénomène a été rapidement pris en compte par les associations pour trouver du matériel et organiser leur distribution (médiation auprès des habitants en ayant besoin). La collectivité est intervenue en soutien pour faciliter ces échanges, rechercher des partenaires, capter du matériel et organiser sa diffusion.

Plus d'un millier d'ordinateurs ont été ainsi distribués durant le confinement en priorisant les familles non équipées en lien avec le programme de réussite éducative (avec si nécessaire un accompagnement pratique). Dans la continuité, un dispositif, en cours d'élaboration, sera mis en place autour de trois volets indissociables :

- une connexion à un tarif abordable ;
- un équipement reconditionné à moins de 70€ ou prêté ;
- une médiation pour leur permettre d'être autonomes dans les usages de base.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu pour le territoire car il s'agit d'un vecteur de cohésion sociale à l'échelle métropolitaine. Nantes Métropole s'est engagée sur cette question en adhérant à la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale par délibération du conseil métropolitain en date du 13 avril 2015.

Cette volonté se traduit par une attention particulière portée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une mise en mouvement pour faire progresser concrètement cette préoccupation sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre des politiques publiques portées par Nantes Métropole, plusieurs actions ont ainsi été réalisées en 2020 dans des domaines variés (emploi, développement économique, lutte contre les violences, commande publique, gestion des ressources humaines...). Ces projets démontrent le volontarisme de Nantes Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire

La Métropole s'est engagée à soutenir l'entrepreneuriat féminin en donnant aux femmes les moyens d'agir. Aujourd'hui en effet, seules 32% des entreprises sont créées par des femmes en France. Face à cette inégalité, Nantes Métropole a déployé depuis 2017 une feuille de route élaborée dans le cadre d'un atelier citoyen avec le conseil nantais de l'égalité femmes-hommes.

Le soutien aux réseaux d'acteurs de la création facilite les parcours des porteuses de projets de création ou de reprise : accompagnement, financement, hébergement et développement. Le dispositif « Osez entreprendre » soutient et finance la création d'entreprises dans les quartiers populaires de Nantes. En 2020, 162 personnes ont été accompagnées dont 49 % de femmes.

Nantes Métropole a continué de soutenir les événements en faveur de l'entrepreneuriat féminin, lesquels se sont maintenus en 2020 malgré la crise sanitaire.

Appuyer les initiatives pour l'égalité salariale

Les ateliers #NégoTraining développés par la plateforme RSE de la métropole nantaise et pilotés par la chaire RSE d'Audencia permettent aux femmes de gagner en confiance et de mettre en pratique des stratégies efficaces pour faciliter la négociation de leur salaire. En 2020, 8 ateliers ont été organisés sur le territoire métropolitain (à Nantes, Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire et Carquefou) et 10 ateliers se sont tenus en ligne, bénéficiant à 339 femmes.

Le soutien des associations de lutte contre les violences faites aux femmes

Les associations œuvrant pour la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficient d'un soutien financier de Nantes Métropole. Ces structures viennent en aide auprès des victimes de violences conjugales, familiales et d'incestes ou d'agressions sexuelles. Elles proposent un accompagnement afin que les femmes soient prises en charge et puissent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. Ces associations développent également des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des professionnels et des institutionnels.

L'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines de la collectivité

Les enjeux en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes sont portés par la démarche « Égalité au travail, diversité et mixité » menée au sein des services municipaux et métropolitains. La charte interne diffusée à l'ensemble des agent.e.s en rappelle les principaux objectifs :

- agir pour l'égalité de toutes et tous au sein des services ;
- tendre à ce que les services reflètent la diversité de la population ;
- assurer, au-delà des seules garanties statutaires et à compétences égales, une réelle égalité professionnelle femmes-hommes en favorisant une meilleure mixité dans les emplois et niveaux de responsabilité.

La démarche de double labellisation Diversité – Égalité qui mobilise l'ensemble des acteurs permet un engagement à l'amélioration continue afin de garantir et promouvoir l'égalité réelle de toutes et tous. Suite à un audit sur site mené par AFNOR Certification du 14 au 22 octobre 2019, la Métropole, la ville de Nantes et son CCAS ont confirmé l'obtention de leur label diversité et obtenu pour la première fois le label « Égalité professionnelle » entre les femmes et les hommes.

Quelques actions phares menées par la Ville et Nantes Métropole en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes :

- guide du recrutement : rappel des principes de non-discrimination et de promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle (féminisation des intitulés des postes, diversification des viviers de recrutement, sensibilisation des jurys à la lutte contre les stéréotypes et préjugés...);
- promotion des métiers de la fonction publique territoriale (forums emplois, accueil stagiaires/apprentis...) : 374 stagiaires accueillis à Nantes Métropole en 2018 dont 150 femmes et 31 apprentis dont 9 femmes en 2018 ;
- groupe de sensibilisation interne à la mixité diversité qui intervient dans les différents services (226 hommes et 77 femmes sensibilisés en 2019) ;
- plan de communication interne « égalité au travail » qui relaie les engagements et actions en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- mesures favorisant l'exercice de la parentalité et assurant une meilleure articulation des temps de vie (PGJE, CESU, autorisations spéciales d'absence ...) ;
- mise en œuvre du protocole PPCR et du RIFSEEP qui contribuent à réduire certains écarts inhérents au statut. Ces mesures prises en faveur du déroulement de carrières et d'une meilleure rémunération ont notamment bénéficié aux agentes de catégories A, B et C ;
- création en 2019 de l'Observatoire de l'égalité des rémunérations qui associe les représentants du personnel aux diagnostics et actions à entreprendre pour réduire les écarts de salaires femmes/hommes ;
- mise en place du conseil consultatif interne égalité diversité mixité, instance de dialogue sur les enjeux d'égalité qui réunit organisations syndicales, agent.e.s volontaires (50 membres) et représentant.e.s de l'administration. Les propositions des groupes de travail (gestion des âges, prévention des agissements et violences sexistes au travail...) alimentent la politique RH ;
- nouveau cycle de formation « Égalité au travail » qui a permis de former 163 hommes et 155 femmes en 2019. Près de 6 000 agent.e.s ont à ce jour été formé.e.s.

Quelques données chiffrées et extraits du Rapport de Situation Comparé 2019

- 3 838 agent.e.s titulaires à la Métropole dont 1 440 femmes : filière technique majoritaire qui se féminise légèrement : + 1 point par rapport à 2017 (14 % de femmes en 2019 contre 13 % en 2017).
- 10 500 jours total de formations réalisées et 3 154 agent.e.s formé.e.s dont 35,8 % de femmes et 64,2 % d'hommes.
- Si les écarts persistent, la rémunération nette mensuelle moyenne des femmes augmente depuis 2014 alors que celle des hommes stagne depuis 2017.
- 25,8 % des femmes et 4,3 % des hommes sont à temps partiel, avec une augmentation de 2,1 points pour les femmes et de 0,7 point pour les hommes, par rapport à 2017.

ACCUEILLIR LES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST ET RÉSORBER LES CAMPEMENTS ILLICITES

Le territoire de Nantes Métropole connaît depuis plusieurs années l'implantation de campements d'habitat précaire occupés de manière illicite par des populations migrantes roumaines. Depuis 2018, Nantes Métropole pilote, aux côtés de l'État, du département et des 24 communes, une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) visant à la résorption progressive de ces campements et à l'accompagnement vers l'insertion de leurs habitants. La mise en œuvre opérationnelle de cette MOUS est déléguée par marché public à l'association Saint-Benoît Labre.

En 2020, l'équipe de travailleurs sociaux de la MOUS a conduit un diagnostic social global des ménages sur le bidonville de la Jalière à Orvault et poursuivi l'accompagnement social de plus de 80 ménages issus de différents campements. Les travailleurs sociaux agissent auprès des familles de manière globale sur :

- la recherche d'un habitat plus digne (logement, hébergement d'insertion) ;
- l'accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle (apprentissage du français, formation professionnelle, recherche d'un emploi) ;
- l'ouverture et le maintien des droits (notamment à la protection sociale) ;
- les enjeux de scolarité et d'inclusion scolaire.

Ainsi, 40 ménages ont pu accéder à un logement ou un hébergement depuis 2019.

Au-delà de la MOUS, Nantes Métropole soutient les communes pour encourager le développement de places en habitat temporaire (terrains d'insertion temporaires – TIT) sous forme de fonds de concours pour l'investissement et de subventions pour les coûts de gestion.

Enfin, soulignons que la collectivité s'est mobilisée pour répondre aux besoins en matière d'urgence sociale, exacerbés par la crise sanitaire liée au Covid 19 depuis mars 2020. Les actions ont notamment consisté à :

- garantir l'accès à l'eau potable pour tous les campements de la métropole ;
- se mobiliser pour soutenir les maraudes associatives dans les bidonvilles relayant des messages de prévention sanitaire ;
- distribuer des denrées alimentaires (lors du premier confinement), des masques ou encore du nécessaire d'hygiène.

A noter : la question de l'amélioration des conditions de vie des publics dans ces campements fera l'objet d'une action renforcée de la collectivité au cours du mandat qui s'engage.

PLAN CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les objectifs climatiques de Nantes Métropole visent à réduire de 30 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 2003. À l'horizon 2030, l'objectif est d'atteindre une baisse de 50 % de ces GES. 2019 fut l'année de la mise en œuvre de la feuille de route transition énergétique définie en février 2018 suite au Grand Débat transition énergétique et du plan climat air énergie territorial adopté fin 2018.

Nantes Métropole contribue à sécuriser les approvisionnements en énergie et maîtriser les charges associées. Elle poursuit aussi ses efforts pour améliorer ses dispositifs d'animation territoriaux, développer les énergies renouvelables locales et œuvrer pour une meilleure coordination entre ses réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur).

La concrétisation des nouveaux engagements en matière d'Énergie et Climat

Les actions « énergie climat » de Nantes Métropole en 2019 se sont amplifiées avec la mise en œuvre des engagements de la feuille de route Transition Énergétique et le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les traductions opérationnelles de la feuille de route

Les 3 axes de la feuille de route transition énergétique ont donné lieu à des réalisations tangibles en 2019 :

- une transition énergétique au bénéfice de 100 % des habitants, notamment sur le logement et les mobilités : poursuite des rénovations des logements de maisons et co-propriétés, lutte contre la précarité, intermodalités, logistique urbaine, co-voiturage, ville apaisée, promotion du vélo... ;
- une transition énergétique qui valorise 100 % des ressources renouvelables locales : toits utiles, énergies renouvelables, urbanisme décarboné, îlots de fraîcheur, économie circulaire, zéro gaspillage, biodéchets, alimentation durable... ;
- une transition énergétique 100 % citoyenne et qui augmente le pouvoir d'agir des habitants : 100 « Labs Citoyens », actions diverses dans les communes, mobilisation des acteurs économiques, conférence ouverte de la transition énergétique, mise en place du laboratoire unique de la transition énergétique (« Bureau de la Terre »).

Fin 2019, près d'une cinquantaine de délibérations ont été votées en Conseil Métropolitain pour la mise en œuvre de cette feuille de route, notamment en matière d'enveloppes dédiées à la rénovation énergétique, aux déplacements, à la prévention des déchets...

La conférence ouverte de la transition énergétique composée d'une trentaine d'acteurs du territoire a poursuivi son travail tout au long de l'année 2020 de manière dématérialisée compte tenu de la crise sanitaire, soit sept séances en visioconférence. Cette instance terminera son travail de suivi évaluatif, concentré sur six engagements de la feuille de route, en mai 2021 avec remise d'un livrable.

Le « Bureau de la Terre », traduction opérationnelle de la feuille de route s'est traduit par l'accompagnement de porteurs de projets et leur mise en relation avec des organismes ressources. Ce sont une trentaine de rendez-vous individuels qui ont été organisés tout au long de l'année 2019 et 2020. Des temps de mise en réseau d'acteurs, intitulés « midis de la transition énergétique » ont aussi été organisés en 2019 (près de 400 participants). Ils ont porté successivement sur les toits utiles, les déplacements professionnels, les « Labs Citoyens » et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une nouvelle programmation de ces événements sur les thèmes de l'ingénierie financière, des îlots de fraîcheurs, de la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique, était prévue pour l'année 2020 (annulation du fait de la crise sanitaire).

L'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial

Réduire les émissions de gaz à effet de serre énergétique, bâtir une ville plus végétale tout en renforçant sa résilience face aux événements climatiques extrêmes, ce sont des enjeux partagés pris en compte par le Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET - adopté à l'unanimité en Conseil

métropolitain de décembre 2018.

Le PCAET s'articule autour d'un volet « atténuation » issu de la feuille de route de la transition pour réduire les émissions de gaz à effet et d'un volet « adaptation » pour faire face aux modifications du climat à venir.

Ses objectifs sont désormais intégrés dans le PLH et le PLUm (Orientation d'Amélioration Programmée « Air, Énergie, Climat»). A noter, les instructeurs des permis de construire de l'ensemble des communes de la Métropole suivent des formations pour traduire opérationnellement les enjeux du volet « adaptation » dans les opérations d'urbanisme.

2019 a aussi permis de réaliser des points sur différents champs thématiques du PCAET (mobilité, énergie, déchets, urbanisme...) pour préparer la labellisation « Cit'ergie » en 2020. Cet outil de management et d'évaluation du PCAET est utilisé par Nantes Métropole depuis plusieurs années. Le dernier audit complet Cit'ergie, réalisé de façon indépendante sur la base d'un référentiel européen, date de 2015 et doit être reconduit en 2020 pour juger du chemin parcouru.

La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers, avec :

- information et conseils aux particuliers via l'Espace Info Énergie géré par l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (Alisée) avec 2 521 contacts en 2019 (contre 1 556 en 2018) : 174 demi-journées de permanences fréquentées à 98 % ;
- 4 forums « énergie et habitat » tenus à Sainte-Luce sur Loire, Bouaye, Saint-Sébastien, 7 ateliers à l'Eco-appart (Nantes) ;
- lancement d'un marché d'animation de défis citoyens sur les thématiques de la réduction des consommations énergétiques, de la réduction des déchets et de l'amélioration de son alimentation. Piloté par la collectivité et animé par un groupement associatif, le défi sur le thème de l'énergie a rassemblé 165 familles engagées en 19 équipes ayant réduit en moyenne de 8 % leur consommation d'énergie et d'eau sur l'édition 2019/2020 ; sur la thématique du zéro déchet, 215 foyers ont participé (soit 800 personnes) et ont réduit de 17,5 % leurs déchets (moins 19 kilos par personne et par an) ; enfin, sur le thème de l'alimentation, 115 foyers participants (soit 350 personnes impliquées dans la démarche) ont augmenté de 24 % leurs achats de produits bio et de 17 % leurs achats de produits locaux à un coût constant entre le début et la fin du défi ;
- fonctionnement effectif du dispositif complet d'aides « Mon Projet Renov » pour répondre à l'objectif « territoire zéro passoire énergétique » défini dans la feuille de route transition énergétique. Pour mémoire, un budget annuel de 7 M€ a été voté afin d'aider financièrement à la rénovation énergétique de 1 000 logements par an, que ce soit en maison ou en copropriété. Ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus modestes ;
- la poursuite des actions de communication et d'information sur notre dispositif Mon Projet Renov. Lancement des nouvelles pages web metropole.nantes.fr/renover-logement et du eServices dédié aux demandes de subventions Mon Projet Renov en maison individuelle. La réalisation d'une vidéo MinuTE sur un chantier de rénovation BBC en maison. L'organisation d'un « Rendez-Vous des Copropriétaires » en septembre 2020 avec La Copro des Possibles et d'un forum en ligne Déclic Copro le 5 décembre 2020. L'année a également été marquée par la préparation de la future plateforme de la rénovation énergétique de Nantes Métropole dans le cadre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).

L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés

Nantes Métropole a poursuivi l'accompagnement de la rénovation énergétique défini dans la feuille de route. Ainsi, en 2020, notons :

- la rénovation de 474 logements privés suite à l'accompagnement de Nantes Métropole dont 210 logements BBC en copropriété et 24 maisons rénovées BBC ;
- le subventionnement de 14 audits et de 10 maîtrises d'œuvre en copropriété et de 76 audits en maison ;

- l'attribution de plus de 1,5 M€ de subventions Mon Projet Rénov pour des études ou travaux BBC, en copropriété ou en maison ;
- l'accompagnement de 242 ménages sous conditions de ressources avec une bonification par Nantes Métropole des aides de l'ANAH à hauteur de 1,4 M€.

Bilan global

Depuis 2011, ce sont 349 copropriétés (21 000 logements) qui ont été accompagnées par Nantes Métropole ; 47 d'entre elles ont voté des travaux de rénovation énergétique soit 3 600 logements rénovés dont 1 750 logements BBC.

Depuis le démarrage de notre accompagnement auprès des maisons individuelles en 2018, ce sont 162 audits qui ont été réalisés, 32 maisons qui ont été rénovés BBC et 437 maisons rénovées non BBC.

Nantes Métropole, leader en France de la rénovation BBC des copropriétés



Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) - Ville de Demain - Ecocité, Nantes Métropole a accompagné, entre 2015 et 2018, 19 copropriétés ayant voté des travaux BBC (1024 logements rénovés BBC). Le bilan du PIA publié en 2020 a montré que Nantes Métropole était le territoire français sur lequel il y avait eu le plus de logements rénovés BBC, loin devant certaines métropoles françaises comparables.

La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire

Concernant les logements sociaux, un premier dispositif d'aides à la rénovation a été voté en juin 2019 avec un objectif de performance après travaux équivalent au niveau BBC neuf lorsque cela est possible (à minima au niveau BBC rénovation amélioré de 20%).

Pour les bâtiments tertiaires, un diagnostic a été conduit en 2019 par l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie pour identifier les consommations du parc tertiaire et cibler les typologies de consommateurs. Il s'agit de mobiliser en priorité les plus gros consommateurs afin de construire une stratégie et les outils associés à l'horizon 2020.

Une politique publique de l'énergie volontaire

Au-delà des seuls objectifs de réduction de gaz à effet de serre, Nantes Métropole doit garantir aux acteurs du territoire de l'énergie disponible de manière pérenne dans un contexte énergétique en forte mutation. Sa politique publique de l'énergie se décline selon deux orientations stratégiques afin de mettre en œuvre la transition énergétique.

Développer et optimiser les services publics de l'énergie au plus près des usagers, soit :

- renforcer l'ambition concernant la transition énergétique ;
- optimiser la gestion des services publics de distribution d'électricité et de gaz ;
- poursuivre le développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé ;
- garantir des services publics proches des usagers.

Réduire l'empreinte énergétique du territoire, consommer moins et produire plus d'énergie en :

- assurant la maîtrise technique et financière des énergies au niveau du patrimoine des collectivités (exemplarité) ;
- améliorant la qualité énergétique des logements existants ;

- atteignant les objectifs du PCAET dont 50 % d'énergies renouvelables locales dans les consommations du territoire à 2050 (20 % à 2030) et réduire la consommation finale d'énergie par habitant de 50 % entre 2003 et 2030.

Pour mettre en œuvre ces deux axes stratégiques, les actions suivantes se sont concrétisées en 2020 :

- la poursuite d'un travail collaboratif avec l'AURAN, les directions de l'urbanisme, des déplacements, de l'habitat, du développement économique et de la logistique pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Énergie permettant d'identifier les scénarios de production d'énergies renouvelables (EnR) et de réduction des consommations d'énergie du territoire nécessaires à l'atteinte des objectifs du PCAET ;
- la poursuite de l'action de Nantes Métropole pour faire émerger le principe d'autorité organisatrice de l'énergie, condition nécessaire à la réussite de la transition énergétique :
 - **de la distribution de l'électricité**, c'est-à-dire son acheminement sur les réseaux basse et moyenne tensions allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport d'électricité) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à Enedis (ex-ERDF) et représente 3 231 GWh d'électricité distribuée en consommation, 209 GWh en production, 5 873 km de réseau, 380 937 points de livraison et plus de 3 185 points de production dont 3 146 photovoltaïques ;
 - **de la distribution de gaz**, à savoir son acheminement sur les réseaux basse et moyenne pression allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport gaz) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à GRDF et représente 3 703 GWh de gaz distribué, 2 337 km de réseau et 188 353 points de livraison raccordés actifs.

Des réseaux de chaleur en expansion

Trois objectifs :

- donner l'accès au plus grand nombre à une énergie sûre et aux coûts maîtrisés : en 2020, plus de 30 000 logements sont raccordés aux réseaux de chaleur dont la moitié des logements sociaux de la Ville de Nantes ;
- permettre le développement des énergies renouvelables produites localement ;
- réduire les gaz à effet de serre (68 000 tonnes de CO₂/an en 2020 soit 10 % de l'objectif global du Plan Climat Énergie Territorial).

Les aménagements réalisés :

- **le réseau de chaleur Centre Loire** : dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la rénovation et l'extension du réseau de chaleur Centre Loire ont franchi un pallier. Fin 2019, le linéaire total de ce réseau atteint 85 km, soit 60 km d'extension depuis 2012. Ce réseau est alimenté en priorité par la chaleur issue de l'incinération des déchets du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves, à défaut, par le bois et par le gaz en appoint/secours. Pour cela, la chaufferie de Malakoff (30 MW bois) est relayée par la chaufferie Californie, dont la partie gaz est déjà en service depuis fin 2016. La nouvelle chaudière bois Californie a été mise en service au printemps 2019. Actuellement, le réseau dessert 17 900 logements et de nombreux équipements, avec un taux d'énergies renouvelables et récupérables à hauteur de 71 %. Les extensions et accès au réseau vont se poursuivre dans les prochaines années : ce taux devrait atteindre l'objectif de 84 %.
- **le réseau de chaleur Bellevue** : exploité par la société Nadic (DALKIA), il dessert fin 2019 plus de 9 600 logements à l'Ouest de Nantes et à Saint-Herblain, pour un linéaire total de 23 kilomètres de canalisations. La chaleur est produite par une chaufferie bois de 13 MW mise en service en mars 2013. Elle assure une alimentation du réseau par plus de 51 % d'énergies renouvelables ;
- **le réseau de chaleur de la ZAC de la Noë à Saint-Jean-de-Boiseau** : exploité par NOVAE (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre en moyenne 70 % des besoins en chaleur et dessert 140 logements. Sa gestion est intégrée depuis 2018 dans la nouvelle délégation de service public Nord Chézine ;

- **le réseau de chaleur sur la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire** : exploité par IBEM (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre plus de 60 % des besoins en chaleur et dessert 250 logements. Une commission permet des échanges réguliers entre usagers et exploitant dans une perspective d'amélioration permanente du service ;
- **le réseau Nord Chézine** : nouveau réseau de chaleur structurant dont les travaux sont toujours en cours. Cette délégation de service public a été attribuée en janvier 2017 pour l'exploitation et le développement du réseau de chaleur Nord Chézine à NOVAE (IDEX). Alimenté majoritairement par l'usine de traitement et de valorisation des déchets Arc en Ciel, le réseau s'étendra dans les quartiers Nord de Nantes (Bout-des-Landes, Bout des Pavés, Boissière...), sur Orvault, Saint-Herblain et potentiellement Couëron pour alimenter près de 10 000 logements. A fin 2019, 22,5 km de réseau ont été déployés et 4 908 logements alimentés en chaleur dont 1 580 logements raccordés à la chaufferie de Couëron.

Un territoire producteur d'énergies renouvelables

Le plan d'actions Énergies Renouvelables (EnR) permettra l'augmentation significative de la production d'énergies renouvelables locales tout en réduisant la consommation des énergies fossiles fortement émettrices de CO₂.

L'objectif de Nantes Métropole est d'avoir 50 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables locales à 2050.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite du plan « Soleil » qui vient renforcer les actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire :

- poursuite de la plateforme en ligne du cadastre solaire développé par « In Sun We Trust » ;
- lancement du projet 100 % toitures utiles privées visant la réalisation de 15 grandes installations en toiture de solaire, de végétalisation ou d'agriculture urbaine sur les plus grandes toitures du territoire ;
- expérimentation du circuit court de l'énergie avec un marché de R&D permettant de relier l'énergie produite par les centrales photovoltaïques (PV) du patrimoine public, à la consommation d'équipements. Ce marché de R&D se poursuivra en 2021 avec un marché d'innovation permettant d'alimenter une partie du bâtiment métropolitain « Champs de mars » et de la salle de la Trocardière à partir de 7 centrales PV (Beaulieu, STEU Petite Californie et centrales de NGE) ;
- participation aux projets d'autoconsommation collective du Bois Cesbron avec le Sydela et « Le soleil Brille à Malakoff » avec Nantes Métropole Habitat ;
- accompagner de nouveaux collectifs de citoyens porteurs de projets d'énergies renouvelables (Les Forges on t'aime, Énergies Citoyennes Sud Loire...).

Par ailleurs, Nantes Métropole a également porté son action sur les autres filières d'énergies renouvelables :

- éolien : accompagnement de la société NANTEOL qui porte un projet éolien citoyen sur la prairie de Mauves ;
- chaleur renouvelable : poursuite du contrat d'objectif COTER engagé en 2018 financé par l'ADEME visant au développement de la chaleur renouvelable auprès des secteurs privé et public (bois énergie, chaleur de récupération, solaire thermique, géothermie), avec pour cible l'objectif ambitieux de 18 projets permettant de produire 573 tep (tonnes d'équivalent pétrole) d'énergies renouvelables sur 3 ans.

Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille

Poursuite du dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les collectivités, engagé depuis le 1^{er} janvier 2018. Le but est d'accompagner les collectivités de moins de 10 000 habitants de la Métropole avec la mutualisation d'un poste de conseiller énergie sur des missions opérationnelles pour :

- le bilan énergétique, analyse et suivi des consommations du patrimoine des collectivités ;
- l'analyse des bâtiments et préconisations d'actions pour réduire les consommations ;

- l'accompagnement des projets des collectivités en lien avec la maîtrise de l'énergie ;
- la sensibilisation et la formation des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine public.

Sur les 13 communes éligibles, 9 se sont engagées depuis 2018 dans la démarche : Basse-Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan-Grandlieu et Sautron. En 2019, 3 nouvelles communes de moins de 10 000 habitants ont demandé leur adhésion au dispositif : Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes. A ce jour, les 13 communes éligibles sont adhérentes. Thouaré-sur-Loire a également rejoint le dispositif.

Les communes adhérentes, qui ne disposent pas de la compétence énergie en interne, ont une forte attente sur l'accompagnement de projets. Entre 2018 et 2020, ce sont près de 40 projets qui ont été suivis par le dispositif de CEP.

L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces

En 2019, Nantes Métropole a poursuivi sa démarche d'optimisation énergétique de l'éclairage public en appliquant le principe « éclairer juste » (sobriété énergétique). Elle a continué son travail sur l'adaptation de l'éclairage en fonction des usages. Une baisse des niveaux de luminosité dans certaines zones a été mise en œuvre, le cas échéant, avec :

- remplacement des luminaires par du matériel plus performant ;
- poursuite des coupures totales d'éclairage dans certains quartiers avec les communes qui le souhaitent ;
- éclairage restreint au cœur de la nuit : uniquement pour les axes structurants, le centre bourg et les zones d'activités.

Dans le même temps, Nantes Métropole assure une veille technique pour des solutions innovantes d'éclairage (leds, détection de présence...).

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière était en cours de finalisation fin 2019.

A noter :

- Une étude du CEREMA en collaboration avec les services de Nantes Métropole est engagée concernant les effets des zones éclairées sur la biodiversité afin, à terme, de réaliser des actions de préservation de la faune et de la flore.
- Suite au nouveau marché attribué en 2017 à JCDecaux (communes de Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien, Orvault, Sautron et La Chapelle-sur-Erdre), le nombre de mobiliers urbains de communication métropolitains (entre 2m² et 8m²) a diminué de 12 % (au total, 840 mobiliers de communication, contre 952 auparavant).
- Une sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie dans les commerces et entreprises est en cours de définition. Il s'agit de mettre en avant la problématique de l'éclairage et des enseignes lumineuses (nouvelle réglementation relative à la limitation de la pollution lumineuse de décembre 2018).

Chiffres clés 2020

- 2 031 contacts pris auprès de l'Espace Info Énergie.
- Sur le territoire, fin 2018, 5 873 km de réseaux électriques, 2 337 km de réseaux gaz et 110 km de réseaux de chaleur.
- Plus de 36 000 logements raccordés aux réseaux de chaleur et autant de chaleur distribuée pour des équipements publics.
- 63 %, c'est la part de chaleur renouvelable et récupérable distribuée via les réseaux de chaleur (bois et déchets).
- Plus de 340 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés sur le territoire fin 2019.
- 1 060 GWh produits issus d'énergies renouvelables et de récupération à fin 2019.

DÉPLACEMENTS URBAINS : LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PDU

Succédant au plan 2010-2015, le nouveau PDU 2018-2027 « perspectives 2030 » a été adopté par le conseil métropolitain le 7 décembre 2018. Il constitue la feuille de route de la politique de déplacements dont la mise en œuvre est continue. Outre les actions en faveur du changement de comportement, des mobilités douces et du développement des services de mobilité, plusieurs démarches ont été réalisées ou engagées en 2020 pour atteindre les objectifs du PDU.

Parmi les faits marquants, on peut noter :

- au printemps dernier, la crise sanitaire a incité la Ville de Nantes et Nantes Métropole à faciliter la pratique de la marche à pied et du vélo en ville. Acteurs publics, élus, services publics et associations d'usagers ont travaillé collectivement pour mettre en œuvre un plan d'aménagements temporaires piéton-vélo. Il s'est aussi agi de passer la limitation de vitesse à 30km/h sur la ville de Nantes et de favoriser le recours aux modes de déplacements bénéfiques pour la santé, l'environnement et adaptés à la distanciation sociale et aux gestes barrières. Des solutions adaptées, évitant un report vers l'utilisation de la voiture, ont été proposées aux habitants de la Métropole ;
- la concertation pour le développement de nouvelles lignes de tramway desservant le futur CHU ;
- l'étude du schéma directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables ;
- l'étude du schéma directeur des aménagements bus (en cours) ;
- l'élaboration d'un observatoire des déplacements et d'un système d'information géographique ;
- la réalisation d'études dans le cadre du développement urbain et de l'attractivité métropolitaine menées en faveur de la croissance de modes alternatifs à la voiture « solo ». Parmi les actions phares, on peut relever :
 - une étude de déplacements à l'échelle du quadrant nord-est (en cours) ;
 - une étude sur un plan d'accessibilité « tous modes » à la centralité (en cours) ;
 - l'étude du schéma directeur de la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique et de la zone aéroportuaire (en cours) ;
 - l'étude sur l'amélioration de l'usage des grandes voiries métropolitaines (notamment voies réservées au covoiturage) ;
 - l'accompagnement d'un projet de navettes autonomes porté par la SNCF sur l'ancienne voie ferrée Doulon-Carquefou ;
 - l'accompagnement de diverses études urbaines : route de Vannes (en cours), Atlantis (en cours) ;
 - la réalisation et l'accompagnement d'études de déplacements et de stationnement à diverses échelles : exemple sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire (en cours) ;
 - l'étude du schéma directeur du nœud ferroviaire de Nantes et de l'axe Nantes Angers Sablé ;
 - l'étude d'amélioration de la performance, du temps de parcours et de la capacité sur les liaisons Nantes-Paris ;
 - la relance des études pour l'amélioration de la liaison ferroviaire Nantes Rennes.

DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS ORGANISÉS, COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSIBLES

Nantes Métropole dispose d'un réseau de transports publics performant et coordonné avec les réseaux Tan, Aleop et TER pour desservir au mieux l'ensemble des communes de l'agglomération.

Plus de 95,4 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau au titre de l'année 2020, soit une baisse de 35,8 % de la fréquentation due à la crise sanitaire et au confinement du printemps 2020. L'offre kilométrique est également en baisse pour les mêmes raisons, atteignant 26,34 millions de km.

Les faits marquants de l'année 2020

- **Adaptation de la délégation de service public (DSP) avec la TAN**

La crise sanitaire et le confinement des populations du 16 mars au 12 mai 2020 ont eu des conséquences importantes sur le fonctionnement du réseau de transports en commun, mais également sur l'exécution du contrat de DSP avec la TAN, couvrant la période 2019-2025.

Un avenant au contrat a été signé (Avenant n°2) afin de prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les charges et les recettes du contrat et d'adapter certaines clauses pour en préciser les modalités d'exécution.

- **Une évolution de l'offre en septembre 2020 impactée par la crise sanitaire**

La crise sanitaire a perturbé la mise en place des évolutions d'offre sur le réseau de transports collectifs (telles qu'envisagées pour la rentrée de septembre 2020).

Les développements d'offre tels la refonte de la desserte du secteur Sud Ouest, l'évolution de la desserte de la Chapelle-sur-Erdre ou la modification des services de la E1 ou de la ligne 91 ont été reportés.

Seules les évolutions d'offre permettant de pallier aux surcharges observées sur certaines lignes du réseau ont été mises en œuvre à partir du 2 novembre 2020.

L'ensemble de ces dispositions conduit à une augmentation de l'offre de 116 093 kilomètres, soit + 0,39 % par rapport à 2019.

- **Concernant les projets en cours d'études :**

- **renouvellement des rames de tramway** : Alstom a été retenu comme constructeur des nouvelles rames de tramway. En parallèle, l'opération d'adaptation des infrastructures et CETEX existants a été engagée afin de permettre à ces nouvelles rames, plus longues, de circuler sur le réseau ;

- **prolongement connexion L1 L2 Phase 2 / CETEX Babinière** : les études se poursuivent pour le prolongement du tramway de la ligne 1 de Ranzay à Babinière ainsi que la réalisation du nouveau CETEX tramway permettant d'accueillir les nouvelles rames de tramway en cours d'acquisition et la réalisation d'un nouveau P+R ;

- **rénovation tramway ligne 1 Feydeau-Commerce** : poursuite des études et travaux préparatoires à la rénovation de l'infrastructure tram reportés pour l'été 2021 en raison de la crise Covid19 ;

- **développement de nouvelles lignes de tramway (DNLT)** : lancement de la concertation fin 2020 ;

- **transfert des installations ferroviaires de Nantes État** : poursuite des travaux depuis le printemps 2019 visant à libérer le site de Nantes État des équipements ferroviaires, à l'ouest de l'Île de Nantes, d'environ 16 ha afin de permettre la réalisation du projet urbain de la ZAC Sud Ouest de l'Île de Nantes et notamment la mise en place des nouvelles infrastructures de tramway ;

- **transformation de la C5 en ligne de busway (L5)** permettant d'améliorer la régularité et la fréquence de la ligne ;
- **schéma directeur d'accessibilité secteur aéroport** : poursuite de l'étude en 2020 co-financée par l'État, la région et Nantes Métropole. Objectif de finalisation : printemps 2021.
- **laboratoire d'expérimentation des mobilités LEMON** : préparation d'une expérimentation de Hub de Mobilité à la Chantrerie, destinée à rechercher puis tester des solutions pour effectuer le dernier kilomètre en modes actif depuis les arrêts de la C6 et de la E5.

Chiffres clés 2020

- La Métropole possède un réseau de tramway de 45 km et 12 km de Busway.
- Les lignes Chronobus représentent un réseau de 84 km.
- 44 lignes de bus sillonnent l'agglomération.
- 3 lignes de Navibus (Erdre et Loire).
- La fréquentation du réseau TAN enregistre 95,4 millions de voyages, soit une baisse de 35,8 %.
- Covoit'Tan : 7280 inscrits fin 2020. En 2020 : 975 abonnés Libertan transportés ; 8 507 trajets réalisés.

LES DÉPLACEMENTS DOUX FAVORISÉS

À travers ses plans vélos réussis, Nantes Métropole continue d'accompagner la promotion de la petite reine.

En 2020, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a d'ailleurs désigné Nantes comme la seconde ville la plus cyclable de France (dans la catégorie des villes de plus de 200 000 habitants) via son baromètre national « cyclabilité ».

Contre toute attente, la crise sanitaire a amené une accélération du développement des modes de déplacement actifs (vélo mais aussi marche). A la sortie du confinement de mai, Nantes Métropole a ainsi mis en place 21 km d'aménagements cyclables provisoires, de nombreuses rues du centre de Nantes ont été rendues piétonnes, et, dans le cadre de l'opération « La Rue pour tous », la Ville de Nantes est passée à 30 km/h. Ces aménagements et mesures ont été évalués pendant plus de six mois. Cela a donné lieu à des pérennisations ou des corrections à l'issue d'une concertation citoyenne.

Un plan vélo 2015-2020 ambitieux

Avec son second plan vélo (2015-2020) adopté en février 2016, Nantes Métropole a souhaité investir 50 M€ en faveur d'une politique cyclable audacieuse.

Au cours de l'année 2020, 16 km d'aménagements pour vélos ont été réalisés sur le territoire métropolitain, portant la longueur totale des continuités cyclables à 586 km dont 144 km de pistes cyclables et 242 km de bandes cyclables.

Les grands axes du plan vélo :

1) Des actions relatives au stationnement

En 2020, on compte 1 482 places abritées et sécurisées ou en accès libre dans les « véloparcs » et parcs-relais (P+R), ainsi que 1 418 places de stationnement vélos dans les parcs en ouvrage du centre et de la gare.

Par ailleurs, 2 abris collectifs sécurisés (de 48 places chacun) et 2 abris collectifs ouverts (de 20 places chacun) ont été installés aux gares de Couëron et Saint-Herblain.

Dans le cadre de l'urbanisme tactique, 700 places de stationnement vélo ont été ajoutées dans le centre-ville de Nantes et certains quartiers.

2) Des actions relatives à la sécurité

En 2020, de nouveaux aménagements et améliorations de réseau ont permis de conforter les itinéraires cyclables via :

- des aménagements provisoires dans le cadre de l'urbanisme tactique lié à la crise sanitaire : quai de la Fosse ; traversées des ponts Anne-de-Bretagne, Trois Continents, Willy Brandt ; route de Clisson ; boulevard Guy Mollet ; route de Vannes...
- les aménagements des rues de la Martellière à Saint-Sébastien, de l'aérodrome à Rezé, de l'île Chaland à Basse-Goulaine, de la gare à Bouaye, du boulevard Pierre de Coubertin à Nantes...

3) Des actions relatives au développement des services

En 2020, parmi les outils destinés à faciliter le recours au vélo pour les citoyens, les services de location longue ou courte durée tels que le « bicloo » et « Vélocampus », continuent de séduire :

- le nombre d'abonnés à « Bicloo Plus » s'établit à 26 164 avec une flotte de 1 230 VLS (Vélo Libre-Service) dans 123 stations ;
- le nombre d'abonnés à la location moyenne et longue durée à « Mon Bicloo » a atteint 1 741 avec une flotte de vélo de 2 190 (cargo, pliant, classique avec pour chaque catégorie du VAE ou du mécanique) ;

- 11 076 subventions ont été octroyées pour l'achat d'un VAE (depuis le lancement du dispositif en 2010) dont 834 pour l'achat par les particuliers d'un vélo cargo et familial pouvant bénéficier d'une aide de 300 € maximum (depuis le lancement du dispositif en 2012) ;
- depuis mars 2016, une aide existe dans la limite de 400 € à destination des professionnels à vélo. Fin 2020, 297 aides ont été versées pour un montant de 129 233 € ;
- en 2020, des nouveaux dispositifs d'aide ont été lancés (l'un pour l'acquisition de VAE par le grand public et l'autre pour la réparation de vélos), en complément du coup de pouce vélo lancé par l'État.

4) Un dispositif d'éco-mobilité scolaire

L'objectif du dispositif d'éco-mobilité scolaire est de limiter l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-école au profit des modes alternatifs : marche à pied, vélo, trottinette, transport en commun.

En septembre 2020, 47 écoles étaient entrées dans le dispositif dont 20 écoles nantaises et les établissements de 20 autres communes (La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Les Sorinières, Sainte-Luce-sur-Loire, Le Pellerin, Saint-Herblain, Sautron, Mauves-sur-Loire, Bouaye, Couëron, Indre, Basse-Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Carquefou, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau, Rezé, Bouguenais, Thouaré-sur-Loire, La Montagne). Après expérimentation puis bilan, le dispositif s'est accompagné de la mise en place de trois aires piétonnes temporaires le matin aux écoles du Bois Saint-Louis (Orvault), Ledru Rollin (Nantes) et Robert Badinter (Saint-Jean-de-Boiseau).

5) Poursuite des études sur l'amélioration des grandes voiries d'agglomération

Les études portent sur quatre axes : boulevard de Vendée, route de Pornic, chemin de la Justice et Prairie de Mauves avec des voies réservées au covoiturage et transports collectifs. En 2021, une expérimentation sur la Prairie de Mauves est programmée.

6) Poursuite de l'élaboration du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC)

L'objectif est la création d'ici 2026, de 50km d'axes magistraux. Outre cette catégorie, le SDIC va également prévoir la réalisation de voies « structurantes » et de voies « secondaires et de maillages ». Des études de faisabilité vont s'engager en 2021 sur les axes magistraux retenus, préalable à une concertation avec les habitants.

7) Jalonnement

Le secteur « place Viarme - rue du Poitou » a été jalonné en 2020.

8) Événements 2020

- « Tous en Selle » avec le grand atelier vélo sous les neufs du 3 au 10 juin.
- « Tous en Selle » avec le grand marché du vélo sous la forme d'une bourse aux vélos le 26 septembre.
- Une trentaine de rendez-vous dans différentes villes sur la période de juin à mi-octobre avec la possibilité de réviser son vélo ou de le marquer.

Chiffres clés 2020

- 748 km d'aménagements cyclables : pistes et bandes cyclables, couloirs de bus ouverts aux cycles, chaudioux, voies mixtes piéton-vélo, voies vertes, liaisons cyclables et zones de rencontre (les chiffres 2020 ne sont pas encore intégrés dans ce total).
- 2 900 places en ouvrage dont 2 098 en espace sécurisé et 802 en accès libre.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE MOBILITÉ

Développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement implique de sensibiliser les usagers aux impacts de leurs choix de déplacements et de leur donner envie d'adopter de nouvelles pratiques. Pour ce faire, Nantes Métropole informe, conseille et soutient les habitants en accord avec leurs besoins.

La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données

Afin de favoriser l'accès aux modes de déplacements alternatifs à la voiture « solo », Nantes Métropole a travaillé avec différents partenaires régionaux ou nationaux à la mise à disposition du grand public d'outils d'information sur les déplacements :

- [Destineo](#), un système d'information multimodal porté par la Région des Pays de la Loire (y compris les départements) et 12 autorités organisatrices de mobilité comme Nantes Métropole et la CARENE. Ce calculateur est intégré aux outils numériques de la SEMITAN et de la Métropole (sites internet et applications mobiles ainsi que « Nantes Dans Ma Poche ») pour permettre aux internautes de préparer leurs voyages ou de connaître l'horaire du passage du prochain bus à leur arrêt, et en situation de mobilité, d'avoir les informations en temps réel. ;
- [Géovélo](#), un calculateur d'itinéraires spécifique au vélo et multicritères (rapidité, sécurité, touristique). Géovélo informe les utilisateurs de la localisation et des disponibilités en temps réel des stations de vélos en libre-service bicloo. Les aménagements cyclables et les stationnements vélos sont également intégrés dans l'outil, lequel offre aux utilisateurs une cartographie contributive pour corriger et enrichir ces informations ;
- [Questgo.fr](#), le service de covoiturage, public, gratuit, interrégional, solidaire et en open-source, outil de mise en relation a été développé et animé dans le cadre d'un partenariat avec cinq autres grandes collectivités territoriales de l'Ouest ;
- Covoit'Tan : application de mise en relation qui permet de covoiturer avec son abonnement de transport en commun et de rémunérer les chauffeurs ;
- e-démarche mobilité qui permet de s'abonner aux services de transports collectifs de façon dématérialisée ;
- 96 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme data.nantesmetropole.fr, laquelle a favorisé l'émergence d'applications locales dont certaines sont plébiscitées par les Nantais, comme [Naonedbus](#) ;
- un partenariat avec la plate-forme d'accès nationale [transport.data.gouv](https://transport.data.gouv.fr) pour favoriser une plus grande réutilisation des données et faire connaître plus largement aux usagers l'offre de mobilité de la Métropole. Ce partenariat permet également d'enrichir les jeux de données et de garantir leur qualité.

Les aides à l'achat de vélos

Depuis 2010, pour renforcer la pratique du vélo sur son territoire, Nantes Métropole incite les particuliers et les entreprises de la Métropole à acquérir des vélos classiques ou à assistance électrique. En 2020, la Métropole a ainsi subventionné l'acquisition de 4 573 vélos se répartissant ainsi : 301 vélos familiaux (cargo) et 396 vélos à usage professionnel et 3 876 VAE acquis par des particuliers (mesure post-Covid), pour un montant global de subvention de 830,1 k€.

Coup de pouce vélo

Pour inciter à l'usage du vélo en sortie de confinement, la Métropole a également abondé le dispositif d'aide à la réparation mis en place par l'État à hauteur de 50 €/vélo.

Le plan de mobilité

Un déplacement sur quatre dans l'agglomération est lié au travail. Or, ce trajet domicile-travail est aussi en moyenne le plus long de la journée et celui qui détermine en grande partie les modes de transport utilisés pour effectuer les autres déplacements quotidiens. Il est donc important d'agir en ce domaine.

Aussi, depuis 2004, Nantes Métropole accompagne les employeurs et leurs salariés pour trouver les solutions de mobilité les plus adaptées. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture « solo » et de développer le recours à la marche, au vélo, aux transports publics et à la voiture partagée.

Le dispositif de soutien de la Métropole aux démarches de plans de mobilité est composé de 4 piliers :

- l'assistance-conseil ;
- les réductions sur le prix des services de mobilité pour les salariés et les employeurs ;
- l'information et animation à destination des salariés ;
- la formation de référents mobilité chez les employeurs.

En fin d'année 2018, une nouvelle formule d'accompagnement des entreprises a été adoptée. Elle propose des dispositifs sur-mesure en fonction du niveau d'implication souhaité par chaque société dans la promotion de la mobilité durable auprès de ses salariés. 3 niveaux existent :

- pack 1 : avantages-information ;
- pack 2 : événementiels ;
- pack 3 : conseil en mobilité.

Au total, fin 2020, 730 employeurs totalisant plus de 160 000 salariés étaient engagés dans une démarche pack mobilité (67 % étant dans le pack 1).

Les démarches de management de la mobilité à l'échelle de pôles d'activité

En complément de ce soutien individuel aux employeurs sur la mobilité durable, Nantes Métropole a engagé deux grandes opérations de co-construction (solutions de mobilité avec les employeurs) sur deux pôles d'activités économiques : La Chantrerie (Nantes) et le pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais et Saint-Aignan-de-Grandlieu). L'enjeu est de dessiner une mobilité plus responsable s'agissant de l'accès aux lieux de travail, et ce, en amenant les employeurs et la collectivité à déployer des actions conjointes. Objectif : faire changer les comportements de mobilité dans le sens de la transition énergétique.

Éco-mobilité pour les élèves : animation autour des « transports et déplacements » et visite-découverte de la zone à trafic limité (ZTL)

En 2020, pour sensibiliser les scolaires à l'éco-mobilité dès l'école primaire, Nantes Métropole continue de travailler avec l'association Écopôle, qui agit pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les animations ont été adaptées pour une mise en oeuvre en distanciel à l'école, compte tenu du contexte de pandémie. Il s'agit de visites-découvertes sur le thème de l'éco-mobilité s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route des transitions écologique et énergétique.

Ainsi en 2020, 16 animations du module « transports et déplacements » ont été menées auprès de 12 classes des 10 écoles réparties sur 5 communes de la Métropole.

Émile le Serpent Mobile

Pour inciter les parents et leurs enfants à venir autrement qu'en voiture à l'école, Nantes Métropole propose le défi d'éco-mobilité ludique européen « Emile le serpent Mobile ». En 2020, compte tenu du contexte épidémique, une seule école à Bouaye a participé au défi.

SécuriTan : une animation en classe réalisée par la TAN

Proposée aux classes de CM2 des écoles desservies par des circuits de transports scolaires, SécuriTan est une animation d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté. Elle sensibilise à propos des trajets domicile-école effectués via les transports en commun, les cars scolaires ou le vélo. Organisée à l'initiative de Nantes Métropole, cette animation est assurée par des médiateurs de la SEMITAN. D'une durée d'1 heure, elle se déroule en deux parties :

- une première partie théorique avec la projection d'un film axé sur les différents modes de déplacement s'offrant à un élève de CM2 de l'agglomération nantaise : transports en commun (comportement à l'arrêt, à l'abord du véhicule et à l'intérieur, règlement d'usage...), vélo ou marche à pied ;
- une seconde partie pratique avec l'organisation d'un jeu de questions/réponses relatives au réseau de transports en commun, à son utilisation et à la sécurité.

Ces outils et animations proposés à toutes les écoles publiques et privées de la Métropole sont priorisés pour les établissements volontaires du dispositif d'éco-mobilité scolaire de Nantes Métropole.

Les écoles concernées se voient également proposer des animations spécifiques, comme les cours de vélo pour les CM1 et des temps forts de sensibilisation à l'éco-mobilité organisés auprès des parents et des enfants. En 2019, 12 écoles étaient engagées dans ce dispositif pour des cours de vélo ou des animations et temps forts.

Chiffres clés 2020

- 730 employeurs engagés dans une démarche pack mobilité, soit plus de 160 000 salariés impactés.
- 4 513 vélos subventionnés pour un montant de 830 k€.
- 96 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme data.nantesmetropole.fr.

UNE CIRCULATION APAISÉE

Afin de renforcer l'attractivité et la vitalité des pôles urbains, Nantes Métropole veut apaiser la circulation dans l'ensemble de l'agglomération.

Des efforts particuliers continuent d'être déployés pour améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention auprès des scolaires. À ce titre, les communes de la Métropole ont densifié le nombre de zones apaisées où la circulation est limitée à 30 km/h.

Une circulation motorisée qui cède la place aux modes doux

La gestion de la circulation est un levier important pour changer les comportements et favoriser une meilleure cohabitation et mobilité entre les différents usagers de la route en milieu urbain.

Les objectifs consistent à :

- rendre la circulation moins dense grâce, notamment, à la modération des vitesses ;
- laisser plus de place aux modes actifs (cycles, piétons).

En 2020, la crise sanitaire a incité la ville de Nantes et Nantes métropole à accélérer la pratique de la marche à pied et du vélo en ville. Entre autres actions, la commune de Nantes a accru le nombre de rues en aire piétonne (dans le cadre de la réflexion sur la distanciation), a expérimenté le passage en zones de rencontre de nombreux secteurs et a expérimenté puis pérennisé le passage généralisé de la globalité de la commune en zone 30 (en dehors de certains axes accueillant des lignes structurantes de transports en commun dont l'environnement n'était pas pertinent pour 30 km/h).

Pour rappel, le PDU métropolitain vise un objectif de réalisation, à l'horizon 2027, de 70 % de voiries « apaisées » situées en zone agglomérée, hors les voies principales.

La circulation sur l'agglomération

En 2020, le débit moyen global de circulation sur l'agglomération a baissé de 20 % par rapport à 2019 (-1 % entre 2019 et 2018). Le temps moyen de parcours a baissé de 12 % le matin et de 13 % le soir. Cette baisse de trafic est due à la mise en place des différentes périodes de confinement et couvre-feu pendant la pandémie de Covid 19 et au développement du télétravail.

Des outils de système d'exploitation mutualisés

Depuis février 2014, les services de l'État gestionnaires du périphérique nantais sont dotés d'un Poste Central (PC) baptisé Sextan (Système d'exploitation du trafic de l'agglomération nantaise).

Cet outil permet de gérer en temps réel l'ensemble du trafic sur le périphérique. Son interconnexion avec le PC de Nantes Métropole a permis de mieux régir l'ensemble du trafic sur l'agglomération et d'orienter les usagers grâce aux matériels en place (caméras, panneaux à messages variables, systèmes de mesure).

Il permet aussi de mieux gérer la fermeture du périphérique Est (en cas d'inondation) et du pont de Cheviré (en cas de vent violent ou d'accident grave).

La sécurité routière

Nantes Métropole a fait le choix de s'engager plus encore en faveur de la sécurité routière avec un élu délégué à cette thématique (Anthony Berthelot). Par ailleurs, la Métropole œuvre au quotidien auprès des 24 communes et en lien avec les services de l'État, du conseil départemental, des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44), de l'Éducation nationale et du secteur associatif en vue de réduire l'accidentalité sur son territoire (aménagement de l'espace public, échanges...).

La Métropole a mis en place un dispositif de suivi de l'accidentologie sur l'agglomération qui a notamment pour objectif d'analyser l'impact des aménagements réalisés sur la sécurité routière.

Elle participe également au développement des campagnes de prévention auprès des scolaires (écomobilité) et intervient régulièrement auprès de la population, en lien avec ses partenaires (Éducation nationale, gendarmerie, prévention routière...).

Chiffres clés 2020

- 3 772 km de voirie (tous types de voie confondus) dont 501 km en domaine privé et 41 km au département.
- Fréquentation du Pont Senghor : 10 569 véhicules par jour (14 014 en 2019).
- Fréquentation du Pont Tabarly : 12 515 véhicules par jour (15 559 en 2019).
- Fréquentation du cours des 50 otages : 4 620 véhicules par jour (5 308 en 2019).
- Aires piétonnes urbaines : 22 km soit 22 ha.
- Linéaires des aménagements cyclables : 586 km.
- Zone 30 / Section 30 : 1 268 km (selon les arrêtés de circulation). Parmi ces zones : quartier Ouest : centre-ville de Couëron, quartier Garenne, Chaume et Briandière à La Montagne, Indre et Nantes en quasi totalité.
- Zone de rencontre (voies sur lesquelles les piétons sont prioritaires) : 28 km (selon les arrêtés de circulation).
- Zone à trafic limité (ZTL) : 1,5 km (Duguay Trouin piétonisé).
- Giratoires : 1 144 unités dont 50 doubles.
- Fermeture de l'axe Nord => Sud traversant la place Graslin (Fréquentation Nord/Sud place Graslin : 3 983 véh/jour en 2019).
- 160 accidents corporels (chiffre provisoire), 10 décès. Il est à noter que l'année et le bilan 2020 sont particuliers du fait des différents confinements ayant fortement impactés les déplacements et, donc, l'accidentologie corporelle.

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT QUI S'ÉTOFFE

Le stationnement est l'un des leviers de la politique des déplacements de Nantes Métropole. C'est un outil de régulation de l'usage de la voiture sur le territoire. Depuis plusieurs années, un panel de mesures a été mis en œuvre afin de réglementer l'offre et la demande sur différents secteurs : le centre-ville, les abords de la gare et la périphérie de l'agglomération.

Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs

Couverts ou en surface, à accès libre ou contrôlés, les parcs-relais (P+R) permettent aux automobilistes, conducteurs de deux-roues motorisés, mais aussi aux cyclistes (aménagement de stationnements vélo sécurisés) de laisser leur véhicule et de terminer leur parcours en tramway, en Busway, en train, en Chronobus ou en Navibus.

Le dispositif de gestion des P+R sous contrôle d'accès (20 P+R, 4 957 places) a atteint ses objectifs de libération des places de stationnement au profit des usagers des transports en commun. Ce dispositif donne un accès préférentiel aux utilisateurs du transport collectif (gratuité maintenue pour les détenteurs d'une carte Libertan) et permet ainsi de réguler l'accès aux P+R pour les automobilistes souhaitant se déplacer dans la métropole en tramway, en Busway, en train, en Chronobus ou en Navibus.

Particulièrement visibles dans les P+R du nord Loire, ces effets sont renforcés côté sud Loire avec la livraison en 2020 et 2021 des nouveaux P+R Porte de Vertou (août 2020) et Neustrie (janvier 2021). Les travaux d'extension qui ont démarré en 2019 représentent plus de 1 000 places de stationnement supplémentaires pour les usagers des transports en commun.

Côté ferroviaire, après l'extension du P+R de la gare de Bouaye (190 nouvelles places, juillet 2020), des études sont lancées pour envisager une offre supplémentaire gare de Mauves et de Couéron.

Notons également que les travaux d'extension du P+R Duguay Trouin, boulevard Charles Gautier à Saint-Herblain sur la ligne Chronobus C3, doivent démarrer courant 2021. Le P+R de 180 places sera disponible au R-1 d'un ensemble immobilier réservé au tertiaire (livraison attendue en 2022).

En parallèle, des études sont en cours pour offrir plus de places en parcs relais aux abords du périphérique en lien avec le développement de l'offre de transport collectif. Un P+R à proximité de la porte de l'Estuaire est prévu dans le même temps que l'extension de la C20 jusqu'à la gare maritime (dernier trimestre 2022).

De plus, deux nouveaux équipements en ouvrage de grande capacité sont programmés (horizon 2025-2026) à l'emplacement des P+R Babinière (500 places) et Bourdonnières 1.

Début 2021 : au total, ce sont 62 P+R qui sont répartis sur le territoire métropolitain. Cela correspond à 8 651 places de voitures et 1 365 places de vélos, soit un total de 10 016 places de stationnement.

Les parcs de stationnement dans le centre-ville et la gare

Le parking Descartes a ouvert ses portes au public en novembre 2020. Ce parking de 250 places s'inscrit dans un projet d'aménagement et de réhabilitation du site de l'ancienne prison. Il permet de compenser la fermeture du parking Commerce pendant les travaux d'aménagement de la place du Commerce.

En parallèle, le parking Aristide Briand a subi une cure de jouvence pour un meilleur accueil des usagers. La signalétique et les peintures ont été refaites et 17 bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées.

Dans le cadre des travaux Feydeau-Commerce, le parking Commerce sera modernisé. Il sera équipé d'un ascenseur pour le rendre accessible aux PMR, d'un parc vélo sécurisé élargi à 300 places et de 10 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les travaux nécessitent une fermeture totale de février à novembre 2021.

Sur l'île de Nantes, les travaux de construction du parking de l'École du Design ont démarré. Dès 2022, ce nouveau parking public offrira 501 places de stationnement au cœur du quartier de la création.

Coté gare, le nouveau parking Gare Sud 2 a été mis en service en août 2020. Cet équipement de 490 places situé au cœur du projet urbain Euronantes vient compléter l'offre de stationnement du quartier et permet de libérer la cale Malakoff (parking gare canal actuel) au profit d'un espace de stationnement temporaire réservé aux taxis (aménagement prévu en juin 2021).

En 2020, 174 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été déployées dans les parkings publics du centre ville, de la gare et les P+R Neustrie et Porte de Vertou (10 bornes chacun). Les travaux d'installation se prolongent en 2021 pour atteindre un total de 215 bornes disponibles au public (fin 2021). A noter : les bornes, lentes ou accélérées, sont équipées de prises adaptées à tous types de véhicules et sont accessibles gratuitement sans réservation (seul le stationnement est payant).

Entre 2019 et 2020, la fréquentation des parcs en ouvrage et en enclos a été fortement perturbée par les épisodes de confinement résultant de la crise sanitaire (covid 19). Une baisse de 33 % des visiteurs a été observée pour l'ensemble des parcs de stationnement. Seulement 2 582 742 visiteurs ont fréquenté les parkings du centre-ville et de la Gare en 2020.

Chiffres clés 2020

- 62 P+R offrant 10 016 places de stationnement dont 1 365 pour les vélos.
- 17 parkings en ouvrage et 14 parcs en enclos, soit 10 762 places de stationnement en centre-ville de Nantes dont 1 301 places pour les vélos.

RÉDUIRE, TRIER, COLLECTER, VALORISER LES DÉCHETS

Nantes Métropole assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) pour les 24 communes du territoire.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont par définition les déchets produits par les habitants, ainsi que les déchets des professionnels et administrations lorsque ces derniers sont assimilables aux déchets ménagers eu égard à la quantité produite et à leur nature.

Le plan d'action 2014-2020 et la feuille de route pour la transition énergétique

Nantes Métropole place l'utilisateur et les territoires au cœur de ses projets et décline son plan d'action Déchets en 3 axes stratégiques :

- faire des citoyens-usagers des acteurs éclairés et faciliter l'accès aux services ;
- inscrire la politique publique de gestion des déchets dans la transition énergétique et écologique ;
- proposer un service performant adapté aux enjeux du territoire.

La politique publique « déchets » se situe au croisement de nombreux enjeux environnementaux et sociétaux. Elle poursuit des objectifs ambitieux en termes de prévention et de valorisation des déchets :

- d'ici 2030, réduire de 20 % les DMA par rapport à 2010 (en kg/hab/an, hors gravats). Cet objectif s'inscrit dans la continuité de la trajectoire cible du programme national de réduction qui vise une réduction de 10 % des DMA (hors gravats) entre 2010 et 2020 ;
- atteindre 65 % de valorisation matière des DMA d'ici 2025 (hors gravats et déchets dangereux).

Dans la continuité du dispositif « zéro déchet, zéro gaspillage » et pour atteindre ces objectifs, Nantes Métropole renforce les actions de prévention et de valorisation des déchets, notamment à travers les 5 engagements de la feuille de route pour la transition énergétique de Nantes Métropole en matière d'économie circulaire :

- intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- favoriser le réemploi et la réparation des objets localement ;
- développer des solutions pour le tri et la valorisation organique des biodéchets ;
- rendre le geste de tri naturel ;
- optimiser le recyclage et la valorisation énergétique des déchets.

La direction déchets contribue par ailleurs aux engagements suivants de la feuille de route pour une transition 100% citoyenne :

- proposer une offre pédagogique territoriale en matière de transition énergétique ;
- animer 100 « labs citoyens » pour mettre les initiatives en réseau et poursuivre les communautés et défis engagés dans le cadre du Grand Débat ;
- donner un nouvel élan aux dispositifs d'accompagnement proposés aux petites et moyennes entreprises et aux commerçants du territoire sur la mobilité, l'énergie, les déchets ;
- accompagner 1 001 éco-événements d'ici 2025.

Un engagement à tous les niveaux

La direction Déchets est certifiée ISO 9001 depuis mai 2015. Cette distinction, décernée par l'association française de normalisation (AFNOR), définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. Il s'agit notamment de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des pratiques pour satisfaire au mieux les besoins et les attentes des usagers. Afin de conserver cette certification, laquelle démontre le niveau de maîtrise des activités par les agents, un audit de renouvellement a eu lieu en septembre 2020.

La direction Déchets s'est fixée un objectif de triple certification en Qualité, Sécurité et Environnement à horizon 2021.

La mise en œuvre du plan d'actions en 2020

En matière de sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets, des animations, adaptées à la crise sanitaire ont permis de rencontrer les habitants physiquement ou à distance :

- l'animation d'un « défi citoyen zéro déchet » (pour la 5^{ème} année), en parallèle des défis « énergie » et « alimentation ». Le nombre de citoyens engagés est passé de 180 foyers en 2019 à 215 en 2020, soit plus de 800 personnes. Malgré un défi bousculé par la crise sanitaire, les participants ont réduit de 17,5 % leurs déchets en 3 mois (soit une baisse de 20 kg de déchets par personne et par an) ;
- la semaine européenne de réduction des déchets : organisé en lien avec Ecopôle et son collectif de 24 associations, ce programme d'animations s'est adapté à la situation de novembre (2^{ème} confinement) en proposant une version 100 % numérique avec des ateliers pratiques en visioconférence, des tutoriels commentés en direct et des conférences en ligne consacrées à la thématique du réemploi. Ces animations en distanciel ont rassemblé plus de 500 personnes ;
- des interventions de l'équipe d'ambassadeurs et animateurs déchets ont pu se tenir lors de manifestations sur les quartiers et les communes. Au total, 44 animations ont rassemblé près de 1 450 habitants du territoire et 1 852 élèves dans les écoles (79 classes sensibilisées dont 12 classes ayant participé à un défi zéro déchet) ;
- l'accompagnement des professionnels, d'organisateur de festivals, d'événements dans une éco-démarche pour la 8^e année. L'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements est d'épauler 40 organisateurs dans la mise en œuvre d'événements zéro déchet. À noter, le site www.reseau-eco-evenement.net dédié à cet accompagnement et aux formations.

De nombreux rendez-vous ont naturellement dû être annulés en 2020 compte tenu du contexte sanitaire : les villages d'animation anti-gaspi alimentaire « Les Grandes tables de l'Agglo », les stands d'informations dans les lieux publics, certains festivals et événements. Ces dispositifs sont reportés en 2021.

Nantes Métropole renforce ses actions pour le développement du compostage en proximité des restes alimentaires et des végétaux :

- une aide au compostage et lombricompostage individuel : près de 19 800 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010. En 2020, 1 435 nouveaux foyers ont bénéficié du dispositif. Depuis le 1^{er} novembre 2018, ces aides ont été augmentées : pour l'achat d'un composteur individuel, le remboursement de 20 € est passé à 30 €. Pour l'achat d'un lombricomposteur, le remboursement a doublé, passant de 20 à 40 € ;
- le soutien à l'association Compostri pour accompagner les habitants dans le compostage collectif citoyen : 39 nouveaux sites dont 2 projets de bailleurs sociaux en 2020, soit 259 composteurs accessibles à près de 5 000 foyers sur des espaces privés (copropriétés) ou publics ; 22 composteurs pédagogiques installés dans les écoles, 5 sur des places de village et 5 en projet ;
- seules 13 animations se sont tenues sur les 58 prévues ;

- plus de 300 personnes formées guide composteurs depuis 2013 ;
- plus de 250 personnes formées référents de site depuis 2015 ;
- 5 opérations de broyage de végétaux ont été menées sur 4 communes du territoire (10 programmées initialement), 2 opérations de broyage de végétaux organisées en déchèteries (4 programmées initialement) dont 1 menée sur une semaine complète au lieu d'une seule journée ;
- la direction Déchets a piloté pour la 4^e année la collecte et le broyage des sapins sur les 11 quartiers nantais. D'autres opérations de broyage de sapins ont été organisées à leur initiative sur les autres communes.

En complément du développement du compostage de proximité, la direction Déchets a démarré en décembre 2019 une expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires, en vue d'un déploiement à l'échelle de la Métropole à horizon 2025. L'expérimentation a été poursuivie tout au long de 2020 :

- 1 700 foyers du quartier Nantes Nord ont été équipés de seaux à compost pour le tri des déchets au quotidien. 13 points de collecte en apport volontaire ont été installés sur le secteur test. Quelques adresses sont collectées en porte à porte avec des bacs marron spécifiques ;
- les déchets alimentaires collectés chaque semaine ont été acheminés chez « Compost In Situ », une coopérative qui valorise les déchets alimentaires en compostage en partenariat avec des agriculteurs de la Chapelle-sur-Erdre. Les déchets alimentaires ont ainsi une nouvelle vie et contribuent au développement d'une filière locale de valorisation organique ;
- près de 17 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés et valorisés en compostage.

Le plan de prévention du gaspillage alimentaire s'est déployé en 2020 avec :

- une expérimentation de récupération de denrées alimentaires a démarré sur le marché de Bellevue en décembre 2020, en partenariat avec la ville de Saint-Herblain et les associations locales. Chaque semaine, 3 tonnes de déchets alimentaires ont été détournées des ordures ménagères : une partie est redistribuée via des associations, le reste – non consommable – est valorisé en compostage ;
- le test d'un nouveau module pédagogique mené dans les écoles sur le thème du gaspillage alimentaire ;
- la création d'un nouveau module de formation sur les actions de dons alimentaires à destination des organisateurs d'éco-événements. Il complète le parcours de formations et le module sur la réduction du gaspillage alimentaire ;
- l'accompagnement des communes dans leurs actions de réduction du gaspillage alimentaire via des journées techniques ou encore la réalisation d'un diagnostic « gaspillage alimentaire en restauration scolaire » ;
- la sensibilisation dans les EHPAD et restaurants inter-générationnels des chefs cuisiniers sur la question du tri des déchets et la collecte du pain. A noter, une réflexion autour du « gourmet bag ».

Les actions pour le développement du réemploi des objets sur les déchèteries et dans les quartiers se sont également poursuivies :

- des projets portés par le milieu associatif (ressourceries® de quartier, ateliers de réparation...) et une réflexion globale animée par le réseau des EcoSolies (soutenue financièrement par Nantes Métropole et France Active Pays de la Loire) pour accompagner le développement d'une filière réemploi et réparation sur le territoire ;
- la mobilisation des bailleurs sociaux, qui mettent à disposition des locaux pour le pré-tri, la collecte d'objets et encombrants, la mise en place de partenariats, l'implication d'habitants-ambassadeurs. Dans le cadre spécifique du partenariat entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat, un nouveau local a été ouvert en octobre 2020 sur le quartier de Bellevue (portant à 20 le nombre de locaux « Ici-Tri » sur la Ville de Nantes).

Déchèteries :

- fermées pendant le confinement, elles ont rouvert le 4 mai en amont du déconfinement généralisé du 11 mai pour les déchets verts et les gravats. A cette occasion, des agents de sécurité ont été mobilisés pour réguler la fréquentation sur les sites. Les files d'attente sur l'espace public ont été gérées en lien avec les services de gendarmerie, la police municipale et les pôles de proximité ;
- les contrats d'exploitation des déchèteries hors Nantes ont été renouvelés avec 3 lots géographiques (opérateurs : Brangeon, Paprec, Urbaser) ;
- un nouveau marché réservé au SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) de collecte des objets à destination du réemploi sur les déchèteries hors Nantes a été mis en place sur 7 des 11 déchèteries avec la mise en place de conteneurs maritimes (opérateur : Envie 44) ;
- une étude de faisabilité pour la mise en œuvre du contrôle d'accès en déchèteries a été réalisée ;
- la collecte de nouvelles filières a été mise en place : pour les plaques de plâtre (sur les déchèteries de Saint-Herblain, Saint-Aignan, La Montagne et Saint-Jean-de-Boisseau) et le polystyrène (sur les déchèteries de Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou et Rezé).

A noter l'installation de défibrillateurs en décembre 2020.

Collecte des déchets

La collecte des déchets a su s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire : stoppée le 18 mars suite à la fermeture du centre de tri, la collecte des déchets recyclables n'a repris que le 1^{er} avril pour les établissements prioritaires, le 22 avril pour les collectes à Nantes, Saint-Jean-de-Boisseau, La Montagne et Indre, et enfin, le 27 avril pour l'ensemble de la Métropole. On note que le soutien des usagers aux agents de collecte a été important et que le respect des consignes (conservation de la collecte sélective au domicile avant valorisation lors des réouvertures) a été suivi.

Pour la précollecte, on note en 2020 :

- 5 516 280 sacs jaunes translucides et 15 451 700 sacs tri'sac mis en circulation ;
- pour tri'sac: 111 RDV de quartiers (dont 6 reprogrammés en juillet et 51 annulés en raison du confinement), 62 478 passages au comptoir du tri, environ 60 points relais dits de « dépannage » et 3 points de vente de sacs ;
- la distribution en porte-à-porte et 23 relais municipaux et métropolitains pour les sacs translucides ;
- 1 328 conteneurs enterrés (dont 67 installés en 2020), 1 141 points d'apport volontaire (PAV) aériens implantés sur la métropole dont 900 pour le tri du verre.

Focus sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques :

- afin d'étendre au 1^{er} janvier 2021 la collecte de tous les emballages plastiques et accompagner ce changement, une trentaine d'agents du prestataire « Trait d'Union » ont réalisé une sensibilisation en porte à porte sur les secteurs concernés pour expliquer les nouvelles consignes aux habitants.

Des équipements de traitement optimisés**Nantes Métropole continue d'optimiser ses équipements de traitement et de valorisation des déchets.**

Dans le cadre de la gestion des flux de déchets, dont la direction des déchets a la charge, les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et le tout-venant sont traités dans les usines Arc-en-ciel 2034 et ALCEA (délégations de service public).

Pendant la crise sanitaire, le centre de tri des collectes sélectives a fermé le 16 mars suite à l'annonce

du confinement généralisé, avant de rouvrir le 4 mai. Pendant la période de fermeture du centre de tri, les collectes sélectives ont été suspendues. Invités à conserver leurs emballages afin qu'ils puissent être triés et recyclés lors de la réouverture, les habitants ont respecté la consigne, permettant la valorisation d'une quantité importante de déchets recyclables.

- **Arc-en-ciel (AEC) 2034** : unité de valorisation énergétique, centre de tri et production de combustible solide de récupération de Couëron.
Depuis octobre 2019, AEC 2034 a démarré le nouveau centre de tri. Celui-ci permet notamment de trier tous les emballages : 11 flux de matériaux recyclables sont produits en sortie d'usine. La mise en service de la nouvelle ligne s'effectue de façon progressive.
- **ALCEA** : usine d'incinération, centre de séparation Tri'Sac et quai de transfert de la Prairie de Mauves.
- **Plate-forme de déchets verts de Saint-Herblain** : la plateforme appartient à Nantes Métropole et est exploitée par Grandjouan Saco (filiale de VEOLIA) dans le cadre d'un marché public qui a démarré au 1^{er} mars 2019.

Deux flux de déchets sont collectés principalement : les déchets végétaux (déchets verts) en provenance de déchèteries et éco-points de Nantes Métropole : 29 262 tonnes apportées en 2020 ; les déchets verts apportés par les professionnels (paysagistes, élagages, chantiers de TP...) : 8 115 tonnes apportées en 2020.

Les autres flux, issus notamment des déchèteries (amiante, gravats, bois, papiers...), sont traités dans le cadre de marchés publics.

Le verre collecté en point d'apport volontaire est repris et recyclé par OI Manufacturing.

Chiffres clés

- 300 888 tonnes collectées sur la métropole, soit 449,6 kg/hab. Hors déchets inertes, la baisse des déchets ménagers par habitant est de 9,6 % par rapport à 2010 (444 kg/hab).
- 138 722 tonnes d'ordures ménagères enregistrées, soit 207 kg/hab (baisse de 25 % par rapport aux 279,7 kg/hab 2010).
- 12 % de baisse s'agissant de la quantité d'emballages et papiers collectés (53,2 kg/ hab/an en 2010 et 46,7 kg/hab/an en 2020).
- 21,35 % d'augmentation du verre recyclé (28 kg/hab/an en 2010 et 33,98 kg/hab/an en 2020).
- 3 429 tonnes de mobilier collecté (contre 3 448 tonnes en 2019).
- 259 équipements de compostage collectifs suivis par l'association Compos'tri.
- 69 broyeurs, 19 800 composteurs et lombricomposteurs individuels subventionnés depuis 2010.

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Nantes Métropole pilote la politique publique de l'eau sur les aspects eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales et restauration des milieux aquatiques. C'est ce que l'on appelle le grand cycle de l'Eau. Elle intervient pour les 24 communes de l'agglomération.

Depuis 2001, Nantes Métropole est autorité organisatrice des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement dont 640 000 habitants sont bénéficiaires. Elle a fait le choix de la mixité des modes de gestion de l'eau sur son territoire. Cela permet d'offrir une eau certifiée de grande qualité et un tarif unique pour tous les usagers.

Tarification sociale de l'eau

La Métropole de Nantes garantit l'accessibilité de l'eau pour tous avec :

- un tarif unique de l'eau appliqué dans les 24 communes depuis 2006 ;
- un prix maîtrisé grâce à sa mixité des modes de gestion.

Pour renforcer la solidarité, Nantes Métropole a mis en place une tarification sociale depuis 2016 pour favoriser l'accès à l'eau pour tous (« loi Brottes » du 15 avril 2013).

Ce droit garantit de ne pas consacrer plus de 3 % de ses revenus au paiement de sa facture d'eau pour une consommation raisonnée de 30 m³/an/personne. Le calcul de cette aide tient compte des revenus du foyer et de la composition familiale.

En 2020, plus de 6 200 foyers ont bénéficié de la tarification sociale de l'eau, pour un montant total de 401 857 € d'aides versées.

Usine de la Roche : 2^{ème} phase des travaux lancée

Construite dans les années 70, l'usine de l'eau produit environ 40 millions de m³/an (85 % de la consommation de la métropole et 45 % de la consommation de Loire-Atlantique). Pour pérenniser la qualité et l'approvisionnement en eau dans les 40 prochaines années, Nantes Métropole a entrepris un grand chantier de modernisation à l'horizon 2023 pour un montant de 85 M€ HT.

Après la mise en service des premiers ouvrages fin 2017, les travaux de démolition préalable à la 2^{ème} phase de construction se sont terminées en 2020. La construction des deux derniers ouvrages a démarré en juillet 2020 : les nouveaux filtres à sable, un procédé à lampes ultraviolet qui constituera une protection supplémentaire contre les parasites, ainsi que le bâtiment de pompage des eaux traitées. Leur mise en service sera effective fin 2022. En complément du projet initial, la construction d'un ouvrage de stockage des coagulants (de manière à augmenter le niveau de sécurisation de l'approvisionnement en réactifs nécessaires à la production d'eau potable) a été approuvée en 2020 suite au contexte des 3 dernières années (sécheresse et pandémie).

En parallèle du chantier, Nantes Métropole, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), poursuit son suivi de la qualité organoleptique de l'eau à travers son observatoire du goût de l'eau.

Chaque trimestre, onze habitants volontaires de la métropole goûtent des échantillons d'eau prélevés en différents points du territoire. Fréquence cardiaque, sudation et micro-circulation cutanée... l'expérience associe des mesures physiologiques aux réactions sensorielles classiques via des capteurs. L'objectif est de repérer si le goût de l'eau évolue pendant les travaux et de pouvoir ajuster les processus si besoin. Les résultats indiquent une eau potable plutôt appréciée par les participants métropolitains. Les échantillons les moins appréciés sont en général ceux ayant un goût de chlore plus marqué. Une étude complémentaire sur l'évolution du chlore dans l'eau et sa perception gustative a été lancée pour 2021-2023.

Assainissement : révision des schémas directeurs en cours

Lancés en 2019, la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et l'élaboration d'un schéma directeur sur la gestion des boues de station d'épuration se sont poursuivies. Les données existantes sur l'état et le fonctionnement des systèmes d'assainissement ont été recueillies et analysées. Des mesures sur le réseau ont été réalisées en nappes hautes (hiver 2019-2020) et en nappes basses (automne 2020). Ces données structurantes permettront d'identifier les défis à relever à plus ou moins long terme et enfin de définir les travaux prioritaires à engager pour y répondre d'ici 2035. Le devenir des boues constitue notamment un enjeu pour Nantes Métropole sur les différents modes de valorisation existants en tenant compte de l'impact potentiel sur l'environnement.

L'autosurveillance en assainissement bien équipée

Dans l'objectif de limiter les impacts sur le milieu naturel, des dispositifs d'autosurveillance ont été installés depuis 2018 sur 57 postes de refoulement et déversoirs d'orage et 4 stations d'épuration. Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des dysfonctionnements des réseaux et ouvrages d'assainissement. En 2020, le déploiement du logiciel de gestion et de bancarisation des données collectées, baptisé METR'EAU, a été finalisé. Il permet d'assurer en temps réel le suivi du fonctionnement des réseaux, d'anticiper les dysfonctionnements et de mieux valoriser les suivis de la qualité d'eau existants sur le territoire.

Les eaux usées, indicateur de propagation de l'épidémie du Covid 19 sur le territoire

En lien avec le contexte de pandémie, Nantes Métropole et l'exploitant Suez contribuent à la lutte contre l'épidémie en collaborant avec le [réseau Obépine](#) (Observatoire Épidémiologique des Eaux Usées). L'objectif de ce réseau, qui étudie la concentration du coronavirus rejeté dans les selles dans les eaux usées, est de pouvoir anticiper les prochaines vagues de Covid 19.

Depuis mai 2020, les effluents arrivant à la station d'épuration de la Petite-Californie (Rezé), et, depuis janvier 2021 ceux rejoignant celle de Tougas (Saint-Herblain), sont prélevés et analysés par des laboratoires spécifiques. Ces deux stations étant les plus grandes de l'agglomération, c'est plus de 90% de la population métropolitaine qui est ainsi suivie.

Poursuivre l'accompagnement de la gestion intégrée des eaux pluviales

Les futures constructions seront-elles raccordées au réseau d'assainissement collectif ou gérées en assainissement autonome ? Quelles mesures devront-elles être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols sur ma parcelle ? Les zonages des eaux usées et pluviales définissant ces règles ont été annexés au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et adoptés en avril 2019.

Dans le contexte d'un changement climatique pouvant se traduire par des épisodes de fortes pluies, la gestion des eaux pluviales, à partir des règles du zonage pluvial, a pour objectif de réduire les surfaces imperméabilisées. Cela se traduit par l'usage des revêtements perméables et la collecte des eaux pluviales là où elles tombent pour les restituer au milieu naturel, si possible par infiltration dans le sol. Pour favoriser l'application de ces règles, se sont poursuivis en 2020 : un accompagnement via un appui technique, des formations et des outils d'informations (à destination des professionnels et des usagers).

En 2020, des travaux d'extension de bassin de rétention au niveau du ruisseau du Pré-Poulain à Thouaré-sur-Loire ont notamment été réalisés avec un double objectif : protéger contre les inondations et contrôler les eaux pluviales.

De nouveaux travaux de restauration des cours d'eau prévus

Construite autour d'une trame verte et bleue, Nantes Métropole est riche d'une diversité de milieux naturels souvent méconnue de ses habitants. C'est pourquoi une démarche cohérente et concertée de protection, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques est mise en œuvre, renforcée par la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondations) de Nantes Métropole depuis 2018.

Toujours en vue de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)), des programmes de restauration sur les bassins versants du Charbonneau, du Cens et du Gesvres (pour les 6 années à venir) ont été approuvés en conseil métropolitain de février 2020. Les travaux intègrent des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau, de rétablissement de la continuité écologique et d'effacement des plans d'eau qui débuteront en 2021. Un programme d'actions sur la Grande Vallée de Bouguenais est également en cours depuis mi-2020, dont l'un des grands enjeux est la restauration de la fonctionnalité hydraulique sur différents secteurs.

En fin d'année, l'étude AMAPI (« Ambitions pour les Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations ») a été lancée. Il s'agit de définir les ambitions de la Métropole pour la restauration et préservation des milieux aquatiques du territoire et le classement des ouvrages de protection contre les inondations au titre de la compétence GEMAPI. Cela doit aboutir à une feuille de route regroupant programmes et actions sur ces thématiques à horizon 2033.

Révision du SAGE estuaire de la Loire : Nantes Métropole donne son avis

La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire constitue une étape importante de la gestion de l'eau sur le territoire avec la fixation d'une nouvelle ambition pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de l'estuaire de la Loire et de ses affluents. On trouve 7 grands enjeux pour ce nouveau SAGE : gouvernance, qualité des milieux aquatiques, estuaire de la Loire, qualité des eaux, littoral, risques d'inondation et érosion du trait de côte, gestion quantitative et alimentation en eau potable. Nantes Métropole est particulièrement concernée au titre de ses nombreuses compétences en lien avec l'eau mais aussi de part l'implantation de ce SAGE qui recouvre 80% de son territoire. Ce document socle sera une source pour orienter les actions entreprises par Nantes Métropole sur dans les prochaines années en matière de cycle de l'eau.

Après sa validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 18 février 2020, le projet de SAGE a été soumis à consultation des assemblées. Il sera soumis au public pour une adoption finale prévue en 2022. Nantes Métropole, en tant qu'acteur majeur du territoire, a transmis un avis sur les orientations proposées.

Chiffres clés 2020

- 3,51 € TTC : prix unique au 1^{er} janvier 2021 du m³ consommé (pour une facture type de 120 m³) incluant notamment l'eau potable, l'assainissement et les taxes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- 114 148 m³ d'eau/jour produits en moyenne par l'usine d'eau potable de La Roche en 2020.
- 2 grandes stations d'épuration intercommunales jugées conformes pour l'année 2020 : Tougas à Saint-Herblain (600 000 équivalents-habitants) et la Petite-Californie à Rezé-Bouguenais (180 000 équivalents-habitants).
- 600 km de cours d'eau et 400 km d'étiers de marais sur le territoire.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La diversité des espaces naturels et agricoles de la métropole nantaise contribue fortement à la qualité du cadre de vie des habitants. La préfiguration de cette « Métropole nature » a été définie dans le cadre du PLUm afin de préserver et améliorer le patrimoine naturel et agricole et le fonctionnement des infrastructures écologiques tout en répondant à ses obligations réglementaires et à ses besoins de développement. Cela passe également par la recherche d'une conciliation entre développement urbain, économique au niveau local (notamment agricole) et préservation de la biodiversité.

Afin d'assurer la préservation et la valorisation de ces espaces, Nantes Métropole mène une politique environnementale axée sur :

- la préservation de la biodiversité, des zones humides et de la trame verte et bleue ;
- l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et la restauration des milieux aquatiques ;
- le développement de l'arbre et des forêts ;
- le maintien de l'agriculture ;
- la mise en œuvre d'une feuille de route alimentaire.

Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire

Une des priorités de Nantes Métropole est de donner un cadre structurant, transversal et partagé de préservation et de reconquête de la biodiversité sur le territoire en accord avec le PLUm.

L'année 2020 a été marquée par :

- l'élaboration d'un atlas de la biodiversité ;
- la poursuite du travail avec des partenaires naturalistes (LPO, Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton, Groupe d'Étude des Invertébrés Armoriciens, le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes et le Conservatoire Botanique National de Brest, Fédération de Pêche 44) afin de favoriser l'échange sur les connaissances, les pratiques et les savoir-faire. Un état des lieux des connaissances naturalistes a été réalisé dans le cadre du projet d'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine ;
- la préparation de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine territorialisée intitulée « éviter – réduire - compenser » (ERC), par délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2019 ;
- l'accompagnement de la prise en compte de la biodiversité et des zones humides dans les projets métropolitains ;
- l'animation d'un réseau des « stations réservoirs » de l'Angélique des estuaires et du Scirpe Triquètre pour lesquels des plans d'action ont été définis en termes de conservation. Un inventaire a été réalisé en 2020 (effets cumulés).

Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines

Depuis 2006, Nantes Métropole s'est engagée dans le développement d'un projet de forêts urbaines qui se déploie sur 1 400 ha d'espaces naturels et agricoles, répartis en 3 sites sur 8 communes de l'agglomération nantaise.

Le but de ce projet :

- favoriser la présence de l'arbre sur ces espaces sous différentes formes (boisement, haie bocage, verger), en lien avec les propriétaires publics comme privés et différents partenaires institutionnels ;
- développer des sites « puits de carbone » et des îlots de fraîcheur sur le territoire, s'inscrivant

dans la feuille de route transition énergétique et contribuant au PCAET ;

- offrir aux habitants des espaces de loisirs et de découverte de la nature à proximité des zones urbaines.

L'année 2020 s'est caractérisée par :

- la mise en œuvre du plan-guide « L'arbre et les forêts de demain », document fixant un cadre pour développer la place de l'arbre sur le territoire, à la fois sur les trois sites « expérimentaux » des forêts urbaines et sur d'autres secteurs de la métropole à horizons 2030-2050. Ce plan-guide, qui résulte d'une démarche de concertation avec les différentes parties prenantes du projet (propriétaires, agriculteurs, représentants d'usagers, professionnels forestiers et agricoles...), est structuré autour de 4 orientations (développer et valoriser les espaces boisés, découvrir les forêts, innover à partir de l'arbre, faire ensemble) ;
- la poursuite d'un plan de gestion forestier sur un site d'environ 50 ha et des travaux de plantations et d'entretien sur les autres parcelles métropolitaines et communales ;
- la poursuite d'animations pédagogiques et de découvertes sur un cycle « Arbre-Bois-Forêts ».

Soutenir et développer l'agriculture

Dès sa création, Nantes Métropole a considéré l'agriculture comme une activité économique essentielle au développement équilibré de l'agglomération. Elle a institué les partenariats nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé, avant de s'engager pour le renforcement de l'agriculture périurbaine dans les documents d'urbanisme.

L'année 2020 a notamment permis à Nantes Métropole, associée à la Chambre d'Agriculture, CAP44, GAB44, Terre de Liens et la SAFER, de poursuivre différentes actions :

- l'accueil des porteurs de projets : 30 porteurs de projets ont été accompagnés via un appel à manifestation d'intérêt. Une réflexion a été menée concernant leur implantation sur le territoire et la mise en place de 15 nouvelles installations ;
- la contribution au Projet Alimentaire Territorial (PAT), en particulier concernant l'engagement n°1 « Développer des productions alimentaires contribuant à la transition écologique » et la prise en compte des autres engagements concourant à « une alimentation locale, durable et accessible à tous » ;
- le développement de l'agriculture biologique, axe fort de l'engagement 1 du PAT s'est traduit par le déploiement de la démarche « Sensibio » auprès de 20 exploitants agricoles. Cette démarche permet de mieux comprendre les freins sociologiques, psychologiques et techniques à la conversion bio. Ceci va se traduire par la mise en place d'actions concrètes en 2021 (ouvertures de fermes bio, création de groupes techniques thématiques, réalisation de diagnostics individuels de conversion...) ;
- l'accompagnement des transmissions, avec une démarche de sensibilisation des agriculteurs de 3 communes (Sautron, Orvault, la Chapelle-sur-Erdre). 8 exploitants agricoles ont accepté cette sensibilisation et deux d'entre eux veulent être accompagnés pour la transmission de leur exploitation.

Définir et mettre en œuvre les objectifs opérationnels de la feuille de route alimentaire

L'année 2020 a été dédiée à l'organisation de la déclinaison opérationnelle des objectifs du PAT.

Un tableau de bord de suivi des objectifs a servi de base au travail de bilan évaluatif, conduit par le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA). Représentatifs de la diversité de système alimentaire local, ses 22 membres, issus des réseaux professionnels et associatifs, sont engagés individuellement pour 3 ans.

En 2020, trois sessions du CMAA ont été organisées : une première rencontre en mars, une consultation de prospective (« temps d'après ») en octobre et un rendez-vous axé sur l'exploration du chantier prioritaire « agriculture » en décembre.

A noter que la préparation des 2^e Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable a été engagée en 2020. Cet événement d'ampleur nationale est co-organisé entre Nantes Métropole, le CNPFT, Terres en Villes, le Voyage à Nantes, l'ADEME et la DRAAF. Initialement prévu en 2021, il est reporté à septembre 2022 en raison des contraintes liées au Covid 19.

Chiffres clés 2020

- 16 427 ha d'espaces naturels, soit 30,7 % du territoire, dont 9 250 ha de zones humides (issus du PLUm).
- 16 772 ha d'espaces agricoles exploités, soit 31,4 % du territoire (issus du PLUm).
- 241 exploitations agricoles générant 1 400 emplois directs.
- 5 zones Natura 2000 protégées à l'échelle européenne sur 7 062 ha, soit 13,5 % du territoire.
- 31 Znieff (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), dont 21 de type I (dimensions réduites et accueillant au moins une espèce déterminante ou un habitat écologique patrimonial) et 10 de type II (plus étendues, représentatives d'entités paysagères bien conservées).
- 154 espèces végétales remarquables (protégées, rares ou menacées) dont 88 liées aux zones humides et milieux aquatiques.
- 408 espèces animales.

PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS

Nantes Métropole exerce la compétence « Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions ». À ce titre, elle développe depuis 2001 une approche globale et concertée des risques, pollutions et nuisances, basée sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux : les 24 communes, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services de l'État, les gestionnaires de réseaux et acteurs économiques, la société civile, les chercheurs. Depuis décembre 2014, Nantes Métropole est également compétente en matière de police spéciale des périls sur 8 communes de la Métropole dont Nantes.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des habitants, les objectifs de Nantes Métropole sont :

- d'apprendre à vivre avec les risques et de réduire les vulnérabilités du territoire et de l'organisation ;
- d'améliorer la qualité du milieu de vie et de lutter contre les nuisances.

Vers un territoire résilient

La résilience d'un territoire est sa capacité à gérer une catastrophe et à la surmonter.

À Nantes Métropole, cette vision de la gestion des risques articulée autour de la notion de résilience passe notamment par :

- la prévention, via une politique d'urbanisme intégrant les risques ;
- l'anticipation, via des plans de gestion de crise à l'échelle communale et métropolitaine.

Mesures significatives :

- appui de Nantes Métropole aux 24 communes pour réaliser et faire vivre les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : 22 communes ont arrêté leur PCS fin 2020 et les 2 autres sont en cours ;
- Plan d'Intervention en cas de Crise sur la métropole (PIC) : il permet aux services métropolitains de réagir rapidement en cas de situation exceptionnelle (incendies, problèmes de circulation routière, coupures d'eau, tempêtes, inondations, déminages...);
- principe d'amélioration continue avec des exercices de simulation de crise, la formation des élus et des agents, la capitalisation des retours d'expérience qui permettent de consolider cette organisation de l'urgence.

Des dispositifs dédiés à la gestion des risques et des crises

Nantes Métropole dispose de trois services spécialisés pour organiser son action sur le terrain :

- le Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation Logistique (CRAIOL) : un numéro unique pour joindre Nantes Métropole 24 h/24 et 7j/7. Un opérateur répond aux sollicitations urgentes, analyse la demande et l'information (notion d'urgence, contexte, domanialité) et déclenche les actions nécessaires (demande d'intervention, de décision, information des services...). Il gère également les pics d'appels en cas d'événements importants et devient un soutien en cas de crise majeure ;
- le secteur Prévention et Gestion des Risques : il s'agit d'une équipe opérationnelle intervenant sur les sinistres survenant sur le territoire nantais et en appui à la coordination en gestion de crise. Agissant le plus souvent en complément de l'intervention des services de secours, cette équipe prend toutes les mesures d'urgence permettant la sauvegarde de la population sinistrée. En cas d'événement majeur affectant une autre commune de Nantes Métropole, elle viendrait si besoin en soutien de l'organisation municipale concernée.

Les équipes du CRAIOL et du secteur Prévention et Gestion des Risques ont été particulièrement mobilisées en 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, notamment concernant :

- la gestion logistique des équipements de protection sanitaire des agents ;
- la coordination des Plans de Continuité d'Activité, des Plans de Reprise d'Activité, de la préparation à la seconde vague ;
- l'animation d'un réseau Covid-19 avec les 24 communes.
- la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux (COPRE) : elle est composée d'une équipe opérationnelle de techniciens chargés de la lutte contre les pollutions (eau, air, sols) et de la prévention des risques industriels présents sur le territoire. Pivot de partenariats exceptionnels avec les sapeurs-pompiers du SDIS 44 et la DREAL, la COPRE dispose de moyens d'intervention et d'investigation permettant une prise en compte et un traitement fluide et complet de toute atteinte environnementale affectant le territoire. A noter, depuis 2020 et par voie de conventionnement, l'activité opérationnelle de la COPRE a été étendue au territoire des cinq intercommunalités du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

En complément, sur le volet prévention du risque d'incendie, Nantes Métropole, aux côtés des sapeurs-pompiers et des maires, s'assure de la bonne couverture de ce risque et du bon état du réseau des 7 030 points d'eau incendie publics et 788 points d'eau incendie privés implantés sur l'agglomération.

À noter que les moyens métropolitains et nantais dédiés aux risques et à la sécurité civile ont été mis en commun depuis le 1^{er} janvier 2015 avec le secteur « Prévention et gestion des risques » qui pilote la politique publique de prévention et de gestion des risques de la Ville et de la Métropole.

Enfin, Nantes Métropole gère la fourrière intercommunale, déléguée par convention à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

L'application locale de la directive européenne inondation

11 communes de la Métropole sont identifiées « Territoire à Risque Important d'Inondation » au titre de la directive inondation : une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été adoptée en 2018. Ainsi, un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI d'intention Loire aval) comportant 29 actions a été mis en œuvre entre 2018 et 2021 afin de réduire les impacts d'une inondation majeure de la Loire sur le territoire.

Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants

En matière d'air et de risques émergents, Nantes Métropole est associée aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie :

- Plan Régional Santé Environnement « 3 » et Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère avec une participation active aux études et aux travaux engagés par Air Pays de la Loire chargé de surveiller la qualité de l'air.

En matière de lutte contre le bruit, conformément à une directive européenne, Nantes Métropole a élaboré son projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement. Il s'agit d'un programme d'actions qui vise à anticiper, réduire et corriger les effets du bruit.

En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la Métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. Il s'agit de permettre la poursuite du développement numérique du territoire, indispensable à son attractivité.

Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public

Une coopération intercommunale pour rationaliser les moyens et optimiser le dispositif

Dans le cadre de la loi NOTRe et d'un schéma de mutualisation entre la Métropole et les 24 communes, un groupe de travail engagé avec 10 communes a identifié les besoins de couverture sur certains espaces publics en matière de vidéoprotection.

Au regard des réseaux existants et de l'impératif de protection des personnes et des biens, la mise en œuvre d'une démarche collective de mutualisation des moyens et des coûts est apparue nécessaire (complexité, pilotage dynamique).

C'est ainsi qu'il a été proposé aux communes volontaires, dans le cadre d'un service commun métropolitain, la création d'un Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU).

Ce dispositif vise le développement d'un système de vidéoprotection raisonné, cohérent, compatible et évolutif, tout en assurant l'implantation de caméras sur le territoire des communes intéressées. En adhérant au service commun, les communes participantes bénéficient d'une part, d'une assistance technique permettant la mise en œuvre de caméras, leur exploitation et leur maintenance, d'autre part, d'une mutualisation des coûts d'exploitation et de maintenance. Nantes Métropole participe également financièrement à la constitution des réseaux de caméras implantés sur leur territoire.

4 communes ont souhaité intégrer ce service commun :

- Nantes (138 caméras) ;
- Saint-Herblain (22 caméras) ;
- Rezé (12 caméras) ;
- Vertou (12 caméras).

Un dispositif dévolu à la protection et gestion de l'espace public

La mise en œuvre du centre de supervision urbain métropolitain, créé le 16 avril 2018, s'inscrit dans le strict respect de la réglementation applicable en matière de vidéoprotection. De plus, si elle le souhaitent, les communes participantes peuvent créer une charte et/ou un comité d'éthique chargé de veiller à la protection des libertés individuelles.

Les caméras reliées au CSU sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics caractérisés par une délinquance significative et des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Des sites spécifiques à enjeux, du fait de leur configuration ou de leur situation de vulnérabilité particulière, peuvent également être équipés.

La vidéoprotection sur l'espace public répond aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens ;
- répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- aider les services de police et gendarmerie à la résolution d'enquêtes ;
- participer au secours aux personnes.

Une prise en charge globale, continue et partagée des difficultés de tranquillité publique

Les missions du CSU consistent à :

- recevoir les flux vidéo des caméras des communes. 15 opérateurs spécialisés pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras ;
- prendre en charge globalement les préoccupations de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire concerné ;
- travailler en lien étroit avec les forces de l'ordre (signaler des faits délictueux, effectuer des recherches) et contribuer au secours aux personnes ;
- réaliser les extractions d'images sur réquisitions judiciaires (conservation de 15 jours) et renvoyer de manière continue les images à l'Hôtel de Police de Nantes.

Un dispositif complémentaire : la vidéoprotection des bâtiments publics

À la demande des communes, Nantes Métropole a lancé un marché en groupement de commandes visant à équiper en vidéoprotection les bâtiments publics. Ce marché a été notifié en décembre 2018.

16 communes (Basse-Goulaine, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Vertou) ont adhéré à ce groupement.

Chiffres clés 2020

- 22 Plans Communaux de Sauvegarde.
- 15 645 appels traités par le CRAIOL (9 250 appels entrants 6 430 appels sortants).
- 142 interventions de la COPRE en matière de pollutions des milieux, 151 visites et dossiers préventifs sur sites et activités effectués.
- 1 389 contrôles débit / pression.
- 32 hydrants installés, 146 hydrants renouvelés, 41 hydrants réparés ou déplacés.
- 89 procédures de péril engagées dont 14 ayant été suivies d'arrêtés.
- 430 supports de stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole (pylônes, châteaux d'eau, églises, immeubles).
- 5 comités techniques intercommunaux en charge de viser les projets d'implantation sur le territoire métropolitain.
- 695 stations radioélectriques (antennes des exploitants d'infrastructures radioélectriques).

CSU :

- 138 355 vidéo-patrouilles exercées par le CSU.
- 685 visionnages vidéo réalisés par les opérateurs du CSU sur demande des forces de l'ordre.
- 546 extractions d'images réalisées sur réquisition judiciaire.

Les actions territoriales**PÔLE SUD-OUEST**

Le Pôle Sud-Ouest regroupe huit communes :

Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes

54 686 habitants (INSEE-RP- population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

4994 établissements (COMPAS décembre 2020)

18 461 emplois estimés (AURAN, à partir INSEE-SIRENE 2017)

22 711 logements (DDTM 01/01/2020)

3 573 logements sociaux (15,73%) (DDTM inventaire SRU mars 2021)

420 km de voirie (Pivert 2018)

13079 hectares

114 agents

Coordonnées :

Parc de la Bouvre

3 boulevard Nelson Mandela

44 340 Bouguenais

Tél. : 02 28 00 16 00

Budget du pôle 2020**Fonctionnement dépenses :**

Budget : 1 404 515 € ; mandaté : 1 346 908 € soit 96 %

Fonctionnement recettes :

Budget : 32 140 € ; mandaté : 14 117 € soit 44 %

Investissement :

Budget : 10 307 589 € ; mandaté : 9 665 626 € soit 94 %

Budget assainissement 2019**Eaux usées**

Branchements et extensions : 221 504 € ; mandaté : 188 401 soit 85 %

Réhabilitation : 685 088 € ; mandaté : 622 814 € soit 91 %

Eaux pluviales

Branchements et petites extensions : 16 350 € ; mandaté : 1 522 € soit 9 %

Travaux de réhabilitation structurelle : 30 169 € ; mandaté : 4 172 € soit 14 %

Budget Déplacement

Aménagement voirie bus et quai bus : 55 225 € ; mandaté : 757 € soit 1,3 %

Budget Stationnement

Extension P+R : 150 000 € ; mandaté : 139 590 € soit 93 %

Bouaye

8 052 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

743 établissements (COMPAS décembre 2020)

1 328 emplois dans le secteur privé- total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

3 405 logements (DDTM 01/01/2020)

443 logements sociaux (13,01%) (DDTM mars 2021- Inventaire article 55 SRU)

61 km de voirie

1 383 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Réfection de chaussée rues de la Noé et de Nantes
- Remplacement de 39 luminaires rues du Sixte, Aristide Briand, routes des Mares et de la Tindière, La Galimondaine et rond point de Nokoué

Gestion des espaces publics

- Carrefour route de Paimboeuf – route de Bouguenais
- Réfection de l'accotement et du cheminement piétons en bicouches jaune
- Rue de la Garelière - réfection de l'accotement au carrefour avec la rue de la Rive
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Programme annuel du Point à temps, curage, fauchage, marquages routiers...
- Études sur le passage en zone 30 de l'agglomération
- SDA. Réfection de trottoirs rue de Nantes entre les n°26 et 40
- Suivi de proximité sur la ZAC Les Ormeaux

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Opérations d'urbanisme en ZAC : Les Ormeaux → projet école Victor Hugo
- Opération d'habitat dans le diffus : Les Échoppes / Épine Sud (OAP)
- Instruction réglementaire de 77 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 236 dossiers ADS

- Foncier
 - Instruction de 160 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 26 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : site de la Mévellière
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : construction d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mou* PROJET RENOV

Développement économique

- 25 créations d'établissements sur la commune, lesquels intègrent à la fois les entreprises artisanales mais aussi les auto-entrepreneurs, les commerçants, les professions libérales (source : DIANE)
- Commercialisation de la zone d'activités des Coteaux de Grand Lieu : organisation d'une consultation pour l'attribution des lots S2 et S3 et validation de trois nouveaux prospects ; un accord de cession a été donné à l'entreprise "SAPRENA" lot S2 d'une surface de 5 047 m², à l'entreprise "SOCODEP" lot S3 d'une surface de 4 546 m². Pour le lot 8C d'une surface de 8 556m², l'entreprise « SANEJO » a montré son intérêt pour l'acquisition de ce lot. La crise sanitaire a nécessité le report des projets des entreprises qui ont conservé des options sur les 3 lots.
- Signature de l'acte de vente pour le lot D (1 774 m²) avec l'entreprise Novalt Energie ; finalisation de la procédure de remise des ouvrages et de rétrocessions foncières.
- Une étude commerciale, réalisée sur la commune en 2018, a permis de préciser le calendrier de développement des différents secteurs du bourg. Ainsi, un premier projet est constitué par un programme immobilier privé face à la place des échoppes qui accueillera des cellules à vocation commerciale, à échéance 2025

Déplacements

Sur Bouaye :

- Aménagement de l'extension du P+R de la gare
- Fin de l'étude de sécurisation des arrêts de bus VM751A accès à la ZA de la Forêt
- Début de l'étude aménagement cyclable rue de la Borne Seize

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Bouguenais

19 962 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

2 069 établissements (COMPAS décembre 2020)

10 660 emplois secteur privé- total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

8 523 logements (DDTM 01/01/2020)

1 797 logements sociaux (21,06 %) (DDTM mars 2021 - inventaire article 55 SRU)

120 km de voirie

3150 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Aménagement du centre-bourg
- Aménagement rue de la Forge
- Étude d'aménagement du village Rolly
- Réfection de chaussées rues du Jauvray, Emile Zola, Jean Jaurès, Bouletière, de Beauvoir, de Pornic et rond-point des Pontreaux
- Remplacement de 275 luminaires rues des Champs Bougon, Pasteur, Hélène Boucher, Pierre Anne, Beau Soleil, Coteaux, Nelson Mandela, des Pontreaux, Port Lavigne, Gouretterie et chemin du vieux Clos
- Rue du Champs Toury, remplacement de câbles

Gestion des espaces publics

- Rue des Écoles – Passage en zone 30 avec création d'un îlot séparateur de chaussée au débouché Jules Ferry
- Neustrie – Urbain Le Verrier – créations de zones bleues et pose de mobiliers (appuis vélos)
- Chemin des Coteaux – réfection du chemin en bicouches
- Rue de la Pierre Anne – pose de mobiliers (potelets) – renforcement de la signalisation horizontale et verticale
- Village « La Ville au Denis » - modification des sens de circulation
- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Travaux de voirie utiles au déploiement de la navette autonome dans le pôle IRT Jules Verne : mini-giratoire, signalisation, élagage...
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Suivi de proximité sur la ZAC Moulin Cassé / Croix rouge

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Croix Jeannette

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Suivi des études Plan-Guide Aéroport et Neustrie-Bastille
- Opérations d'habitat dans le diffus : participation aux rencontres de présentation du projet Boiteau rue Aristide Briand
- Instruction technique de 249 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Foncier
 - Instruction de 383 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 48 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation :
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Ranjonnière
 - Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles, en lien avec les acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, GAB, CAP 44, Terres de Liens, CIAP, SAFER) – site retenu pour l'accueil d'une activité agricole : Sensives Boirières - installation d'un éleveur de porc de plein-air
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mon* PROJET RENOV
 - Projet Forêts Urbaines : développement de la trame verte boisée à travers 3 sites expérimentaux, dont un à Bouguenais. Déploiement d'une démarche de concertation multi-acteurs et grand public pour élaborer le plan guide des forêts de la métropole à horizon 2030-2050

Développement économique

- 67 nouveaux établissements comprenant les entreprises, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, professions libérales, nouvelles entreprises, se sont installés sur la commune avec créations et transferts d'activités (source DIANE)
- Finalisation de l'étude commerciale relative au secteur des Couëts. Restitution aux commerçants et mise en œuvre du plan d'actions
- Accompagnement de la réflexion sur la restructuration du centre commercial de la Croix Jeannette
- Accompagnement des commerçants durant le réaménagement du centre-bourg (mise en place d'une CRA)

- Réunions de travail régulières avec les services du Port de Nantes Saint-Nazaire. Interface avec les autres directions de Nantes Métropole
- Suivi des projets des entreprises, en lien avec les services du Port de Nantes Saint-Nazaire : Mise en service de la plateforme de traitement et valorisation des terres ECOPOLE, portées par les entreprises Suez et Charrier
- Suivi des entreprises de la filière nautique sur le secteur de Port Lavigne
- Accompagnement du projet d'installation de la COLAS à proximité de l'IFSTTAR
- Accompagnement de la transformation de l'IFSTTAR en Université Gustave Eiffel au 1 janvier 2020 (jalonnement, projets d'évolution du site)
- Pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais -Saint-Aignan de Grand Lieu)
 - Mise en œuvre du pacte d'attractivité et de développement économique entre Nantes Métropole et Airbus : amélioration des cheminements vélos, proposition d'amélioration de la sortie du site
 - Commercialisation foncières ZAC Croix Rouge/Moulin Cassé : en raison de la crise sanitaire, report des projets des entreprises avec prolongement des réservations de terrains
 - Parc de Moulin Cassé, aménagé par Loire Océan Développement, ouverture des entreprises Bonnefon, Williamson électronique
 - Parc du Nautilus, aménagé par Loire Océan Développement, Cession de terrains : 21 978 m² pour le CEA TECH. Septembre 2020, ouverture du centre de formation de l'UIMM
 - Accompagnement du projet de l'IRT Jules Verne : construction de ses locaux (halles technologiques et bureaux) sur le lot CR1
 - Accompagnement du projet de l'entreprise DAHER d'implantation d'un technocentre

Déplacements

Sur Bouguenais :

- Fin des études aménagement Loire à Vélo – Port à bois
- Dispositif éco-mobilité scolaire – École Chateaubriand
- Études de circulation et de stationnement secteurs centre bourg et les Couets

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Brains

2 894 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

204 établissements (COMPAS décembre 2020)

101 emplois secteur privé- total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

1 110 logements (DDTM 01/01/2020)

62 logements sociaux (5,59%) (DDTM mars 2021 - inventaire article 55 SRU) - non soumise à l'article 55

44 km de voirie

1 531 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Réfection voirie rues de l'Acheneau, des Jardins et de Port Saint Père
- Aménagement rues de la Guerche et du Coteau et carrefour de l'Acheneau et Port-Saint-Père
- Remplacement de 19 luminaires village la Barre- Achenenau – Grand Pesle

Gestion des espaces publics

- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- VM 11 - création d'une voie verte piétons/2 roues entre La Sauvagerie et l'entrée du bourg. Réalisation d'une traversée piétonne début 2021
- La Gautronnière – mise en place d'une chicane en entrée du village
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Lancement des consultations pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées rues des Primevères et Iris et Mortier
- Études de l'extension des réseaux d'eaux usées des villages Proutière, Jasson et Barbotinière

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Projet du pôle métropolitain sur l'ancien terrain de football – secteur des Cartrons : 15 logements individuels groupés et intermédiaires avec Nantes Métropole Habitat
- Instruction réglementaire de 40 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 39 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 47 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

- Instruction de 20 DIA SAFER
- Suivi des dossiers de transfert dans le domaine public
- Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole: élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
 - Suivi de la transmission de la ferme Prin et projet de la Ferme aux Enfants
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons): *Mon* PROJET RENOV
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé

Développement économique

- 3 nouveaux établissements installés sur la communes dont des entreprises artisanales, auto entrepreneurs, professions libérales : accompagnement des entreprises de la commune dans leurs projets et demandes (source DIANE)
- Ouverture le 16 mai 2020 d'une boutique dans le cadre de l'opération « ma boutique à l'essai » : soutien de la commune pour la mise à disposition de l'ancien local de la Poste au bénéfice de l'opération « Ma Boutique à l'Essai ». Le projet retenu est une boutique de créateurs rassemblant des créateurs locaux et proposant des ateliers créatifs

Déplacements

Sur Brains :

- Lancement étude de circulation et de stationnement du bourg

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

La Montagne

6 405 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

561 établissements (COMPAS décembre 2020)

1 571 emplois secteur privé- total estimé(AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

2 712 logements (DDTM 01/01/2020)

408 logements sociaux (15,04%) (DDTM mars 2021 - inventaire article 55 SRU)

36 km de voirie

364 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Début des travaux d'aménagement des rues Violin et de la Mairie
- Aménagement du carrefour rues du Cimetière et Docteur Roux
- Réfection de chaussée rue de la Belle Etoile et boulevards National et Bellevue
- Remplacement de 30 luminaires et 10 mâts rue Louis Arago

Gestion des espaces publics

- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Rue Allende – réfection des trottoirs et stationnements entre Tramblay et Mendès France
- Rue Mendès France – réfection des trottoirs entre place Jean Moulin et Allende
- Programme annuel de curage, fauchage, marquages routiers...

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Opérations d'habitat dans le diffus : plusieurs projets sur la route de Bouguenais
- Opérations d'habitat en ZAC : La Gaudinière, préparation du dossier de réalisation, accompagnement du pôle Sud-Ouest, puis participation à sa suppression
- Suivi du projet de construction de la nouvelle caserne du SDIS – ZAC Montagne Plus
- Instruction réglementaire de 70 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 111 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 104 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 5 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes

- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : la Haie Durand – secteur aussi concerné pour la compensation des zones humides ZAC Montagne Plus (caserne du SDIS)
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : construction d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mou* PROJET RENOV
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé

Développement économique

- 15 nouveaux établissements ont été créés sur l'année 2020 Ces chiffres intègrent les entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professions libérales (source : DIANE)
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et demandes
- Visites spontanées d'entreprises
- Mise à jour des panneaux signalétiques des pôles commerciaux de proximité (Grand-Pré, Similien Guérin)

Déplacements

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Le Pellerin

5 347 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

422 établissements (COMPAS décembre 2020)

335 emplois secteur privé- total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

2 204 logements (DDTM 01/01/2020)

351 logements sociaux (15,93 %) (DDTM mars 2021 - inventaire article 55 SRU)

47 km de voirie

3 065 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Fin des travaux d'aménagement rue de la Jaunaie et giratoire Bois Tillac
- Réfection de voirie rue de la Génolière et quai du Docteur Provost
- Remplacement de 48 luminaires rues de la Jouardais et de la Génolière

Gestion des espaces publics

- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Boulevard Jean Monnet, réfection de trottoirs en bicouches côté nord entre Hermitage et rue de la Jouardais
- Rue de la Jouardais, réfection de l'accotement en bicouches côté habitations entre le nouveau cimetière et la rue de la Génolière
- Réhabilitation du parking Hubert-Chiche en revêtement type Starmine, pose de mobiliers
- Schéma directeur d'Accessibilité (SDA) : réfection des trottoirs de la rue de La Jouardais (des deux côtés près du collège, du côté ouest près du supermarché)
- Rue de l'Anguille – réfection de la rue en partie basse
- SDA – réfection élargissement de trottoirs rue du Clos Grillé et Jouardais
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Opération d'habitat diffus : Croix Hubin, Château Sourdille, opérations rue de la Jaunaie
- Instruction réglementaire de 15 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 187 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 103 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

- Instruction de 35 DIA SAFER
- Suivi des dossiers de transfert dans le domaine public
- Régularisation de servitudes
- Engagement des négociations foncières pour l'acquisition de l'emplacement réservé n°5-7
- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Sud Gaillard
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mon* PROJET RENOV
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec la nouvelle Conseillère en Énergie Partagé

Développement économique

- 8 créations d'établissements parmi lesquelles des entreprises, artisans, commerçants, auto entrepreneurs, professions libérales : accompagnement des entreprises dans leurs projets et leurs demandes (source : DIANE)
- ZAC de la Bréhannerie : vente d'un lot de 1 000 m² à l'entreprise MANIFER et commercialisation en cours du dernier lot d'une surface de 3 435 m²

Déplacements

Sur Le Pellerin :

- Aménagement chaudière rue de la Jaunaie (1,2 km)

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

4 019 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

465 établissements (COMPAS décembre 2020)

4 186 emplois secteur privé- total estimé-(AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

1 581 logements (DDTM 01/01/2020)

101 logements sociaux (6,39%) (DDTM mars 2021 - inventaire article 55 SRU)

45 km de voirie

1 794 hectares

Principales actions 2020

Voie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Réfection de chaussée rues des Ecobuts et de la Paillerie
- Remplacement de 30 luminaires routes de la Lucaserie, du Taillis et du Champ de Foire

Gestion des espaces publics

- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Réfection chaussée Easycold – Tronçon Nord Ecobuts route de la Forêt
- Renforcement de l'accotement route du Champ de Foire entre les n°2 et 6 (passerelle bois vers la Cave)
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Suivi de l'étude Plan-Guide Aéroport
- Suivi de projets d'habitat diffus : La Gendronnerie, Le Pommereau
- Instruction réglementaire de 11 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 94 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 99 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 34 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
 - Engagement des négociations foncières pour la création de la liaison cyclable Route de la Garotterie

- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Bel Air/Bertetteries
 - Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles, en lien avec les acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, GAB, CAP 44, Terres de Liens, CIAP, SAFER) – site retenu pour l'accueil d'une activité agricole : Bel Air Gauchoux
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Moulin* PROJET RENOV
 - Poursuite de l'étude AURAN-EDF sur la rénovation énergétique groupée de maisons individuelles avec 3 secteurs expérimentaux sur l'agglomération dont Saint Aignan de Grand Lieu. Les conclusions seront rendues début 2020
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé
 - Projet Forêts Urbaines : développement de la trame verte boisée à travers 3 sites expérimentaux, dont un à Saint Aignan de Grand Lieu. Déploiement d'une démarche de concertation multi-acteurs et grand public pour élaborer le plan guide des forêts de la métropole à horizon 2030-2050

Développement économique

- 10 créations d'entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, et professions libérales : accompagnement des projets et demandes des entreprises de la commune (source DIANE)
- Zone de la Forêt : accompagnement de l'entreprise TIBCO dans son projet d'extension de bâtiment et d'installation d'ombrières photovoltaïques (préalable au dépôt de PC)

Information des entreprises de la ZA sur les travaux de sécurisation de la traversée de la VM 751
- Visite d'entreprises
- Pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais -Saint-Aignan de Grand Lieu)
 - Mise en œuvre du pacte d'attractivité et de développement économique entre Nantes Métropole et Airbus : amélioration des cheminements vélos, proposition d'amélioration de la sortie du site
 - Commercialisation foncière ZAC Croix Rouge/Moulin Cassé : en raison de la crise sanitaire, report des projets des entreprises avec prolongement des réservations de terrains
 - Parc de Moulin Cassé, aménagé par Loire Océan Développement, ouverture des entreprises Bonnefon, Williamson Electronique
 - Parc du Nautilus, aménagé par Loire Océan Développement, Cession de terrains : 21 978 m² pour le CEA TECH. Septembre 2020, ouverture du centre de formation de l'UIMM
 - Accompagnement du projet de l'IRT Jules Verne: construction de ses locaux (halls technologiques et bureaux) sur le lot CR1
 - Accompagnement du projet de l'entreprise DAHER d'implantation d'un technocentre
- Poursuite de la veille foncière réalisée dans le cadre du périmètre d'étude

Déplacements

Sur Saint-Aignan de Grand Lieu :

- Fin de l'étude cheminement piétons Renardières et Frémiou
- Fin de l'étude d'aménagement deux roues rue de la Garotterie

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Saint-Jean-de-Boiseau

6 073 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

388 établissements (COMPAS décembre 2020)

259 emplois secteur privé- total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

2 388 logements (DDTM 01/01/2020)

376 logements sociaux (15,74%) (DDTM mars 2021 - inventaire article 55 SRU)

43 km de voirie

1 140 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Aménagement place de la République et du Mortier
- Aménagement parking Port à Girard
- Fin des travaux du lotissement des Genêts
- Aménagement impasse de la Rivetière
- Réfection de voirie rues de la Fenêtre et de la Rivetière
- Remplacement de 101 luminaires rues du Pellerin, de la Cruaudière et Abbé Grenier

Gestion des espaces publics

- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Rue de la Communale, abattage d'arbres et réfection du trottoir
- Rue de la Cruaudière – réalisation d'un trottoir entre Vieux Four et Primevères
- Mise à jour de la signalétique de centre bourg
- Ouche Gérard – réfection des accotements bicouches
- Rue du Bac – mise en place de chicanes et écluses provisoires
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des frères Gohaud
- Extension du réseau d'eaux usées rue de la Cruaudière

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Opérations d'habitat dans le diffus : rue de la Croix Truin
- Suivi du lancement du projet de Maison de Santé – rue des Violettes

- Instruction réglementaire de 139 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 139 dossiers ADS
- Foncier :
 - Instruction de 121 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 71 DIA SAFER
 - Poursuite des négociations foncières pour la création de cheminements piétons (chemin des Diligences et rue de la Rivetière)
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation :
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Plateau des Gras
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie :
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Μοη* PROJET RENOV
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec la nouvelle Conseillère en Énergie Partagé

Développement économique

- 14 nouveaux établissements se sont installés sur la commune comprenant les entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professions libérales : accompagnement des projets et demandes des entreprises de la commune (source DIANE)
- Suivi et mise en action de l'étude commerciale réalisée sur la commune
- Zone d'activités du Landas : reste à commercialiser : 82 242 m² de terrains (étude ERC en cours)
 - DK ELEC : signature de l'acte de vente pour 1 900 m²
 - Suivi de la consultation pour un projet de village d'artisans sur un lot à l'entrée du lotissement (9 à 12 cellules artisanales)
- Centre commercial : Depuis le 26/11 : ouverture d'un Relais Poste au sein du Carrefour Contact suite à la fermeture du bureau de Poste
 - Suivi du projet d'extension de la Pharmacie
- Installation d'un nouveau panneau de signalétique du pôle commercial et mise à jour de l'affichage

Déplacements

Sur Saint-Jean-de-Boiseau :

- Extension de zone apaisée quartier Vieux Four (1,20 km)
- Aménagement de voies vertes rues du Landas, chemin du Bigand et des Ecobuts , pôle funéraire (0,90 km)
- Dispositif éco-mobilité scolaire – École Robert Badinter

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Saint-Léger-les-Vignes

1 934 habitants (INSEE - population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

142 établissements (COMPAS décembre 2020)

15 emplois secteur privé- total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

777 logements (DDTM 01/01/2020)

35 logements sociaux (4,50%) (DDTM mars 2021 - inventaire article 55 SRU) - non soumise à l'article 55

22 km de voirie

649 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Fin des travaux d'aménagement du centre-bourg
- Réfection de chaussée rues de Pornic et giratoire échangeur RD751
- Remplacement de 10 luminaires rue de la Minoterie

Gestion des espaces publics

- Piste cyclable entre St Léger et Bouaye, reprises d'enrobés ponctuelles
- Rue des Galochets – réfection du carrefour en enrobé rouge
- Rue du Moulin – réfection des trottoirs
- Rue du Marais – réfection de l'accotement
- Rue de la Minoterie – réfection de l'accotement entre les n° 2 ET 6
- SDA – réfection du trottoir rue de Nantes
- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm :
 - animation du réseau ADS sud-ouest par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du pôle
 - Groupe de suivi de la modification n°1
- Accompagnement et suivi de la réflexion sur le secteur des Galochets avec une nouvelle étude sur les zones humides du secteur
- Instruction réglementaire de 195 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 133 dossiers ADS
- Foncier :
 - Instruction de 45 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 17 DIA SAFER

- Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
- Agriculture / Alimentation :
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie :
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation d'un dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mou* PROJET RENOV
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec la nouvelle Conseillère en Énergie Partagé

Développement économique

- 5 nouveaux établissements se sont installés sur la commune (entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, profession libérale) : accompagnement des entreprises dans leur développement et leurs demandes (source DIANE)

Déplacements

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

PÔLE LOIRE, SÈVRE ET VIGNOBLE

Le pôle Loire, Sèvre et Vignoble regroupe cinq communes et un quartier nantais :

Saint-Sébastien-sur-Loire, Rezé, Les Sorinières, Vertou, Basse-Goulaine et le quartier Nantes Sud

124 261 habitants (pour les communes : INSEE-RP-population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ; pour les quartier nantais : INSEE RP – population municipale 2016)

13 056 établissements (Pour les communes : Compas 2020 ; pour les quartiers nantais : Cabestan 2019)

54 387 emplois estimés (AURAN à partir INSEE-SIRENE 2017 – Chiffres parus le 9/12/2020)

55 617 logements (08/2019)

9 674 logements sociaux (17,4%) (08/2019 ; inventaire art. 55 SRU)

813 km de voirie dont 611 métropolitains (2019)

9 062 hectares

141 postes permanents (identique à 2019)

Coordonnées :

6 Rue Marie-Curie

44 120 Vertou

Tél. : 02 72 01 26 00

Budget du pôle 2020 (budget principal)

Fonctionnement (hors masse salariale) :

- **Dépenses** : 1 787 141 €TTC (rattachements inclus)

- **Recettes** : 211 770,15 €TTC

Investissement :

- **Dépenses** : 11 592 832,39 €TTC

- **Recettes** : 691 532 €TTC

Budgets annexes 2020 (dépenses d'investissement)

- **Assainissement** : 385 987,37 €HT

- **Stationnement** : 88 904,38 €HT

- **Transports** : 241 640,22 €HT

Activité administrative

- **Mandats** : 2 149 / **Bons de commande** : 1 579

- **Marchés publics** : 18

- **Fiches réclamations/signalements** : 5 156 (+7,8%)

- **Courriers traités** : 808 (+6,0%)

- **Appels téléphoniques** : 18 825 (-6,5%)

- **Accueil visiteurs** : 3 357 (-29,7%)

Rezé

42 154 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

3 381 établissements (AURAN à partir Insee Sirene 2016)

4 583 établissements (Insee Sirene 01/01/2020)

17 860 emplois estimés (AURAN à partir Insee Sirene 2017 – Chiffres parus le 09/12/2020)

4 434 logements sociaux (22,3%) (08/2019 - Inventaire article 55 SRU)

199 km de voirie (2019)

1378 hectares

Budget investissement du pôle en 2020 pour Rezé (budget principal) : 2 855 599,60 €TTC

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Opérations PPI

- Poursuite du déploiement de la ville apaisée (2019-2020) à 30km/h
- Démolition d'habitations et création d'un parking à l'angle des rues Blandin/Laisné
- Démolition immobilière pour aménagements secteur 3 moulins
- Rue des ajoncs

Aménagements de proximité

- Impasse des Lauriers Verts (accessibilité, visibilité)
- Rues de l'Ilette , du Châtelier, Pierre Legendre carrefour Patisseaux (modération des vitesses)
- Rues Lucie et Raymond Aubrac/Cadoire (stationnement)
- Quartier Claire cité
- Rue de la Basse Île (sécurité cyclistes), de l'île Macé (extension parking)
- Rue des Hucasseries et carrefour E. Blandin (modération des vitesses, accessibilité)
- Rue du Lieutenant de Monti et rue du Dauphiné (accessibilité)

Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

- **Budget ERS 2019/2020 : 753 k€**
- Giratoires avenue Marie-Claude Vaillant Couturier, Victor Schoelcher, 18 Juin 1940, Grand Sud
- Rues des Naudières, des Déportés, du Château de Rezé, d'Ancenis
- Quartier de Trentemoult : rues Raymond Soulas, du Port et Raphaël Lancelot
- Rues du Moulin des Barres, des Hucasseries. René Guy Cadou, Pierre Cérésole et Georges Boutin

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 362
- Certificats d'alignement : 537

Éclairage public

- Chronographe : création d'un éclairage public (entre parking Saint Lupien et Chronographe)

Budget gros entretien en éclairage public 2019/2020 : 619 600 €

- 464 luminaires remplacés
- 20 armoires rénovées
- Pose de 16 bornes lumineuses sur le cheminement Ronkh Diawar vers le Chronographe
- Ajout de deux candélabres pour l'accessibilité à la Barakason
- Taux de pannes : 7,1 % du patrimoine / 6231 foyers lumineux

Assainissement (voir rapport annuel pour données générales)

- 108 844,46 € TTC de dépenses d'investissement eaux usées (petits travaux et extension)
- 306 contrôles de conformité
- 3 branchements réalisés

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : recensement des sujets à intégrer à la modification n°1 dont l'opposabilité (prévue début 2023).
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2020, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Opérations d'aménagement : ZAC Vert Praud, phase AVP ; ZAC Château : diagnostic, enjeux OAP Hôtel de Ville : parking silo ; ZAC PLI : phase AVP ; ZAC de la Brosse.
- Instruction technique des ADS : 229 dossiers.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 737,2 préemptions. Accompagnement de la commune dans la mise en place de la dématérialisation qui doit être effective au 01/01/2022.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) SAFER instruites : 61.
- Foncier : 17 acquisitions, 1 cession, 2 classements de voie, 2 actes notariés signés.
- Forêts urbaines : 1 préemption SAFER.

Transition écologique

- Projet de remise en culture des friches agricoles sur le secteur de Ragon.
- accompagnement des copropriétés et des propriétaires sur la réhabilitation thermique des immeubles collectifs et des maisons individuelles.

Développement économique

Suivi et accompagnement des entreprises / crise sanitaire

Relais d'informations auprès des entreprises sur les mesures et dispositifs d'accompagnement mis en place dans le contexte de crise sanitaire, notamment le Fonds territorial Résilience et dernièrement l'aide aux loyers commerciaux. Partenariat sur l'approvisionnement en EPI des établissements de santé et des entreprises en activité lors du 1^{er} confinement tout comme la réalisation d'une enquête pour qualifier l'impact de la crise sur les entreprises et mettre en place des mesures de soutien.

Webinaire de présentation des mesures de soutien économique pour faire face à la crise sanitaire : à l'initiative des élus de toutes les collectivités et animé par un collectif composé de la CCI, l'agence régionale Solutions&Co, CMA, Nantes Métropole, 10 participants.

- **Château de Rezé** : dynamisation du centre commercial, rencontre d'un porteur de projet d'épicerie et validation de l'affectation d'une des 2 cellules vacantes, pour du commerce ou service de proximité. A l'étude : candidatures de potentiels repreneurs du bar brasserie.
- **Commerce** : présentation de l'outil de suivi et d'analyse des polarités commerciales « Quid commerce » nouvellement mis à jour par l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise. Cette plateforme est indispensable pour accompagner l'implantation d'activité et leur pérennité.
- **Océane Nord** :
 - crèche inter entreprises, « Happy Ba'Bees » : poursuite de la construction et des engagements d'entreprises du MIN et du pôle agro alimentaire (48 berceaux réservés) ;
 - lancement d'un projet de mini big forest sur le parc d'activités ;
 - Ruffault traiteur : emménagement d'entreprise sur le pôle agro-alimentaire ;
 - poursuite de la commercialisation du pôle agro. Validation de nouveaux projets d'implantation : Le Vrai Goût, extension Dome Solar, Solivins, Creativ Burger.
- **Pirmil les Isles** : participation aux ateliers thématiques et veille sur le foncier économique.
- **Accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises** : recherches immobilières (19 rendez-vous entreprises), de partenaires ou de conseils. 22 projets suivis, soit 192 emplois concernés et 12 projets d'implantation aboutis dont 4 sur le pôle agro-alimentaire.
- **Pépinière Rezé Créatic** : 11 entreprises hébergées (dont 4 implantations nouvelles et 1 transfert en hôtel) soit 28 emplois.
- **Mouvements d'entreprises** : 528 créations et 149 cessations.

Déplacements

- Étude du Schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) : validation de la hiérarchie des voies.
- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public.
- Les études de stationnement prévues en 2020 ont été reportées (cf. situation sanitaire).

Saint-Sébastien-sur-Loire

27 508 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

2 277 établissements (Insee Sirene 01/01/2020)

11 587 emplois estimés (AURAN à partir Insee Sirene 2017 – Chiffres parus le 09/12/2020)

13 155 logements (2015)

1 783 logements sociaux (13,80%) (2018- Inventaire article 55 SRU)

105 km de voirie (2019)

1 166 hectares

Budget investissement du pôle en 2019 pour Saint-Sébastien (budget principal) : 1 712 283,51 €TTC

Principales actions en 2020**Voirie - Espace public****Opérations PPI**

- Place Marcellin Verbe : travaux provisoires
- Urbanisme tactique : rues du Douet (chaucidou) et Mermoz (chaucidou)
- Liaison cyclable boulevard de l'Europe – rue Charles Lindbergh

Aménagements de proximité

- Rues de Villeneuve et de la Pyramide
- Création de double sens cyclables rues de la Chaponnerie, du Petit Rocher, de la Comète, des Grands Noël's, de Villeneuve
- Rue des Marronniers : sécurisation accès et modération des vitesses

**Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)
budget 2019/2020 : 1 090 k€**

- Avenue de la Martellière, rues de Villeneuve, Jean-Baptiste Robert, des Déportés (giratoire), Aristide Briand, de la Pyramide, du Progrès, Bonne Garde, du Pâtis Brûlé, Henri Mainguet, de l'Ouche Quinet, des Gripôts, Walt Disney, du Bois Praud, du Largeau, Edouard Hervé, de Venise et Elisa Mercoeur, places Cambronne et des Ailes.

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 409
- certificats d'alignement : 362

Éclairage public

Budget ERS 2019/2020 : 412 000€

- 314 luminaires remplacés
- 6 armoires renouvelées
- Taux de pannes : 7,8 % du patrimoine / 4067 foyers lumineux

Assainissement

- 47 092,15 € TTC de dépenses d'investissement eaux usées (petits travaux et extension)
- 277 contrôles de conformité
- 1 branchement réalisé

- 80 tampons remplacés

Habitat Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm): recensement des sujets à intégrer à la modification n°1 dont l'opposabilité (prévue début 2023).
- Programme Local de l'Habitat (PLH): actualisation des fiches 2020, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Opérations d'aménagement: OAP Frêne Rond / pôle d'affaires Sud-Est: étude urbaine AURAN.
- Financement / aménagement: mémoire Master 2 sur les conditions d'instauration d'une d'une Taxe d'Aménagement Majorée, route de Clisson.
- Instruction des ADS: 105 dossiers.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites: 358, 1 préemption. Accompagnement de la commune dans la mise en place de la dématérialisation (effective au 01/01/2022).
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) SAFER instruites: 4.
- Foncier: 3 acquisitions, 2 cessions, 1 servitude. 5 actes notariés signés.

Transition écologique

- Accompagnement des copropriétés et des propriétaires sur la réhabilitation thermique des immeubles collectifs et des maisons individuelles.

Développement économique

• Suivi et accompagnement des entreprises / crise sanitaire

Relais d'informations auprès des entreprises sur les mesures et dispositifs d'accompagnement mis en place dans le contexte de crise sanitaire, notamment le Fonds territorial Résilience et dernièrement l'aide aux loyers commerciaux. Partenariat sur l'approvisionnement en EPI des établissements de santé et des entreprises en activité lors du 1^{er} confinement tout comme la réalisation d'une enquête pour qualifier l'impact de la crise sur les entreprises et mettre en place des mesures de soutien.

Webinaire commerçants de présentation des mesures de soutien économique pour faire face à la crise sanitaire: à l'initiative des élus et animé par un collectif composé de la CCI, l'agence régionale Solutions&Co, CMA, Nantes Métropole (30 participants).

• Commerce

Présentation de l'outil de suivi et d'analyse des polarités commerciales « Quid commerce » nouvellement mis à jour par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise. Cette plateforme est indispensable pour accompagner l'implantation d'activité et leur pérennité. Accompagnement de la première implantation en sud Loire du chocolatier Vincent Guerlais, allée de la gare d'Anjou.

• Parc d'activités Frêne Rond

Étude urbaine réalisée par l'AURAN sous pilotage métropolitain: il s'agit de disposer d'un plan de développement pour requalifier et faire de ce secteur un pôle affaires et de loisirs majeur. 1^{er} comité de pilotage de lancement en novembre suivi de plus de 20 rendez-vous individuels réalisés avec les entreprises et principaux propriétaires et/ou exploitants du parc d'activités.

La situation sanitaire impacte les activités de loisirs indoor et de restauration de ce secteur. La ville, la Métropole et le conseil régional ont particulièrement été à leur écoute dans la recherche de leviers financiers leur permettant de survivre.

• Accompagnement de porteurs de projet et d'entreprises:

- recherches immobilières (19 rendez-vous entreprises), de partenaires ou de conseils, des demandes d'informations diverses ;
- Appui à la commercialisation d'opérations immobilières et de rez-de-chaussée commerciaux : programmes Primalys et Promogim (Rte de Clisson), projets tertiaires "St Seb 2" et "Avenir" et le futur bowling (rue M. Curie - Frêne Rond).
- Mouvements d'entreprises : 292 créations et 54 cessations.
- Adhésion de Nantes Métropole au réseau « Saint-Sébastien Entreprises ».

Déplacements

- Première phase de l'étude Ville Apaisée sur toute la commune.
- Étude du Schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) : validation de la hiérarchie des voies.
- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public.
- Étude des aménagements cyclables liée au déconfinement :
 - création de pistes cyclables temporaires ;
 - création de stationnements vélo.

Vertou

24 868 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

2 785 établissements (Insee Sirene 01/01/2020)

10 553 emplois estimés (AURAN à partir Insee Sirene 2017 – Chiffres parus le 09/12/2020)

10 434 logements (2015)

1 148 logements sociaux (11,10 %) (2018 - Inventaire article 55 SRU)

199 km de voirie (2019)

3 568 hectares

Budget investissement du pôle en 2020 pour Vertou (budget principal) : 3 132 288,56 €TTC

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Opérations PPI

- Aménagement du boulevard de l'Europe, entre la rue du Général de Gaulle et le boulevard Luc Dejoie (opération Bretonnière)
- Route du Mortier Vannerie et rue Aimé Delrue, réaménagement général
- Route de la Gare, couloir bus à proximité de la gare
- Rue du 30 décembre 1866
- Démarrage des travaux du quai de la Chaussée des Moines (travaux du conseil départemental, co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Vertou portée par Nantes Métropole)
- Démolition maison préalable à l'aménagement du carrefour route de Clisson / Impasse du Laurier Fleuri

Aménagements de proximité

- Boulevard de l'Europe : sécurisation, aménagement d'un cheminement PMR, modification du stationnement (mis en longitudinal)
- Rue H. Delahaye (modération des vitesses)
- Rue de la Maladrie dégagement de visibilité au droit du n°28

Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

Budget ERS 2019/2020 : 1 600 k€

- Giratoire de la Presse au vin, du Mortier Vannerie, route de Saint-Fiacre
- Boulevard Auguste Priou, rues de l'Hôpital, de la Minée, des Cornuelles, de la Hée, de la Verrie, de la Grelrière, du Jaunereau, des Poëzeries, des Lorrents, de la Haute Noë Rocard, de la Quiltrie, du Moulin de l'Herbray, de l'industrie, Henri Charpentier, avenue des Tilleuls

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 598
- Certificats d'alignements : 368

Éclairage public

Budget ERS 2019/2020 : 283 400€

- 236 luminaires remplacés

- 3 armoires rénovées
- Taux de pannes : 8,6 % du patrimoine 4649 foyers lumineux

Assainissement

- 490 884,66 € TTC de dépenses d'investissement eaux usées en 2020 de petits travaux et extension
- 255 contrôles de conformité
- 21 branchements réalisés

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : recensement des sujets à intégrer à la modification n°1 dont l'opposabilité est prévue début 2023 ; suppression de servitudes de visibilité EL5 au carrefour route des Sorinières / Perdriaux / Noë Rocard.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2020, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Opérations d'aménagement : OAP 8 Mai / 11 Novembre : définition d'un programme d'équipements publics ; OAP Ouche Catin – Henri Lesage : plan de composition, définition du programme, cession phase AVP ; OAP Gare : poursuite des acquisitions, finalisation partie Ouest. AVP rue des Maraichers, cession de terrains, programme, forme urbaine / espace public.
- Financement / aménagement : TAM mémoire Master 2 sur les conditions d'instauration d'une Taxe d'Aménagement Majorée , route de Clisson. PUP, élaboration d'un Projet Urbain Partenarial pour l'opération SOGIMMO (OAP 8 Mai / 11 Novembre).
- Instruction des ADS : 327 dossiers.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 463, 4 préemptions. Accompagnement de la commune dans la mise en place de la dématérialisation (effective au 01/01/2022).
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) SAFER instruites : 67.
- Foncier : 19 acquisitions, 4 cessions, 1 servitude. 5 actes notariés signés.
- Agriculture : Poursuite du travail sur les friches agricoles.

Transition écologique

- Agriculture : poursuite du travail sur les friches agricoles.
- Accompagnement des propriétaires sur la réhabilitation thermique des immeubles collectifs et des maisons individuelles.

Développement économique

Suivi et accompagnement des entreprises / crise sanitaire

Relais d'informations auprès des entreprises sur les mesures et dispositifs d'accompagnement mis en place dans le contexte de crise sanitaire, notamment le Fonds territorial Résilience et dernièrement l'aide aux loyers commerciaux. Partenariat sur l'approvisionnement en EPI des établissements de santé et des entreprises en activité lors du 1^{er} confinement tout comme la réalisation d'une enquête pour qualifier l'impact de la crise sur les entreprises et mettre en place des mesures de soutien.

1^{er} Webinaire commerçants du territoire pour présenter les mesures de soutien économique face à la crise sanitaire : à initiative de la municipalité avec l'association « Vertou les commerces que j'aime » en partenariat avec Nantes Métropole au titre de la plateforme de e-commerce "Ma Ville Mon Shopping" (19 participants)

- **Commerce** : présentation de l'outil de suivi et d'analyse des polarités commerciales « Quid commerce » nouvellement mis à jour par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise. Cette plateforme est indispensable pour accompagner l'implantation d'activité et leur pérennité.
- **Grands comptes**
 - BN, accompagnement de l'État-Directe et des collectivités Région Pays de la Loire, Ville de Vertou et Nantes Métropole pour pérenniser ce site historique de production propriété d'un groupe étranger.
 - Maisons du Monde : accompagnement de leur développement (nouveaux locaux).
- **Requalification du parc industriel de la Vertonne** : poursuite du plan d'actions
 - Mission 1 - Optimisation foncière afin de dégager de nouveaux espaces d'accueil d'entreprises** :
 - ex site Chronopost : une dizaine d'offres d'acquisition reçues par le crédit bailleur, en négociation avec le propriétaire. Ce bien est toujours occupé illicitement par de nombreuses familles Roms.
 - un village d'entreprises/ 7 rue de la Maladrerie : PC accordé à l'opérateur AXDOM en juillet 2020 + 4 000m² de SP. Livraison 1^{er} semestre 2022. Déjà de nombreuses réservations.
 - Mission 2 - Pôle fédérateur / village artisanal** : création d'un pôle de services aux entreprises (salle de réunion mutualisée, conciergerie, espaces de co-working et de restauration) et d'un village artisanal sur le site des Verreries (6 et 8 000m² potentiels de SP). Des réunions de travail régulières avec le promoteur du propriétaire devraient aboutir à un dépôt de permis de construire en 2021.
 - Mission 3 - Signalétique et synergie inter-entreprises** : approche environnementale : la démarche collective relative à la "transition écologique" initiée en 2019 se poursuit mais la 1^{ère} action retenue par les entreprises ("la collecte de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques" » a été reportée en 2021 (cf. crise sanitaire). Signalétique : finalisation du renouvellement, mise en place des deux "relais informations services", plans du parc d'activités pour guider les clients et fournisseurs des entreprises du parc d'activités.
 - Mission 4 - Espaces publics** : réception en 2020 de l'aménagement de la route du Mortier Vannerie desservant la BN ; poursuite des études pour améliorer les modes actifs.
- **Porte de Vertou** : ouverture de la crèche NA ! au rez-de-chaussée de l'immeuble tertiaire.
- **Henri-Lesage** : projet urbain mixte combinant bureaux,-commerces et logements intégrant le développement de l'entreprise RMA. Point d'avancement régulier, ce projet d'extension et de restructuration représentera 5 000 m² de surface plancher à terme et plus de 300 salariés. Un dépôt du permis de construire est envisagé en 2021 pour une livraison en 2023.
- **Accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises** (12 rendez-vous entreprises) sur des recherches immobilières, de partenaires ou de conseils, des demandes d'informations concernant les futurs aménagements et travaux, la signalétique, les flux de circulation...
- Mouvements d'entreprises : 294 créations et 102 cessations

Déplacements

- Étude de faisabilité passerelle piétonne et cycles sur la Sèvre quartier du Chêne.
- Étude du Schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) : validation de la hiérarchie des voies.
- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public.
- Étude des aménagements cyclables liés au déconfinement :
 - création de pistes cyclables temporaires ;
 - création de stationnements vélo ;
 - expérimentation rue du pont de l'arche.

Nantes Sud

11 794 habitants (Insee -Population municipale 2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2018)

1 474 établissements (Compas 2020)

6 602 emplois (Compas 2018)

5 465 résidences principales (taxe d'habitation 2013)

1 531 logements sociaux (28%) (RPLS 2013)

30 km de voirie (2019)

274 hectares

Budget investissement du pôle 2019 pour le quartier Nantes Sud (budget principal) : 696 561,54 €TTC

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Opérations PPI

- Plan Paysage et Patrimoine : jalonnement piéton entre la Sèvre et le quartier Clos Toreau.
- Place du Pays Basque , fin des travaux.
- Rue saint Jacques, élargissement des trottoirs face à la sortie de l'hôpital.

Aménagements de proximité

- Mise en zone 30, avec priorité à droite Secteur Civelière/Gilarderie, secteur Ripossière.
- Sécurisation carrefour Fromenteau/Gilarderie.
- Mise à sens unique de la rue de la Gilarderie entre Fromenteau et Civelière.
- Boulevard Joliot Curie : création place PMR.
- Rue des œillets : matérialisation du stationnement.

Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

Budget ERS 2019/2020 : 115 k€

- Rues Bonne Garde, Gabriel Fauré, des Oeillets.

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 135
- Certificats d'alignements : 58

Assainissement

- 117 549, 60 €TTC de dépenses d'investissement eaux usées en 2020
- 82 contrôles de conformité
- 10 branchements réalisés et 250 ml de collecteur réhabilité

Éclairage public

Budget ERS 2019/2020 : 219 400 €

- 218 luminaires remplacés
- 4 armoires renouvelées

Taux de pannes : 2,3% du patrimoine / 1 864 foyers lumineux

Habitat et Urbanisme

- Opérations d'aménagement : ZAC PLI : participation à l'élaboration de l'AVP.
- Financement / aménagement : TAM mémoire Master 2 sur les conditions d'instauration d'une d'une Taxe d' Aménagement Majorée, route de Clisson.
- Instruction des ADS : 59 dossiers.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 156, 2 préemptions.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) SAFER instruites : donnée non connue.
- Foncier : 3 acquisitions, 1 servitude, 4 actes notariés signés.

Transition énergétique

- Accompagnement des propriétaires sur la réhabilitation thermique des immeubles collectifs et des maisons individuelles.

Développement économique

- **Suivi et accompagnement des entreprises / crise sanitaire** : relais d'informations auprès des entreprises sur les mesures et dispositifs d'accompagnement mis en place dans le contexte de crise sanitaire, notamment le Fonds territorial Résilience et dernièrement l'aide aux loyers commerciaux.
Webinaire commerçants nantais le 15 décembre au format CCI, SolutionsCo, CM, NM avec les quartiers de Doulon-bottière, Nantes Erdre, Ile de Nantes, Bellevue, Chantenay (30 participants).
- **Commerce** : présentation de l'outil de suivi et d'analyse des polarités commerciales « Quid commerce » nouvellement mis à jour par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise. Cette plateforme est indispensable pour accompagner l'implantation d'activité et leur pérennité.
Lion d'Or : participation à la programmation économique des RDC de l'opération immobilière nantaise intégrant Lidl, afin de préserver la diversité de l'offre sur cette polarité intercommunale et notamment sur la rive sébastiennaise.
- **Accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises** sur des recherches immobilières, de partenaires ou de conseils, des demandes d'informations concernant les futurs aménagements et travaux, la signalétique, les flux de circulation...

Déplacements

- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public.

Basse-Goulaine

9 268 habitants (Insee - Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

980 établissements (Insee Sirene 01/01/2020)

3 987 emplois total estimé (AURAN à partir Insee Sirene 2017 – Chiffres parus le 09/12/2020)

3 639 logements (2015)

382 logements sociaux (10,5 %) (2018 - Inventaire article 55 SRU)

61 km de voirie (2019)

1 374 hectares

Budget investissement en 2020 du pôle pour Basse-Goulaine (budget principal) : 971 915,18 €TTC

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Opérations PPI

- Aménagement du terminus de la C9 (Champagnère)
- Aménagement de la rue Busson Billault et du carrefour avec la rue de la Croix des Fosses
- Finalisation de l'aménagement de la route du Loroux Bottereau et de la rue du Launay Bruneau
- Rue de l'île Chaland, création d'une liaison cyclable vers le quartier de l'île Chaland

Aménagements de proximité

- Rues de la Cassardière et du Parc (sécurité piétons)
- Rue des Coupries (modération des vitesses de circulation)
- Rue du Grignon, accessibilité du trottoir et mise en voie verte de piste cyclable

Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

Budget ERS 2019/2020 : 296 ke

- Giratoire de la Herdrie, de la Plée.
- Rue de Goulaine. du Moulin Soline. des Vallées, rue de l'Arche et des Petites Nouettes.

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 153
- Certificats d'alignements : 113

Éclairage public

Budget ERS 2019/2020 : 112 800€

- 148 luminaires remplacés
- Taux de pannes : 8,3 % du patrimoine 2 155 foyers lumineux

Assainissement

- 18 177, 60€HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2020.
- 88 contrôles de conformité
- 3 branchements réalisés

- 20 ml Extension du réseau d'assainissement eaux usées.

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : recensement des sujets à intégrer à la modification n°1 dont l'opposabilité est prévue début 2023.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2020, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Opérations d'aménagement : rue de la Jarnigarnière
- Instruction des ADS : 152 dossiers.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 137. Accompagnement de la Commune dans la mise en place de la dématérialisation qui doit être effective au 01/01/2022.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) SAFER instruites : 29.
- Foncier : 24 acquisitions, 1 cession. 3 actes notariés signés.

Transition écologique

- Accompagnement des copropriétés et des propriétaires sur la réhabilitation thermique des immeubles collectifs et des maisons individuelles.

Développement économique

- **Accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises** sur des recherches immobilières, de partenaires ou de conseils, des demandes d'informations concernant les futurs aménagements et travaux, la signalétique, les flux de circulation...
- **Commerce** : Présentation de l'outil de suivi et d'analyse des polarités commerciales « Quid commerce » nouvellement mis à jour par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise. Cette plateforme est indispensable pour accompagner l'implantation d'activité et leur pérennité.
- **Mouvements d'entreprises** : 85 créations et 39 cessations

Déplacements

- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public.

Les Sorinières

8 669 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

957 établissements (Insee Sirene 01/01/2020)

3 798 emplois total estimé (AURAN à partir Insee Sirene 2017 – Chiffres parus le 09/12/2020)

3 376 logements (2015)

396 logements sociaux (11,50%) (2018 - Inventaire article 55 SRU)

58 km de voirie (2019)

1302 hectares

Budget investissement en 2019 du pôle pour Les Sorinières (budget principal) : 2 224 184,00 €TTC

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Opérations PPI

- Création de l'aire de covoiturage de la Courneuve
- Création de 2 quais bus (Champ Fleuri et arrêt mairie)
- Aménagement de la rue Rue du Champ de Foire et d'une voie verte rue de la Chatterie
- Aménagement de la Rue des Arrentés et de la rue de la Guindonnière (achèvement prévu en 2021)

Aménagements de proximité

- Rue de la Fernière (sécurisation, mise en accessibilité des arrêts de bus)
- Rue des Lauriers et rue de la Haussière (modération des vitesses et traversées piétonnes)
- P+R : travaux d'accessibilité

Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

Budget ERS 2019/2020 : 297 k€

- VM57 route des Basses Bouteilles, route de Bon Acquet, de la Filée, les Hérays
- Giratoire du Moulin des Landes
- Rue de la Blanchardière, de la Bruyère
- Lieu-dit le Taillis

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 204
- Certificats d'alignements : 130

Éclairage public

Budget ERS 2019/2020 : 225 800€

- 255 luminaires remplacés
- 6 armoires rénovées

- Taux de pannes : 9,6 % du patrimoine / 1 603 foyers lumineux

Assainissement

- 60 188, 28 €HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2020.
- 68 contrôles de conformité.
- 10 branchements réalisés.
- 40 ml d'Extension du réseau d'assainissement eaux usées.

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : recensement des sujets à intégrer à la modification n°1 dont l'opposabilité est prévue début 2023.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2020, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Opérations d'aménagement : Sanglerie : Permis d'Aménager délivré et définition des espaces publics ; ZAC Cœur de Ville : îlot Nord ; secteur Ouest centre ville Priimalys ZAC des Vignes : AVP tranche 4. Porte sud , AVP Rue de Nantes
- Instruction des ADS : 202 dossiers.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 162, 1 préemption. Accompagnement de la Commune dans la mise en place de la dématérialisation (effective au 01/01/2022).
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) SAFER instruites : 14.
- Foncier : 11 acquisitions. 3 actes notariés signés.

Transition écologique

- Accompagnement des propriétaires sur la réhabilitation thermique des immeubles collectifs et des maisons individuelles.
- Friches agricoles : travail identifié autour du contournement ouest du centre ville.

Développement économique

- **Suivi et accompagnement des entreprises / crise sanitaire** : Relais d'informations auprès des entreprises sur les mesures et dispositifs d'accompagnement mis en place dans le contexte de crise sanitaire, notamment le Fonds territorial Résilience et dernièrement l'aide aux loyers commerciaux.

Webinaire commerçants 26/11 au format CCI, Solutions&Co, CMA, NM(PLSV) avec le club d'ent. «Le RESSOR» (18 participants). Intro et conclusion par Damien GROS, conseiller municipal chargé de l'économie.

- **Océane Sud** : village d'entreprises « Activity » de Concept-ty : inauguration du 23/09/2020 à l'invitation du promoteur et de la Ville des Sorinières (30 personnes présentes). Satisfaction générale sur cette opération conduite en 4 ans seulement entre l'initiative et la commercialisation complète (une centaine d'emplois pour 10 entreprises implantées).
- **Cœur de ville** : suivi du volet commercial en lien avec la DTA Est Agglo, LOMA, Groupe Chessé, accompagnement et information des porteurs de projets sur l'opération, échanges avec les enseignes alimentaires.
- **Commerce** : dans le cadre de la présentation de l'outil de suivi et d'analyse des polarités commerciales « Quid commerce » par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise, le diagnostic de la polarité du centre-bourg mis à jour. Les préconisations renforçant le projet cœur de ville sont retenues.

- **Accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises** sur des recherches immobilières, de partenaires ou de conseils, des demandes d'informations concernant les futurs aménagements et travaux, la signalétique, les flux de circulation...
- Interlocuteur régulier du RESSOR club d'entreprise investit dans la vie municipale et la collaboration inter-entreprises
- **Mouvements d'entreprises** : 106 créations et 3 cessations

Déplacements

- Schéma directeur d'accessibilité (SDA) : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement de l'espace public.

PÔLE ERDRE ET LOIRE

Le pôle Erdre et Loire regroupe quatre communes et deux quartiers nantais :

Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, quartiers Doulon-Bottière et Nantes-Erdre

106 069 habitants (pour les communes : Insee - Population municipale 2014 en vigueur au 1^{er} janvier 2017 ; pour les quartiers nantais : Insee RP - population municipale 2013)

6 093 établissements (pour les communes : Insee Sirene 2015 ; pour les quartiers nantais : Insee Sirene 2013)

57 983 emplois total estimé (emploi total estimé : AURAN à partir Insee Sirene 2016)

46 100 logements (pour les communes : parc de logements Filocom 2013 ; pour les quartiers nantais : résidences principales Taxe d'habitation 2013)

11 242 logements sociaux (pour les communes : DDTM 1^{er} janvier 2015 inventaire SRU ; pour les quartiers nantais : RPLS 2013)

695 km de voirie (Piver 2015)

10 574 hectares

198 postes d'agents

Coordonnées :

222, boulevard Jules Verne

44 923 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 28 20 22 00

Budget du pôle 2020

Investissement : 7 405 960 €

Fonctionnement : 2 104 344 €.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) instruites : **1 309**

Autorisations du Droit des Sols (ADS) instruites : **808**

Carquefou

Principales actions en 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement du chemin de la Savaudière en accompagnement de la ZAC du Verger
- Aménagement de la rue de la Charmelière et sécurisation de la VM 37
- Renouvellement arboré rue des Chevrettes
- Études :
 - pour l'aménagement de l'Avenue des Villages ;
 - pour la sécurisation du carrefour de l'Ebeaupin ;
 - pour l'aménagement du secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens (amélioration des modes actifs et des transports en commun).

Opérations ERS

- Rénovation de chaussée route de Saint-Mars du Désert entre RP Clouet et Princes, rue Arago, route de Rabinard, avenue de Nantes entre Thalie et Tennis, rue Léonard de Vinci entre A Briand et ouvrage de franchissement du Charbonneau, route des Tourbières au droit de la double écluses, chemin des Gruellières
- Rénovation du rond-point de Port Jean et le mail de la Mainguais
- Rénovation des trottoirs rue des Chevrettes, rue du Tertre angle impasse du Tertre
- Rénovation du parking de la Croix Verte
- Rénovation de la placette de stationnement chemin de la Savaudière
- Rénovation du pavage du centre ville

Aménagements de proximité

- Sécurisation de la piste cyclable route de Paris avec pose de glissières, poteaux bois et amélioration de la signalisation
- Transformation de la piste cyclable en voie verte Route de Carquefou
- Sécurisation du passage piéton de Sercel
- Modification du jalonnement rond-point du Verger
- Clôture du carrefour du Tertre
- Aménagement de places de stationnement rue de Bel Air

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Mise en accessibilité rue de Chateaubriand entre Sévigné et Mendès France

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune

dans les voies suivantes : rues des Antilles, Junon, quartier de la Savaudière, boulevard de l'Épinay, route de Carquefou, rond-point des Bornes.

- Renouvellement de candélabres et de supports d'éclairage (mats) : rue de Danemark, chemin de la Savaudière, rue André Maurois.
- Extension de réseau : route de Thouaré, création des giratoires du SDIS et de Maubreuil.
- Éclairage de 10 arrêts de bus scolaires (dont certains en solaire).

Assainissement

- Réhabilitation d'un collecteur d'eaux usées et branchements Avenue des Villages

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projets îlot centre-ville, base nautique municipale Port-Jean
- Belle Étoile nord : coordination avec service développement économique d'un projet émergeant dans le diffus, faisabilité par un aménageur
- ZAC de la Fleuriaye 2 : collecte du récolement des ouvrages exécutés en tranche 1 parallèlement à la phase chantier de la tranche 2
- ZAC du Verger : préparation des remises d'ouvrages parallèlement à la phase chantier
- ZAC du Moulin Boisseau : expertise technique sur le volet espaces publics
- ZAC Haute-Forêt : collecte du récolement des ouvrages exécutés et préparation des remises d'ouvrages et suivi du projet d'aménagement d'une aire d'accueil de Gens du voyage
- ZAC du Clouet Est : transfert foncier finalisé, dernière condition à la clôture de la ZAC
- Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est agglo)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 244
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 30

Environnement

- Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov maisons individuelles
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- Accompagnement de projets d'entreprises : 26 projets suivis dont 11 aboutis dans des domaines d'activités très variés : commerces, services à la personne...

- Accompagnement des entreprises dans le contexte de crise sanitaire : sollicitation des entreprises carquefoliennes à titres de contribution (production de masques, gels, respirateurs, matériel médical), diffusion des dispositifs actualisés d'accompagnement des entreprises, diffusion dispositif aide aux loyers commerciaux novembre 2020
- Mouvements d'entreprises : 19 créations, 4 nouvelles implantations, 5 transferts, 27 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Rencontres régulières avec le GIE de la Fleuriaye

Commercialisation ZAC économiques

- Suivi opérationnel des travaux et de la commercialisation avec l'aménageur : ZAC Haute-Forêt – 18 entreprises : projets en cours, derniers terrains commercialisés sur 3 lots, soit 2,7 ha (LM Conseil, Transports Dutay/Air Liquide, Trelleborg).
- ZAC Clouet – : ZAC partie Est entièrement commercialisée. Projet Village Entreprises partie Ouest.
- ZAC Fleuriaye 2 : programme tertiaire Cécodia : commercialisation des 3 500 m² achevée, accompagnement projet reprise local « La Cafette » par Carquefood.
- Requalification de la ZAC Moulin-Boisseau : accompagnement des porteurs de projets du pôle Indoor sur le volet économique. Pour rappel : 56 400 m² de logements collectifs, 46 maisons individuels, 6 000 m² d'activité économique tertiaires, 900 m² de commerces, 1 pôle sportif indoor et des jardins partagés.
- Projet aménagement secteur Belle Étoile Nord : dialogue avec aménageur LOD, recherche de prospects industriels, étude de projet d'aménagement sur un potentiel de 35ha.
- Secteur déchetterie Carquefou : étude projet économique en complémentarité avec la future déchetterie et destiné à accueillir/recycler les déchets des professionnels.
- Requalification de sites industriels : accompagnement démarrage du projet de plate-forme logistique LIDL (12ha, 74.000 m² couverts à démolir et 53.000 m² à reconstruire) à la place du bâtiment ex-SEITA, Parc du Tertre (site ex-Trelleborg) : accompagnement commercialisation (2 entreprises, 1 Village d'Entreprises), Zone Industrielle Nantes-Carquefou (Projet M. Labiche, Projet CHIMIREC, reprise bâtiment ex-CIC, bâtiment ex-Philips).

Commerces

- Actualisation de diagnostics des pôles commerciaux de proximité du centre-bourg de Carquefou, de la galerie marchande du Super U de la Fleuriaye et de La Désirade en lien avec l'Auran.
- Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...
- Mise en œuvre du plan d'action issu de l'étude de positionnement sur les commerces du centre-bourg de Carquefou.

Sainte-Luce-sur-Loire

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagements cyclables sur les rues du Stade, de la Bougrière, des Noës, des Hortensias, des Pâtureaux, du boulevard Pasteur dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Communal des Déplacements Doux (phase 2)
- Aménagement route du Plessis, rue de la Loire et allée des Charmilles (travaux différés au printemps 2021)
- Étude des aménagements sur la suite de la rue de la Loire et rue des Roches
- Étude de faisabilité pour la sécurisation de l'axe Louis Gaudin

Opérations ERS

- Rénovation de la chaussée rue de Cormier rouge (1ère partie), allée des 3 chênes, rue des glycines, allée des Rossignols
- Rénovation de trottoirs secteur Noisetiers/Bouleaux/Tilleuls, secteur Pré Fleuri/Saules/Mottay, secteur Genêts/Chataignerai/Pervenches/Iris/Lupin
- Rénovation du domaine public devant la Maison des Associations

Aménagements de proximité

- Aménagement TAN rue Jean Moulin, aménagement sécuritaire arrêt Minais
- Pose d'un protique sécurisé Belle Rive
- Aménagement d'un cheminement doux à la Gagnerie
- Réaménagement de la piste cyclable rue des Roses
- Sécurisation d'un avaloir EP par pose de clôture rue des 3 chênes

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Mise en accessibilité rue de l'Erdre

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune dans les voies suivantes : allée des Rouges Gorges, rue du Bas Carteron, rue des Lupins, rue des Floralties, rue de Fresnes, rue de Rose, rue du Stade, rue du 8 mai 1945, place des Bleuets, rue du Béarn, rue du Poitou, rue d'Aunis, rue de Saintonge, rue de Provence.
- Renouvellement de candélabres et de supports d'éclairage (mats) : rue des Capucines.

Assainissement

- Réhabilitation d'un collecteur d'eaux usées et branchements rue de la Loire et Place Jules Ferry

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projet intergénérationnel de résidence senior associée à MAM rue de la Loire, suivi AMO îlot Loire (OAP centre-ville 2)
- ZAC des Thébaudières : prescriptions d'accès pour la tranche 3
- ZAC de la Minais : participation aux études urbaines sur les secteurs restant à urbaniser, instruction technique de permis de construire, récolement et collecte/analyse des DOE pour les autres secteurs
- ZAC des Indulgences : veille durant phase travaux et instruction technique de permis de construire
- ZAC Maison Neuve 2 : récolement et analyse DOE pour préparation des remises d'ouvrages
- Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est agglo)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 118
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 225

Environnement

- Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Rénov maisons individuelles
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille économique

- Accompagnement de projets d'entreprises : 20 projets suivis et 8 projets aboutis
- Accompagnement des entreprises dans le contexte de crise sanitaire : sollicitation des entreprises lucéennes à titres de contribution (production de masques, gels, respirateurs, matériel médical), diffusion des dispositifs actualisés d'accompagnement des entreprises, diffusion dispositif aide aux loyers commerciaux novembre 2020, accompagnement entreprises en difficulté
- Mouvements d'entreprises : 19 créations ; 2 nouvelles implantations ; 24 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Déploiement de la signalétique sur les Parcs d'Activités de Sainte-Luce-sur-Loire

Commercialisation de la ZAC économique de Maison-Neuve 2

- 17 entreprises + 4 cessions foncières : 41 283 m² foncier ; 14 880 m² de surface plancher (SP) avec 673 emplois immédiats et un potentiel de création de 17 emplois. Suivi opérationnel des travaux et de la commercialisation avec l'aménageur. Appui à la commercialisation du village artisanal Concept-Ty

- ZAC Maison Neuve 2 : préparation des remises d'ouvrages parallèlement à la phase chantier + cession des lots 8, 9b et 5b (Projet Living Packets)

Commerces

- Actualisation des diagnostics des pôles commerciaux de proximité du centre-bourg de Sainte-Luce-sur-Loire et de la rue de la Cadoire en lien avec l'Auran
- Suivi de l'étude de développement commercial sur le territoire de la commune. Accompagnement à la mise au point d'un plan d'action en lien avec l'association des commerçants
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...

Thouaré-sur-Loire

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement de la rue du Val de Loire et de la place centre ville : poursuite des travaux (livraison au 2ème trimestre 2021)
- Aménagement de la rue de la Maurienne
- Étude pour la sécurisation du carrefour de l'Ebeaupin

Opérations ERS

- Traitement des accotements et terre plein à l'intersection Bellevue/Challonges avec reprise de chaussée et signalisation horizontale
- Reprise du chemin de l'Ermitage
- Reprise des trottoirs Bellevue/Ermitage, impasse des Gémeaux, rue du Point du Jour angle Pré Poulain
- Rue de Homberg (14-16) – reprise du Parking

Aménagements de proximité

- Rue de Beaulieu angle Vallon : création plateau surélevé en Intersection
- Rue de la Barre André : création d'un dos d'âne
- Rue de la Saulzaie : pose d'une lisse en bois
- Route de la Hilière : création d'une glissière de sécurité
- Rue du Saule Blanc : sécurisation du bassin d'orage par la pose d'une clôture

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune dans les voies suivantes : parking du complexe sportif du Collège, rue de la Chainé, rue de la Chardonnerie, rue de la Maurienne, place de la Mairie.
- Renouvellement de candélabres et de supports d'éclairage (mats) : rue du pint dec de la Métairie, rue du Rocher (passage en LED).

Assainissement

- Reprise d'une canalisation d'eau pluviale en traversée de chaussée et busage rue de Pampric

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : accompagnement de la ville pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur son projet de lotissement communal, poursuite de la régularisation foncière de la place centrale et de ses abords
- ZAC du Saule Blanc : compléments des DOE et levée des réserves en préparation des transferts foncier

- ZAC des Deux Ruisseaux - tranche 1 : remise des ouvrages faite, levée de réserves en cours en préparation des transferts fonciers
- ZAC des Deux Ruisseaux - tranche 2 : collecte des récolement et DOE, parallèlement à la veille sur les travaux de la rue Arthur Rimbaud
- ZAC des Deux Ruisseaux - tranches 3 à 8 : participation aux échanges relatifs aux études pré-opérationnelles de la ZAC
- Mise en oeuvre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est agglo)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 104
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 145

Environnement

- Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)
- Accompagnement du lancement de projet communal de ferme pédagogique
- Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov maisons individuelles
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- Accompagnement de projets d'entreprises : 9 projets en cours et 4 projets aboutis
- Accompagnement des entreprises dans le contexte de crise sanitaire : Sollicitation des entreprises thouaréennes à titres de contribution (production de masques, gels, respirateurs, matériel médical), diffusion des dispositifs actualisés d'accompagnement des entreprises, diffusion dispositif aide aux loyers commerciaux novembre 2020, accompagnement entreprises en difficulté
- Mouvements d'entreprises : 12 créations ; 2 nouvelles implantations, 4 transferts ; 10 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Commercialisation des zones d'activités en fonction des projets d'implantation des entreprises
- Accompagnement de projets d'entreprises sur leur emprise foncières
- Suivi du pôle dans les actions conduites par le club d'entreprises « Thouaré Dynamic »
- Participation au Forum Emploi
- Déploiement de la signalétique sur les parcs d'activités thouaréens

Commerces

- Actualisation des diagnostics du pôle commercial de proximité du centre-bourg de Thouaré-sur-Loire en lien avec l'Auran

- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...
- Présentation de l' étude commerce réalisée par le cabinet AID. Diagnostic et plan d'actions

Mauves-sur-Loire

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Requalification des espaces publics du centre-ville – phase 2
- Etude pour la requalification des espaces publics du centre ville – phase 3

Opérations ERS

- Rue de la Sensitive : reprise des trottoirs et de la signalisation horizontale, dont la place PMR
- Rue du Moulin du Bois : reprise de l'accotement côté Pair

Aménagements de proximité

- Rue du Port : reprise du garde corps
- rond-point de la Croix : reprise du terre plein central
- Quartier du port : fourniture et pose d'un Totem

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune dans les voies suivantes : rue du Choiseau et rue de l'Alberg.
- Renouvellement de candélabres et de supports d'éclairage (mats) : Chemin Pavé.
- Passage d'un nouveau réseau aérien : rue du Prieuré.

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : mise en œuvre du PUP lié à l'OAP Jacques Prévert (3 conventions signées), accompagnement des réflexions de la commune sur îlot de la rue du Carteron (groupement de professionnels de santé, déplacement pharmacie et logements sociaux), maison Goldie
- ZAC Pontereau-Piletière : expertise technique sur le projet d'aménagement
- ZAC Centre-Bourg : veille sur les travaux et préparation protocole de remise d'ouvrage
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est aggro)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets : finalisation des transferts de foncier liés aux compétences métropolitaines
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 146
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 73

Environnement

- Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)
- Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov maisons individuelles
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique**Veille et accompagnement**

- Accompagnement de projets d'entreprises : 3 projet en cours et 2 projets aboutis, accompagnement relocalisation Loiretech
- Accompagnement des entreprises dans le contexte de crise sanitaire : Sollicitation des entreprises à titres de contribution (production de masques, gels, respirateurs, matériel médical), diffusion des dispositifs actualisés d'accompagnement des entreprises, diffusion dispositif aide aux loyers commerciaux novembre 2020, accompagnement entreprises en difficulté
- Mouvements d'entreprises : 1 création ; 3 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité

Commerces

- Actualisation des diagnostics du pôle commercial de proximité du centre-bourg de Mauves-sur-Loire en lien avec l'Auran
- Accompagnement sur le volet économique de la constitution du Pôle médical autour de l'actuelle pharmacie
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, la législation sur l'accessibilité des commerces...

Nantes Doulon/Bottière

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Etudes pour l'aménagement des rues Champollion et Valenciennes sud – Bottière Pin Sec

Opérations ERS

- Rénovation de chaussée rues de Monaco/Finlande, du Bois Briand (et impasse du Bois Briand), de Bénélux, Italie/Pays Bas, de Papotière et boulevard Prairie de Mauves (500ml avant le pont)

Aménagements de proximité

- Carrefour Croissant/Maraichers : création d'un plateau surélevé avec reprise des trottoirs

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Rue du Croissant : reprise des trottoirs ainsi que la signalisation horizontale

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité (pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande) réalisées sur la commune dans les voies suivantes : secteur de la Arrière, boulevard Auguste Peneau, rue Pontereau, rue Rivière, Boulevard du Manoir Saint Lo, place de Doulon, rue Menestrier, rue Fresnel, rue Verrier, rue Riveterie, rue Dunant, rue du Pré Hervé, rue de Phileas Fogg, parking du 161 boulevard des Belges.

Assainissement

- Création d'une traversée de chaussée et doublement de la canalisation d'eau pluviale chemin du Moulin des marais

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projet des abords de la mairie de Doulon associé au projet privé rue des Epinettes
- ZAC Doulon-Gohards : expertise technique sur les projets d'aménagement et instruction des permis de construire
- ZAC Bottière-Chénaie : instruction des permis de construire et collecte des récolements et DOE en prévision des remises d'ouvrages (éclairage public)
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la ville et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Nantes Est)

- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 99
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 337

Environnement

- Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Rénov copropriétés et maisons individuelles
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- Accompagnement de projets d'entreprises : 25 projets en cours et 13 projets aboutis
- Accompagnement des entreprises dans le contexte de crise sanitaire : Sollicitation des entreprises à titres de contribution (production de masques, gels, respirateurs, matériel médical), diffusion des dispositifs actualisés d'accompagnement des entreprises, diffusion dispositif aide aux loyers commerciaux novembre 2020, accompagnement entreprises en difficulté
- Mouvements d'entreprises : 42 créations ; 2 nouvelles implantations ; 14 transferts ; 41 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Hôtel d'entreprises : 1 entreprise accompagnée
- Étude de requalification de la ZA de Nant'Est : budgétisation des actions/travaux à mener à Court, Moyen et Long terme
- Commercialisation de la zone d'activité de Nant'Est Entreprises en fonction des projets d'implantation et de développement des entreprises
- Suivi et appui au club d'entreprises « Nant'Est Entreprises » sur leurs différentes problématiques
- Déploiement de la signalétique sur la ZA Nant'Est Entreprises
- Pilotage du volet économique du projet ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine)
- Suivi de la programmation d'un pôle ESS sur le quartier BPS

Commerces

- Actualisation de diagnostics des pôles commerciaux de proximité du Vieux Doulon, Bottière-Chénaie, Bottière et de la Mitrie en lien avec l'Auran
- Suivi mise en œuvre étude commerce secteur Vieux Doulon
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique...
- Dans le cadre du projet ANRU BPS - Nouveau cœur de quartier : rencontres et accompagnement des commerçants du quartier pour leur intégration dans ce nouveau projet.

Nantes-Erdre

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement des abords de la maison de quartier et du ruisseau des Sourdes à Port Boyer
- Aménagement de liaisons cyclables rues de Koufra
- Aménagement de la rue de l'île de Sein – phase 2 – début des travaux en novembre 2020
- Études pour l'aménagement du parvis de futur équipement public Halvèque et accompagnement de l'extension de l'école Beaujoire
- Etudes pour l'aménagement d'un parvis rue de la Gare de Saint Joseph de Porterie
- Études pour l'aménagement des carrefours Belges / Tortière / Lemoine et Belges / Coudray
- Etudes pour l'aménagement de la rue Josselin
- Etudes pour l'aménagement du secteur Chanterrie / Boisbonne / Européens (amélioration des modes actifs et des transports en commun).

Opérations ERS

- Ile de Sein : finalisation de la phase 1 du réaménagement
- Route de Carquefou : reprise de chaussée

Aménagements de proximité

- Mise en place de potelets rue Rollande de la Lassus, chemin de Boisbonne
- Aménagement impasse de la Conardièrre

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Mise aux normes de l'allée de Portricq, y compris marquage au sol

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

- Aménagement d'un parking, avec place PMR Route de Saint Joseph

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité (pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande) réalisées sur la commune dans les voies suivantes : rue des Vendanges, rue du Bèle, rue de falaise, rue du port, rue de Barthoulot, quartier de port Boyer, parking de la Beaujoire, parkings du parc des expositions, parking de la Roseraie, rue Racapé, quartier du Launay, Rue du Morbihan, rue de port Maria et rues adjacentes.
- Renouvellement de candélabres et de supports d'éclairage (mats) : Rue de l'île de Sein, Rue Rimbaud, Rue Niepce.

Assainissement

- Création d'un avaloir et branchement eau pluviale rue Armand Guniré et rue Jean Marie Mustière

- Création d'un branchement eau pluviale boulevard de la Beaujoire (Collectif)
- Réhabilitation d'un collecteur d'eaux usées et branchements rue Arthur Rimbaud et rue de Carquefou

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projets du secteur de l'Ouche Buron, projet Iconik aux Marsauderies
- ZAC Erdre Porterie : collecte des récolements et des DOE en préparation des remises d'ouvrages parallèlement à la phase chantier sur les sites Bourg Ouest et Bêle-Champ-de-Tir et instruction technique des permis de construire
- ZAC Champ de Manœuvre : expertise technique sur les projets d'aménagement et instruction des permis de construire
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la ville et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Nantes Est)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 97
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 226

Environnement

- Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov copropriétés et maisons individuelles
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- Accompagnement de projets d'entreprises : 42 projets en cours et 14 projets aboutis
- Accompagnement des entreprises dans le contexte de crise sanitaire : Sollicitation des entreprises à titres de contribution (production de masques, gels, respirateurs, matériel médical), diffusion des dispositifs actualisés d'accompagnement des entreprises, diffusion dispositif aide aux loyers commerciaux novembre 2020, accompagnement entreprises en difficulté
- Mouvements d'entreprises : 17 créations ; 1 nouvelle implantation ; 10 transferts ; 18 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Pépinière Hub Créatic : 3 entreprises accompagnées sur 57 hébergées
- Accompagnement projets restructuration/extension site des Batignolles (ACB, Kelvion, Cougnaud)
- Accompagnement volet économique lancement étude urbaine Route de Paris

Commercialisation de la ZAC économique de la Chantrerie

- Fin de la commercialisation de la ZAC avec l'aménageur. Réflexion sur l'extension à venir ZAC Chantrerie

- Accompagnement des réflexions menées sur la Chantrerie : Démarche de co-construction éco-mobilité avec les acteurs et élaboration du plan d'action avec 4 axes stratégiques, Appel à projet restauration, Devenir foncier Ecole Design, Plan Guide et aménagement urbain
- Concertation avec l'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) Chantrerie, association fédérant les acteurs
- Appui à la programmation et à la commercialisation des espaces privés à vocation d'activités : site Bouygues/Vilogia (ex-MHS), site Cogedim (ex-SCE), site Equatop (boulevard des Européens), site Elacom (rue Kastler)

Commerces

- Actualisation en lien avec l'Auran des diagnostics des pôles commerciaux de proximité de Saint-Joseph de Porterie, de l'Eraudière, Halvêque-Beaujoire, Croissant-Jules Verne et Coudray-Montbazon
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...
- Pilotage de l'étude Stratégie Commerce de proximité sur le secteur HBR et mise en œuvre plan d'action
- Accompagnement dans l'information travaux auprès des associations de commerçants (ARDAN, Coudray-Monbazon...)
- Appui à la commercialisation des rez-de-chaussée actifs au sein des programmes immobiliers (Marsauderies, Erdre Porterie, Bd de la Beaujoire...)

PÔLE ERDRE & CENS

Le pôle Erdre & Cens regroupe 3 communes de la métropole et 1 quartier nantais :

La Chapelle Sur Erdre, Orvault, Sautron et Nantes Nord

82 701 habitants

35 016 emplois total estimé

33 360 logements

3 325 logements supplémentaires (objectif PLH 2019 - 2025)

8 589 hectares

115 postes d'agents

Coordonnées

48 boulevard Einstein

44300 Nantes

Tél : 02 51 83 65 00

Budget du pôle 2020

Investissement :

Budget principal : 6 083 786 €, soit un taux de mandatement de 92,44 %

Fonctionnement :

Budget principal : 987 977 €, soit un taux de mandatement de 96,19 €

Sautron

9 078 habitants

739 établissements (Insee : établissements actifs 2015)

3 725 logements (Insee : logements 2016)

1 710 hectares

Principales actions en 2020**Voirie - Espace public**

Principales Opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- installation de sanitaires suite aux études pour la requalification de l'espace Phelippe Beaulieux

Voirie ERS

- rénovation de la chaussée rue de la Vallée entre les rues de la Fabrique et du Doussais
- rénovation de la chaussée rue du Cens
- rénovation de la chaussée allée du Bois

Travaux de proximité

- chemin de la Hubonnière : création d'une voie verte
- rue de la Ferme : sécurisation de la traversée piétonnes + totem école
- rue de la Chézine : création d'une traversée piétonne
- rue de la Bastille : aménagement de deux écluses (traversée piétonne et Guillocherie)
- rue du Cens : mise en place d'un chaucidou
- Éclairage public
 - rue du Bois Colin : remplacement de 19 candélabres et redimensionnement du réseau
 - rue de la Bastille : remplacement câble souterrain HS
 - ensemble de la commune : déploiement du nouveau système de commande RDSLIGHT
- Assainissement (eaux usées et pluviales)
 - 74 contrôles de conformité pour mutation immobilière
 - 11 branchements eaux usées et 2 branchements eaux pluviales
 - réhabilitation du réseau eaux usées rue de la Chézine : 110ml en tranchée ouverte et 490ml par chemisage
 - réhabilitation du réseau eaux usées au centre commercial du Haut Cormier : 40ml de tranchée ouverte (2^e intervention)
 - extension du réseau eaux usées rue de la Pentecôte : 22ml pour projet immobilier

Habitat, Urbanisme et Environnement**Urbanisme prévisionnel**

Dès septembre 2020, les services du pôle et de la DTA ont engagé avec la commune les travaux pour le lancement de la 1^{ère} modification du PLUM, après son approbation en 2019.

Urbanisme opérationnel et études**ADS :**

- 114 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 111 logements autorisés dont 30 logements sociaux. Les opérations significatives sont les suivantes :
 - 86 logements pour l'opération Quartus-Nacarat – OAP des Norgands ;
 - une opération Francelot de 46 logements intégrant 16 logements sociaux – OAP Magasin (PA) ;
 - une opération Terrain Services de 13 logements intégrant 5 logements sociaux – OAP Jules Verne (PA).

Rappel des objectifs PLH 2021-2026

- 50 logements supplémentaires/an

Environnement, transition énergétique

- Accompagnement du conseiller en énergie partagé qui a permis de travailler avec la commune sur la rénovation énergétique des salles de sports et les extension de bureaux (+169 m²) du complexe sportif rue de la Forêt. Un PC sera déposé en début d'année 2021.
- Poursuite de l'offre d'accompagnement et de financement pour la rénovation énergétique des logements Mon PROJET RENOV, avec l'accompagnement de propriétaires de maison (2 audits maisons réalisés).
- Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique via 10 nouvelles permanences de l'Espace Info Énergie. 24 rdv sur 30 ont été effectués (4 propriétaires ne sont pas venus, et 2 plages horaires sont restées disponibles).

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau de la commune : 123 DIA + 32 DIA SAFER (en 2019 : 137 DIA + 29 DIA SAFER) ;
 - au niveau du pôle : 1000 DIA + 124 DIA SAFER (en 2019 : 1092 DIA + 128 DIA SAFER).
- 3 acquisitions dont 1 PV d'abandon
- 1 préemption : 24 rue de l'Église (délibération du bureau métropolitain du 31/01/20)

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- Suivi de la commercialisation du lotissement des Norgands (accompagnement de l'implantation d'un village d'entreprises, suivi des projets d'implantation)
- Accompagnement de la reprise du site des Naudières
- Perspective du déménagement de la plateforme logistique de Lidl (déménagement prévu en 2021) située à Tournebride
- Accompagnement de l'implantation de l'entreprise Brangeon (déchetterie professionnelle)
- Démarche de priorisation de la requalification des ZAE déqualifiées (secteur Moulin, Moulin Brûlé, Pentecôte, Norgands priorisé au niveau du pôle)
- Accompagnement des entreprises impactées par la crise sanitaire

Orvault

27 534 habitants

2 197 établissements (Insee : établissements actifs 2015)

12 116 logements (Insee : logements 2016)

2 778 hectares

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- travaux d'aménagement de la rue de la Garenne
- études pour l'aménagement de la rue des Silènes
- études pour la requalification de la rue Felix Vincent

Voirie ERS

- rénovation de la chaussée VM75 Route de Basse Indre entre les giratoires de la Bugallière et de la Garenne
- rénovation de la chaussée VM75 Route de la Chapelle Sur Erdre suite des tx 2019
- rénovation de la chaussée VM42 Route de Nantes entre Alcatel et le Mail
- rénovation de la chaussée Rond Point de la Bigeottière
- rénovation de la chaussée rues : des Grandes Noelles, d'Einghein, pont Marchand, des Mimosas, Parc de la Morlière, impasse Moque Souris
- rénovation de la chaussée et des trottoirs rues : des Sports, de l'Amitié, de la Conraie
- rénovation des trottoirs rues : de Suresnes, Bois Colombes et du Serres Bois

Travaux de proximité

- protection des trottoirs par du mobilier urbain rues : Verdi, de la Vigne
- création d'un giratoire rue de la Reynière et chemin de Saint-Michel
- marquage du giratoire pour empêcher les stationnements : rue des Sonnailles
- marquage et potelets pour la collecte des ordures ménagères : boulevard Mendès France
- rénovation des trottoirs rues : des Jarres, des Calèches, des Luthiers et de la Margelles
- création d'une traversée piétonnes rues : du Landreau, Toussaint Deniaud
- mise en place d'une écluse définitive : avenue du Couchant
- arrache des arbres et reprise du trottoir rue Uranus

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- coulée verte : remplacement des pavés autobloquants par de l'enrobé

Aménagements SDA/accessibilité

- place d'Auteuil, avenue de la Jeunesse et Ferrière, avenue de la Cholière et rue du Printemps

Ville apaisée

- secteur Petit-Chantilly 2^{ème} tranche

Éclairage public

- vallon des Garettes : intégration dans le patrimoine métropolitain de 2 armoires de commande et 158 candélabres avec remplacement systématique des 158 lampes
- rue de la Maison Neuve : remplacement/déplacement de 7 candélabres
- rue de la Conraie : remplacement/déplacement fond de trottoir de 3 candélabres
- rue du Serre Bois : remplacement/déplacement fond de trottoir de 4 candélabres
- rue de la Margelle : remplacement/déplacement fond de trottoir 8 candélabres
- rue des Calèches : remplacement/déplacement fond de trottoir de 3 candélabres
- rue des Luthiers : remplacement/déplacement fond de trottoir de 2 candélabres
- rue du Marché Neuf : remplacement d'un câble souterrain hors service
- route de Vannes : remplacement d'un câble souterrain hors service

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 229 contrôles de conformité pour mutation immobilière
- 15 branchements eaux usées et 3 branchements eaux pluviales
- réhabilitation du réseau eaux usées avenue de la Ferrière : 200ml en tranchée ouverte, 230ml par chemisage
- réhabilitation du réseau eaux usées avenue Claude Antoine Peccot : 111ml par chemisage
- réhabilitation du réseau eaux usées avenue de la Garenne : 300ml par chemisage
- extension du réseau eaux usées 65 rue de la Baronnière : 10ml pour projet immobilier
- création d'une tranchée drainante eaux pluviales rue des Silènes : 62ml

Habitat, Urbanisme et Environnement**Urbanisme prévisionnel**

Dès septembre 2020, les services du pôle et de la DTA ont engagé avec les communes les travaux pour le lancement de la 1^{ère} modification du PLUM, après son approbation en 2019.

Urbanisme opérationnel et études**ADS :**

- 212 dossiers ADS transmis au pôle pour avis.
- 351 logements autorisés dont 146 logements sociaux. Les opérations significatives sont les suivantes :
 - 313 logements dont 146 logements sociaux pour l'opération Bâti Nantes – Route de Rennes
- ZAC Vallon des Garettes : Poursuite de l'urbanisation de la tranche 3
- étude centre-bourg : en attente
- étude route de Vannes : poursuite de l'étude de programmation urbaine de la route de Vannes : diagnostic et définition des invariants. 2 COPIL organisés dans l'année, notamment pour définir les modalités de concertation.

- Plaisance : mise en œuvre de la concertation avec les habitants : 3 ateliers réalisés en 2019. Étude urbaine de plan guide réalisée par le groupement retenu par la Métropole (Passagers des Villes, SENNSE et Artelia)

Rappel des objectifs PLH 2019-2025

- 190/200 logements supplémentaires/an

Environnement, transition énergétique

- Démarche Cit'ergie : poursuite des engagements du plan d'actions pour 2018/2021 en lien avec le pôle de proximité. La ville occupe la 3^e place des collectivités labellisées en France (Besançon et Dunkerque étant les deux premières)
- Poursuite de l'offre d'accompagnement et de financement pour la rénovation énergétique des logements Mon PROJET RENOV avec :
 - accompagnement d'une copropriété en phase d'audit (1^{ère} phase sur 3) - 30 rue de la Vallée ;
 - accompagnement de propriétaires de maison (5 audits réalisés ; 4 propriétaires ayant fait des travaux permettant l'atteinte du niveau BBC rénovation).
- Poursuite de l'étude AURAN-EDF sur la rénovation énergétique groupée de maisons individuelles avec 3 quartiers expérimentaux sur l'agglomération (dont Bois Raguenet). Les conclusions ont été rendues début 2020
- Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique via 10 permanences de l'Espace Info Énergie. 28 rdv sur 30 ont été effectués (1 propriétaire n'est pas venu, 1 annulation de dernière minute)

Agriculture

- AMI Agriculture : reprise de la démarche AMI agriculture avec la nouvelle équipe. Présentation du dispositif et construction d'une stratégie

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau de la commune : 372 DIA + 53 DIA SAFER (en 2019 : 389 DIA + 53 DIA SAFER)
 - au niveau du pôle : 1092 DIA + 129 DIA SAFER (en 2019 : 1092 DIA + 129 DIA SAFER)
- 3 acquisitions dont 1 PV d'abandon
- 1 réitération de transfert de voirie (ZAC du Bois Cesbron)
- Suite de la procédure de classement d'office pour le lotissement de la Berthelotière. Arrêté préfectoral pris, mais recours gracieux puis contentieux.

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- Finalisation de la dernière construction sur la ZAE du Bois Cesbron : restaurant + crèche
- Poursuite de l'étude de renouvellement urbain de la route de Vannes
- Démolition d'une partie du site Alcatel
- Relance de la maîtrise d'œuvre urbaine sur la ZAC Orvault-Grand Val et poursuite de la commercialisation
- Démarche de priorisation de la requalification des ZAE déqualifiées (secteur Moulin, Moulin Brûlé, Pentecôte, Norgands priorisé au niveau du pôle)
- Accompagnement des entreprises impactées par la crise sanitaire

La Chapelle-sur-Erdre

20 870 habitants

1 720 établissements (Insee : établissements actifs 2015)

8 396 logements (Insee : logements 2016)

3 342 hectares

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- aménagement du parking de Kerbihan
- études pour l'axe cyclable route de Nantes tranche 1
- études pour la rue de la Babinière : aménagements en accompagnement du CREPS

Voirie ERS

- chaussée : giratoire rue de Sucé, giratoire de la Blottière
- chaussée + couloir bus : boulevard Henri Becquerel entre Gesvres et Haute Gournière
- chaussée et trottoirs rues Hector Berlioz, Vincent d'Indy, avenue de la Roussière entre Le Guyader et Levesque
- trottoirs : rues Rogatien Levesque et du Cèdre

Travaux de proximité

- ralentisseurs : rues Charles de Gaulle – giratoire de la Bussonnière, du Cheval Bijou, de la Bauche
- Marquages au sol secteur du Roty
- Trottoirs et traversée piétonne au Gray
- Marquage des stationnements rue des Closeaux
- Réfection des entrées charretières 15, 17 et 19 rue Charles de Gaulle

Éclairage public

- rond-point rue de l'Europe/VM39A : renforcement/remplacement 11 luminaires
- remplacement/déplacement d'une armoire de commande : rues des Bouches et de la Haute Gournière
- rond-point Becquerel/Haute Gournière : extension réseau/ pose de 10 nouveaux candélabres

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 146 contrôles de conformité pour mutation immobilière
- 16 branchements eaux usées et 5 branchements eaux pluviales
- réhabilitation du réseau eaux usées : chemin du Vieux Moulin (48ml par chemisage), rue Madame de Sévigné (130ml en tranchée ouverte), rue des Grives (8ml en tranchée ouverte et 170ml en chemisage)
- extension du réseau eaux usées 15 rue du Vivier : 24ml pour projet immobilier

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

Dès septembre 2020, les services du pôle et de la DTA ont engagé avec les communes les travaux pour le lancement de la 1^{ère} modification du PLUM, après son approbation en 2019.

Urbanisme opérationnel

- 280 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 76 logements autorisés dont 26 logements sociaux
- ZAC des Perrières : PC Habitat 44 pour 33 logements dont 26 logements sociaux. Également délivrance d'un PC pour la construction d'un complexe cinéma.
- étude centre-bourg (Clouet-Jaurès) : poursuite de l'étude de renouvellement urbain pilotée par le bureau d'étude TICA et proposition de 3 scénarios. Choix d'un scénario après relance de la concertation citoyenne prévue en 2021
- OAP France Boissons : la ville retient le groupe LAMOTTE pour l'urbanisation de ce site, avec une programmation de 100 logements plus un foyer de jeunes travailleurs (FJT), des services de bureaux et de commerces

Rappel des objectifs PLH 2019-2025

- 220/240 logements supplémentaires/an

Environnement, transition énergétique

- Poursuite de l'offre d'accompagnement et de financement pour la rénovation énergétique des logements Mon PROJET RENOV avec l'accompagnement de propriétaires de maison (3 audits réalisés et 1 propriétaire ayant réalisé des travaux permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation)
- Poursuite de l'étude AURAN-EDF sur la rénovation énergétique groupée de maisons individuelles avec 3 quartiers expérimentaux sur l'agglomération dont Gesvres. Les conclusions ont été rendues début 2020
- Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique via 10 permanences de l'Espace Info Énergie. 22 rdv sur 30 ont été effectués (6 propriétaires ne sont pas venus, et 3 annulations de dernière minute)

Agriculture

- AMI Agriculture : Accompagnement de l'installation d'une activité de maraîchage sur le site de Mouline. Accompagnement de Thomas Ravard, pour la recherche de foncier supplémentaire suite à la reprise de l'exploitation de Guy Lamisse (Angle Chaillou) par sa fille

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau de la commune : 276 DIA + 36 DIA SAFER (en 2018 : 371 DIA + 46 DIA SAFER)
 - au niveau du pôle : 1000 DIA + 124 DIA SAFER (en 2019 : 1092 DIA + 129 DIA SAFER)
- 4 préemptions réalisées + 3 préemptions SAFER
- 1 réitération de transfert du foncier (ZAC Malabry)

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- Inauguration de l'espace de coworking Coethic rue du Leinster
- Organisation des informations entreprises au sujet des travaux de la Porte de Gesvres, en lien avec Cofiroute
- Accompagnement des entreprises impactées par la crise sanitaire

- Suivi du développement de la ZAC Métairie Rouge

Nantes Nord – Quartier 8

25 219 habitants

9 123 logements

756 hectares

Principales actions en 2020

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- requalification des rues Cadou, Pressoir, Henri Bertrand et de Gesvres
- aménagement du boulevard Chauvinière (tranche nord)

Voirie ERS

- changement des coussins berlinois rue de la Fantaisie

Travaux de proximité

- jalonnement Maison Diocésaine et Secours Catholique
- aménagement d'une traversée piétonne rue des Reinettes

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- Winnipeg : aménagement d'une allée piétonne

Éclairage public

- cheminement piéton espaces verts Winnipeg : remplacement de 13 candélabres et redimensionnement du réseau
- bout des Landes : intégration au patrimoine métropolitain de 2 armoires de commande et 200 candélabres avec remplacement systématique de 250 lampes

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 95 contrôles de conformité pour mutation immobilière
- 3 branchements eaux usées et 6 branchements eaux pluviales
- réhabilitation du réseau eaux pluviales boulevard du Petit Port : 26ml par chemisage
- réhabilitation du réseau eaux usées boulevard Guy Mollet : 268ml par chemisage

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

Lancement de la 1^{ère} modification du PLUM, après son approbation en 2019

Urbanisme opérationnel

ADS :

- 60 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 212 logements autorisés dont 49 logements sociaux. Les opérations significatives sont les suivantes :
 - 68 logements et la maison de santé pour l'opération du CIF – rue des Renards ;

- 141 logements dont 49 logements sociaux pour l'opération CA Immobilier – Bd Picherit.

- projet global Nantes Nord : finalisation du plan-guide. Renouvellement de la mission de coordination architecturale et paysagère

Environnement, transition énergétique

- poursuite de l'offre d'accompagnement et de financement pour la rénovation énergétique des logements Mon PROJET RENOV avec l'accompagnement de propriétaires de maison (3 audits réalisés)

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau du quartier : 229 DIA + 3 DIA SAFER (en 2019 : 195 DIA + 1 DIA SAFER)
 - au niveau du pôle : 1092 DIA + 129 DIA SAFER (en 2019 : 1092 DIA + 129 DIA SAFER)
- 1 préemption

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- commercialisation des derniers bureaux du centre d'affaires de quartier. L'espace de co-working reste disponible et pourra être loué sous la forme d'un bureau individuel.
- démarrage des négociations avec les commerçants du centre commercial Boissière pour le projet de démolition-reconstruction
- petit déjeuner annuel d'information aux entreprises sur l'avancée du projet et l'actualité du quartier
- poursuite des études pour la construction de la Cour artisanale de quartier

PÔLE LOIRE CHÉZINE

Le pôle Loire-Chézine regroupe trois communes :

Couëron, Indre et Saint-Herblain

71 609 habitants (Source : Insee, RP 2017 / traitement © Compas)

6 611 établissements (Source : Auran, Insee 2019)

48 514 emplois - total estimé (Source : Auran, Insee 2019)

34 263 logements (Source : Insee, ensemble 2017)

7 968 logements sociaux (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2020)

541 km de voiries - 379 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 162 km de voiries non métropolitaines (estimées).

7 877 hectares

106 postes d'agents

Coordonnées :

6, rue Virginia Woolf

44 300 Saint-Herblain

Tél. : 02 28 03 41 50

Budget du pôle 2020

Fonctionnement : 1 146 211 €

Investissement : 4 802 365 €

Couëron

21 372 habitants (Source : Insee, RP 2017 / traitement © Compas)

1 264 établissements (Source : Auran, Insee 2019)

6 035 emplois total estimé (Source : Auran, Insee 2019)

9 130 logements (Source: Insee, ensemble 2017)

1 691 logements sociaux (17,85%) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2020)

217,5 km de voiries - 146 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 71,5 km de voiries non métropolitaines

4 403 hectares

Principales actions 2020**Voirie – Espace public**

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien
Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Abords ZAC Métairie : livraison des aménagements de la rue de la Salle et rénovation des réseaux (présence d'amiante dans certains réseaux), effacement réseaux souples et éclairage public, voirie et espaces verts ; création d'un giratoire boulevard de la Libération et d'un accès entre la rue Sidney Bechet et la rue du Rocher.

Voirie

- Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin, reprise des bordures et revêtement de trottoirs : VM17 Boulevard de la Libération entre la rue des Charmilles et la rue du Coteau, et entre la rue Jean Bart et la place Denis Meyer ; VM26 Giratoire de la Montagne ; Rue de la Marne entre le Quai Jean-Pierre Fougerat et la Place Charles Gide ; Rue du Cormier.
- Reprise de la structure de chaussée jusqu'à la couche de roulement, reprise des bordures et revêtement de trottoirs : place Charles Gide ; place Commune de Paris.
- Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin, curage des fossés et arasement des accotements : VM26 Route de la Montagne entre la rue Fernand Doceul et les Mares Jaunes, VM101 Giratoire de la Montagne la Lande de Bauche ; Rue du Hameau de l'Erdurière.

Petits travaux de proximité

- Impasse de la Vinaudière.

Aménagements SDA

- Rue de la Navale / Niescierewicz : travaux de mise en accessibilité trottoirs et traversées chaussée.

Éclairage public

- Commande d'opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux, pour les voies suivantes : le vieux Berligout, rue des Cygnes, rue de l'Enclos, bd de la Libération.

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Frémondrière.

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm): Approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril 2019. En 2020, les groupes de travail communaux ont été réactivés pour préparer une première modification (délibération prévue en avril 2021).

Urbanisme opérationnel

- ZAC Ouest-centre-ville : 70 ha – 1 748 logements dont 30 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2, 3, 5, 6 et 7 achevées (1 080 logements sauf opération harmonie habitat 24 logements sous procédure judiciaire). Îlot de Bel Air (80 logements) en cours de construction. Construction des logements de la Phase 4 (588 logements) ralentie pour rester en cohérence avec les objectifs de production du PLH. Achèvement de l'opération envisagé en 2027. Remises d'ouvrages des phases 1, 2, 5 et 6 réalisées, phase 7 en cours.
- ZAC de la Métairie : 24,5 ha – 620 logements dont 20 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2 et 3 livrées (400 logements). Phase 4 (217 logements dont une résidence autonomie de 64 logements - le Lieu Merveilleux et un pôle santé) en cours de construction. Achèvement de l'opération envisagé en 2022.
- ZAC Rives de Loire : 8 ha, reconversion d'un ancien site industriel en bord de Loire, environ 310 logements essentiellement collectifs dont 30 % de logement locatif social, à réaliser en 3 phases. Programmation soumise à réflexion, compte-tenu de l'offre à court terme de logements sur la commune et de la réalisation à court terme des objectifs de production inscrits au PLH.
- Le Bossis : projet de réhabilitation/densification de la SAMO. Réhabilitations achevées, constructions nouvelles sur îlots 1 et 2 (59 logements créés) livrées début 2020. Îlot 3 à l'étude.
- Rue du Docteur Janvier : périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) institué au Conseil métropolitain d'avril 2016 pour environ 190 logements. Voirie provisoire livrée, 170 logements en cours de construction (livraison 2021). Validation des études préliminaires d'aménagement de l'espace public.

Logement

- Plan Local de l'Habitat : seuls 27 logements autorisés en 2020, résultat très éloigné des objectifs du PLH (mettre en chantier 190 à 210 logements par an et produire 30% de logements locatifs sociaux), certainement en raison de la crise sanitaire et du calendrier électoral. Le taux de logements locatifs sociaux au premier janvier 2020 (17,85%) en très légère progression par rapport à 2019 (17,39%).
- Habitat : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Bords de Loire » (achevée le 31 juillet 2019) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » ont été remplacés en 2020 par un PIG « Mon projet rénov ménages » (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique et maintien à domicile, 680 logements à rénover par an) dont l'animation a été confiée à SOLIHA et un PIG « Mon projet rénov copropriétés » (pour la rénovation énergétique de 750 logements en copropriété privée par an) dont l'animation a été confiée à Citémétrie.
- Projet d'intérêt général Habiter mieux (aides à la rénovation des logements pour les ménages modestes et très modestes) : 32 dossiers travaux en 2020.

Environnement, cadre de vie, agriculture, transition énergétique

- Veille sur le marché foncier agricole : diverses interventions auprès de la SAFER en vue de maintenir l'outil de production agricole.
- Rénovation thermique des logements / Mon projet rénov logements individuels : 4 dossiers d'audit traités.

Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 166 dossiers traités (dont 77 permis de construire).
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain: 333.
- Foncier/notifications SAFER : 106 notifications, 1 rétrocession effective, 4 décisions de préemption, 1 candidature (commune avec Saint-Herblain).
- Transactions foncières/classements, déclassements : 3 décisions.

Développement économique

- ZAC des Hauts de Couëron 3 : superficie de 80 ha dont 50 ha cessibles. Secteur sud achevé comptant 23 entreprises et 750 emplois, secteur central comptant 23 entreprises et 533 emplois, secteur Nord 7 entreprises et 417 emplois. Commercialisation : il reste un lot disponible sur la tranche centrale. 1 projet validé (3000 m² de SP sur 2ha). Ouverture du restaurant La Fraterne. Livraison d'un programme artisanal sur la tranche Nord (2 277m² de SP).
- Échanges avec le club d'entreprises ECLA (Entreprises Couëronnaises Loire Atlantique/40 entreprises adhérentes). Réalisation d'une enquête mobilité auprès des entreprises et des salariés de la ZAC Hauts de Couëron et de Pan Loup en 2019. Organisation de COPIL en 2020 pour préparer le retour en ateliers auprès des entreprises et des salariés.
- Commerce : enquête auprès des entreprises pour identifier leur situation suite à la crise covid.
- Reprise économique : contribution au webinaire de la CCI, Région, CMA pour une information sur les aides économiques en direction des commerces et TPE, PME.
- Suivi des projets d'extension des 2 principales enseignes du bourg et de la Chabossière.
- Carré de Couëron : accompagnement des entreprises dans la sortie de pépinière.
- Barrière Noire : accompagnement d'un projet d'implantation d'une entreprise majeure du territoire. Suivi des négociations foncières avec les propriétaires privés.
- Port Launay : accompagnement d'une entreprise en difficulté dans la recherche de repreneurs, fléchage de porteurs de projets de la filière nautisme et suivi.

Indre

3 969 habitants (Source : Insee, RP 2017 / traitement © Compas)

209 établissements (Source : Auran, Insee 2019)

1 206 emplois total estimé (Source : Auran, Insee 2019)

1 918 logements (Source: Insee, ensemble 2017)

297 logements sociaux (16,25%) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2020)

32 km de voiries - 26 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 6 km de voiries non métropolitaines.

472 hectares

Principales actions 2020**Voirie – Espace public**

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Rue de la Gare entre l'entrée de ville et l'allée des Sapeurs-pompiers : mise aux normes du plateau, des quais bus et des passages piétons.

Voirie

- Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin : Quai Henri Brunais.
- Reprise de la structure de chaussée jusqu'à la couche de roulement : Rue Joseph Tahet.
- Mise en accessibilité des trottoirs rue Joseph Tahet le long le la Place Jean Sailant.

Petits travaux de proximité

- Déploiement du dispositif ville à 30 sur l'ensemble de la commune.
- Rénovation de la couche de roulement et marquage place Ligonday.
- Rénovation de la couche de roulement giratoire VM 107 / rue Danielle Mitterrand.

Aménagements en faveur des transports en communs et des vélos

- Mise en place d'une voie centralisée banalisée sur la rue de la Bordelaise dans le cadre du déploiement de l'urbanisme tactique.

Éclairage public

- Opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux, des réseaux et de certaines armoires de commande réalisées dans les voies suivantes : Rd point des Forges, abord de la mairie, Avenue de la Loire, Rue de La Maine , Rue de l'Erdre.

Assainissement

- Pas de réhabilitation sur 2020.

Habitat, Urbanisme et Environnement**Urbanisme prévisionnel**

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) approuvé au conseil métropolitain du 5 avril 2019. En 2020, les groupes de travail communaux ont été réactivés pour préparer une première modification (délibération prévue en avril 2021).

Urbanisme opérationnel

- Haute Indre : étude opérationnelle relative à la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Nouvelles orientations en cours de définition en concertation avec la municipalité, pour s'adapter aux contraintes foncières et intégrer les objectifs portés par la nouvelle municipalité.
- Engagement de la réflexion sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Forges. Partage des enjeux du secteur avec la nouvelle municipalité.
- Opération de la Clairière : suivi du processus de dépollution du site industriel désaffecté de SOFERTI et option pour la réorientation du programme vers une vocation économique exclusivement (filière maritime et nautique privilégiée). Fin 2020, partage des enjeux du secteur avec la nouvelle municipalité et réinterrogation de la vocation du site, avec le souhait de maintenir une vocation habitat.

Logement

- Programme Local de l'Habitat (PLH) : 2 logements autorisés en 2020, chiffre éloigné des objectifs du PLH (produire 20 logements par an dont 30 % de logements locatifs sociaux) mais à relativiser compte tenu de la structure urbaine de la commune. Une seule opération peut suffire à atteindre les objectifs. Le taux de logements locatifs sociaux progresse très légèrement avec 16,25 % au lieu de 16,12 % en 2019 (commune non soumise au prélèvement loi SRU).
- Habitat : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Bords de Loire » (achevée le 31 juillet 2019) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » ont été remplacés en 2020 par le PIG « Mon projet rénov ménages » (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique et maintien à domicile, 680 logements à réhabiliter par an) dont l'animation a été confiée à SOLIHA et un PIG « Mon projet rénov copropriétés » (pour la rénovation énergétique de 750 logements en copropriété privée par an) dont l'animation a été confiée à Citémétrie.
- Projet d'intérêt général Habiter mieux (aide à la rénovation des logements pour les ménages modestes et très modestes) : 13 dossiers travaux en 2020.

Environnement, agriculture, plan climat

- Environnement/agriculture : suite à la production du plan de gestion de l'île de la Motte sous forme participative, les études préliminaires pour la réalisation d'une passerelle ont été engagées. Ce projet de passerelle est réinterrogé par la municipalité nouvellement élue.
- Conception du projet « Eau et paysage » initié par le Pôle métropolitain (liaison Indre/La Montagne par la Chaussée Robert). Négociations foncières engagées. Etudes projet achevées. Travaux programmés pour 2021.
- Rénovation thermique des logements / Mon projet rénov logements individuels : 2 dossiers d'audit traités.

Dialogue citoyen

- Suite à l'Atelier Participatif Loire-Chézine «demain la ville apaisée» (avis citoyen remis le 4 décembre 2019), la mise en œuvre du plan d'action a été engagé fin 2020.

Chiffres-clés

- Autorisations d'urbanisme : 26 dossiers instruits dont 13 permis de construire.
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 86, dont 1 préemption.
- Notification SAFER : 2 notifications
- Transactions foncières, classements, déclassements : 1

Développement économique

- Accompagnement d'entreprises indraises (artisans-commerçants - professionnels de santé -

entreprises) sur des demandes de proximité liées soit à une recherche d'immobilier d'entreprises, de partenaires, de conseils ou d'informations à portée économique.

- Polarité commerciale d'entrée de ville : suivi du projet de reprise du Leader Price par ALDI
- Suivi du projet d'entrée de ville de Pôle Santé : informations des professionnels de santé du projet.
- Naval Group : accompagnement de l'entreprise et de la Ville sur différents sujets : foncier, parking, aménagement de l'espace public, PLUm, déplacements. Suivi du projet de développement de ce grand compte (+700 emplois annoncés).
- Arcelor Mittal : accompagnement de l'entreprise sur le volet immobilier et foncier. Suivi du projet de reprise de l'imprimerie différé à 2021.
- Reconversion du site Soferti : contribution au temps d'échanges Ville/NM pour présenter les enjeux du site au maire.
- Enquête auprès des entreprises pour identifier leur situation suite à la crise covid.
- Reprise économique : contribution au webinaire de la CCI, Région, CMA pour une information sur les aides économiques en direction des commerces, TPE...

Saint-Herblain

46 268 habitants (Source : Insee, RP 2017 / traitement © Compas)

5 138 établissements (Source : Auran, Insee 2019)

41 273 emplois total estimé (Source : Auran, Insee 2019)

23 215 logements (Source: Insee, ensemble 2017)

5980 logements sociaux (26,13%) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2020)

293 km de voiries - 207 km de voiries métropolitaines (Pivert 2020) et 86 km de voiries non métropolitaines.

3 002 hectares

Principales actions 2020

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS).

Opérations PPI

- Espaces publics Preux : poursuite des travaux de requalification de la rue Jean Jaurès Sud, des places Léo Lagrange et Preux.
- Livraison du parking de la Guilbaudière, environs 150 places (142 véhicules légers, 8 moto, 4 PMR, 5 appuis vélos et 6 box vélo), équipé d'un portique de sécurisation de l'accès, importance du traitement végétal et équipé d'éclairage public et de noues pour la récolte des eaux de ruissellement.
- Conduite des études d'aménagement du centre bourg (Place de l'Abbé Chérel, rues P. Gicquiau et Zimmer), consultation des entreprises, pour travaux en 2021.
- Sécurisation du carrefour entre la Rue du Lieutenant Mouillé et l'Avenue des Sports

Voirie

- Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin : Avenue de la Pentecôte entre la limite de Sautron et la Rue de la Syonnaire ; Rue Robert Schuman et Giratoire avec Chemin des Bourderies et la Rue Philippe Lebon.
- Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin : VM75 avant ouvrage VM17, avec pose de drains pour cause de remontée d'eau sur chaussée.
- Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin, reprise des bordures et revêtement de trottoirs : Avenue des Roitelets en totalité, Avenue des Martins Pêcheurs en totalité, Avenue des Rouges Gorges en totalité et Avenue de Langeais en totalité.
- Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin, reprise des bordures et des accès aux entreprises : Rue Bobby Sands entre la Rue Jan Palach et la Rue Soweto.
- Reprise de la structure de chaussée jusqu'à la couche de roulement, reprise des bordures et revêtement de trottoirs : Rue du Petit Village entre la Rue Théophile Guillou et la Rue Vincent Auriol.

Petits travaux de proximité

- Reprises de giratoires : Roche Maurice, Branchoire, VM 75 / RN 444.
- Reprise d'arrêt de bus bd du Massacre.

Aménagements en faveur des transports en communs et des vélos

- Mise en place d'une voie centralisée banalisée sur une section du quai Cormerais dans le cadre du déploiement de l'urbanisme tactique.

- Réfection voie verte quai Cormerais
- Réfection de la bande cyclable avenue des Thébaudières
- Parking gare Nord St Herblain – Indre : Mise en place abris collectifs vélos Abris Plus.
- Installation d'appuis vélos avenue de la Branchoire

Aménagements SDA

- Reprises de trottoirs et traversées piétonnes avenue Beauregard et rue des Maures
- Reprise de trottoirs et stationnements rue du Souvenir français

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- Installation de potelets pour sécurisation de la traversée du tramway, rue de l'Angevinière (Sillon de Bretagne)

Éclairage public

- Opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux, des réseaux et de certaines armoires de commande réalisées dans les voies suivantes : bd François Mitterrand / Marcel Paul, rue Nicolle Berthelot, rue Océane, place Magellan, bd Schoelcher, impasse de l'Espéranto, bd du Général De Gaulle, avenue des Thébaudières
- Renouvellement de l'ensemble des horloges de commandes d'éclairage public
- Mise en œuvre d'une coupure nocturne de l'éclairage public dans des quartiers test.

Assainissement

- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Marcelin Berthelot
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin de la Gagnerie,
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Troènes

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : suite à l'approbation du PLUm au Conseil métropolitain du 5 avril 2019, les groupes de travail communaux ont été réactivés en 2020 pour préparer une première modification (délibération prévue en avril 2021).

Urbanisme opérationnel et études

- ZAC de la Pelousière : 22 hectares - 779 logements et un groupe scolaire. Programme réalisé. Opérations de remise d'ouvrage en cours (clôture de l'opération fin 2021).
- ZAC de La Baule/boulevard Charles Gautier : 22 hectares – 120 000 m² de surface plancher. 874 logements en trois tranches respectives de 456, 269 et 149 logements, un pôle santé, un pôle tertiaire et un pôle services. A ce jour, sont livrés le pôle santé et 90 % des espaces publics (boulevard Gautier et liaisons transversales), la ligne C3 et le P+R provisoire sont en service. 169 logements sont livrés, 300 en cours de construction (livraison 2021-2022). Etudes projet en cours sur la tranche 3 (voie nouvelle).
- Opération Pâtisseries (opération privée). Zone 2AU 10 ha. Achèvement des études pré-opérationnelles, arrêt du périmètre opérationnel et du programme : 194 logements dont 25 % de locatifs sociaux et 15 % de logement abordable. Avant-projet d'aménagement en cours d'instruction. Préparation de la déclaration de projet emportant modification du PLUm en vue de l'ouverture à l'urbanisation.
- Opération Bagatelle et abords (permis d'aménager) : 1 251 logements dont 805 sont livrés, une résidence seniors de 99 logements (livrée), un groupe scolaire, un parc, une maison médicale (tous livrés). En cours : permis de construire délivrés pour 268 logements, consultations promoteurs pour 178 logements. Travaux de réseau de chaleur programmés en 2021. Opérations de remise d'ouvrage engagées.

- Opération Allende (permis d'aménager): 444 logements dont un équipement intergénérationnel (16 logements). Programme en voie d'achèvement. Opérations de remise d'ouvrage engagées.
- Grand Bellevue: Projet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), développé sur les communes de Saint-Herblain et Nantes (325 ha). ZAC créée par délibération du 13 avril 2018 sur un périmètre opérationnel de 60,7 ha. Aménagement concédé à LOMA. Études de maîtrise d'œuvre (réalisation de la ZAC) confiées au groupement D&A/Artelia. Structuration du projet urbain et espaces publics autour des parcours urbains et parvis d'équipement, avec la place Mendès France affirmée comme centralité de quartier. Programme axé sur la mixité fonctionnelle: 65 000m² de logements (49 % de logements libres, 38 % de logements abordables, 13 % de logements spécifiques et sociaux) à créer dans le périmètre de la ZAC, 3 000m² de surfaces dédiées aux équipements, 18 500 m² dédiés aux activités économiques et 2 500m² aux activités commerciales, requalification / résidentialisation de 1785 logements (dont 1 094 hors ZAC), et démolition de 515 logements (dont 30 hors ZAC). Etudes projet sur le secteur Mendès France en cours. Projet de réhabilitation du patrimoine CDC habitat avec création d'une mini crèche communale autorisé. Hors ZAC permis de construire délivrés rue de Lozère, rue de St-Nazaire, AVP îlot Nobels, et ouverture du chantier Névée (PRU1)
- Étude de stratégie et de programmation urbaine et de l'étude déplacements du quartier Atlantis. Rapports d'étude urbaine (Interland) et de déplacements (EGIS) remis fin 2020. Validation du scénario de développement et de la programmation, engagement de la concertation avec les partenaires économiques.
- Étude de programmation sur le renouvellement urbain de la Route de Vannes (communes de St-Herblain et Orvault) confiée au groupement Attica/Arcadis/Terridev/Aid en juin 2019. Phase 1 (orientations et invariants) achevée. Travail sur les scénarios engagé en 2020, sous forme d'ateliers de concertation avec les partenaires économiques et directions des politiques publiques sur les thèmes de la mobilité, de la logistique urbaine, de l'ancrage territorial, du commerce. Préparation de la phase de dialogue citoyen.
- Étude prospective de la zone d'activités du Quai Cormerais conduite par le Grand Port Maritime, confiée à AIA Territoire. Rapport final remis en septembre 2020.
- Suivi des projets de renouvellement urbain sur les périmètres d'OAP du centre bourg (500 à 600 logements) et de Preux (réhabilitations et programmes neufs, en lien avec le transfert du collège Ernest Renan et le programme de requalification des espaces publics).

Logement

- Programme Local de l'Habitat (PLH): avec 438 logements autorisés en 2020 dont 95 logements sociaux, les objectifs quantitatifs du PLH (450 logements par an dont 25 à 27 % de logements locatifs sociaux) ne sont pas tout à fait atteints. Toutefois, ce chiffre est à relativiser au regard de la période perturbée par la crise sanitaire et le calendrier électoral et des résultats sur plusieurs années. La proportion de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier est de 26,13 % avec une légère tendance à la diminution qui se confirme (26,66 % en 2019).
- **Habitat** : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Bords de Loire » (achevée le 31 juillet 2019) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter mieux sont remplacés en 2020 par deux programmes métropolitains d'intérêt général (PIG). « Mon projet rénov ménages » pour lutter contre l'habitat indigne, contre la précarité énergétique et pour le maintien à domicile (rénovation de 680 logements par an sur la métropole) animé par SOLIHA. « Mon projet rénov copropriétés » pour la rénovation énergétique de 750 logements en copropriété privée animé par Citémétrie.
- Projet d'intérêt général Habiter mieux (aide à la rénovation des logements pour les ménages modestes et très modestes) : 39 dossiers travaux en 2020.

Environnement, agriculture, transition énergétique

- Rénovation thermique des logements / Mon projet rénov logements individuels : 6 dossiers d'audit et 1 dossier maîtrise d'œuvre travaux BBC traités
- Rénovation thermique des logements / Mon projet rénov copropriétés :
 - 1 copropriété a voté un audit énergétique BBC ;
 - 1 copropriété a voté une maîtrise d'œuvre BBC ;
 - 1 copropriété a voté des travaux BBC ;
 - 2 copropriétés ont procédé à un report de vote de maîtrise d'œuvre travaux BBC (assemblées générales reportées).

Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 188 dossiers instruits par le pôle (dont 121 permis de construire) en 2020.
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 582 dont 2 ont donné lieu à décision de délégation à la commune.
- Foncier/notifications SAFER : 29 notifications, 2 rétrocessions effectives, 2 décisions de préemptions et 1 candidature (commune avec Couëron).
- Foncier/transactions foncières, classements, déclassements : 12 décisions.

Développement économique

- ZAC d'Ar Mor : 114 000m² de SP sur un foncier de 53 ha reste un solde de 8 000m² de SP à commercialiser. Livraison en cours du centre d'affaires sur l'îlot 3.1 (3 100m² de SP). Cession de l'îlot 4.5 et dépôt de PC différé en 2020 (2 600m² de SP). Livraison en cours du programme de 15 000m² de SP sur l'îlot 5.
- ZAC de la Lorie : dépôt de PC de la crèche d'entreprises.
- Centre industriel : lancement d'une étude de programmation urbaine et économique. Livraison de la Phase 1 - État des lieux présenté au SHOE et entreprises du secteur début 2020. Préparation d'une nouvelle consultation pour la phase Scénarios et plan guide.
- Route de Vannes : Contribution à l'étude urbaine sur le volet de la programmation économique. Urbanisme tactique : accompagnement de demande de commerçants.
- Lotissement du Plessis-Bouchet : Dossier PC sur le lot 17, accompagnement de l'entreprise dans les échanges avec la DREAL en lien avec la COPRE . Début des travaux d'un village artisanal réalisé par LOD sur un foncier de 14 000m² bâtiment de 5 400m² de SP comprenant 15 cellules de 250/300 m².
- Polarités commerciales : analyse des polarités commerciales de Preux, Tertre, Crémeterie, ZAC de la Baule. Etude des évolutions possibles pour la modification du PLUm.
- Sillon de Bretagne : projet dans l'immeuble de bureaux d'un centre d'affaires de quartier de 240m² avec Harmonie Habitat. Accompagnement de la commercialisation du CAQ. Abandon du projet de CAQ faute de candidats. Groupes de travail avec les acteurs du commerce pour la redynamisation de la galerie du Sillon. Atelier de partage avec les acteurs économiques sur les études urbaines en cours.
- Programme de Renouveau Urbain Bellevue – Volet développement économique : suivi des opérations immobilières en lien avec l'aménageur et les promoteurs retenus. Programme «Grand Large» : fin de commercialisation de la tranche 1. Analyse du devenir de la tranche 2. Suivi des projets d'acquisitions sur le secteur de la Rabotière.
- ZAC de la Baule : 32 459 m² de SP pour du bureau, services, commerces. Pôle tertiaire d'environ 225 000m² de SP sur 4 îlots : Îlot 1 (5 700m² de SP et Parking relais) PC en 2019. Îlot 4 (7 700m² de SP) scindé en 2 - Îlot 11 (2 600m² de SP) dépôt de PC en 2018. Îlot 9, livraison de 1 500m² de RC commerciaux - Îlot 5 , livraison en RC de 1 500m² de locaux

commerciaux. Construction en cours sur îlot 6.1 (1 300m² de locaux d'activités) et sur l'îlot 6.2 (305m²). Suivi de la commercialisation des RC commerciaux (projets de restauration, boulangerie, fleuriste).

- Secteur Laënnec : étude sur la filière santé en cours. Veille sur les acteurs santé biotech.
- Pôles commerciaux : mise à jour du diagnostic commercial du bourg avec l'Auran. Proposition d'une signalétique des polarités commerciales remise à la ville.
- Étude urbaine Atlantis : participation aux ateliers sur le pôle loisirs. Réunions d'échanges sur le volet tertiaire. Contribution à l'étude urbaine sur le volet programmation économique. Participation à la concertation des acteurs économiques.
- Animation territoriale : participation aux groupes de réflexion des associations d'entreprises (Saint-Herblain Ouest Entreprises et Groupement Intérêt Économique Ar Mor) sur les questions de sécurité, de mobilité, d'emploi. Transmissions des informations sur les aides économiques en période de crise.
- Enquête auprès des entreprises pour identifier leur situation économique suite à la crise covid.
- Reprise économique : contribution au Webinaire CCI, Région, CMA pour une information sur les aides économiques en direction des commerces, TPE, PME.

PÔLE NANTES-OUEST

Le Pôle Nantes-Ouest regroupe quatre quartiers nantais :

Bellevue / Chantenay / Sainte-Anne, Dervallières / Zola, Hauts-Pavés / Saint-Félix, Breil / Barberie

123 163 habitants

Budget du pôle 2020

Dépenses de fonctionnement : 1 505 252 € - Recettes de fonctionnement : 312 456 €

Dépenses d'investissement réalisées : 9 858 681 € TTC réparties comme suit :

- Budget principal : 9 330 276 € dont les principales dépenses concernent :
 - la politique déplacement : 2 299 722 € ;
 - les dépenses récurrentes d'investissement (ERS-PCDD-SDA-ERDF-PROXIMITE) : 3 266 102 € ;
 - les opérations d'aménagement d'espace public : 1 963 020 € ;
 - les opérations liées aux mobilités (P+R-Navibus) : 1 025 967 € ;
 - les opérations politique de la ville : 610 620 € ;
 - les opérations eaux pluviales : 164 845 €.
- Budget Transports en HT : 315 340 €
- Budget Assainissement en HT : 123 005 €

Recettes d'investissement : 662 620 € TTC

Principales réalisations 2020

Voirie – Espace public

Opérations voirie-aménagement PPI et ERS

Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Quartier Bellevue / Chantenay / Sainte-Anne

- Aménagement de la liaison entre la station Navibus « Chantier de l'Esclain » et le pôle d'échanges Gare de Chantenay.
- Aménagement de dispositifs anti-rodéo sur le territoire de Bellevue.
- Aménagement des trottoirs aux abords de l'îlot Firmin Colas (croisement du boulevard Romain Rolland et de la rue Firmin Colas).
- Dévoisement des réseaux pour la Maison de la Santé de la rue de l'Hérault.
- Étude de la viabilisation de l'équipement sportif du Boulevard Romanet.

Quartier Dervallières / Zola

- Réaménagement de la rue Marzelle de Grillaud et d'une placette au débouché de la rue sur le boulevard de la Fraternité.
- Fin de l'aménagement d'un giratoire au carrefour du boulevard de la Fraternité et du boulevard de la Solidarité (enfouissement des réseaux). Ce carrefour était l'un des points noirs de la circulation VL et transports en commun.
- Étude de la démolition d'une maison, du confortement d'une liaison douce et de la création d'un parking au 88bis rue de la Convention.

Quartier Hauts-Pavés Saint-Félix

- Conduite d'opération du réaménagement de la rue des Hauts Pavés entre la place Viarme et la rue Russeil. Les travaux sont prévus en 2021.
- Conduite d'opération du réaménagement de la place Saint-Félix. Les travaux sont prévus en 2021.
- Études du réaménagement de la rue Noire au droit de l'école. Le projet fait partie du parcours vert Est / Ouest entre l'île de Versailles et le cimetière de la Miséricorde.

Quartier Breil-Barberie

- Réaménagement du trottoir de la rue de la Gaudinière entre le boulevard Longchamp et la rue Berlioz. L'opération s'inscrit dans le prolongement de l'axe vert précédemment réalisé en 2017 pour relier l'église Sainte-Thérèse au parc de la Gaudinière.
- Réaménagement du tronçon Feyder / Plantes du boulevard de Coubertin entre les boulevards du Massacre et des Anglais.
- Création d'un giratoire franchissable : au carrefour Châtaigniers / Dory, au carrefour Dory / Bizot.
- Conduite d'opération du réaménagement de la place Washington.
- Concertation et conduite d'opération des Collines du Cens

Tous quartiers

- Étude de mise en accessibilité de 9 arrêts de bus

Programme Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Dans le cadre de la réfection des chaussées, les secteurs suivants ont été traités :

Quartier Bellevue / Chantenay / Saint-Anne

- boulevard Jean Moulin entre la place Garigliano et la rue Romain Rolland

- giratoire sur le boulevard Maréchal Juin (devant la gare de Chantenay)
- rues : de la Fontaine Salée, des Usines (entre la rue Réaumur et la passerelle SNCF), Joseph Naud
- route de la Roche Maurice

Quartier Dervallières / Zola

- boulevard de l'Égalité, entre la place Zola et le boulevard René Coty
- allées sablées sur le giratoire de la place Général Mellinet

Quartier Breil / Barberie

- boulevard des Anglais, entre le boulevard Clovis Constant et la rue Chanoine Larose
- rue de la Patouillerie, entre la rue Hector Berlioz et la rue de la Reine Astrid

Quartier Hauts-Pavés / Saint-Félix

- boulevard Eugène Orioux, entre la rue de la Haute Forêt et le pont de la Tortière
- rue Charles Monselet, entre la rue de la Bastille et la place Anatole France

Concernant les ralentisseurs, tous quartiers confondus, ont été réalisés :

- travaux de mise en conformité de 13 ralentisseurs
- étude de mise en conformité de 17 ralentisseurs

Principaux travaux de proximité à la demande des quartiers**Quartier Bellevue / Chantenay / Sainte-Anne**

- rue Joseph Cholet : sécurisation des abords de la carrière Misery (achat , pose de mobilier et peinture)
- sécurisation des abords de l'école de la Mutualité
- rue des Acadiens : réalisation d'une place PMR
- diverses reprises de marquage sur le quartier
- rue Paul Macé : organisation du stationnement en chicanes
- sécurisation du cheminement piétons entre l'école J. Blanchart et l'école des Garennes
- avenue Sainte-Anne : achat et pose de jardinières

Quartier Dervallières / Zola

- boulevard de l'Égalité : création d'une place PMR
- rue Danton : pose de jardinières
- 51, rue de la Convention : suppression d'un point encombrant
- rue Patria : sécurisation abords de l'école
- boulevard du Tertre : réalisation d'une traversée piétonne aux abords du centre technique du Tertre
- boulevard Pasteur : réalisation d'une aire de livraison
- rue Pilleux : sécurisation d'une traversée piétonne
- rue Joncours : organisation du stationnement en chicanes
- rue Condorcet : réalisation d'une traversée piétonne
- rue Lapeyrade : marquage du stationnement
- diverses reprises de marquage sur le quartier

- rue Jenner /Lemot : mise en sens unique et réalisation d'un double sens cyclable (finalisation 2021)
- rue Marzelle de Griaud : pose de mobilier
- place de la Hunaudais : pose d'appuis vélo
- boulevard Jean Moulin : pose d'un radar pédagogique (finalisation 2021)
- rue Alfred Riom : pose de chicanes et écluses afin d'y réduire la vitesse des automobilistes

Quartier Hauts-Pavés / Saint-Félix

- rue Noire : étude de circulation
- 58 boulevard Lelasseur : création d'une place PMR
- rue Amédée Médard : création d'une zone de rencontre
- rue Paul Painlevé : marquage d'un îlot en entrée de rue pour sécuriser les vélos et faire ralentir les voitures
- 26, rue des 3 Ormeaux : réalisation d'une place PMR
- rues Eugène Tessier/Carterie : aménagement des traversées piétonnes et mobilier pour lutter contre les dépôts sauvages
- entrée de la Fac Michelet : déplacement borne Bicloo
- rue de la Coquetterie : mise en sens unique
- rond-point de la Tortière : marquage des itinéraires vélos
- Angle Talensac/ Bel Air : déplacement d'une borne bicloo

Quartier Breil-Barberie

- rue de la Méthode : sécurisation de l'entrée de rue
- rue Bizot : aménagement de l'entrée de rue pour réduire la vitesse
- 51, rue de la Gaudinière : modification d'un îlot
- boulevard Lelasseur (angle Calmette) : sécurisation de la traversée piétonne
- création d'une place PMR : 69 rue Hector Berlioz, rue Chanoine Larose, boulevard des Américains (proche place Washington)
- boulevard Pierre de Coubertin (devant le collège Rosa Parks) : pose de mobilier sur le parvis pour stationnement gênant
- rue reine Astrid : sécurisation de l'entrée de rue

Principaux travaux au titre de la politique de la ville

Quartier Bellevue

- achat de mobilier pour le quartier Bellevue
- impasse Gadebois : suppression du point encombrant
- contre-allée Winston Churchill : pose de mobilier urbain
- boulevard Batonnier Cholet : réalisation d'une traversée piétonne
- rue de la Save : réalisation d'une place PMR
- square des Rossignols : pose de 3 Candélabres

Quartier Dervallières

- rue Renoir : pose de jalonnement
- rue Jean marc Nattier : pose de système anti rodéo

- rue Auguste Renoir : entretien de la contre-allée pavée
- rue Sonia Delaunay : achats et pose d'une barrière
- wallon des Dervallières : achats et pose de panneaux et système anti rodéo à la demande de la Tranquillité Publique
- achats et pose d'appuis vélo sur le quartier

Quartier Breil

- rue Méliès : réalisation d'écluses et achat de Plantes
- grande allée Feyder : dispositif anti rodéo
- angle maison blanche et rue des plantes : réalisation d'une fresque sur un transformateur Enedis
- peinture sur colonnes enterrées
- esplanade Raimu : achats de blocs béton Polis et de fauteuils (mis en place en régie)
- 79, rue des Plantes : création d'un sens unique et réorganisation du stationnement
- rue Julien Duvivier : reprise d'enrobé brûlé sur trottoir et sur parking

Principaux aménagements provisoires dans le cadre de l'urbanisme tactique

- fermeture du pont Saint-Mihiel
- redressement du stationnement sur le boulevard de la Fraternité
- création d'une voie bus et d'un couloir vélo sur le bas de la rue Bellamy, ainsi que sécurisation du trottoir ouest
- marquage de trajectoire vélo sur : l'axe des boulevards Michelet et Courbet ; l'axe rue du Poitou, des Hauts-Pavés et du boulevard Jean XXIII
- diverses zones de rencontre

Principaux travaux de maintenance et d'entretien de voirie

Les équipes de voirie du pôle Nantes Ouest (22 maçons paveurs et 8 agents de signalisation) interviennent au quotidien pour entretenir la voirie (trottoirs, avaloirs, réseau d'eau pluviale, et chaussée).

En complément des équipes de voirie, certaines prestations de réfection du marquage horizontal, de travaux de purge de voirie ou bien de branchements d'avaloirs au réseau unitaire d'assainissement, ont été sous-traitées à des prestataires privés dans le cadre de marchés transversaux.

A noter cette année que les équipes ont été sollicitées dans le cadre de la mise en place d'une limitation à 30 km/h dans la ville de Nantes : masquage provisoire de l'ensemble des panneaux de début et fin de zone 30, mise en place de nouveaux panneaux zone 30 au niveau des panneaux d'entrée d'agglomération, suppression des panneaux de fin de limitation à 30 présents dans les quartiers (par exemple au niveau des plateaux surélevés), mise en place d'ellipse 50 ou 30.

Outre les travaux courants de réparation, les principales réalisations ont été :

Quartier Bellevue

- Boulevard de Cardiff : réfection du trottoir situé devant l'entreprise Caroff, création de places de stationnement
- Sécurisation de l'accès à la plaine de jeux de la Bernardière par pose d'anti-béliers
- Rues de la pompe, du petit Verger, des Pavillons : réfection du trottoir et changement des bordures à l'occasion de projets immobilier
- Rue de l'Isère : rénovation de 7 places de stationnement
- Rue des Sables d'Olonne : création d'accès véhicule pour local ici tri NMH
- Rue du Fer à cheval : rénovation d'un trottoir et d'une partie de la chaussée

- Rue Maurice Terrien : travaux ponctuels de réfection de trottoirs
- Rues du Drac, du Doubs, de la Fontaine Salée, du Jamet : travaux de purge de chaussée (linéaire important)

Quartier Dervallières / Zola

- Avenue du parc de Procé, boulevard du Tertre, rues Joncours, Danton, des Roses, de la Chézine, de la Convention : réfection du trottoir et changement des bordures à l'occasion de projets immobiliers
- Rue Jean Bouin : pose de plusieurs îlots sur chaussée et panneaux de limitation à 30 Km /h
- Rues de la Ferme du Rû, de la Patelière, Claude Lorrain, Nicolas Appert, Joncours, boulevard du Tertre : travaux ponctuels de réfection de trottoirs
- Rues Lamartine, de la Convention : travaux de purge de chaussée (linéaire important)

Quartier Hauts-Pavés / Saint-Félix

- Boulevard Amiral Courbet, place Viarme, rues Germain Boffrand, de Talensac, Mondésir : travaux de purge de chaussée (linéaire important)
- Rues du Moulin des Grolles, d'Havelooze : réfection du trottoir et changement des bordures à l'occasion de projets immobiliers
- Rue Villa Maria : création d'un chemin en enrobé
- Mise en place de zones de rencontre et réfection des marquages routiers en résine à chaud (voies diverses)

Quartier Breil-Barberie

- Rue du Vélodrome de Longchamp, route de Vannes, rue Saint-Mihiel : travaux de purge de chaussée (linéaire important).
- Rues Georges Lafont, Albert Calmette : réfection du trottoir et changement des bordures à l'occasion de projets immobiliers
- Boulevards Pierre de Coubertin, de Longchamp, des Américains, rue Albert Dory : travaux ponctuels de réfection de trottoirs et bordures
- Rues Massenet : réalisation de chemins en stabilisé
- Changement linéaire important de bordures et réfection des enrobés (trottoirs et chaussée) suite aux incendies de véhicules ou poubelles (voies diverses)
- Mise en place de zones de rencontre et réfection des marquages routiers en résine à chaud (voies diverses)

Éclairage public

Des efforts importants sont réalisés afin d'économiser l'énergie et réduire la facture de l'éclairage public. Pour limiter l'impact de la hausse de l'électricité et stabiliser la facture énergétique, un plan de réduction de ses consommations a été engagé, notamment en supprimant les lampes à vapeur de mercure et en généralisant les leds moins énergivores.

Le pôle a assuré la rénovation du réseau d'éclairage public (supports, luminaires, réseau ou armoires) : rond-point Michelet/Orieux/Orrion, boulevard Lelasseur, rue Sarrazin, rue Frédureau, rue de la Drôme, rue du Rhône, rue de l'Isère, rue Jenner, rue Fulton, rue Daubenton, rue Lemot, cheminement Pierre Yvernoiseau, rue des Renardières, rue de la Perverie, rue de la Potonnerie, rue Georges Guynemer, Rue du Plessis de Grenédan, rues des Folies Chaillou, rue Abbé Patron, rue Etienne Etiennez, place Saint Clair

Nantes Métropole accompagne également les travaux réalisés par les tiers (notamment les promoteurs) concernant : l'effacement de réseau, le déplacement provisoire du réseau et des mats d'éclairage...

Dans ce cadre, 8 chantiers ont été réalisés en 2019 pour un montant global de 65 000 € refacturés aux tiers.

Assainissement

En amont des projets d'aménagement de voirie, des diagnostics des canalisations d'assainissement sont mis en œuvre. En

fonction de l'état et de l'âge des canalisations, des travaux de renouvellement des conduites peuvent être réalisés. Par ailleurs, le pôle pilote aussi les travaux de petites extensions des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Dans ce cadre, les travaux suivants ont été conduits sur le territoire du pôle :

- dans le cadre du projet immobilier des Collines du Cens, rue Pierre Yvernogean, le réseau EU Ø150 a été prolongé de 83ml et le réseau EP Ø400 a été prolongé de 64ml ;
- l'extension du collecteur EU de 70 ml du collecteur Ø150 situé rue Jacques Callot pour le raccordement des toilettes de la place des Dervallières.

Propreté urbaine

La période du confinement strict du 15 mars au 15 mai a généré un renforcement des mesures d'hygiène (désinfection des corbeilles, augmentation de la fréquence de nettoyage sanitaire public...) dans un contexte d'activités par ailleurs plus faible qu'à l'accoutumée du fait de la moindre fréquentation de l'espace public.

Le déconfinement a, au contraire, donné lieu en mai et juin à une explosion des dépôts sauvages sur l'espace public, cette période semble d'ailleurs avoir infléchi durablement et négativement les comportements. Les quantités de dépôts sauvages sont restés à un seuil élevé tout le reste de l'année.

La fin de l'année 2020 a été dédiée au renouement des relations avec l'OPC pour de meilleures coordinations, sur la base de situations concrètes sur les dépôts sauvages, la gestion des encombrants, des bacs à demeures, le changement des colonnes enterrées...

Habitat et urbanisme

En 2020, le pôle Nantes Ouest a instruit :

- 1293 DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ;
- 317 ADS ;
- 398 demandes de certificat d'alignement ;
- 5 dossiers fonciers (acquisition, classement, cession, constitution de servitude) signés chez le notaire.

Développement économique

Chiffres clés du pôle (source Sirene 1/12/17) :

- 19 339 établissements
- 37 448 emplois

Par quartier :

	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois
Bellevue Chantenay Sainte Anne	3 764	11 201
Dervallières Zola	4 988	6 407
Breil Barberie	3 018	5 726
Hauts Pavés Saint Felix	7 569	14 114

Relations entreprises

- 66 porteurs de projets accompagnés par le pôle : conseils et orientation sur la création d'entreprise, accompagnement à la recherche de locaux, mise en relation avec les réseaux
- Une soixantaine d'entreprises contactées, orientées ou accompagnées pendant la crise sanitaire : information sur les aides aux entreprises adaptées après examen de la situation de l'entreprise et orientation vers les structures d'appui
- Participation sur initiative de la DGEDAI au travail de sourcing engagé par la DIRECCTE pendant le premier

confinement, auprès d'entreprises du territoire susceptibles de contribuer à la lutte contre la pandémie

- Permanence au salon virtuel des Entrepreneurs le 25 novembre 2020

Études économiques

- **Étude de programmation commerciale route de Vannes** conduite par le bureau d'études AID, en complément de l'étude de programmation urbaine réalisée par le bureau d'études MAGNUM pilotée par la Direction Territoriale Nantes Ouest. L'étude comprend une analyse du fonctionnement commercial des quatre polarités de Beauséjour, Longchamp, Sainte-Thérèse et rond-point de Vannes, ainsi que des préconisations de confortement de ces polarités en lien avec les orientations urbaines
- **Étude urbaine place Zola** : pilotage étude commerce menée par le bureau d'études AID
- **Projet urbain Bas Chantenay** : organisation et pilotage du comité d'agrément mensuel, instance d'examen interne des projets d'entreprises liés aux filières maritimes et nautiques, des projets d'aménagement et de tous sujets à caractère économique sur Bas Chantenay

Quartiers Politique de la Ville

Grand Bellevue : entrée dans la phase opérationnelle du projet urbain

Requalification de la Place Mendès France

- Cabinet SYSTRA, missionné par CDC Habitat en sa qualité de propriétaire bailleur, pour une mission de calcul des indemnités de transferts et évictions et de pilotage des négociations avec les commerçants de la place Mendès France
- Cabinet Bérénice, missionné par LOMA dans le cadre de la ZAC, pour la définition des modalités techniques, juridiques et opérationnelles de la future polarité commerciale + scénarios de recomposition commerciale et plan de merchandising

Bernardière : bureau d'études D2H, missionné par LOD pour la réalisation d'un diagnostic/préconisations en vue de la réalisation d'une polarité artisanale dans le cadre du projet urbain

Projet ANRU DERVALLIERES

- Suivi du volet économique du projet de requalification de la place des Dervallières et contribution à la programmation économique et commerciale du projet
- Maintien des relations avec les commerçants de la place
- Pilotage du projet de Fabrique Numérique des Dervallières

Étude urbaine et commerciale du Breil incluant l'îlot commercial de Breil-Coubertin : suivi du volet économique de l'étude

Liens aux commerces

Quartiers Politique de la Ville :

- Veille attentive et accompagnement des commerçants les plus fragiles
- Accompagnement resserré auprès des commerçants de Mendès France dans toutes les étapes du projet en lien avec le bailleur et l'aménageur

Pôles commerciaux de proximité :

- Relation renforcée auprès des commerçants : diffusion d'informations sur le soutien à l'activité économique

PÔLE NANTES-LOIRE

Le Pôle Nantes Loire regroupe 3 quartiers :

Centre-ville, Saint-Donatien / Malakoff et Île-de-Nantes

79 278 habitants (INSEE population RP 2017) :

- Quartier Centre Ville : 27 967 habitants
- Quartier Malakoff / Saint Donatien : 33 371 habitants
- Quartier Île de Nantes : 17 950 habitants

15 873 établissements, soit 24,4 % des établissements de la Métropole

88 249 emplois, soit 26,5 % des emplois de la Métropole et 50,3 % de la ville de Nantes

52 625 logements dont 43 758 résidences principales (résidences principales - RP - Taxe habitation 2015)

- **Centre-ville : 20 855 RP ; 879 logements sociaux** (répertoire sur le parc locatif social - RPLS - 2016)
- **Saint-Donatien / Malakoff : 19 873 RP ; 2 978 logements sociaux** (RPLS 2016)
- **Île de Nantes Métropole : 11 897 RP ; 2 467 logements sociaux** (RPLS 2016)

1 300 hectares

154 km de voirie (Pivert 2016)

206 postes d'agents

Coordonnées

Immeuble AXEO
14 mail Pablo Picasso
44 000 Nantes

Budget Principal-Réalisé 2020

Investissement : 4 899 207 €

Fonctionnement : 1 800 694 €

Principales actions en 2020

Voirie - Espaces publics

L'urbanisme tactique. Pour accompagner la sortie du confinement, un plan d'actions a été décidé notamment pour des aménagements provisoires en faveur des vélos et de la marche. L'objectif a été de prendre en compte le regain d'intérêt pour le vélo afin de faire évoluer sa pratique, et ce, tout en restant vigilant pour ne pas se précipiter et créer des tensions sur la circulation.

Une première série d'aménagements a été mise en service dès le 11 mai :

- **Quai de la Fosse** : élargissement d'une bande cyclable à la place d'une voie de circulation automobile ;
- **Pont Anne-de-Bretagne** : élargissement des bandes cyclables pour former des pistes monodirectionnelles confortables ;
- **Ponts des Trois-Continents et Willy-Brandt** : création d'une piste bidirectionnelle sur l'espace d'une voie de circulation automobile ;
- **Pont Saint-Mihiel** : fermeture du pont pour une circulation réservée aux piétons et aux vélos ;
- **boulevard Gabriel-Guist'hau** : création d'une bande cyclable à la place d'une voie de circulation automobile ;
- **secteur Dalby/ Allonville** : la rue d'Allonville devient à sens unique et se transforme en vélorue dès septembre 2020. En conséquence, les voitures doivent respecter la vitesse de circulation des vélos, qui disposent de toute la largeur de la rue pour pédaler. Au sein de cet espace cyclable, les voitures sont autorisées mais ne peuvent pas doubler les vélos entre Cailliaud et Chalâtres ;
- **rue de Strasbourg** : en juillet 2020, un aménagement a permis la réalisation de deux bandes cyclables de 1,5 à 2 mètres de large. Cet aménagement confortable a été rendu possible par la suppression des places de stationnement existantes, à l'exception des emplacements de livraison et des places accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), maintenues. Les files de tourne-à-gauche au carrefour Strasbourg/ Hôtel de Ville ont été supprimées ;
- **boulevard de Seattle** : amélioration du sens Sud vers Nord, de Sarrebrück vers boulevard de Doulon.

Par ailleurs, à l'été, une réflexion forte a été engagée pour redonner de la place aux piétons. L'objectif a été d'expérimenter le développement des zones piétonnes temporaires. Ont été concernées les rues Léon Blum, Léon Jamin, Marais, Armand Brossard, Saint Léonard, Cheval Blanc, Grande Biesse, Lebrun, Beausoleil et Carmélites.

Fin 2020 /début 2021, l'évaluation citoyenne « La rue pour tous » a été mise en place pour questionner l'avenir des aménagements provisoires réalisés à la sortie du premier confinement et pour favoriser les mobilités actives. Des décisions seront annoncées courant 2021.

Aménagement d'une piste cyclable quai Wilson : sa création a permis d'abandonner le statut très routier de ce secteur pour le transformer boulevard urbain tous modes, à circulation apaisée et préfigurant le futur du Sud-Ouest de l'Île de Nantes. La voie du quai Wilson a été réduite à 6 m (au lieu de 8,50 à 10 m habituellement) afin d'agir sur la vitesse. Une limitation à 30 km/h a été instaurée sur la voie à partir de la rue de Guyane vers Antilles. L'éclairage a été rénové.

La rue Frédéric-Cailliaud : la mise à sens unique sur les rues Cailliaud et Allonville avait été identifiée lors de l'étude sur les déplacements du quartier Saint Donatien-Malakoff. Les modifications de

circulation répondent notamment aux problèmes de sécurité pour l'ensemble des usagers de la rue Cailliaud : les véhicules se croisaient difficilement et pouvaient mettre en danger les piétons ou cyclistes. Après un premier atelier d'échange avec les riverains en juin 2019, une phase d'expérimentation a été mise en place depuis août 2019. Le second atelier fin janvier 2020 a permis de faire un retour sur le fonctionnement du secteur et présenter les aménagements à réaliser.

Les travaux lancés fin 2020 consistent à élargir des trottoirs pour obtenir une continuité piétonne accessible. Il s'agit d'aménager des traversées piétonnes, de rénover l'éclairage, tout en maintenant le stationnement le long du jardin des plantes. A noter que le double sens cyclable est conforté et sécurisé sur les sections les plus sensibles, et la chaussée rénovée.

En outre, des aménagements ont été réalisés dans les rues situées entre le boulevard des Poilus, la rue du général Buat, la rue des Chalâtres et les rues de Noirmoutier et du Gois. L'objectif était d'apaiser les circulations et d'améliorer les conditions de stationnement. Ce projet a fait suite aux sollicitations lors des rencontres de quartier et des ateliers de co-construction.

La rue Deshoulières : en accompagnement du projet immobilier « Révélation » en lien avec la reconversion de l'ancienne maison d'arrêt, l'aménagement la rue Deshoulières a été finalisé. La rue a nécessité un élargissement du trottoir.

Requalification de la rue Fourcroy : elle doit permettre de lui donner le statut de zone de rencontre ou aire piétonne, en cohérence avec la zone apaisée. La rue Fourcroy, auparavant en enrobé, a été retraitée en asphalte avec des pavés nantais.

Petits aménagements de proximité

Total : **114** chantiers menés à bien (régie+entreprises)

Chantiers régie - **61**

Chantiers entreprises -**53**

À titre d'illustration, peuvent être citées :

- la sécurisation de cheminements piétons, cônes de visibilité et la création de traversées piétonnes, rues : Arthur III, Desaix...
- l'accessibilité pour personne à mobilité réduite, création de zones de rencontres, quai bus : boulevard des Poilus...
- au titre de la sécurité aux abords des écoles : reprise de la signalisation verticale et horizontale, écomobilité, création d'un parvis : rue Lamoricière ;
- pose d'appuis vélos ;
- végétalisation dans le cadre du dispositif « ma rue est un jardin ».

Foncier et ADS

Total Déclaration Intention Aliénée: **1723**

Total Autorisation Droit des Sols : PC, DP... **209**

Total Certificat d'Alignement : **365**

Entretien rénovation sécurité voirie (ERS)

Un important programme de rénovation de chaussées a été mis en œuvre sur le territoire du pôle : il en va ainsi des rues d'Alger, Bréa, Baron, Garde Dieu, Enfer et Marais, dont les trottoirs ont été remis en accessibilité et le revêtement de la chaussée repris.

- La chaussée de la rue de l'Héronnière a été remise à neuf.
- Rues Urvoy de Saint Bedan et Didienne, les trottoirs ont été mis aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Une campagne de remise en état des dalles caniveaux et des traversées pavées a été menée sur le cour des 50 Otages.
- La rue du Moulin a été en grande partie remise à neuf et végétalisée avec notamment la plantation de 2 arbres.
- Des reprises de dallages ont été effectuées sur l'allée Duquesne, avec élargissement des fosses d'arbres, de même que sur l'aire piétonne des allées Flesselles, Tremperie, Port Maillard et Duguay-Trouin.

Maintenance Espace public (régie)

- Des opérations de rafraîchissement des espaces publics « Ma rue propre » ont été menées. Les interventions se sont déroulées sur différentes périodes en fonction du contexte sanitaire, sur les rues suivantes : Beaugard, de la Bleterie , Lambert.
- Les plateaux pavés en traversée des rues de Strasbourg et du Président Herriot ont fait l'objet de nombreuses réparations.
- Des rénovations de trottoirs ont été réalisées sur le boulevard Stalingrad (section Cailliaud/Evellin) et les rues : Emile Pehant, des Trois Rois, des Agenêts, Antoine Français, du Préfet Bonnefoy et Gaëtan Rondeau.
- travaux de remise en état du patrimoine: l'achat d'une remorque fondoir a permis d'améliorer considérablement la productivité en rénovation des marquages au sol, en complément des marquages réalisés en entreprise.

Entretien rénovation sécurité éclairage public

Nantes déploie ses compétences pour économiser avec détermination l'énergie et réduire la facture de l'éclairage public. Afin de limiter l'impact de la hausse de l'électricité et stabiliser la facture énergétique, un plan de réduction de ses consommations a été engagé notamment en bannissant les lampes à vapeur de mercure et en recourant aux leds, moins énergivores.

- Le pôle a assuré la rénovation des supports et des luminaires : rues des Salicornes, Maréchal de Lattre de Tassigny, Pergeline, de Sarrebruck, Bellier...
- Des travaux de rénovation ont été réalisés sur les places Graslin, Mangin et du Sanitat, rues Viviani et Gaëtan Rondeau, boulevards des Martyrs Nantais et Georges Mandel ...

Propreté Urbaine

Les différentes mesures du plan propreté de la Ville de Nantes mises en place en 2018 et 2019 ont été reconduites en 2020 en les adaptant constamment aux mesures sanitaires et aux besoins en temps réel de la population, habitants et commerçants. Il s'agit par exemple :

- de la mise en place d'une brigade verte chargée de lutter contre les dépôts sauvages et autorisée à verbaliser les contrevenants lorsque la pédagogie et l'information ne suffisent

pas. La plage horaire de présence sur les lieux fréquentés du centre-ville le soir (quais, pelouses de l'île Feydeau) a été étendue avec une intervention jusqu'à 22h, de mi-mai à fin septembre du lundi au dimanche ;

- de la poursuite de la collecte des cartons des commerçants sur des points de rendez-vous, qui a permis de libérer les espaces publics de la présence permanente de cartons en semaine ;
- du travail d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages sur le centre-ville, avec une extension sur l'île de Nantes et Malakoff lorsque cela est rendu possible .

A noter qu'un travail important de veille et de nettoyage régulier du mobilier urbain a été mené sur l'espace public lors du premier confinement.

Programmation, coordination

- Prise de **2887** arrêtés temporaires de circulation.
- **19** autorisations pour terrasses fermées (pour un même permissionnaire).
- **84** instructions de permis de construire voirie.
- **235** arrêtés de cloisonnement instruits techniquement.
- **Assainissement eaux usées et eaux pluviales**
 - Instruction au titre des eaux usées et/ou pluviales relevant des ADS : **72**.
 - Instruction du volet eaux pluviales relevant des ADS : **13** (permis de construire, + permis d'aménager, + certificats d'urbanisme).

Pour répondre à la demande des usagers, le pôle a effectué :

- **214** demandes de contrôle de conformité.

Développement économique

Conseil et orientation des porteurs de projets et des créateurs d'entreprises : 14 projets aboutis et 100 nouveaux, 80 demandes liées à la proximité, 71 contacts pour du conseil (notamment lié au contexte Covid).

Mobilisation liée au Covid : sourcing d'entreprises mobilisables (premier confinement) ; accompagnement commerces / entreprises en difficulté (questionnaire, contacts post 1^{er} et 2^e confinement) ; communication (aide au loyers, ma ville mon shopping)...

Rencontres régulières avec les associations de commerçants / commerçants : suivi des travaux et des projets (Unacod / Plein Centre ; rencontres commerçants Feydeau commerce et réunions spécifiques FNAC/Gaumont et Uniqlo ; Pitre Chevalier, rues du Moulin, de la Bleterie....) ; participation aux groupes de coordination avec les services de la Ville de Nantes ; accompagnement des implantations du pôle commercial sur Prairie-au-duc et Inspirations.

Île-de-Nantes : coordination SAMOA / pôle, accompagnement des projets et des entreprises, suivi des rez-de-chaussées commerciaux ; ZAC Sud Ouest : finalisation de l'étude de programmation économique, participation au workshop « axe Léon Bureau », accompagnement des restaurateurs de Gustave Roch, de Téreos et Norpaper dans le démarrage des chantiers CHU, accompagnement de Norpaper sur les problématiques de réduction de rejets eaux usées ; quartier de la création : suivi de

la commercialisation des Halles Alstom, suivi du Foodhall ; accompagnement de la Guinguette de Loire ; participation et contribution aux réunions du club d'entreprise île de Nantes (Titan).

Poursuite du projet Euronantes : pilotage des comités de développement économique sur Euronantes/Malakoff, suivi de la programmation et de la pré-commercialisation, participation aux réunions du club d'entreprises (EuroNantes) et aux outils de communication pour la promotion du pôle d'affaire, suivi du projet Gare.

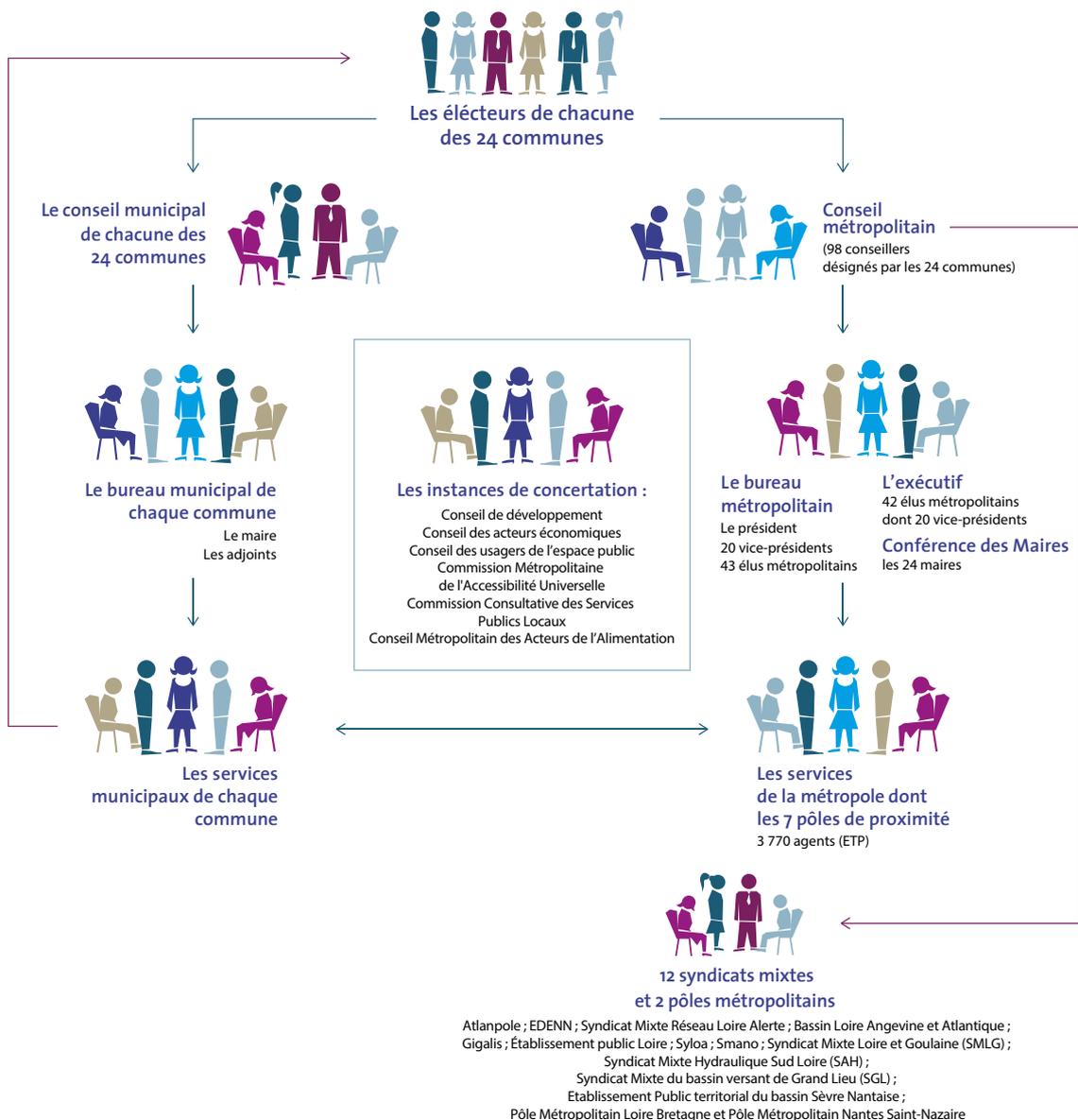
Malakoff : relance du projet Made In Malakoff ; prise à bail d'une cellule commerciale place Rosa Parks pour une expérimentation dans le cadre de la Fabrique à entreprendre (soutien aux créateurs d'entreprise dans les quartiers) ; accompagnement de l'Unacod pour mettre en œuvre l'action de remobilisation de l'association des commerçants dans le cadre du contrat de ville ; accompagnement de la direction de Carrefour et du gérant du Carrefour Malakoff.

Caserne Mellinet : suivi d'« Ici Nantes » ; contribution à la réflexion sur la programmation des bâtiments à vocation économique (B19 et B20) ; contribution à l'étude de l'implantation d'une maison médicale.

Centre-ville : participation aux différentes démarches initiées sur le centre-ville : AMO Commerce, atelier attractivité ; accompagnement des chantiers (Feydeau Commerce...) ; participation à l'étude « **La Loire au Cœur** » : orientations d'aménagement de la place Petite Hollande, organisation de concertations ; accompagnement d'un groupe de travail pour la création d'un club d'entreprises à l'échelle du centre-ville ; questionnaire aux commerçants de la chaussée de la Madeleine sur l'évolution de leurs projets liés au départ à terme du CHU ; accompagnement à la mise en place de la conciergerie-drive de Plein Centre.

L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS EN 2020

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 302)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 51)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 21 structures titulaires de 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)
Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
SP Régionale Pays de la Loire
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)
La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
La CIF Coopérative - SCIC HLM

Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement
EBANSN



Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole : 55.14 % soit 982 509€
Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole : 4,61 % soit 616 404€
Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole : 57 % soit 570 000€
Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole : 51,03 % soit 618 171€
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole : 5,56%, soit 33 400€
Objet social : agence de développement offrant aux Collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)

Capital détenu par Nantes Métropole : 64 % soit 144 000€
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu par Nantes Métropole :

0,53 % soit 8 000€

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 1 830€

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Logement

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 51 organismes, dont 33 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire Nantes Métropole Habitat.

Participation au capital social 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole :

13,89 % soit 100 000€

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

Services à la population et développement économique

Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

65 % soit 390 000€

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Équipements – NGE (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

38,03 % soit 1 189 656€

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services – NMGS (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

50 % soit 18 500€

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

68 % soit 680 000€

Objet social : affirmer la destination 'Nantes' sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

79 % soit 3 009 900€

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

28 % soit 44 800€

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

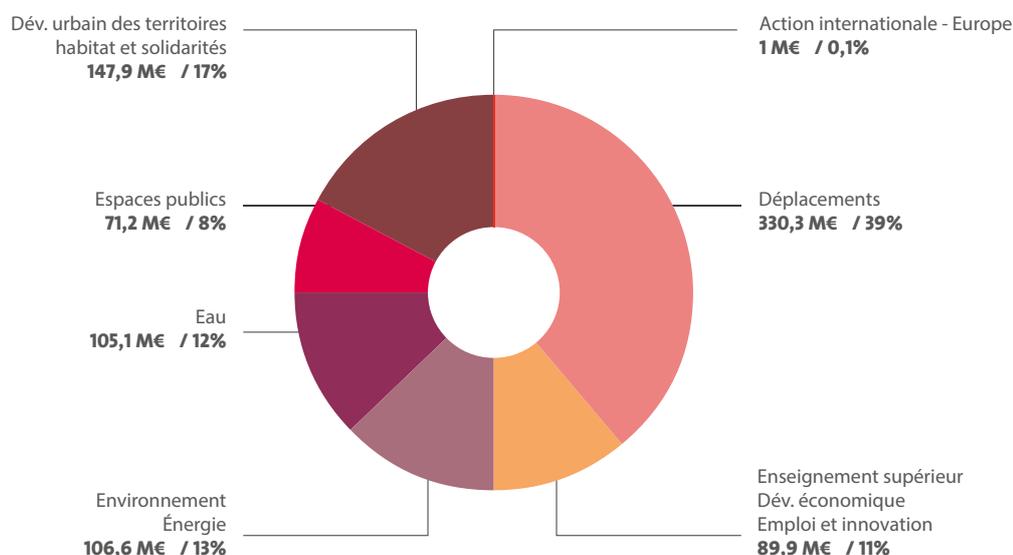
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

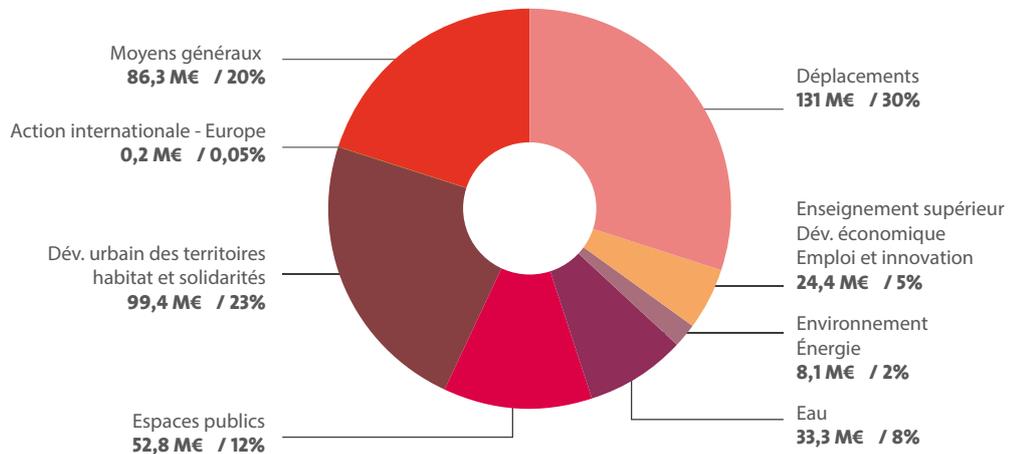
Politiques publiques (tous budgets confondus)	Réalisé 2020 (hors flux croisés*)	
	Dépenses	Recettes
Déplacements	330,3 M€	246,4 M€
Enseignement supérieur, recherche et innovation	17,2 M€	5 M€
Développement économique métropolitain et international	66 M€	10 M€
Emploi et innovation sociale	6,6 M€	0,0 M€
Énergie	2 M€	3,7 M€
Environnement / Déchets	104,6 M€	77,7 M€
Eau / Assainissement	105,1 M€	120,1 M€
Développement urbain des territoires	127,7 M€	52,5 M€
Habitat et solidarités	20,2 M€	5,9 M€
Espaces publics	71,2 M€	12,9 M€
Action internationale - Europe	1 M€	0,1 M€
Sous-total - Politiques Publiques thématiques	851,9 M€	534,4 M€
Moyens généraux, masse salariale et gestion financière	403 M€	724,5 M€
Sous-total	403 M€	724,5 M€
TOTAL	1 254,9 M€	1 258,9 M€

* les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 80,7 M€.

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2020 (851,9 M€ tous budgets confondus)



La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2020
(435,6 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux)



Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2020 du budget principal, du budget annexe relatif à l'élimination et au traitement des déchets, et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget « Transports collectifs ». Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2020, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

En effet, Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- Les services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales.
- Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transport collectif, eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux et stationnement. Chacun de ces services fait l'objet d'un budget annexe à part entière, où les dépenses sont en grande partie couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers de ces services.



Un exercice 2020 particulièrement marqué par la crise sanitaire

La pandémie de Covid-19 survenue en 2020 explique nombre des trajectoires, parfois heurtées, constatées sur l'exercice.

Les conséquences financières peuvent être réparties en plusieurs catégories :

- Les impacts fiscaux, avec la diminution de près de 10,8 M€ du versement mobilité,
- Les baisses de recettes engendrées par une moindre fréquentation des équipements publics (transports collectifs, parkings, musées, ...), estimées à près de 10 M€,
- Les évolutions affectant les principaux contrats (transports collectifs, DSP Tourisme, DSP Cité des Congrès, parkings), qui, en cumulé, représentent une économie de 5,6 M€,
- Les moindres dépenses des moyens généraux (parc automobile, frais de déplacement, consommations diverses) pour -2,5 M€,
- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole, portant sur l'instauration de la gratuité des transports collectifs pendant 2 mois pour les abonnés (12 M€), la non facturation des droits d'occupation du domaine public (4,2 M€) et la non facturation de loyers, l'abondement de différents fonds de soutien (soutien au logement social pour le paiement des loyers (1 M€), création du fonds de soutien à l'innovation en santé (1 M€), abondement au fonds de soutien Résilience pour la relance économique régionale (2 M€)...), le versement de primes (0,4 M€) aux agents particulièrement mobilisés durant le 1^{er} confinement (Plan de Continuité d'Activité), l'achat de matériels de protection pour les agents et la population (3,9 M€), la Métropole ayant en effet porté l'achat de masques pour les 24 communes de la métropole au nom de la solidarité, l'adossement au dispositif « Coup de pouce vélo » de l'État avec le doublement de l'aide pour promouvoir les déplacements doux (0,6 M€), etc.

Ces mesures, qui se traduisent à la fois par des dépenses nouvelles et des pertes de recettes, représentent un coût de 28,3 M€.

- La participation de l'État pour l'achat de masques (0,6 M€).

Au total, l'impact de la crise sanitaire s'élève à 40,3 M€ pour la Métropole en 2020.



En 2020, les dépenses totales de Nantes Métropole tous budgets confondus s'élèvent à 1 254,9 M€, en retraitant les flux croisés entre les différents budgets (1 335,6 M€ en les intégrant). 68% de ces dépenses sont réparties entre les différentes politiques publiques (851,9 M€ en 2020), le solde étant pour l'essentiel composé de la masse salariale (154,3 M€) non affectée aux politiques publiques, des moyens généraux (158,6 M€) et du remboursement des intérêts (10,9 M€) et du capital de la dette (79,2 M€).

En 2020, Nantes Métropole a poursuivi ses efforts en matière de déplacements, de développement équilibré du territoire et de protection de l'environnement.

La politique de déplacements reste, en 2020, et malgré les fortes perturbations induites par la crise sanitaire, le premier poste de dépense de la Métropole, pour un montant de **330,3 M€ en 2020**, contre 344 M€ en 2019. Outre la contribution de la Métropole à la SEMITAN, délégataire chargée de l'exploitation du réseau de transports en commun, et qui représente 180,6 M€, cette enveloppe recouvre également de nombreux investissements.

La Métropole a en effet poursuivi sa politique de rénovation des infrastructures et des systèmes bus et tramway avec notamment l'acquisition de nouvelles rames de tramway (18,4 M€), la poursuite du renouvellement de la flotte de bus (8,2 M€), la fin du financement des 22 e-busways, acquis en 2019, et l'adaptation des infrastructures nécessaires à leur mise en service (6,7 M€), les travaux sur les CETEX bus (9 M€) et tramway (3,4 M€), ainsi que le transfert du pôle bus de Commerce (4 M€). Deux nouveaux P+R de grande capacité (11,2 M€) ont été mis en service à la Porte de Vertou et à Neustrie sur Bouguenais.

En 2020, la Métropole a également investi 47,1 M€ dans la politique déplacements hors transports collectifs et stationnement. L'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en constitue le principal objet, avec 32,2 M€ consacrés aux travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau et 5,1 M€ aux derniers paiements relatifs à l'aménagement des espaces publics de la Gare Nord et pour le réaménagement du cœur de gare. Les mesures en faveur d'une mobilité plus durable se traduisent aussi par ailleurs par la mise en œuvre des plans communaux de déplacements doux (2,7 M€).

Nantes Métropole a par ailleurs à nouveau accéléré son **soutien à l'aménagement urbain du territoire et à l'habitat**, fondé sur un objectif de développement équilibré de l'agglomération, en y consacrant **147,9 M€** (contre 115 M€ en 2019 et 93,8 M€ en 2018). Cette politique s'est traduite notamment par la poursuite des aménagements dans les quartiers prioritaires (18,6 M€), le projet de l'île de Nantes (11 M€), la construction et la réhabilitation de logements sociaux (8,8 M€), la réhabilitation du parc privé (1,4 M€) dont 0,7 M€ de versement de primes thermiques, la réalisation de ZAC habitat (26,3 M€) dont celles de Pirmil-Les Isles (8,5 M€) et du Bas Chantenay (6,3 M€), les aménagements du Pré Gauchet (6,3 M€), l'enfouissement des lignes RTE Quadran Nord Est (7 M€), des aides à la pierre en délégation de l'État (5,8 M€), l'acquisition d'un terrain pour un foyer de personnes handicapées sur Rezé et l'amélioration de l'accessibilité PMR (0,9 M€), l'aménagement de terrains d'accueil de Gens du voyage (0,4 M€). L'acquisition de réserves foncières pour 14 M€ concourt également à cette politique. De même, 43 M€ ont été destinés aux acquisitions foncières en vue du déménagement du futur Centre Hospitalier Universitaire (échanges de terrains et paiement différé).

Nantes Métropole est également fortement **engagée en faveur de la transition énergétique et environnementale**, notamment à travers l'entretien durable de son patrimoine, une meilleure efficacité énergétique de ses bâtiments et le développement d'énergies renouvelables dans ses flottes de véhicules propres. Ce sont ainsi 106,6 M€ qui ont été consacrés à cet enjeu par la Métropole, dont plus de 76 M€ par le biais du budget annexe Déchets, qui concourt au traitement et au recyclage des déchets, ainsi qu'à la promotion de l'économie circulaire.

La **politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation** reste une politique centrale de la métropole, avec un budget de près de **90 M€**, dont 24,3 M€ investis. Au sein de cette politique, les actions relevant du **développement économique (80,2 M€)**, qui contribuent au rayonnement du territoire métropolitain, ont permis d'investir au bénéfice du développement économique durable, du tourisme (équipements culturels, sport de haut niveau, grands événements, patrimoine métropolitain) et des rencontres professionnelles (Cité des congrès...).

L'effort d'investissement a ainsi porté sur **le rayonnement touristique, culturel et sportif du territoire**. Citons notamment les études portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons et le lancement de la réalisation du Grand Héron et de la parade amoureuse (2,6 M€), les travaux d'entretien et d'amélioration des musées (1,1 M€) et du Château des Ducs de Bretagne (1,1 M€), la fin des travaux de réhabilitation de salles spécialisées et de la salle « 500 » du Palais des sports de Beaulieu (3,1 M€), les travaux d'entretien et d'amélioration du stade de la Beaujoire (2,3 M€) avec notamment le lancement des études pour les aménagements liés à la coupe du monde de Rugby en 2023...

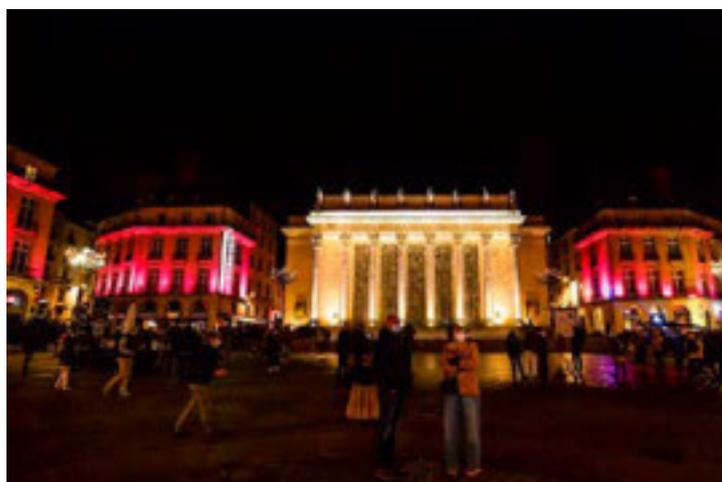
Le **soutien à l'attractivité sportive** se manifeste aussi par l'attribution de subventions au sport de haut niveau, et l'achat de prestations de communication pour 4,6 M€ aux clubs de sports collectifs portant une ambition européenne.

Nantes Métropole confirme par ailleurs son **soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**. Elle a ainsi consacré 7,1 M€ à la mise en œuvre de ses objectifs, via le soutien à la recherche, dans le cadre du CPER, avec les travaux de construction du bâtiment universitaire de Santé rue Bias (2 M€), la participation à la construction de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) sur le campus de l'École Centrale (0,7 M€) ou encore la création en mai 2020 d'un fonds d'innovation santé se traduisant par le versement de subventions d'investissement à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et au CHU pour les essais et études en lien avec la COVID-19 (0,2 M€).

La **politique de l'eau** représente le quatrième poste de dépenses de la Métropole, avec **105,1 M€ en 2020**, dont 16 M€ relatifs à la continuation des travaux de modernisation de l'usine d'eau de La Roche et aux travaux d'extension et de maintenance du réseau de distribution d'eau potable.

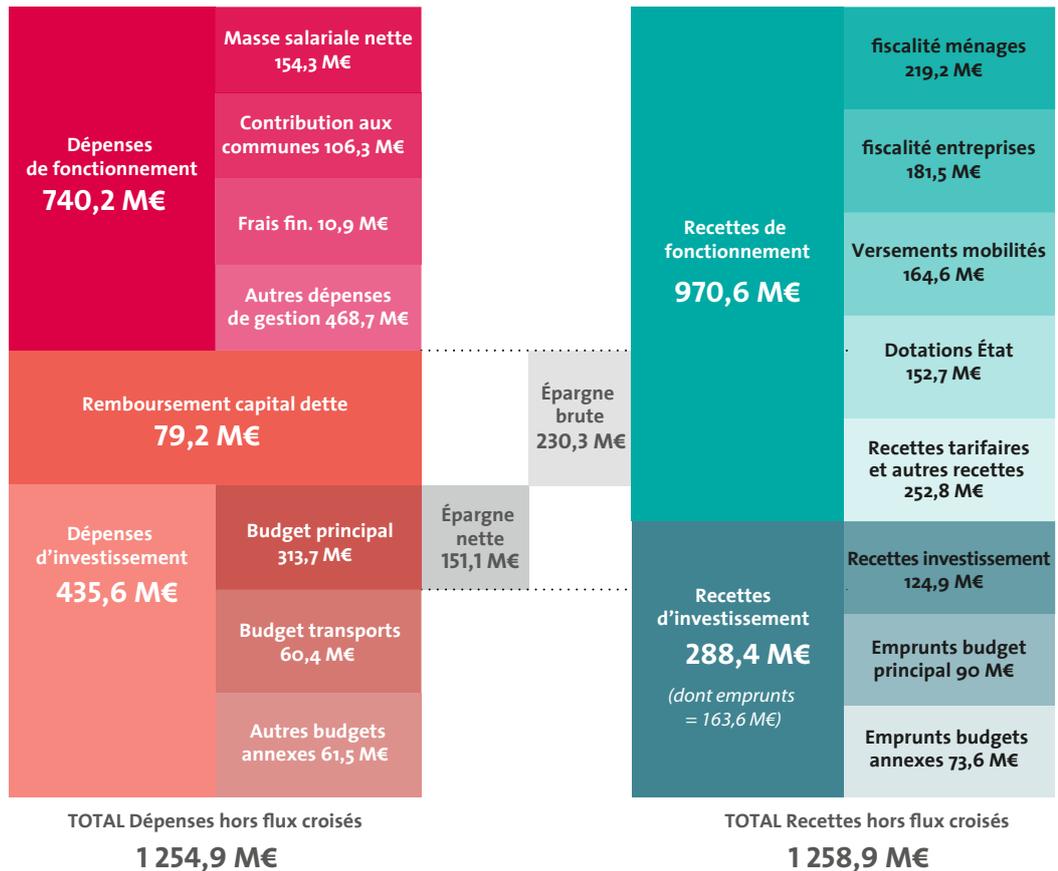
Enfin, la Métropole continue d'accorder une **place prépondérante aux espaces publics et à la voirie : 71,2 M€ ont été dépensés en 2020**, afin de poursuivre les actions qui visent à la fois à aménager les espaces publics (requalification d'espaces publics en lien avec les politiques « Déplacements » et « Habitat » principalement) et entretenir le patrimoine viaire et les réseaux d'éclairage public (programme ERS : Entretien - Rénovation - Sécurité). Ces dépenses recouvrent également les interventions prévues dans le cadre de la PPI territorialisée.

L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 435,6 M€ soit 14,1% de plus qu'en 2019. **Ce niveau d'investissement sans précédent confirme ainsi la pertinence de la stratégie financière de la Métropole et son volontarisme malgré une crise sanitaire inédite.**



PRÉSENTATION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS TOUS BUDGETS

Tous budgets confondus et retraités des flux croisés entre budgets (80,73 M€),



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 80,73 M€



Synthèse financière - Tous budgets*

	TOUS BUDGETS (en M€)	CA 2018	CA 2019**	CA 2020
1	Recettes réelles de fonctionnement	894,8	1 001,2	970,6
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	632,4	738,4	729,3
3	Épargne de gestion = 1-2	262,4	263	241,2
	Taux épargne de gestion	29,3%	26,3%	24,9%
4	Frais financiers	12,1	12,2	10,9
5	Épargne brute = 3-4	250,3	250,8	230,3
	Taux épargne brute	28%	25%	23,7%
6	Remboursement de la dette (hors mouvement neutres)	78,3	83,5	79,2
7	Épargne disponible (nette) = 5-6	172	167,3	151,1
	Taux épargne nette	19,2%	16,7%	15,6%
8	Recettes d'investissement (hors emprunt)	92	99,4	124,8
9	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	349,1	384,6	435,6
10	Besoin de financement = 9-8-7	85	117,9	159,7
	Taux d'autofinancement	49,3%	43,5%	34,7%
11	Encours de dette au 31 décembre	771,9	823,5	908
12	Capacité de désendettement au 31/12/n = 11/5	3,1 ans	3,3 ans	3,9 ans

* en solde net de la mutualisation

** À compter du 1^{er} janvier 2019, le nouveau mode de gestion de la DSP "Transports collectifs" en "forfait de charges" augmente les volumes associés, le budget annexe ayant vocation à retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes.

Tous budgets confondus, et retraitées des flux croisés entre budgets (80,7 M€ intégrant des subventions d'équilibre de certains budgets annexes impactés par la crise sanitaire), **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 970,6 M€**, contre un peu plus d'un milliard l'an passé (-30,6 M€), tandis que **les dépenses de fonctionnement atteignent 740,2 M€**, en recul de 10,2 M€.

La crise sanitaire se traduit en effet par un décrochage exceptionnel des recettes de fonctionnement, lié à une moindre fréquentation des services publics et aux exonérations décidées par la Métropole pour accompagner les commerçants et les habitants dans ce contexte particulier, et un moindre tassement des dépenses de même nature.

Conséquence de ces trajectoires, **les niveaux d'épargne se contractent de 20,5 M€ pour l'épargne brute, et de 16,2 M€ pour l'épargne nette, et atteignent respectivement 230,3 M€ et 151,1 M€.**

La qualité de la gestion financière, qui repose notamment sur la maîtrise des charges, permet toutefois d'atténuer la portée de ce repli inédit. **Le taux d'épargne brute s'élève ainsi à 23,7 %, soit un niveau satisfaisant**, inférieur de 1,3 point au taux 2019 (25 %). **Et l'autofinancement dégagé continue de couvrir une part importante (plus d'un tiers) des investissements**, alors même que ceux-ci ont crû de plus de 13 %.

Nantes Métropole a en effet fait le choix de poursuivre ses engagements en termes de développement et d'investissement pour répondre aux objectifs qu'elle s'était fixée en 2015. **Cet effort porte les investissements à 661 € par habitant en 2020** (opération de transfert du foncier du futur CHU incluse), contre 587 € en 2019.

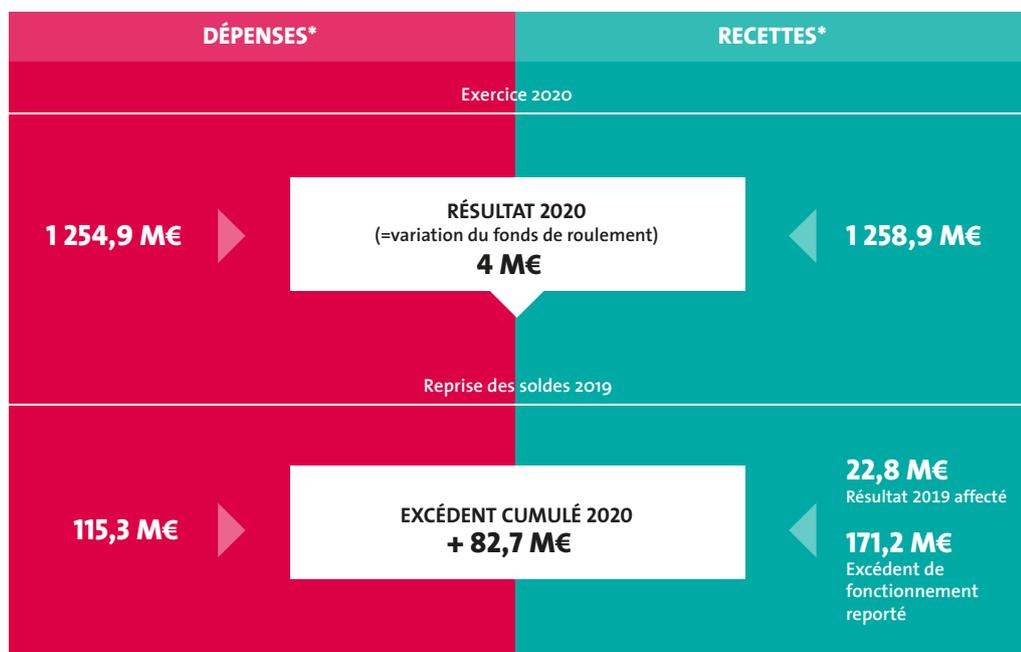
Afin de financer ces investissements, la Métropole s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement, elles aussi en hausse (+ 25,5%, soit + 25,3 M€), et sur un recours accru à l'emprunt (+ 28,1 M€).

L'encours de dette atteint ainsi 908 M€ au 31 décembre 2020, contre 823,5 M€ en 2019. Ce ré-endettement progressif et maîtrisé est conforme à la stratégie métropolitaine, dont il constitue d'ailleurs l'un des leviers.

Avec une capacité de désendettement de 3,9 ans, la solvabilité reste en-deçà du seuil de 7 années fixé pour le mandat 2014-2020, et témoigne des marges de manœuvre disponibles pour engager de nouveaux projets.

Détermination de l'excédent 2020

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – après neutralisation des flux croisés).



(*) les dépenses et les recettes sont retraitées des flux croisés (80,7 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève en 2020 à **82,7 M€**, dont 8,9 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 73,8 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend :

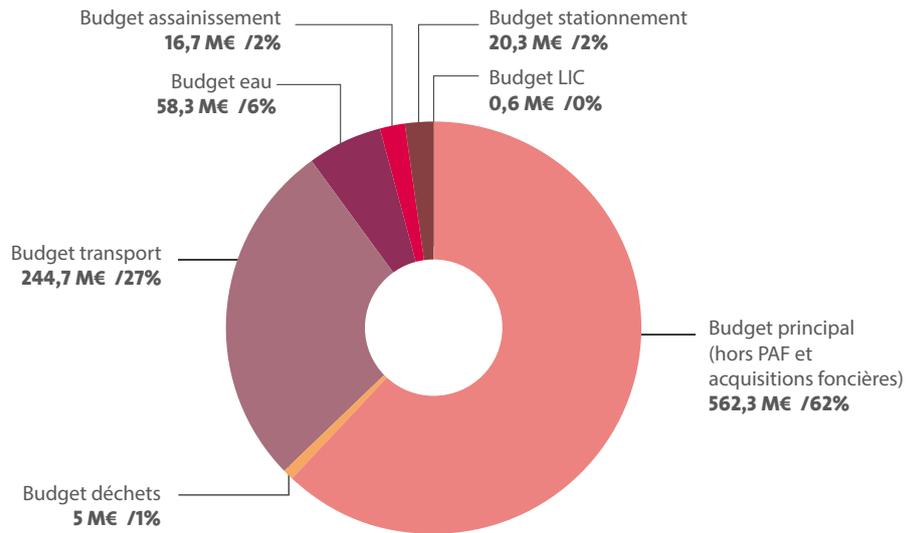
- Un résultat sur l'exercice 2020 de 4 M€,
- Un résultat reporté de 2019 de 78,7 M€.



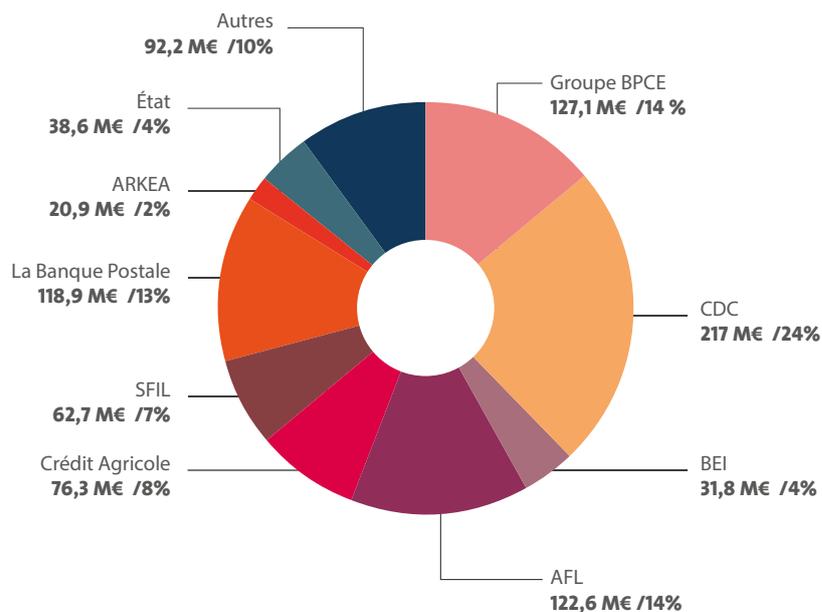
LA DETTE CONSOLIDÉE

(tous budgets confondus, hors PAF et acquisitions foncières différées)

Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2020) par budget (908 M€).

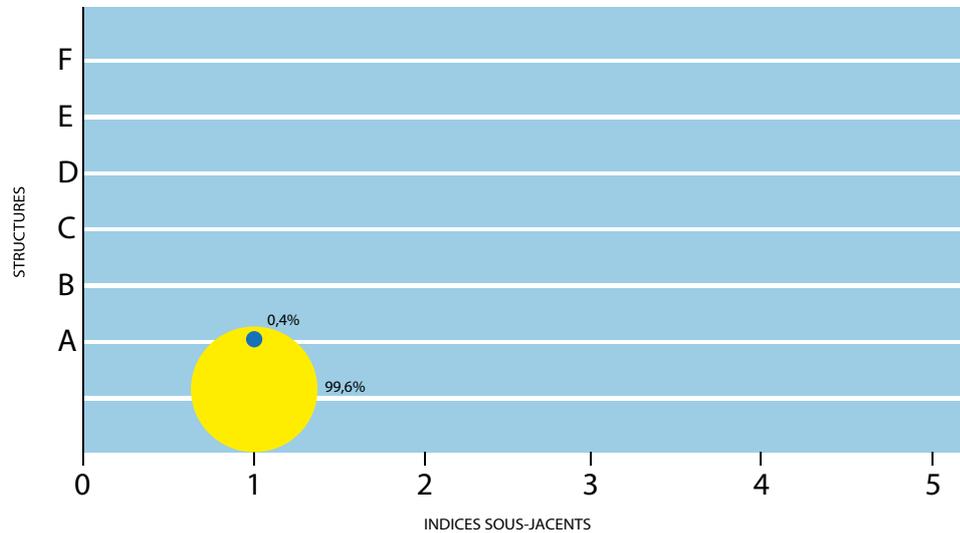


Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2020) par prêteur (908 M€).



908
million d'euros
encours de dette
au 31 décembre
2020 (tous budgets
confondus, hors PAF).

Classification des risques des emprunts au 31/12/2020



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effrit engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2020 à 908 M€** (hors PAF et acquisitions foncières différées), contre 823,5 M€ en 2019. 61,9% des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 562,3 M€). Trois autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « Transports collectifs » (244,7 M€), « Eau » (58,3 M€) et « Stationnement » (20,3 M€).

L'encours du budget annexe « Transports collectifs » connaît la plus forte hausse (+ 48,6 M€). Cette évolution s'explique toutefois essentiellement par le versement par l'État d'une avance remboursable sur 10 ans, à un taux nul, de 38,6 M€, dans le cadre des mesures de soutien aux collectivités, et en particulier aux autorités organisatrices de mobilité.

Les encours du budget principal et du budget annexe « Stationnement » s'accroissent également en 2020 (respectivement + 37,3 M€ et + 9 M€). L'encours des autres budgets annexes diminue.

Dans le souci de conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, la Métropole s'est attachée, dans la continuité des dernières années, à diversifier son portefeuille.

Ainsi, l'encours de la dette se compose de 126 emprunts, contractés auprès d'une quinzaine de prêteurs, rassemblant des groupes bancaires, l'Agence France Locale, l'État, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement.

Une partie de ces prêts contribue directement à la transition écologique. La Métropole a ainsi souscrit auprès d'Arkéa un « prêt à impact », qui valorise les performances RSE de la collectivité, et un prêt destiné à soutenir des projets d'investissement contribuant à la régénération et à la modernisation des infrastructures de « transports propres » auprès de la Banque des Territoires.

Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 1,19% soit un niveau inférieur à celui de 2019 (1,43%), déjà bas. Afin de limiter le coût de la dette, dans un contexte actuel de taux bas mais de remontée graduelle, la Métropole oriente ses nouveaux emprunts davantage vers les taux fixes que vers les taux variables dont les niveaux restent très faibles. Ainsi la dette est répartie à hauteur de 38,6% d'emprunts à taux variables monétaires et à 61,4% d'emprunts à taux fixes, comprenant 0,4% de taux structurés non risqués.

La Métropole veille également à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette.

Le stock de dette de Nantes Métropole est considéré comme sain et peu risqué, 99,6% de l'encours étant classé 1A. Seul un emprunt structuré, classé 1B, est identifié au titre de la charte Gissler. L'exposition au risque de cet emprunt structuré est cependant très faible, et la probabilité de dépassement des barrières apparaît quasi nulle selon les anticipations actuelles des marchés.

Malgré la hausse de l'encours de dette et la contraction de l'autofinancement, **la solvabilité de la Métropole reste satisfaisante, la capacité de désendettement s'établissant à 3,9 ans** (3,3 ans en 2019). La capacité de désendettement est donc toujours en-deçà du seuil de 7 années que la Métropole s'était engagée à respecter. La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en moins de quatre exercices.

Définitions

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.



LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2018 et 2020 (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2018 hors TC*	CA 2019	CA 2020
1	Ressources fiscales	311,3	320,6	335,9
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,8	48,5	48,3
3	Dotations diverses (dont DGF)	106,5	108,2	108,9
	<i>dont État</i>	98,4	100,0	100,5
	<i>dont Département</i>	8,1	8,2	8,3
4	Versement transport	32,0	34,5	33
5	Autres produits de fonctionnement	68,5	74,5	67,3
6	Recettes réelles de fonctionnement = 1+2+3+4+5	567,1	586,3	593,3
7	Ressources humaines	108,8	110,8	111,8
8	Contributions aux communes	105,0	105,7	106,3
9	Autres dépenses de gestion	180,5	189,9	225,1
	<i>dont Contributions obligatoires</i>	37	36,1	35,6
	<i>dont DSP</i>	23	22,6	24
	<i>dont Subventions</i>	30,4	30,3	72,1
	<i>dont Charges de structure patrimoniale</i>	23,7	25,1	25,4
	<i>dont Moyens généraux des services publics</i>	11,8	11,7	22,9
	<i>dont Charges de production des services publics</i>	47,9	55,2	34,2
	<i>dont Autres charges financières</i>	6,6	8,9	10,9
10	Dépenses de gestion (hors frais financiers) = 7+8+9	394,3	406,4	443,2
11	Épargne de gestion = 6-10	172,8	179,8	150,2
12	Frais financiers	7,6	7,2	7,2
13	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers) = 10+12	401,8	413,6	450,4
14	Capacité d'autofinancement (épargne brute) = 11-12	165,3	172,6	143
15	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	55,5	59,4	52,7
16	Épargne disponible (nette) = 14-15	109,7	113,2	90,2
17	Recettes d'investissement (hors emprunt)	80,3	84,7	107,6
18	Ressources propres disponibles = 14+17-15	190,0	197,9	197,8
19	Dépenses d'équipement propres	216,5	187,9	234,9
20	Subventions d'équipement versées et autres dépenses d'inv.	42,2	61,0	78,9
21	Besoin de financement = 19+20-18	68,7	51,0	115,9
22	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	91,6	75,4	90
23	Recettes totales de l'exercice = 6+17+22	739,0	746,4	790,9
24	Dépenses totales de l'exercice = 10+12+15+19+20	716,0	722,0	816,8
25	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	4,9	10,4	34,8
26	Fonds de roulement au 31 décembre = 25+23-24	27,9	34,8	8,9
27	Encours de dette au 31 décembre (hors PAF** et acquisitions foncières différées)	509,4	525,0	562,3
28	Encours de dette total au 31 décembre (PAF et acquisitions foncières différées inclus)		541,2	586,2

* Hors transports en commun, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

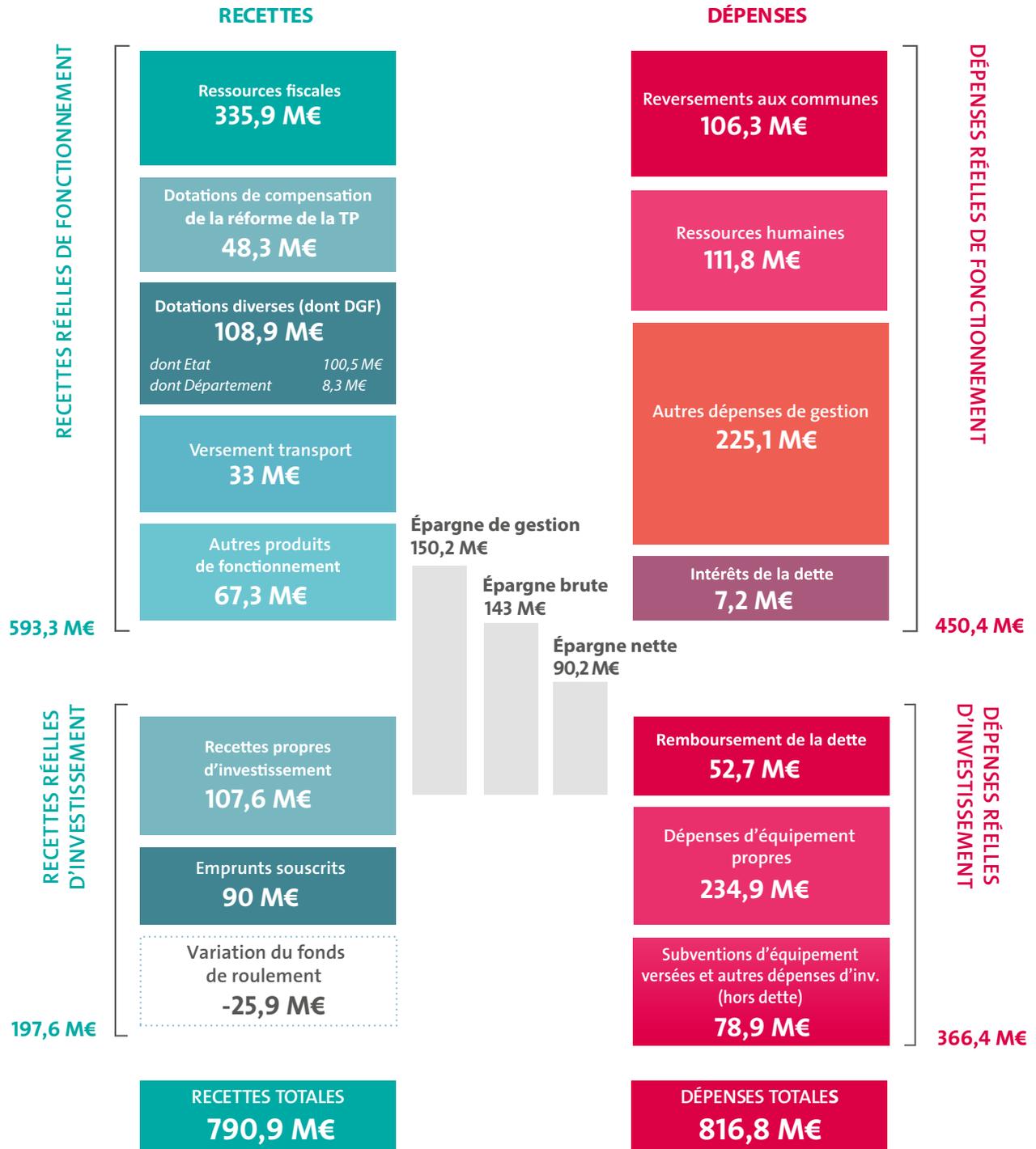
** Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

Remarque liminaire :

Les dépenses et les recettes afférentes aux transports collectifs sont isolées, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans un budget annexe dédié. Aussi, afin de faciliter la lecture des évolutions enregistrées au cours des trois dernières années, les données 2018 ont été retraitées des recettes et dépenses relatives aux transports collectifs.

Les grandes masses du compte administratif 2020 (budget principal en M€)



Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 816,8 M€ en 2020, en hausse de 13,1% par rapport à 2019. Cette progression reflète à la fois la poursuite de l'ambitieux projet métropolitain, mais aussi l'impact de la crise sanitaire, qui a généré des dépenses supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) représentent 55,1% de ce budget et s'accroissent de 8,9% en 2020 pour atteindre 450,4 M€. Toutefois, une fois retraitées les subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Transports collectifs » (30 M€) et « Stationnement » (4 M€), rendues nécessaires par la crise sanitaire, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est ramenée à 0,7%.

Ces dépenses se composent :

- Des reversements aux communes : 106,3 M€,
- Des charges de personnel : 111,8 M€,
- D'autres dépenses de gestion : 225,1 M€ dont :
 - Les contributions obligatoires : 35,6 M€
 - Les délégations de service public : 24 M€
 - Les subventions : 72,1 M€
 - Les charges de structure patrimoniale : 25,4 M€
 - Les moyens généraux des services publics : 22,9 M€
 - Les charges de production des services publics : 34,2 M€
- Des frais financiers : 7,2 M€,

Preuve du volontarisme de la Métropole, **les dépenses d'investissement atteignent 366,4 M€ en 2020**, en hausse de 19% par rapport à 2019, alors même que les chantiers ont été arrêtés pendant deux mois lors du 1^{er} confinement. Elles sont constituées essentiellement :

- Des remboursements du capital de la dette pour un montant de 52,7 M€,
- Des dépenses d'investissement hors dette : 313,7 M€.

La Métropole a par ailleurs perçu 790,9 M€ de recettes en 2020 afin de financer ses dépenses, soit une progression de 6% par rapport à l'année 2019. Cette hausse, qui repose en partie sur une hausse exceptionnelle des produits de cession (+ 41,7 M€) en lien avec le projet de déménagement du CHU, s'appuie également sur le dynamisme des ressources fiscales (+ 15,3 M€) ainsi qu'un recours accru à l'emprunt (+ 14,6 M€).

Retraitées des produits de cession, les recettes de fonctionnement, qui représentent 75% des recettes totales, augmentent de 1,2%.

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (107,6 M€), les emprunts (90 M€) ainsi qu'une partie du fonds de roulement (25,9 M€).

Conséquence de la crise sanitaire, la section de fonctionnement de la Métropole a été affectée d'un « effet ciseau », les dépenses de fonctionnement progressant à un rythme supérieur à celui des recettes de même nature (respectivement + 8,9% et + 1,2% par rapport à l'exercice 2019). Les différents soldes d'épargne ont donc diminué entre 2019 et 2020, l'épargne brute s'élevant ainsi à 143 M€, contre 172,6 M€ en 2019, soit une baisse de 17,2%. Le niveau d'épargne reste cependant élevé au regard des recettes de fonctionnement, le taux d'autofinancement de la Métropole atteignant 24,1% en 2020.

En tenant compte des reports des années précédentes (+ 34,8 M€), la Métropole affiche au budget principal un résultat excédentaire au 31 décembre 2020 de + 8,9 M€.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 3 ANS (2018-2021)

Si la crise sanitaire inédite intervenue en 2020 marque une diminution brutale des soldes d'épargne, la qualité de la situation financière des exercices précédents permet d'en atténuer la portée.

Alors que l'exercice 2019 a été marqué, après neutralisation des mouvements liés à la création du budget annexe « Transports collectifs », par une progression de 4,5% de l'épargne brute, celle-ci diminue de plus de 17% en 2020, pour atteindre 143 M€ (soit - 29,7 M€). Les dépenses de fonctionnement connaissent en effet une hausse sensible (+ 8,9%), liée aux subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Transports collectifs » et « Stationnement » afin de faire face aux substantielles pertes de recettes induites par les confinements. Hors versements aux budgets annexes (34 M€), ces dépenses auraient augmenté de 0,7%, soit un rythme similaire à celui enregistré en 2019. Parallèlement, les recettes de fonctionnement, marquées par d'importants mouvements exceptionnels en 2018 (dissolution du syndicat aéroportuaire) et 2019 (effet « année pleine » du marché de mobilier urbain, reprise de provision liée à un emprunt structuré), ont cru modérément en 2020 (+ 1,2%).

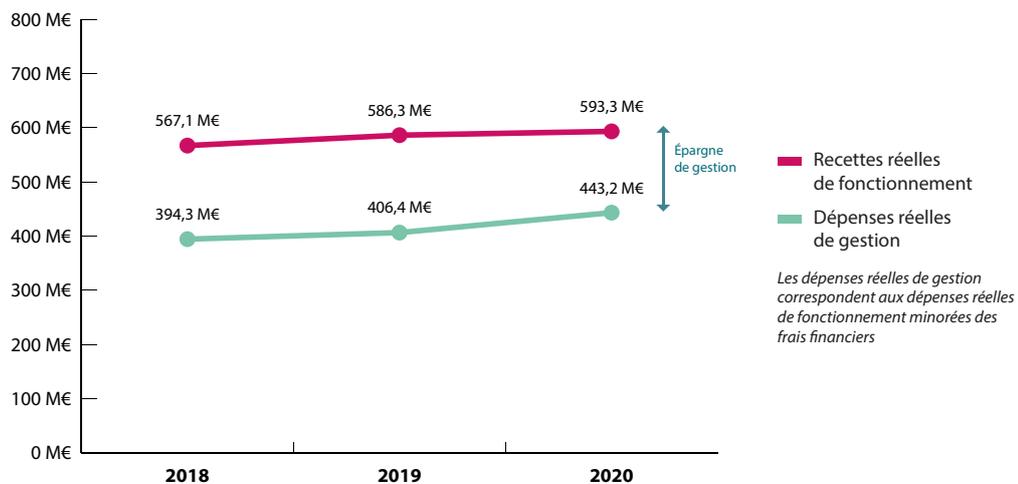
Le taux d'épargne brute perd ainsi 5,3 points en 2020, mais continue de s'établir à un niveau élevé (24,1%) grâce à une gestion budgétaire saine.

L'épargne nette connaît une trajectoire identique à l'épargne brute : après avoir progressé de 3,1% en 2019, elle se contracte de plus de 20% en 2020 et atteint 90,2 M€.

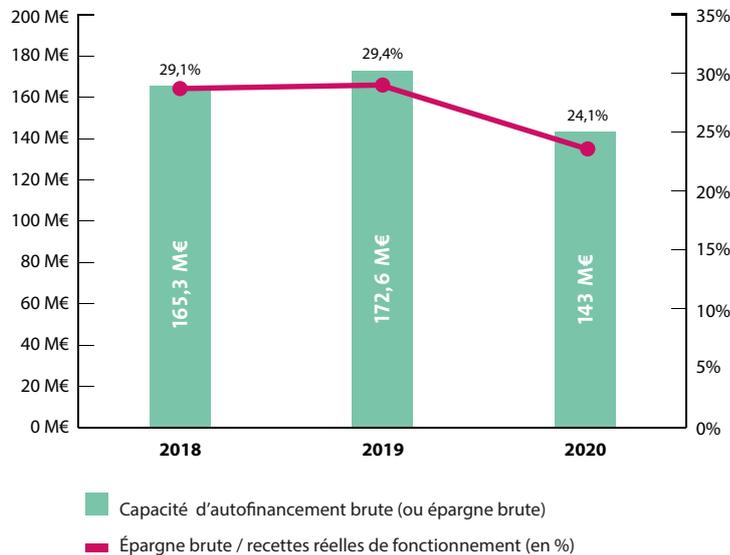
Nantes Métropole conserve donc un volume d'épargne conséquent qui, cumulé aux ressources propres d'investissement, lui permet de financer 63,1% de son programme d'investissement. Le solde est couvert par le recours à l'emprunt et la sollicitation du fonds de roulement, alimenté par les excédents dégagés par les exercices précédents.

Un niveau d'épargne qui reste élevé malgré la crise sanitaire

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)



Avec 143 M€, l'épargne brute dégagée en 2020 connaît un recul sensible par rapport à l'année précédente (172,6 M€). Ce décrochage s'explique par la progression plus importante des dépenses de fonctionnement (+ 8,9%) que des recettes de même nature (+ 1,2%), suite aux actions mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire.

Malgré des ressources fiscales dynamiques, passées de 320,6 M€ à 335,9 M€ (+4,8%) grâce au seul dynamisme des bases taxables, les taux étant restés inchangés, les recettes de fonctionnement sont restées atones. Les dotations diverses enregistrent en effet une faible hausse (+ 0,6%), portée par la progression de la dotation d'intercommunalité, tandis que diminuent les recettes liées au versement mobilité, qui rassemblent la quote-part de 20% du produit du versement mobilité et de la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (- 1,5 M€), et les autres recettes (- 1,2 M€). Ces reculs s'expliquent par la crise sanitaire, qui a à la fois généré une baisse de la fréquentation des transports, des musées et autres équipements publics mais aussi l'interventionnisme de la Métropole via des exonérations de droits d'occupation du domaine public, de droits de place, de loyers, ...

La trajectoire **des dépenses de fonctionnement** résulte quant à elles de plusieurs mouvements exceptionnels, **également en lien avec la crise sanitaire** :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 M€ au budget annexe « Transports collectifs », afin de pallier la baisse de la fréquentation et du versement mobilité, en lien avec le recours massif au chômage partiel par les entreprises,
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 M€ au budget annexe « Stationnement », compte tenu des pertes de recettes tarifaires,
- Des dépenses nouvelles liées à la protection des agents et de la population, au soutien de divers dispositifs au-travers de l'abondement de fonds (Fonds relatif à l'innovation en santé, Fonds territorial Résilience), à l'achat ou la réparation de vélos, ...

En retraitant les mouvements exceptionnels liés aux conséquences de la crise sanitaire, **les dépenses de fonctionnement voient leur progression réduite à 0,7%, témoignant ainsi d'une gestion rigoureuse.**

Les dépenses de gestion (50% des dépenses de fonctionnement), qui regroupent les délégations de services publics, les contributions obligatoires, les subventions, les charges liées à la production des services publics, les moyens généraux et les charges de structure patrimoniales s'accroissent ainsi de 0,6%, après retraitement de ces mouvements exceptionnels. Cette progression mesurée masque toutefois des trajectoires contrastées, les contributions obligatoires, les charges liées à la

24,1 %

Ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement en 2020

production des services publics enregistrant une baisse, tandis qu'augmentent les délégations de services publics, les subventions et les charges de structure patrimoniale.

Les dépenses de personnel (24,8% des dépenses de fonctionnement) nettes des recettes de mutualisation connaissent par ailleurs une hausse limitée à +0,9% (soit +1 M€, incluant les primes versées au titre du PCA), de même que les contributions aux communes (+0,6 %). Les attributions de compensation versées aux communes se maintiennent à 72,7 M€ en l'absence de nouveau transfert de compétences, tandis que la dotation de solidarité communautaire augmente de 0,6 M€.

L'épargne de gestion du budget principal de la Métropole, différence entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de gestion, s'établit donc à 150,2 M€ en 2020 contre 179,8 M€, reflétant donc « l'effet ciseau » subi par la Métropole.

La stabilité des charges financières liée au faible niveau des taux d'intérêt, à la gestion active de la trésorerie et à l'engagement d'un réendettement maîtrisé, permet à la Métropole de continuer à dégager une épargne significative pour financer ses politiques publiques malgré un contexte de crise. **L'épargne nette atteint ainsi 90,2 M€ en 2020.**

Le ratio « épargne brute / recettes de fonctionnement » (24,1%) connaît par conséquent un repli en 2020 (29,4% en 2019). Celui-ci reste néanmoins satisfaisant et supérieur aux niveaux enregistrés en 2014 et 2015, préalablement à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine. **Nantes Métropole fait donc preuve de sa capacité à faire face à un contexte de crise inédit, tout en conservant des marges de manœuvre lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.**

Définitions :

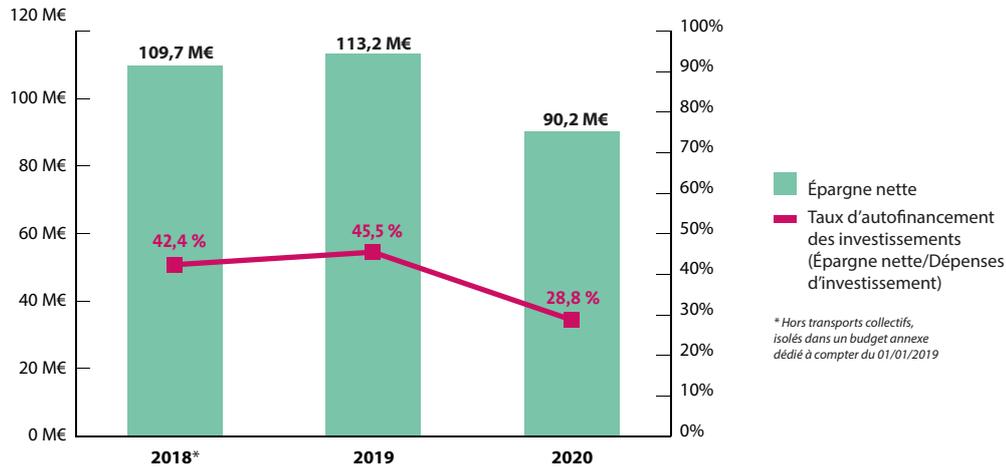
Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements

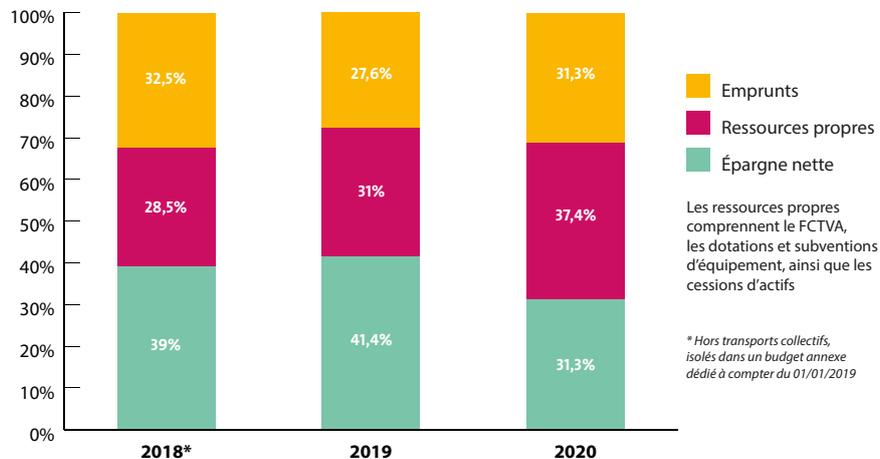


Un volume d'investissement qui s'accroît

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



La structure des recettes d'investissement



En 2020, l'autofinancement net dégagé ainsi que les ressources propres d'investissement représentent 68,7% des recettes d'investissement.

La Métropole poursuit en 2020 le rythme soutenu de réalisation de son programme d'investissement conformément aux engagements du mandat. **Les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent ainsi 313,7 M€**, en hausse de 64,8 M€ par rapport à l'exercice 2019 (248,9 M€). Cette hausse est toutefois en partie imputable au schéma comptable propre à la cession de l'assiette foncière du futur CHU avec paiement différé, qui se traduit par l'inscription en dépenses d'un montant identique aux recettes de cession, soit 43 M€.

Pour investir, Nantes Métropole agit au travers de ses dépenses d'équipement propre, qui s'élèvent à 234,9 M€ en 2020 (comme par exemple les travaux d'aménagements de voirie sur le territoire de la Métropole, etc...) mais également par le biais des subventions d'investissement versées à ses partenaires et des autres dépenses d'investissement pour un montant de 78,9 M€ (travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau, subventions versées dans le cadre de délégations de service public...).

Les dépenses d'investissement représentent ce faisant un volume de 476 € par habitant en 2020 (411 € hors CHU), contre 380 € en 2019.

313,7
millions de
dépenses
d'investissements
du budget principal
en 2020, soit
476 € par habitant
(411 € hors CHU)

63 %
du financement des investissements est assuré par les ressources propres en 2020

28,8 %
des dépenses d'investissement sont financées grâce à l'épargne nette

Cette politique d'investissement traduit l'engagement de la Métropole dans la mise en œuvre des ambitions du mandat, malgré les ralentissements induits par la crise sanitaire. Elle souligne également le soutien apporté au maintien et au développement du tissu économique local.

Le tassement de l'autofinancement ainsi que l'augmentation du volume d'investissements relevant du budget principal induisent un recours accru à l'emprunt (+ 14,6 M€). **Les ressources propres d'investissement, cumulées à l'épargne nette, continuent toutefois de financer la majeure partie (plus de 63%) des investissements** de Nantes Métropole (79,5% en 2019) :

- **Épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) : la diminution des remboursements d'emprunts (-6,7 M€) ne compense qu'à la marge la forte contraction de l'épargne brute due à l'« effet ciseau » qui affecte la section de fonctionnement ; l'épargne nette s'établit donc à 90,2 M€ en 2020 contre 113,2 M€ en 2019. Compte tenu par ailleurs de la hausse des recettes d'investissement (+ 37,4 M€), la part de l'épargne nette en leur sein recule de plus de 10 points (de 41,4% en 2019 à 31,3% en 2020).
- **Ressources propres d'investissement** : les ressources propres ont quant à elles enregistré une forte croissance (+ 22,9 M€), portée par les cessions d'immobilisations, et s'élèvent désormais à 107,6 M€ en 2020. Leur part dans les recettes d'investissement augmente donc symétriquement (37,4% en 2020, contre 31% en 2019) :
 - Les subventions d'équipement s'élèvent à 14,2 M€ comprenant notamment les contributions de l'État (6 M€), du Département (3,3 M€), et les autres recettes d'investissement pour 4,8 M€ (dont 2,6 M€ consacrés à la participation des communes aux projets numériques et au Centre de Supervision Urbain (CSU), 1,1 M€ au fonds de dotation Arbre aux hérons, 0,5 M€ à la rénovation énergétique des copropriétés et 0,4 M€ au versement d'acomptes au PUP Couëron – Rezé – Nantes).
 - Les dotations et fonds divers comprennent le versement du fonds de compensation de la TVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2019, pour un montant de 26,1 M€, la taxe d'aménagement s'élevant à 12,9 M€, ainsi que le produit des amendes police (4,8 M€).
 - Les cessions d'immobilisation (44,8 M€), portant essentiellement sur l'assiette foncière du futur CHU (43 M€). Cette recette donne toutefois lieu à l'inscription d'une dépense équivalente, rendue nécessaire par le cadre comptable.

Le reste des investissements, c'est-à-dire ceux non couverts par les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, est financé à la fois par la contraction de nouvelles dettes (90 M€, contre 75,4 M€ en 2019) et la sollicitation du fonds de roulement (25,9 M€).

Définitions

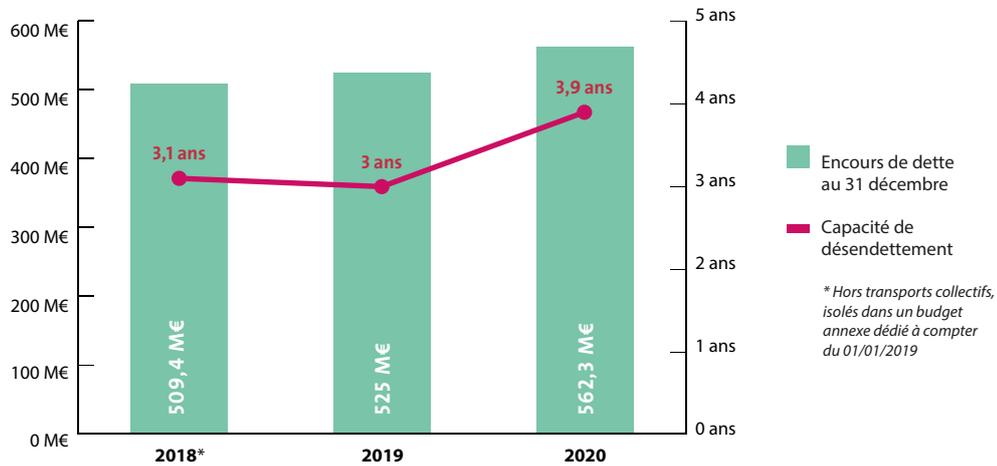
Ressources propres disponibles : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

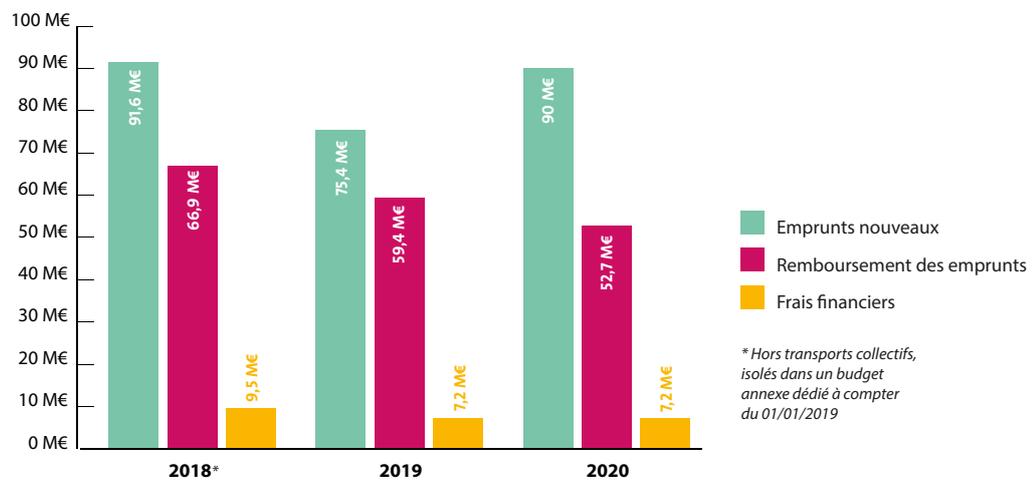
Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

Un ré-endettement progressif et maîtrisé

L'encours de dette et la capacité de désendettement



Évolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette



3,9 ans

capacité de désendettement en 2020

Si les marges de manœuvre dégagées permettent à la Métropole de mettre en œuvre un projet d'investissement ambitieux, le recul de l'autofinancement induit par la crise sanitaire conjugué à la hausse des investissements nécessitent un recours plus important à l'emprunt. **Ce ré-endettement (90 M€ d'emprunts nouveaux en 2020, contre 75,4 M€ en 2019) est toujours cohérent avec la stratégie financière de la Métropole.**

Le montant des emprunts nouveaux étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (52,7 M€), **l'encours de dette s'accroît en conséquence pour atteindre 562,3 M€ au 31 décembre 2020.** S'y ajoutent les prêts « Action foncière », ou « PAF », qui représentent 17,4 M€, consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières, ainsi que les acquisitions avec paiement différé (6,5 M€), et qui constituent des créances. L'encours comptable s'élève ainsi à 586,2 M€.

Parallèlement, la charge de la dette de la Métropole se maintient à 7,2 M€, grâce à la politique de gestion active menée depuis plusieurs années qui permet d'optimiser les conditions de financement des emprunts.

Le niveau favorable des taux du marché et la gestion mise en œuvre par la Métropole se traduisent par **une nouvelle baisse du taux moyen de la dette, qui s'établit à 1,19% en 2020** (tous budgets confondus), contre 1,43% en 2019.

Compte tenu de la baisse de l'autofinancement, l'accroissement de la dette (hors PAF et acquisitions à paiement différé) se traduit par une légère dégradation de **la capacité de désendettement, qui passe de 3 à 3,9 ans. Ce ratio reste sain**, et bien inférieur à la limite de 7 années fixée pour le mandat 2014-2020.

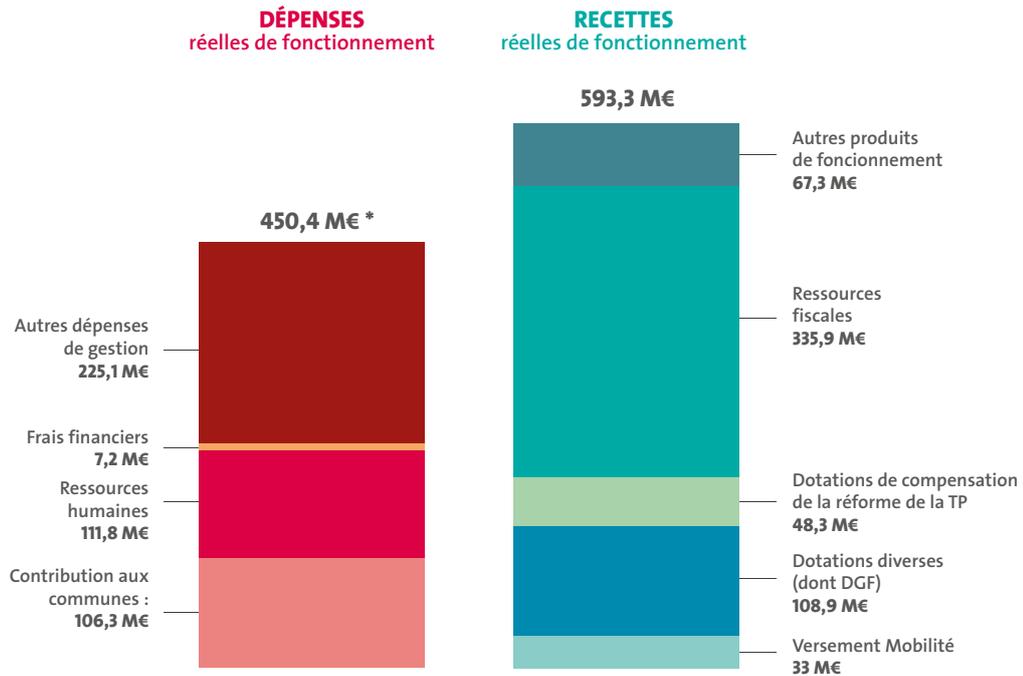
Définitions

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement



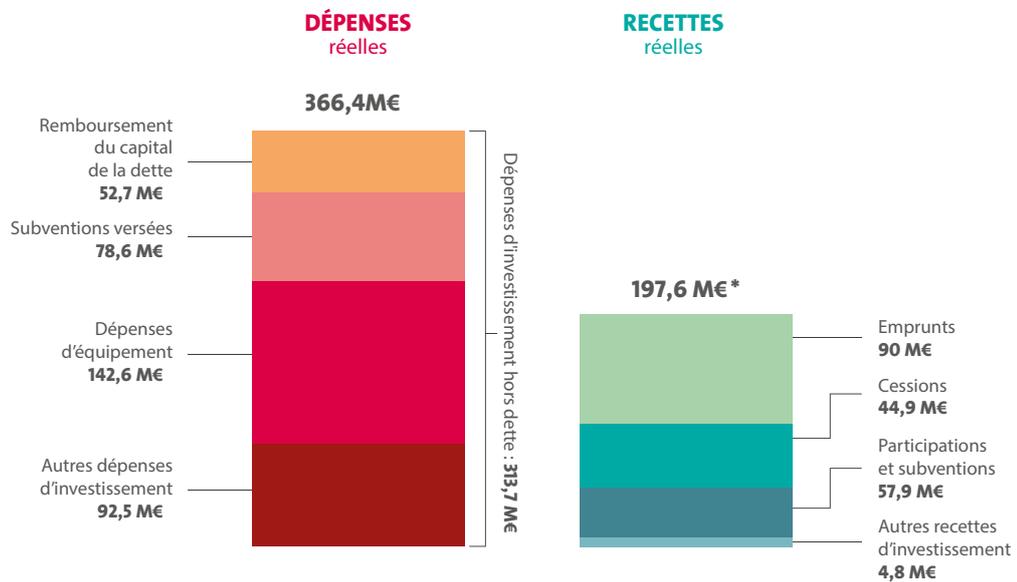
* Hors frais financiers, les dépenses gestion de la Métropole s'élèvent à 443,2 M€.

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondant aux opérations courantes et régulières de la Métropole.

En 2020, **les dépenses de fonctionnement représentent 450,4 M€** (en intégrant les frais financiers). **Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 593,3 M€**. L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, s'établit ainsi à 143 M€.



La section d'investissement



* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 321 M€.

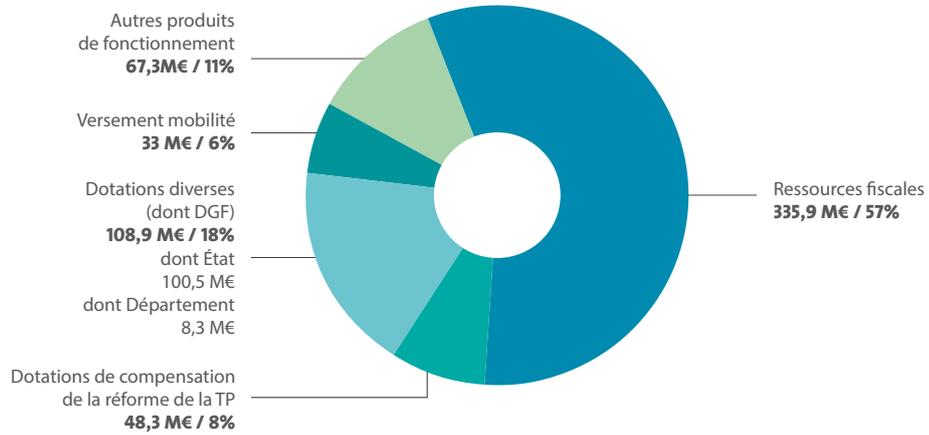
Les opérations de grande envergure, qui enrichissent le patrimoine de la Métropole, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elle retrace les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.) et les remboursements du capital de la dette, d'une part, les emprunts et dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par Nantes Métropole, d'autre part.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses réelles d'investissement atteignent 366,4 M€ en 2020 (dont 52,7 M€ de remboursements du capital de la dette), alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 197,6 M€ (y compris les cessions).

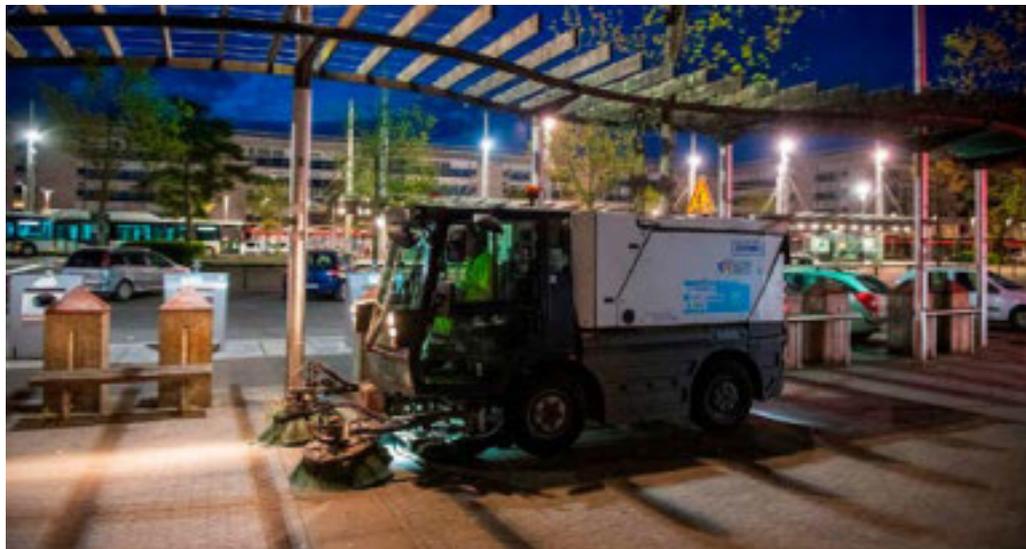
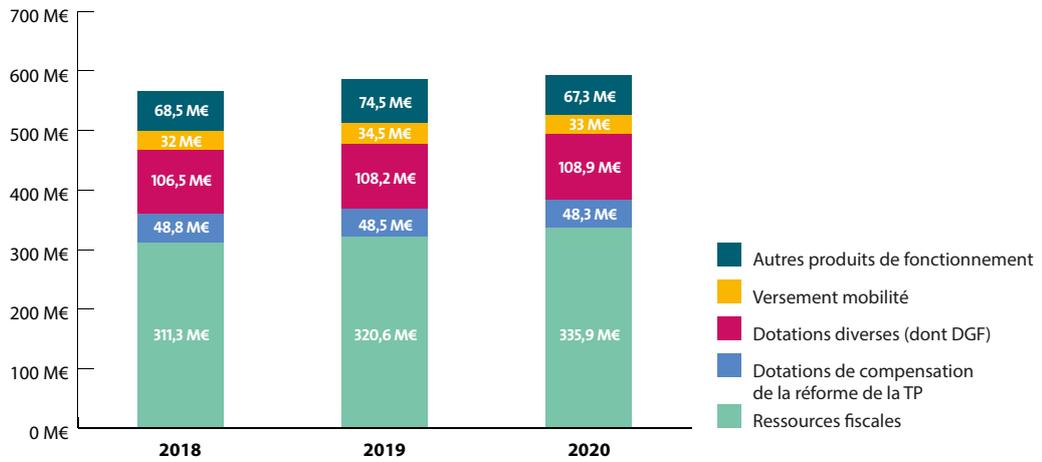


Les recettes de fonctionnement

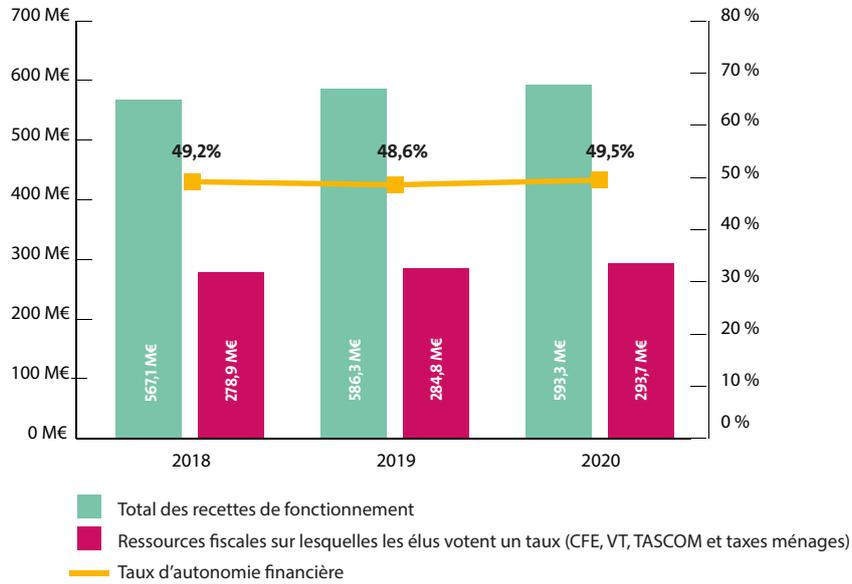
La structure des recettes de fonctionnement en 2020 (593,3 M€)



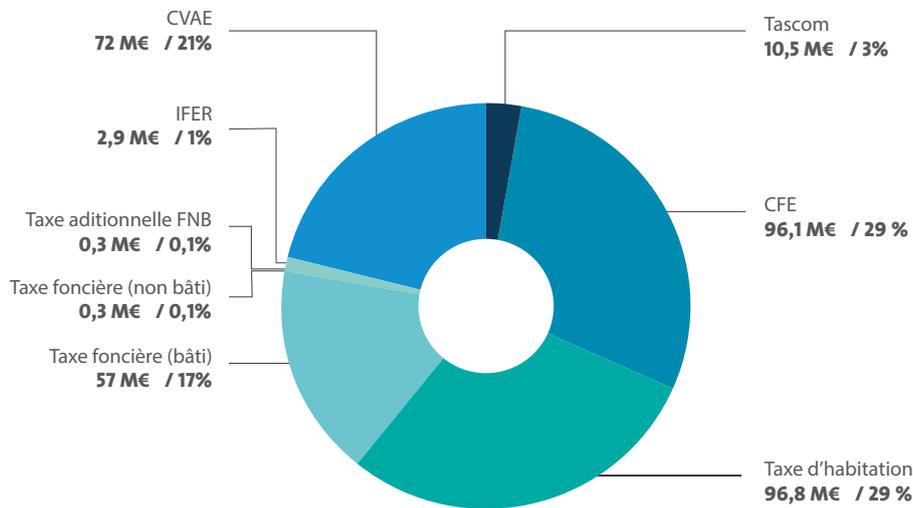
Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



La structure des ressources fiscales en 2020 (335,9 M€)



Conséquence des recettes exceptionnelles perçues en 2019 (effet « année pleine » du marché de mobilier urbain, reprise de provision liée à un emprunt structuré) et de la crise sanitaire, qui s'est traduite par une moindre fréquentation des équipements publics mais aussi par des exonérations décidées par la Métropole afin de soutenir commerces et habitants, **les recettes de fonctionnement (593,3 M€) connaissent une croissance atone en 2020 (+1,2%)**. Cette évolution masque toutefois des trajectoires contrastées, marquées par le dynamisme des recettes fiscales, la stabilité des dotations et le recul des autres recettes.

368,9millions d'euros de
produit fiscal en 2020
(62,2% des recettes
de fonctionnement
du budget principal)

Des recettes fiscales en hausse

Entre 2019 et 2020, **les ressources fiscales directes** (hors TEOM) **progressent de 15,3 M€, en raison de la seule dynamique des bases taxables, pour atteindre 335,9 M€.**

Les ressources fiscales de Nantes Métropole sont constituées d'une diversité de taxes et d'impôts, acquittées par les ménages et les entreprises, et qui connaissent des évolutions différentes.

La fiscalité « ménages »

La fiscalité dite « ménages » regroupe la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (affectée au budget annexe « Déchets »). Toutefois, à l'exception de la taxe d'habitation, toutes ces taxes concernent à la fois les ménages et les entreprises.

En 2020, la fiscalité « ménages » représente 46% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole, en hausse de 3,4 M€. Cette progression repose sur la taxe d'habitation (+ 1,9 M€), qui constitue 63% de la fiscalité ménages, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (37% de la fiscalité ménages ; + 1,5 M€ en 2020). Les taxes relatives au foncier non bâti se maintiennent quant à elles au niveau des exercices précédents, soit moins de 0,6 M€.

À compter de 2021, conformément aux dispositions de la Loi de finances pour 2020, la Métropole ne percevra plus de taxe d'habitation sur les habitations principales, mais une fraction du produit net de la TVA.

La fiscalité « entreprises »

La fiscalité dite « entreprises » regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

La CFE et la CVAE, qui constituent la cotisation économique territoriale, représentent 93% de la fiscalité des entreprises, et portent la quasi-intégralité de la progression de 11,8 M€ enregistrée en 2020. Les produits générés par les IFER et la TASCOM augmentent quant à eux respectivement de + 0,1 M€ et + 0,5 M€.

À ces ressources s'ajoute enfin une quote-part de 20% du produit du versement mobilité (soit 32,9 M€) et de la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (soit 0,1 M€), destinée à financer les dépenses affectées à la mobilité.

In fine, seule la quote-part du versement mobilité connaît un repli de 3,6% (- 1,2 M€), la crise sanitaire ayant provoqué la mise au chômage partiel de nombreux salariés.

Compte tenu du dynamisme des recettes fiscales, et notamment celles sur lesquelles les élus disposent d'un pouvoir de taux, au regard des recettes de fonctionnement, l'autonomie financière de Nantes Métropole connaît une légère croissance en 2020 (+ 1 point). Le ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » s'élève ainsi à 49,5%. Ce ratio sera nécessairement revu à la baisse à partir de l'exercice 2021, la réforme fiscale se traduisant par la suppression d'une ressource fiscale sur laquelle la Métropole dispose d'un pouvoir de taux (la taxe d'habitation), et sa compensation par une fraction de TVA.

La stabilité des dotations et compensations versées par l'État

Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (FNGIR et DCRTP suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La refonte de la dotation d'intercommunalité mise en œuvre par la loi de finances en 2019 permet à la Métropole, grâce à son dynamisme démographique, de profiter d'une progression de 10,8 % de sa dotation d'intercommunalité, qui s'élève à 15,7 M€. Toutefois, dans le même temps, la dotation de compensation, seconde composante de la dotation globale de fonctionnement, subit un écrêtement de 1,5 M€ afin notamment de financer la péréquation (DSU, DSR) et l'actualisation des données nationales de population. Au final, **la DGF enregistre une hausse marginale de 0,1 M€ pour s'établir à 93,8 M€.**

- Les compensations fiscales économiques enregistrent une progression de 20% (+ 0,4 M€) en 2020, et s'établissent à 2,2 M€. Cette évolution repose sur l'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €, introduite en 2019. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent quant à elles 4,1 M€.
- Constants depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) connaissent une légère baisse, la DCRTP ayant été intégrée aux variables d'ajustement par la loi de finances 2019. La DCRTP diminue donc pour la deuxième année consécutive (-1,1%, soit - 0,2 M€), tandis que le FNGIR se maintient à 32 M€.
- Citons enfin 0,4 M€ au titre du FCTVA, conséquence des dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une dotation de compensation départementale stabilisée

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétence réalisés en 2017 s'élève à 8,3 M€ en 2020, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2019. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

Un repli des autres recettes de fonctionnement, après un exercice 2019 marqué par d'importantes recettes exceptionnelles.

Les autres recettes de fonctionnement diminuent fortement en 2020 (- 9,7 %), et s'établissent à 67,3 M€, contre 74,5 M€. Cette baisse s'explique cependant par le caractère exceptionnel du niveau atteint en 2019, gonflé par l'effet « année pleine » du marché de mobilier urbain et la renégociation d'un emprunt structuré, qui s'est traduite par une reprise de provision. Ainsi, en retraçant les recettes exceptionnelles perçues en 2019, les autres produits de fonctionnement s'accroissent de 0,9 M€.

Les ressources en provenance d'autres collectivités progressent ainsi de près de 2,8 M€ pour s'établir à 8,8 M€, contre 6 M€ en 2019. Cette hausse concerne principalement les participations versées par l'État (+2,5 M€).

Le produit de la taxe de séjour augmente lui aussi sensiblement (+ 12%), en raison de la hausse des nuitées taxées en 2019. La taxe de séjour est en effet collectée avec une année de décalage, et ne souffre donc pas de la crise sanitaire en 2020.

À noter également l'accroissement de 5,4% des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2020, 42% des effectifs sont mutualisés, soit 1 620 agents, majoritairement avec la ville de Nantes (1 596 agents), sur un effectif total de 3 860 agents (soit 3 770 ETP).

D'autres produits ont en revanche diminué en 2020, à l'image des droits de place et autres taxes d'utilisation du domaine public (- 2,4 M€), la Métropole ayant fait le choix de suspendre leur facturation afin de limiter l'impact de la crise sanitaire pour les commerces et les habitants.

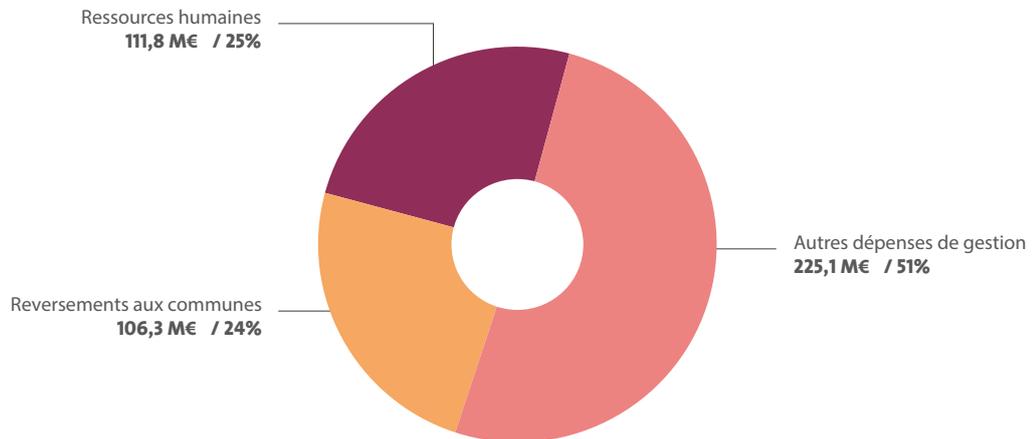
Définitions

Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le Versement Mobilité pour déterminer les ressources fiscales totales.

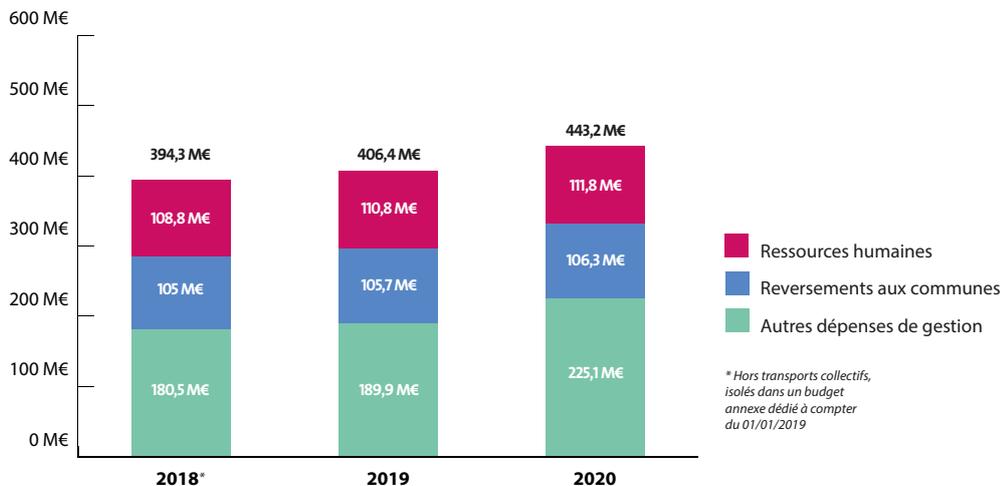
Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2020 (443,2 M€)



L'évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de gestion (donc hors frais financiers) de la collectivité **augmentent significativement en 2020 (+ 9%), en raison de la crise sanitaire, et s'établissent à 443,2 M€.**

Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de la Métropole. Atténuées des recettes de mutualisation, elles représentent 25,3% des dépenses de gestion pour un montant de 111,8 M€ (contre 110,8 M€ en 2019, soit + 0,9%).

Plusieurs facteurs expliquent cette stabilité :

- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : les revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2020 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) pour 0,2 M€ ;
- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : + 0,6 M€ ;
- Les conséquences contrastées de la crise sanitaire avec le versement d'une prime exceptionnelle de 0,43 M€ pour les agents particulièrement mobilisés pendant la crise (prime PCA). Par ailleurs, un moindre recours aux personnels temporaires, apprentis et intervenants et une réduction de la cotisation CNFPT (-0,1 M€) du fait du faible nombre de formations délivrées ont pu être constatés.

- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole afin de conjuguer adaptation continue du service public pour répondre aux besoins des habitants, notamment la création d'une police métropolitaine des transports, et optimisation de la gestion des ressources humaines.

106,3

millions d'euros de reversements aux communes membres (AC+DSC) en 2020

Un maintien de la solidarité territoriale de Nantes Métropole envers ses communes membres

Dans la continuité des années précédentes, Nantes Métropole confirme sa politique de participation financière en direction de ses communes, afin de garantir un certain équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part.

La Métropole a redistribué 106,3 M€ en 2020, soit une hausse de 0,6 M€ par rapport à l'année précédente (+ 0,6%). Les reversements aux communes représentent donc 23,9% des dépenses de gestion.

L'année 2020 n'ayant pas donné lieu à de nouveaux transferts de compétence, cette évolution, mineure, repose exclusivement sur la dotation de solidarité communautaire. Celle-ci progresse de 1,7%, passant de 33 M€ à 33,6 M€, en raison de son mode de calcul indexé sur l'évolution des dotations et compensations, et des recettes fiscales de la Métropole à taux constants.

Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 51,1 € par habitant, soit un niveau de redistribution important.

Les attributions de compensation se maintiennent quant à elles à 72,7 M€.

Des autres dépenses de gestion cohérentes avec la mise en œuvre du projet métropolitain et la nécessité de faire face à la crise sanitaire

Les autres dépenses de gestion atteignent 225,1 M€ en 2020, en hausse de 18,5%. Cette croissance significative recouvre toutefois des réalités différentes en fonction de l'objet des dépenses.

Hors dotation d'exploitation transports, les dépenses relatives aux **délégations de services publics (DSP)** supportées par le budget principal s'établissent 24 M€ en 2020 (soit + 1,3 M€). En effet, un soutien supplémentaire de 0,6 M€ a été accordé à la DSP Créative Factory avec la SAMOA pour la gestion des Halles 1 et 2 qui ont ouvert en 2020, tandis que la Métropole a accentué son soutien aux délégataires suite aux baisses de recettes générées par la crise sanitaire, en versant plus de 2 M€ de compensations (Cité des Congrès, Machines de l'Île, Château, ...)

Nantes Métropole a par ailleurs dépensé **35,6 M€ en 2020 pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en baisse de 1,5% par rapport à 2019. Le recul de 2% de la contribution versée au SDIS, qui représente 69,7% de ces versements obligatoires, en constitue la principale explication. Les autres contributions, qui regroupent notamment les versements au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), à l'ESBANM, à Atlanpole, au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques, ainsi qu'au Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire se maintiennent quant à elles à 10,8 M€.

Les subventions, qui **s'élèvent à 72,1 M€**, enregistrent logiquement la progression la plus importante en 2020 (+ 41,9 M€), compte tenu des versements exceptionnels aux budgets annexes « Transports collectifs » (30 M€) et « Stationnement » (4 M€), afin de pallier les chutes de recettes provoquées par la crise sanitaire, mais aussi de l'abondement des dispositifs de solidarité (+1,2 M€) dans ce contexte difficile. Notons également le soutien accru apporté aux clubs sportifs de haut niveau (+ 0,2 M€), facteur d'attractivité de la Métropole.

Les dépenses dédiées aux politiques métropolitaines s'établissent à 34,2 M€ en 2020, soit une baisse de 21 M€ qui repose essentiellement sur les charges exceptionnelles liées aux indemnités de transfert du MIN versées en 2019. Les autres charges apparaissent toutefois elles aussi en retrait, en lien avec les consommations d'énergie induites par les réseaux d'éclairage public (- 0,7 M€), et les retards imputables à la crise sanitaire (- 0,8 M€ au titre des aménagements urbains).

225,1
millions d'euros
de dépenses de
gestion en 2020

Les autres charges de gestion regroupent également **les moyens généraux des services publics**, qui enregistrent une forte hausse en 2020 (+ 11,2 M€) et s'établissent désormais à **22,9 M€**. Là aussi, la crise sanitaire a eu un impact fort, portant notamment sur l'achat d'équipements de protection des agents et de la population (3,9 M€).

Les charges de structures patrimoniales s'élèvent quant à elles à **25,4 M€**, soit un montant proche de celui enregistré en 2019 (25,1 M€).

Les autres charges financières représentent enfin **10,9 M€** en 2020. Elles sont principalement composées de la contribution de la Métropole au FPIC (1,8 M€), et de la reprise de l'État liée à la contractualisation qui s'est chiffrée en 2020 à 5,5 M€ (au titre du dépassement des dépenses contractualisées pour 2019 par rapport au taux d'évolution des dépenses sous contrat fixé à 1,2%).

Le Gouvernement a décidé, en cette période exceptionnelle de crise sanitaire, économique et sociale, d'annuler la contractualisation pour 2020 du fait de l'envolée des dépenses des collectivités (nécessitées par la crise sanitaire) et de la chute des recettes tarifaires et/ou fiscales dans le même temps. Ainsi, il n'y aura pas en 2021 de reprise financière de l'État liée au dépassement des dépenses de fonctionnement 2020 contractualisées.

Définitions

Les reversements aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences.

La dotation de solidarité communautaire : est un reversement obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles au profit de leurs communes membres, depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle permet à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

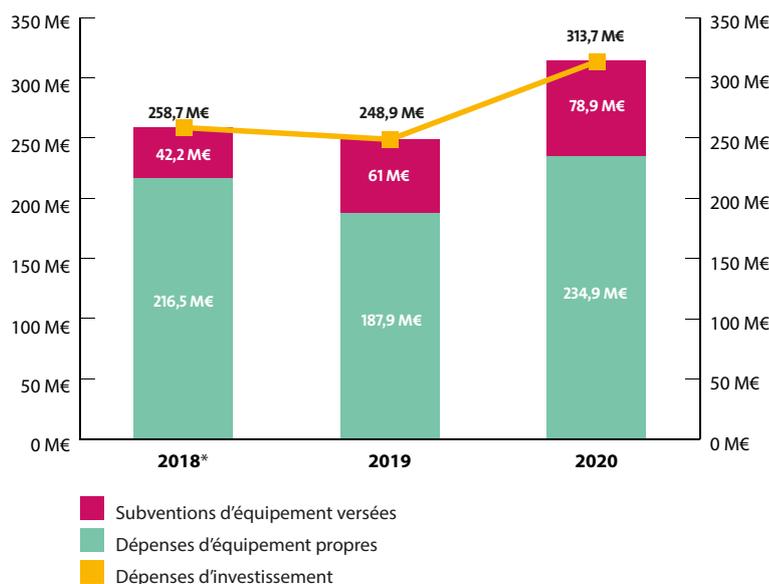


L'épargne et le financement des investissements

En M€	2018*	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	567,1	586,3	593,3
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	394,3	406,4	443,2
Épargne de gestion	172,8	179,8	150,2
Taux d'épargne de gestion	30,5 %	30,7 %	25,3 %
Charges financières	7,6	7,2	7,2
Capacité d'autofinancement brute	165,3	172,6	143
Taux d'épargne brute	29,1 %	29,4 %	24,1 %
Remboursement des emprunts	55,5	59,4	52,7
Capacité d'autofinancement nette	109,7	113,2	90,2
Taux d'épargne nette	19,4 %	19,3 %	15,2 %

*Hors transports collectifs, isolés dans un budget annexe à compter du 01/01/2019

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



* Hors transports collectifs, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

Un autofinancement qui reste élevé et contribue à la réalisation d'un haut niveau d'investissement

Conséquence de la hausse plus rapide des dépenses de gestion (+ 9%, soit +36,8 M€), correspondant aux dépenses de fonctionnement hors frais financiers, que des recettes de fonctionnement (+ 1,2%, soit + 7,1 M€), **l'épargne de gestion** enregistre un fort recul en 2020. Celle-ci **s'établit ainsi à 150,2 M€**, contre 179,8 M€ en 2019 (- 29,7 M€). **Le taux d'épargne de gestion** diminue donc lui aussi et **passse de 30,7% à 25,3%**.

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette et les frais liés à la gestion de la trésorerie, se maintiennent pour leur part à 7,2 M€ en 2020. Cette stabilité s'inscrit à la fois dans un contexte local de ré-endettement maîtrisé, et dans un contexte international marqué par des taux d'intérêt des emprunts bancaires qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas. La constance des frais financiers, conjuguée à la contraction de l'épargne de gestion, se traduit par la baisse, dans des proportions identiques à l'épargne de gestion, de **la capacité d'autofinancement brute**, qui **s'élève à 143 M€**.

Les remboursements d'emprunts décroissent également en 2020 (- 6,7 M€), de sorte que **l'épargne nette s'établit à 90,2 M€**.

L'exercice 2020 se caractérise donc par la conservation de niveaux d'épargne satisfaisants, malgré le décrochage provoqué par la crise sanitaire. Hors dépenses supplémentaires générées par cet évènement, en particulier les subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Transports collectifs » et « Stationnement », l'autofinancement de la Métropole se serait en effet accru.

Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation du projet métropolitain et la préservation d'une situation financière saine.

Des investissements couverts à plus de 60% par les ressources propres de la Métropole

Le cumul de l'épargne nette de Nantes Métropole, s'élevant à 90,2 M€ **et des recettes d'investissement** hors emprunts, pour un montant de 107,6 M€, **contribue au financement de 63,1% des investissements** en 2020. Ce ratio apparaît en repli par rapport à l'exercice 2019 (79,5%) mais s'explique à la fois par la contraction de l'autofinancement et la hausse sensible des investissements réalisés.

Le total des **dépenses d'investissement** engagées par la Métropole **en 2020, 313,7 M€**, est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 234,9 M€ (dont le foncier du CHU) en 2020.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 78,9 M€. Cette enveloppe est constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, en hausse sensible (+ 34,9%, soit 78,6 M€ en 2020), et des remboursements de taxe d'aménagement indûment perçue (0,3 M€), suite à un dysfonctionnement au sein de la DGFIP.

En 2020, **l'effort d'investissement a essentiellement porté sur le développement urbain du territoire, les espaces publics et les déplacements** (hors transports collectifs).

La politique de développement urbain durable et d'habitat reste en 2020 le premier poste budgétaire avec **99,4 M€** investis, contre 69,1 M€ en 2019. Nantes Métropole confirme ainsi sa volonté de se donner les moyens de ses ambitions pour poursuivre notamment les aménagements dans les quartiers prioritaires (18,6 M€) et les grands projets de l'île de Nantes, auxquels la collectivité a consacré 11 M€. La politique de renouvellement urbain s'appuie en amont sur la constitution de réserves foncières (14 M€) pour disposer de l'espace nécessaire aux futurs chantiers. Ce sont parallèlement 8,8 M€ qui ont été consacrés à la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

Les dépenses d'investissement portant sur **la conception et la gestion des espaces publics** pâtissent quant à elles des ralentissements induits par la crise sanitaire, et diminuent de plus de 20%, avec **52,8 M€** investis en 2020, contre 66,5 M€ en 2019. Cette politique publique intègre notamment l'entretien durable des voiries, ouvrages et réseaux d'éclairage public (24,1 M€) et la réalisation de nouveaux aménagements de voirie sur le territoire de la Métropole (28 M€). Ceux-ci incluent d'ailleurs les dépenses prévues dans le cadre de la PPI territorialisée et des contrats de co-développement signés avec les communes, puisque 20 M€ ont été mandatés à ce titre en 2020. Citons notamment l'aménagement du centre-bourg – place Jean-Baptiste Say à Bouguenais (1,7 M€), l'aménagement du parking Guilbaudière et des espaces publics Preux à Saint-Herblain (1,5 M€), l'aménagement de la place du centre-ville à Thouaré-sur-Loire (0,7 M€), l'aménagement du centre-bourg Route de Pornic / Place de l'Église à Saint-Léger-les-Vignes (0,4 M€)...

À cela s'ajoutent **les déplacements** (hors les transports collectifs et le stationnement, isolés dans des budgets annexes dédiés), avec **47,1 M€** investis en 2020 (contre 44,5 M€ en 2019). Ces dépenses ont notamment porté sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de la Métropole : 32,2 M€ ont été consacrés aux travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau et 5,1 M€ au projet Gare au titre des derniers paiements relatifs à l'aménagement des espaces publics Gare Nord et au réaménagement du cœur de gare. Dans le cadre de son engagement dans une mobilité durable, Nantes Métropole a en outre investi près de 2,7 M€ pour favoriser les déplacements en mode doux, notamment au-travers de la réalisation des plans communaux de déplacements doux.

Citons aussi **la politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation**, qui continuent d'occuper une place centrale avec **24,3 M€** investis. Y sont notamment

incluses les actions en faveur du rayonnement touristique et culturel du territoire, au-travers des études portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons et le lancement de la réalisation du Grand Héron et de la parade amoureuse (2,6 M€), et des travaux d'entretien et d'amélioration des musées (1,1 M€) et du Château des Ducs de Bretagne (1,1 M€).

L'engagement de Nantes Métropole porte également sur l'attractivité sportive du territoire, avec la fin des travaux de réhabilitation de la salle 500 et des salles spécialisées (gymnastique, judo, aikido-judo, dojo karaté-taekwondo, boxe et haltérophilie) du Palais des Sports de Beaulieu (3,1 M€), et les travaux d'entretien et d'amélioration du stade de la Beaujoire (2,3 M€), notamment en vue d'accueillir des rencontres lors de la coupe du monde de rugby en 2023.

Les investissements relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui représentent 7,1 M€, recouvrent quant à eux le soutien à la recherche, avec les travaux de construction du bâtiment universitaire de santé rue Bias (2 M€), la participation à la construction de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) sur le campus de l'Ecole Centrale (0,7 M€), la poursuite des travaux relatifs à la plate-forme de valorisation économique créative dans les Halles 1 & 2 (0,5 M€), ou encore le versement de subventions à l'Institut de Cancérologie Ouest et au CHU pour des essais et études portant sur la Covid-19 (0,2 M€).

Ces quelques exemples illustrent **le volontarisme de la Métropole pour tenir ses objectifs d'aménagement du territoire, malgré un contexte financier structurellement contraint et une crise sanitaire inédite.**



LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (le budget déchets) et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Locaux industriels et commerciaux
- Budget Stationnement

Budget Collecte et traitement des déchets (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	74,1	77,6	77,6
Dépenses réelles de fonctionnement	71,3	76,1	69,7
Capacité d'autofinancement brute	2,9	1,5	7,9
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>3,9 %</i>	<i>1,9 %</i>	<i>10,2 %</i>
Remboursement des emprunts	1	1	1
Capacité d'autofinancement nette	1,9	0,5	6,9
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>2,5 %</i>	<i>0,6 %</i>	<i>8,9 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,8	5,4	6,5
Encours de dette au 31 décembre	7,0	6,0	5,0
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>2,4 ans</i>	<i>4,1 ans</i>	<i>0,6 an</i>

Les recettes de fonctionnement se sont maintenues, en 2020, au niveau de l'exercice précédent (**77,6 M€**). Cette stabilité masque toutefois les trajectoires diverses de leurs différentes composantes.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui représente 83% de ces recettes, a ainsi progressé de 1,7 M€, tandis que les prestations de services et les attributions et participations augmentaient de respectivement 1,3 M€ et 0,5 M€. Parallèlement, la redevance spéciale (1,8 M€) et la vente de produits annexes (1,5 M€) ont connu une diminution sensible (respectivement -23% et -25%) en raison de la crise sanitaire. La Métropole a en effet voté à ce titre une exonération de redevance spéciale équivalente à un trimestre, tandis que la fermeture d'un grand nombre de commerces et des écoles s'est traduite par une réduction du volume de déchets.

Les dépenses de fonctionnement représentent 90% du budget pour un montant de **69,7 M€** en 2020, contre 76,1 M€ en 2019. Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (24,6 M€) et explique en grande partie la contraction des dépenses constatée entre 2019 et 2020 (- 5,7 M€), liée en partie à la crise sanitaire. Il est suivi des coûts de collecte (17,1 M€) et de la masse salariale (16,6 M€).

La gestion des déchetteries représente quant à elle 5,5 M€, en hausse de 14%, principalement en raison de la hausse du nombre de dépôts dédiés aux déchets verts. Les frais financiers sont enfin mineurs puisqu'ils s'élèvent à moins de 0,2 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. La crise sanitaire survenue en 2020 a cependant induit des évolutions notables, en particulier la diminution importante des dépenses de fonctionnement. En conséquence, le montant de l'épargne brute dégagée connaît un bond de 6,5 M€ pour s'établir à 7,9 M€.

La progression de l'épargne brute conjuguée à la stabilité des remboursements d'emprunt (1 M€) aboutit à une hausse équivalente de l'épargne nette (6,9 M€ en 2020), qui permet par conséquent de financer l'intégralité des investissements réalisés.

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent en effet **6,5 M€** en 2020, contre 5,4 M€ en 2019. Ceux-ci ont notamment porté sur l'acquisition et le gros entretien de véhicules (3,8 M€), le matériel de collecte des déchets (0,6 M€), les travaux d'entretien et de sécurisation des sites existants (0,5 M€), ainsi que les réhabilitations de déchetteries et écopoints de Nantes (0,9 M€). Le surplus d'épargne disponible ainsi que les recettes d'investissement perçues, qui se limitent au FCTVA (0,9 M€), sont donc venues alimenter le fonds de roulement en prévision de futures dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 5 M€ au 31 décembre 2020. La forte hausse enregistrée par l'épargne brute permet d'afficher **une capacité de désendettement excellente, inférieure à 1 an** (4,1 ans en 2019).

Présentation générale des budgets annexes SPIC (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	Transport	Eau	Assainissement	LIC*	Stationnement	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement	223,1	97,4	48	1,1	10,7	380,3
Dépenses réelles de fonctionnement	190,4	76,3	28,5	1,1	4,7	300,9
Capacité d'autofinancement brute	32,7	21,1	19,6	0,1	6	79,4
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>14,7%</i>	<i>21,7%</i>	<i>40,7%</i>	<i>5,8%</i>	<i>56%</i>	<i>20,9%</i>
Remboursement des emprunts	15	5,3	4,2	0,1	0,9	25,5
Capacité d'autofinancement nette	17,7	15,8	15,4	0	5	54
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>7,9%</i>	<i>16,2%</i>	<i>32%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>47,1%</i>	<i>14,2%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	60,4	16	15,3	0	23,5	115,3
Encours de dette au 31 décembre	244,7	58,3	16,7	0,6	20,3	340,7
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>7,5 ans</i>	<i>2,8 ans</i>	<i>0,9 an</i>	<i>9,8 ans</i>	<i>3,4 ans</i>	<i>4,3 ans</i>

* Locaux industriels et commerciaux

Les recettes de fonctionnement des SPIC diminuent de 1,1% entre 2019 et 2020 pour atteindre **380,3 M€** (384,4 M€ en 2019). Cette baisse concerne l'ensemble des budgets annexes, à l'exception du budget Transports collectifs, qui représente près de 60% des recettes de fonctionnement de l'ensemble des SPIC.

Les dépenses de fonctionnement connaissent elles aussi une baisse (- 2,2%) et s'établissent à **300,9 M€**.

L'épargne brute dégagée en 2020 s'accroît donc légèrement, passant de 76,7 M€ à 79,4 M€, tandis que le taux d'épargne brute augmente de 0,9 point pour atteindre 20,9%.

Les remboursements d'emprunt se sont parallèlement accrus (+ 2,5 M€) et s'élèvent à 25,5 M€. L'épargne nette s'élève par conséquent à 54 M€ (+ 0,3 M€) et représente désormais 14,2% des recettes de fonctionnement (14% en 2019).

Cette épargne permet de couvrir plus de 46% des dépenses d'investissement de l'année **qui s'élèvent à 115,3 M€**. Le solde est financé par le recours à l'emprunt (10 M€ souscrits par le budget annexe « Stationnement » et 63,6 M€ par le budget annexe « Transports collectifs », dont 38,6 M€ d'avances remboursables) et les ressources propres d'investissement.

Compte tenu des emprunts souscrits et de la perception d'une avance remboursable par le budget annexe « Transports collectifs », considérée comme une dette, l'encours de dette des SPIC augmente de 48,2 M€ et passe donc de 292,5 M€ à 340,7 M€ au 31 décembre 2020.

Au regard de l'évolution de l'épargne brute, **la capacité de désendettement des budgets annexes SPIC** de Nantes Métropole diminue pour s'établir à **4,3 ans en 2020** (3,8 ans en 2019).

Budget transports collectifs

En M€	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	223,1
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	190,4
Capacité d'autofinancement brute	23,5	32,7
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>	<i>14,7 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7	15
Capacité d'autofinancement nette	10,9	17,7
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5%</i>	<i>7,9%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	60,4
Encours de dette au 31 décembre	196,1	244,7
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>	<i>7,5 ans</i>

Avec 265,7 M€ de dépenses totales en 2020 et malgré une baisse sensible (- 7,6%) par rapport à l'année précédente, le budget annexe « Transports collectifs » reste le plus important de Nantes Métropole.

Les recettes de fonctionnement liées aux transports collectifs sont en hausse (+3,4%) par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 223,1 M€ en 2020. Cette progression repose cependant sur la perception d'une subvention exceptionnelle de 30 M€ versée par le budget principal, afin de palier la baisse tout aussi exceptionnelle de la fréquentation en raison de la crise de la COVID-19, et des recettes associées. Les recettes tarifaires acquittées par les usagers ont ainsi reculé de près de 18 M€ (dont 12 M€ liés à la suspension des abonnements pour les usagers lors du premier confinement), tandis que la quote-part de 80% du versement mobilité (le solde étant versé au budget principal au titre des dépenses affectées à la mobilité), qui représente la principale recette de fonctionnement, atteint 132 M€ en 2020 (en intégrant la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés), en baisse de 5,9 M€. Les dotations versées par l'État (3,2 M€) et la Région (0,6 M€) au titre des transports scolaires ont en revanche été maintenues au niveau de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement représentent près de trois-quarts du budget pour un montant de 190,4 M€ en 2020, en baisse de 0,9% par rapport à 2019, en raison notamment du recours au chômage partiel par la SEMITAN. Les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constituent la majeure partie (181 M€), suivies de dépenses liées à la réalisation du service (3,5 M€) et à l'intermodalité TAN / TER (2 M€), régie par une convention conclue avec la Région, et dont la hausse de 0,5 M€ s'explique par l'évolution des tarifs régionaux. Les frais financiers diminuent quant à eux de 1 M€ et s'élèvent à 1,9 M€.

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute atteint 32,7 M€ en 2020, en hausse de 38,8% par rapport à 2019, la subvention exceptionnelle versée par le budget principal étant supérieure aux pertes de recettes enregistrées. L'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir le remboursement en capital de la dette (15 M€), le surplus (17,7 M€) constituant l'épargne nette disponible pour financer les investissements.

Avec 60,4 M€, les investissements liés aux transports représentent un poste de dépense majeur pour la Métropole, malgré une baisse significative entre 2019 et 2020 (82,7 M€ en 2019). Ces investissements ont notamment porté sur les acomptes versés pour l'acquisition de nouvelles rames de tramway (18,4 M€), la poursuite du renouvellement de la flotte de bus (8,2 M€) et la fin du financement des 22 e-busways, acquis en 2019, et l'adaptation des infrastructures nécessaires à leur mise en service (6,7 M€). La poursuite des travaux sur les CETEX bus (9 M€) et tramway (3,4 M€), ainsi que du transfert du pôle bus de Commerce (4 M€) font également partie des projets financés par les investissements de l'année 2020. Enfin, 4,9 M€ de subventions d'équipement ont été versés à la SEMITAN au titre des opérations de rénovation courantes inséparables de l'exploitation et des acquisitions de matériels et équipements.

Conséquence de ce haut niveau d'investissement, notamment au regard de l'épargne nette disponible (17,7 M€) et des ressources propres d'investissement (10,7 M€), un emprunt de 25 M€ a été souscrit. S'y ajoute l'avance remboursable sur 10 ans, à un taux nul, de 38,6 M€ versée par l'État à la Métropole, dans le cadre du dispositif de soutien aux autorités organisatrices de mobilité.

En intégrant cette avance à l'encours de dette, celui-ci s'établit à 244,7 M€ fin 2020, contre 196,1 M€ au 31 décembre 2019, tandis que la capacité de désendettement passe de 8,3 années à 7,5 années.

Budget eau

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	95,9	99,5	97,4
Dépenses réelles de fonctionnement	77,2	80	76,3
Capacité d'autofinancement brute	18,8	19,5	21,1
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>19,6 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>21,7 %</i>
Remboursement des emprunts	5,3	5,3	5,3
Capacité d'autofinancement nette	13,5	14,2	15,8
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>14 %</i>	<i>14,3 %</i>	<i>16,2 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	10,6	13	16
Encours de dette au 31 décembre	68,9	63,7	58,3
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>2,8 ans</i>

Avec 97,6 M€ de dépenses totales, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole.

Les recettes d'exploitation atteignent 97,4 M€ en 2020, en léger recul (-2,1%) par rapport à 2019, mais à un niveau supérieur à 2018 (95,9 M€). Les impacts de la pandémie de Covid-19 représentent en effet une diminution des volumes de 900 473 m³ et des recettes manquantes pour plus de 1,9 million d'euros.

Cette situation repose principalement sur la diminution concomitante de plusieurs postes de recettes tels que les ventes d'eau (-2,1% entre 2019 et 2020) et les redevances perçues (-0,9%), qui comprennent la redevance d'assainissement collectif, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique les autres redevances et droits.

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 78% du budget, connaissent elles aussi une baisse (-4,7%) et s'établissent à 76,3 M€. Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion liées à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, les surcoûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie ainsi que la maintenance en vue de la mise en service de la nouvelle usine de l'eau, les achats d'eau, les versements de redevances (à l'agence de l'eau et au budget annexe d'assainissement) et la mise en œuvre de la tarification sociale, pour un montant de 60,4 M€, soit un niveau inférieur de 4,8% aux dépenses réalisées en 2019. Cette évolution repose notamment sur la baisse des versements à l'assainissement (-2,1 M€) et les flux avec les opérateurs privés (- 1 M€).
- Les charges des personnels assurant le suivi de cette politique, en recul de 0,5% par rapport à 2019, et qui s'établissent à 13,2 M€.
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1,1 M€ soit une baisse de 14,5% par rapport à 2019.

Les dépenses de fonctionnement ayant diminué plus fortement que les recettes de même nature (respectivement -4,7% et -2,1%), l'épargne brute s'est logiquement accrue, passant de 19,5 M€ à 21 M€ entre 2019 et 2020. Le maintien concomitant du volume des remboursements d'emprunts (5,3 M€ en 2019 et en 2020) induit une progression de l'épargne nette (+ 11,5%) qui atteint 15,8 M€.

Les dépenses d'investissement 2020, 16 M€ hors remboursement du capital de la dette, augmentent à nouveau (+ 23% après + 22% en 2019), en lien avec la deuxième phase des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (6,4 M€). La majeure partie des dépenses d'investissement porte toutefois sur les opérations récurrentes que sont les études, travaux neufs et gros entretiens de production ou aux extensions et renouvellement de réseau de distribution (7,6 M€).

La hausse sensible des investissements n'a cependant pas nécessité d'emprunts puisqu'elle a été intégralement financée par des ressources propres, dont 5 M€ de subventions de l'Agence de l'Eau. Le surplus dégagé est venu alimenter le fonds de roulement de 4,7 M€, en prévision des travaux futurs.

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 58,3 M€ au 31 décembre 2020. La conjugaison de la diminution de l'encours de dette et de la hausse de l'épargne brute induit une amélioration de la capacité de désendettement à 2,8 ans.

Budget assainissement

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	53,4	55	48
Dépenses réelles de fonctionnement	32,2	30	28,5
Capacité d'autofinancement brute	21,2	25	19,6
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>39,8 %</i>	<i>45,5 %</i>	<i>40,7 %</i>
Remboursement des emprunts	4,1	4,2	4,2
Capacité d'autofinancement nette	17,1	20,9	15,4
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>32 %</i>	<i>37,9 %</i>	<i>32 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	15,7	14,8	15,3
Encours de dette au 31 décembre	25	20,9	16,7
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,2 an</i>	<i>0,8 an</i>	<i>0,9 an</i>

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement (48 M€) connaissent une baisse significative entre 2019 et 2020 (-12,7%), qui repose essentiellement sur la diminution de la redevance et des participations d'assainissement collectif (-9,2%), celles-ci représentant 88% des recettes totales. Ce recul s'explique en partie par la crise sanitaire, qui a entraîné des retards dans les chantiers et, par conséquent, une diminution du nombre de raccordements au réseau et donc des recettes associées.

Les dépenses de fonctionnement ont elles aussi diminué, bien que dans une moindre mesure (-5%), et s'établissent à 28,5 M€. Ces baisses concernent principalement les contrats avec les gestionnaires privés, avec un effet prix et une évolution des prestations. La diminution résulte des charges à caractère général, qui représentent 63% des dépenses de fonctionnement, et décroissent de 9%, mais aussi des autres charges de gestion courante, qui sont désormais quasi nulles (0,2 M€ en 2019 ; 0 M€ en 2020), et des frais financiers (-19,1%). Les charges de personnel (9,3 M€) ont quant à elles augmenté de 4,9%.

La baisse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de même nature engendre une diminution de 5,5 M€ de l'épargne brute (-21,8%), qui s'établit à 19,6 M€.

Dans un souci d'entretien durable du patrimoine, la Métropole a engagé 15,3 M€ de dépenses d'investissement en 2020 dans le cadre notamment de la réhabilitation, l'extension et le branchement des réseaux de collecte et transferts (10 M€), de travaux sur les infrastructures de collecte et de traitement (4,1 M€), et de petits travaux sur les bâtiments d'exploitation (1,2 M€).

Les recettes d'investissement (0,6 M€) proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au titre des infrastructures de collecte et transfert, des infrastructures de traitement, et de la mise en place du schéma directeur des eaux usées.

À l'image des exercices précédents, la Métropole n'a par ailleurs pas eu besoin pour financer ses investissements du budget assainissement de contracter de nouveaux emprunts en 2020.

Le désendettement du budget assainissement entrepris en 2015 se poursuit donc en 2020, avec des remboursements d'emprunt de 4,2 M€, proches de ceux réalisés les années précédentes. Ces remboursements étant stables, la diminution enregistrée par l'épargne brute se répercute directement sur l'épargne nette qui décroît donc elle aussi de 5,5 M€, pour s'établir à 15,4 M€, contre 20,9 M€ en 2019. La réduction de l'encours de dette à 16,7 M€ (20,9 M€ en 2019) permet enfin à la Métropole de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,9 an.

Budget stationnement

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	13,3	12,6	10,7
Dépenses réelles de fonctionnement	5,1	4,3	4,7
Capacité d'autofinancement brute	8,1	8,3	6
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>61,3 %</i>	<i>65,7 %</i>	<i>56 %</i>
Remboursement des emprunts	0,9	0,8	0,9
Capacité d'autofinancement nette	7,2	7,5	5
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>54,5 %</i>	<i>59,2 %</i>	<i>47,1 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	11,7	18	23,5
Encours de dette au 31 décembre	12,1	11,3	20,3
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,5 an</i>	<i>1,4 an</i>	<i>3,4 ans</i>

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, autrement dit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion de 19 parcs-relais (P+R). Il constitue un service public industriel et commercial (SPIC).

Composées des recettes directes des parkings en enclos et des redevances des parkings en gestion déléguée, **les recettes de fonctionnement du budget stationnement s'élèvent à 10,7 M€** en 2020, en baisse de 15,1% par rapport à 2019. Ce repli important, pourtant atténué par le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 M€ versée par le budget principal, s'explique par la crise sanitaire et les confinements successifs. Les redevances de stationnement ont ainsi diminué de 0,7 M€, et les redevances versées par les fermiers et concessionnaires de 5,2 M€.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 9,1%, principalement en raison de l'abandon du projet d'extension du parking Cathédrale compte tenu de fortes contraintes techniques, et s'élèvent à 4,7 M€. Elles comprennent notamment les contrats de prestations conclus avec des opérateurs (2,2 M€), les charges de personnel (0,7 M€), et les frais d'études et de recherches (0,2 M€).

Conséquence de la conjugaison d'une contraction des recettes de fonctionnement et de la progression des dépenses de même nature, l'épargne brute diminue et s'établit à la fin de l'année 2020 à 6 M€ (8,3 M€ en 2019). L'épargne nette (5 M€ en 2020) décroît dans les mêmes proportions, compte tenu de la stabilité des remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, atteignent 23,5 M€, soit un montant inégalé par rapport aux exercices précédents. La Métropole a effet achevé l'extension des P+R Vertou et Neustrie (11,2 M€), ouverts en août 2020 et janvier 2021, et procédé au paiement en VEFA du parking de l'école de Design (8,9 M€) et du nouveau P+R de 180 places à Saint-Herblain (0,3 M€).

Ces dépenses sont couvertes à la fois par l'autofinancement dégagé, les excédents cumulés sur ce budget annexe, et la souscription d'un emprunt de 10 M€. Celui-ci n'a cependant pas entaché la capacité de désendettement qui reste excellente (3,4 ans).



Budget locaux industriels et commerciaux

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	2,8	1,6	1,1
Dépenses réelles de fonctionnement	1,3	1,2	1,1
Capacité d'autofinancement brute	1,5	0,4	0,1
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>52,7 %</i>	<i>24,6 %</i>	<i>5,8 %</i>
Remboursement des emprunts	0,1	0,1	0,1
Capacité d'autofinancement nette	1,4	0,3	0
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>50 %</i>	<i>18,1 %</i>	<i>-0,3 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	1,6	1,8	0,05
Encours de dette au 31 décembre	0,7	0,7	0,6
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>0,5 an</i>	<i>1,8 an</i>	<i>9,8 ans</i>

Ce budget annexe est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, ...). Malgré la nouvelle baisse des recettes issues des loyers (1,1 M€ contre 1,6 M€ en 2019), qui repose sur l'instauration d'une exonération durant le premier confinement, celles-ci permettent de financer les dépenses (1,1 M€) mais couvrent à peine le remboursement des emprunts.

Seuls des investissements mineurs (moins de 0,1 M€) ont été réalisés, portant sur l'achèvement des aménagements intérieurs de l'immeuble Biotech Ouest Ile de Nantes 2.

L'encours de dette du budget est de 0,6 M€ au 31 décembre 2020. Compte tenu de la baisse de la capacité de financement brute (de 0,4 M€ en 2019 à moins de 0,1 M€ en 2020), la capacité de désendettement se réduit fortement et atteint 9,8 ans fin 2020. Cette évolution doit toutefois être relativisée, eu égard à la faiblesse des montants.



LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer les ressources restant à la collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1^{er} janvier 2020, par

l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certaines chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

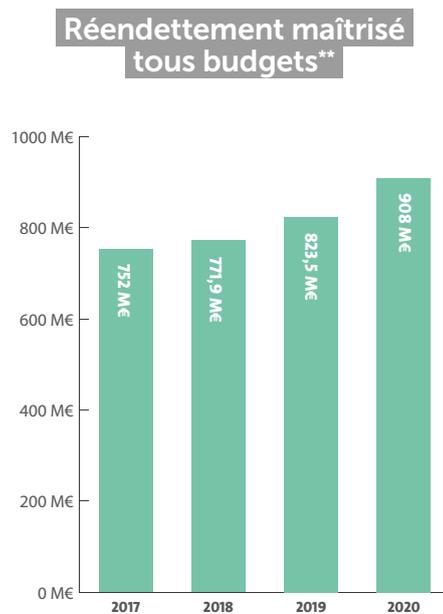
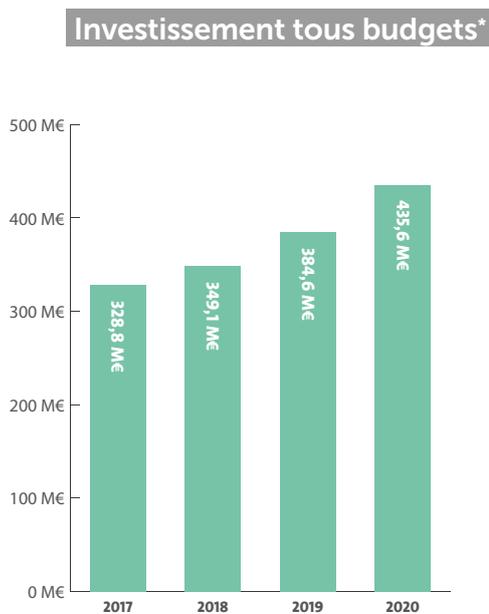
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

Répartition des dépenses et recettes



L'investissement et l'endettement

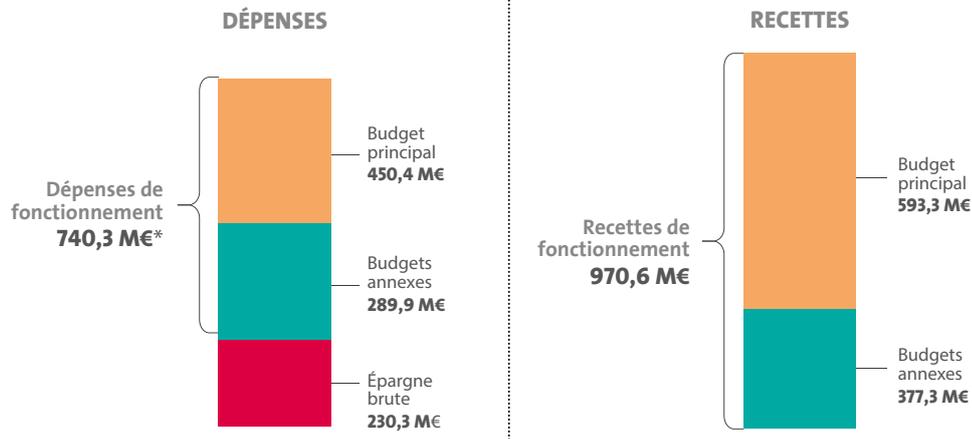


* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux

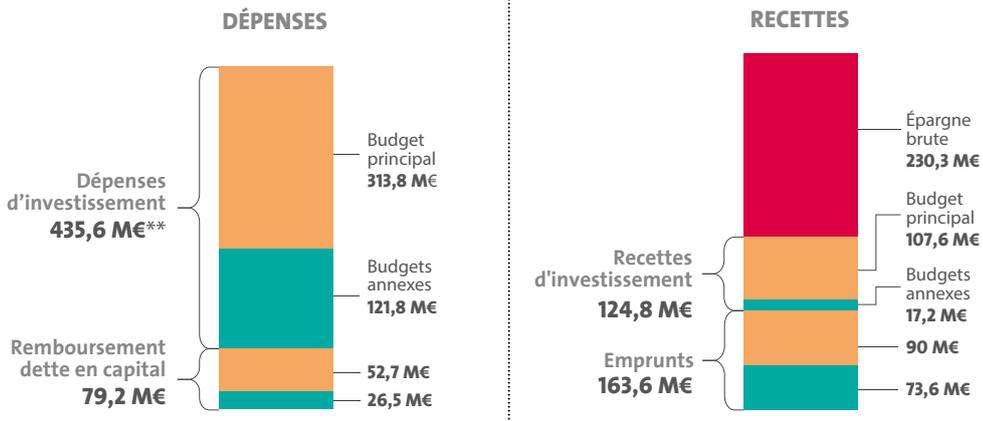
** Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole

Compte administratif global de Nantes Métropole 2020

Fonctionnement : 740,3 M€



Investissement : 435,6 M€



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

* Retraité des flux croisés entre budgets : 80,7 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

Quelques chiffres en bref

1 254,9 M€

> Montant du budget consolidé (dépenses)

435,6 M€

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

1 906,18 €

> Dépenses totales par habitant en euros

661,65 €

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

908 M€

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2020

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

Avec **3 860** agents (3770 équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **658 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

Annexes

Balance du compte administratif
et du compte de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Bilan synthétique du compte de gestion 2020 (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Exercice 2020	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles (nettes)	378 330,28	324 663,32
Terrains	203 977,09	206 402,33
Constructions	520 480,46	605 017,12
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 173 797,26	2 392 802,60
Immobilisations corporelles en cours	647 518,87	728 411,94
Immobilisations mises en concession ou affermées	152 141,51	21 039,56
Installations techniques, agencements et matériels	16 371,36	
Autres immobilisations corporelles	18 965,98	298 641,77
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	551 481,91	
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 284 734,44	4 252 315,32
Immobilisations financières (nettes)	223 232,46	136 116,22
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 886 297,18	4 713 094,86
Stocks	-	
Créances	154 421,80	130 564,62
Trésorerie	19 099,47	50 932,09
Charges constatées d'avance	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	173 521,27	181 496,71
Comptes de régularisations	34 703,18	3 590,84
TOTAL ACTIF	5 094 521,63	4 898 182,41
PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations	1 168 277,52	1 165 020,33
Fonds globalisés	511 927,99	473 198,24
Réserves	1 955 022,31	1 831 650,94
Neutralisations et régularisations	28 490,92	-3 538,20
Report à nouveau	6 745,59	-
Résultat de l'exercice	123 939,14	130 116,95
Subventions transférables	68 463,15	61 167,38
Subventions non transférables	485 794,98	479 799,08
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	300,17	76 476,75
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	4 348 961,77	4 213 891,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13,00	1 349,81
Emprunts obligataires	17 160,00	20 180,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	543 731,05	503 143,52
Dettes financières et autres emprunts	27 248,31	20 376,87
Total dettes financières	588 139,36	543 700,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 493,45	27 349,87
Autres dettes non financières	118 434,53	98 026,88
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes non financières	133 927,98	125 376,75
Total trésorerie	10 000,00	-
TOTAL DETTES	732 067,34	669 077,14
Comptes de régularisations	13 479,52	13 863,99
TOTAL PASSIF	5 094 521,63	4 898 182,41

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

Balance générale du budget - Dépenses

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	71 844 772,40		71 844 772,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	155 841 594,47		155 841 594,47
014	Atténuation de produits	115 985 072,16		115 985 072,16
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	142 742 176,71	0,00	142 742 176,71
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	368 434,09		368 434,09
66	Charges financières	7 206 762,42	0,00	7 206 762,42
67	Charges exceptionnelles	388 621,48	45 028 461,44	45 417 082,94
68	Dotations aux amortissements et provisions	40 287,73	68 362 229,57	68 402 517,30
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		494 417 721,46	113 390 691,03	607 808 412,49
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	230 885,00	0,00	230 885,00
13	Subventions d'investissement	14 513,00	5 652 804,09	5 667 317,09
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	52 716 492,02	387 276,91	53 103 768,93
18	Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		160 054,38	160 054,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	9 051 315,20	891 125,41	9 942 440,61
204	Subventions d'équipement versées	78 633 553,04	0,00	78 633 553,04
21	Immobilisations corporelles (6)	44 752 622,60	10 729 406,16	55 482 028,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	88 807 031,13	18 420 856,86	107 227 887,99
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	200 031,75	0,00	200 031,75
27	Autres immobilisations financières	88 745 606,77	1 781 257,82	90 526 864,59
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	3 297 705,54	0,00	3 297 705,54
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		43 692 319,11	43 692 319,11
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3.	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		366 449 756,05	81 715 100,74	448 164 856,79
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				95 267 605,30

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Recettes**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
13	Atténuation de charges	1 132 640,49		1 132 640,49
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	67 901 942,60		67 901 942,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	35 109 580,55		35 109 580,55
731	Impôts locaux	373 714 613,09		373 714 613,09
74	Dotations et participations	133 130 105,99		133 130 105,99
75	Autres produits de gestion courante	24 581 501,26		24 581 501,26
76	Produits financiers	12 593,59		12 593,59
77	Produits exceptionnels	45 309 592,66	5 812 858,47	51 122 451,13
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 349 806,00	0,00	1 349 806,00
79	Transferts de charges		43 692 319,11	43 692 319,11
Recettes de fonctionnement - Total		682 242 376,23	49 505 177,58	731 747 553,81
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				6 745 586,78
INVESTISSEMENT				
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 960 635,94	3 609 934,81	42 570 570,75
13	Subventions d'investissement	18 958 990,04	0,00	18 958 990,04
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	90 014 500,00	7 551 307,06	97 565 807,06
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		32 189 177,12	32 189 177,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	200,00	973 473,75	973 673,75
204	Subventions d'équipement versées	42 069,53	0,00	42 069,53
21	Immobilisations corporelles	221,53	13 178 674,73	13 178 896,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	117 268,87	19 015 694,63	19 132 963,50
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 890 538,70	720 122,52	3 610 661,22
28	Amortissements des immobilisations		55 848 094,61	55 848 094,61
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)	1 726 667,93	0,00	1 726 667,93
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		12 514 134,96	12 514 134,96
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		152 711 092,54	145 600 614,19	298 311 706,73
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00
Pour information R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				123 371 366,11

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	102 909	Capital social	3 810 000	Total des produits d'exploitation	8 563 895
Immobilisations corporelles	4 767 430	Réserves	17 521	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	8 841 803 3 788 522
Immobilisations financières	6 550	Report à nouveau	711 243	RESULTAT D'EXPLOITATION	-277 908
Total Actif immobilisé (I)	4 876 889	Résultat de l'exercice	-122 755	Total des produits financiers	12 176
Stocks et en-cours	41 792	Autres subventions d'investissement	1 017 771	Total des charges financières	3 904
Créances d'exploitation	377 197	Capitaux propres (I)	5 433 780	RESULTAT FINANCIER	8 273
Autres créances	1 744 600	Autres fonds propres (II)	102 615	Total des produits exceptionnels	146 547
Total Actif Circulant (II)	2 163 589	Provisions pour risques et charges (III)	46 740	Total des charges exceptionnelles	8 067
Valeurs mobilières de placement	1 002 502	Emprunts et dettes	3 423 012	RESULTAT EXCEPTIONNEL	138 480
Disponibilités	3 942 368	Fournisseurs et comptes rattachés	979 311	Participation des salariés aux résultats	0
Total Trésorerie (III)	4 944 870	Dettes fiscales et sociales	1 000 690	Impôts sur les bénéfices	-8 400
		Autres dettes	178 903	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
		Avances et acomptes reçus	0	BENEFICE OU PERTE	-122 755
		Total Dettes (IV)	5 581 916		
Comptes de régularisation (IV)	233 317	Comptes de régularisation (V)	1 053 615		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	12 218 665	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 218 665		

Loire-Atlantique Développement - SPL

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	45 322	Capital social et prime d'émission	600 000	Total des produits d'exploitation	11 336 752
Immobilisations corporelles	100 038	Réserves	208 338	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	11 635 907 1 798 577
Immobilisations financières		Report à nouveau	0	RESULTAT D'EXPLOITATION	-299 155
Total Actif immobilisé.....(I)	145 361	Résultat de l'exercice	-300 254	Total des produits financiers	5 081
Stocks et en-cours	6 865 279	Autres subventions d'investissement		Total des charges financières	3 547
Créances d'exploitation	1 871 970	Capitaux propres.....(I)	508 083	RESULTAT FINANCIER	1 534
Autres créances	1 020 699	Autres fonds propres.....(II)	0	Total des produits exceptionnels	0
Total Actif Circulant.....(II)	9 757 948	Provisions pour risques et charges.(III)	515 752	Total des charges exceptionnelles	2 633
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	8 077 764	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 633
Disponibilités	5 929 821	Fournisseurs et comptes rattachés	2 602 582	Participation des salariés aux résultats	0
Total Trésorerie.....(III)	5 929 821	Dettes fiscales et sociales	648 214	Impôts sur les bénéfices	0
		Autres dettes	2 638 949	BENEFICE OU PERTE	-300 254
		Total Dettes.....(IV)	13 967 509		
Comptes de régularisation.....(IV)	25 988	Comptes de régularisation.....(V)	867 775		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	15 859 118	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 859 118		

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social et primes d'émission	1 213 211
Immobilisations corporelles	3 016 308	Réserves	328 662
Immobilisations financières	1 056 376	Report à nouveau	4 972 382
Total Actif immobilisé (I)	4 074 185	Résultat de l'exercice	40 758
Stocks et en-cours	40 680 290	Autres subventions d'investissement	506 070
Créances d'exploitation	1 634 436	Capitaux propres (I)	7 061 083
Autres créances	1 699 557	Autres fonds propres (II)	4 079 243
Total Actif Circulant (II)	44 014 283	Provisions pour risques et charges (III)	3 654 642
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	37 241 935
Disponibilités	14 071 804	Fournisseurs et comptes rattachés	1 420 799
Total Trésorerie (III)	14 071 804	Dettes fiscales et sociales	399 684
		Autres dettes	249 584
		Total Dettes (IV)	39 312 002
Comptes de régularisation (IV)	164 588	Comptes de régularisation (V)	8 217 891
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	62 324 860	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	62 324 860

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	17 760 591
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	18 001 572 902 837
RESULTAT D'EXPLOITATION	-240 981
Total des produits financiers	31 326
Total des charges financières	184 729
RESULTAT FINANCIER	-153 403
Total des produits exceptionnels	4 292 682
Total des charges exceptionnelles	3 850 773
RESULTAT EXCEPTIONNEL	441 909
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	6 767
BENEFICE OU PERTE	40 758

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social et primes d'émission	225 000
Immobilisations corporelles		Réserves	10 510
Immobilisations financières	11 270	Report à nouveau	204 767
Total Actif immobilisé (I)	11 270	Résultat de l'exercice	72 042
Stocks et en-cours	22 893 098	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 887 403	Capitaux propres (I)	512 320
Autres créances	305 613	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	25 086 113	Provisions pour risques et charges (III)	3 900
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	16 558 874
Disponibilités	3 856 327	Fournisseurs et comptes rattachés	7 523 594
Total Trésorerie (III)	3 856 327	Dettes fiscales et sociales	430 248
		Autres dettes	1 329 805
		Total Dettes (IV)	25 842 520
Comptes de régularisation (IV)	4 364	Comptes de régularisation (V)	2 599 334
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	28 958 073	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 958 073

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	7 323 382
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	7 258 471 473 496
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 910
Total des produits financiers	51 047
Total des charges financières	16 572
RESULTAT FINANCIER	34 475
Total des produits exceptionnels	718
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	718
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	28 061
BENEFICE OU PERTE	72 042

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2020 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	36 600
Immobilisations corporelles	629 196	Réserves	
Immobilisations financières	1 680	Report à nouveau	-16 261
Total Actif immobilisé (I)	630 876	Résultat de l'exercice	19 844
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	26 908	Capitaux propres (I)	40 183
Autres créances	2 346	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	29 254	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	712 517
Disponibilités	109 221	Fournisseurs et comptes rattachés	6 563
Total Trésorerie (III)	109 221	Dettes fiscales et sociales	9 954
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	134
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	729 168
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	769 352	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	769 352

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	88 902
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	46 515 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	42387
Total des produits financiers	60
Total des charges financières	19 513
RESULTAT FINANCIER	-19 453
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	3 090
BENEFICE OU PERTE	19 844

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	439 895	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	35 102 905	Réserves	290 521
Immobilisations financières	11 834	Report à nouveau	515 211
Total Actif immobilisé (I)	35 554 634	Résultat de l'exercice	-756 340
Stocks et en-cours	8 730	Subventions d'investissement	9 422 586
Créances d'exploitation	1 041 997	Provisions réglementées	0
Autres créances	2 134 105	Capitaux propres (I)	12 600 091
Total Actif Circulant (II)	3 184 832	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	12 873 584
Disponibilités	2 149 830	Emprunts et dettes (long et court terme)	11 765 743
Total Trésorerie (III)	2 149 830	Fournisseurs et comptes rattachés	836 176
Comptes de régularisation (IV)	35 106	Dettes fiscales et sociales	664 921
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	40 924 401	Autres dettes	2 122 345
		Total Dettes (IV)	15 389 185
		Comptes de régularisation (V)	61 542
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 924 401

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	8 627 208
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	8 832 867 1 961 234
RESULTAT D'EXPLOITATION	-205 659
Total des produits financiers	3 676
Total des charges financières	404 640
RESULTAT FINANCIER	-400 964
Total des produits exceptionnels	316 782
Total des charges exceptionnelles	466 499
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-149 717
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-756 340

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2020, provisoires non encore approuvés en Assemblée Générale

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 977	Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	17 067 989	Réserves	1 453 093
Immobilisations financières	3 846	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé (I)	17 073 812	Résultat de l'exercice	27 800
Stocks et en-cours	77 197 694	Autres subventions d'investissement	973 847
Créances d'exploitation	8 680 579	Capitaux propres (I)	4 236 740
Autres créances	5 669 256	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	91 547 529	Provisions pour risques et charges (III)	26 355 162
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	100 466 975
Disponibilités	46 805 864	Fournisseurs et comptes rattachés	3 585 212
Total Trésorerie (III)	46 805 879	Dettes fiscales et sociales	2 310 277
		Autres dettes	1 649 424
		Total Dettes (IV)	108 011 888
Comptes de régularisation (IV)	2 869 850	Comptes de régularisation (V)	19 693 281
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	158 297 070	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	158 297 070

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	76 375 060
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	76 150 230 2 882 682
RESULTAT D'EXPLOITATION	224 830
Total des produits financiers	21
Total des charges financières	230 265
RESULTAT FINANCIER	-230 244
Total des produits exceptionnels	105 938
Total des charges exceptionnelles	60 014
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45 924
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	12 710
BENEFICE OU PERTE	27 800

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 673 720	Réserves	4 208
Immobilisations financières	1 079	Report à nouveau	70 007
Total Actif immobilisé (I)	1 674 799	Résultat de l'exercice	2 818
Stocks et en-cours	2 514	Subventions d'investissement	12 633
Créances d'exploitation	1 418 257	Provisions réglementées	0
Autres créances	2 345 049	Capitaux propres (I)	126 666
Total Actif Circulant (II)	3 765 820	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	1 623 400
Disponibilités	1 978 361	Emprunts et dettes (long et court terme)	9 804
Total Trésorerie (III)	1 978 361	Fournisseurs et comptes rattachés	2 224 774
		Dettes fiscales et sociales	806 628
		Autres dettes	1 793 432
		Total Dettes (IV)	4 834 638
Comptes de régularisation (IV)	100 566	Comptes de régularisation (V)	934 843
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 519 546	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 519 546

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	11 577 647
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	11 559 738 738 257
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 909
Total des produits financiers	4 285
Total des charges financières	17 074
RESULTAT FINANCIER	-12 789
Total des produits exceptionnels	364 381
Total des charges exceptionnelles	366 683
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 302
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	2 818

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2020 (provisoires, avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	5 370 205	Capital social	11 987 473
Immobilisations corporelles	956 313 511	Réserves	91 039 317
Immobilisations financières	8 449 898	Report à nouveau	55 592 156
Total Actif immobilisé (I)	970 133 614	Résultat de l'exercice	5 789 303
Stocks et en-cours	14 248 834	Autres subventions d'investissement	135 636 015
Créances d'exploitation	5 029 680	Capitaux propres (I)	300 044 264
Autres créances	21 153 874	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	40 432 388	Provisions pour risques et charges (III)	6 259 553
Valeurs mobilières de placement	121 211 335	Emprunts et dettes	695 720 310
Disponibilités	1 706 304	Fournisseurs et comptes rattachés	24 045 884
Total Trésorerie (III)	122 917 639	Dettes fiscales et sociales	2 929 609
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	Autres dettes	102 885 880
Comptes de régularisation (IV)	544 892	Total Dettes (IV)	825 581 683
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 134 028 533	Comptes de régularisation (V)	2 143 033
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 134 028 533

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	137 610 594
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	134 034 603 25 505 752
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 575 991
Total des produits financiers	1 320 778
Total des charges financières	3 428 437
RESULTAT FINANCIER	-2 107 659
Total des produits exceptionnels	9 241 443
Total des charges exceptionnelles	4 722 594
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 518 849
Participation des salariés aux résultats	197 878
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	5 789 303

Atlantique Accession Solidaire (OFS)

Comptes annuels au 31 décembre 2020, provisoires non encore approuvés en Assemblée Générale (du 13 nov 2019 – au 31/12/2020 : clôture du 1er exercice comptable)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	782 000
Immobilisations corporelles	122 126	Réserves	
Immobilisations financières		Report à nouveau	55 767
Total Actif immobilisé (I)	122 126	Résultat de l'exercice	
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	8 188	Capitaux propres (I)	837 767
Autres créances		Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	8 188	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	
Disponibilités	773 217	Fournisseurs et comptes rattachés	39 822
Total Trésorerie (III)	773 217	Dettes fiscales et sociales	13 886
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	53 708
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	12 056
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	903 531	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	903 531

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	29 594
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	82 066 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-52 472
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	0
Total des produits exceptionnels	363 317
Total des charges exceptionnelles	241 191
RESULTAT EXCEPTIONNEL	122 126
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	13 886
BENEFICE OU PERTE	55 767

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	99 900	Réserves	74 861
Immobilisations financières	96 019	Report à nouveau	1 005 459
Total Actif immobilisé (I)	209 714	Résultat de l'exercice	153 892
Stocks et en-cours	19 379 742	Subventions d'investissement	3 463
Créances d'exploitation	1 488 194	Provisions réglementées	
Autres créances	1 310 802	Capitaux propres (I)	2 237 675
Total Actif Circulant (II)	22 178 738	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	148 956
Disponibilités	9 962 985	Emprunts et dettes	23 316 346
Total Trésorerie (III)	9 962 985	Fournisseurs et comptes rattachés	2 980 068
Comptes de régularisation (IV)	75 352	Dettes fiscales et sociales	2 162 797
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	32 426 790	Autres dettes	1 504 923
		Total Dettes (IV)	29 964 134
		Comptes de régularisation (V)	76 025
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	32 426 790

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	16 270 039
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	16 201 825 2 928 706
RESULTAT D'EXPLOITATION	68 214
Total des produits financiers	4 265
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	4 265
Total des produits exceptionnels	81 498
Total des charges exceptionnelles	85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	81 413
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	153 892

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	1 757	Capital social et prime d'émission	14 463 559
Immobilisations corporelles	11 278 901	Réserves	1 988 323
Immobilisations financières	6 720 730	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé.....(I)	18 001 388	Résultat de l'exercice	-429 285
Stocks et en-cours	90 350 401	Autres subventions d'investissement	146 866
Créances d'exploitation	5 094 250	Capitaux propres.....(I)	16 169 463
Autres créances	4 249 773	Autres fonds propres.....(II)	0
Total Actif Circulant.....(II)	99 694 424	Provisions pour risques et charges.(III)	7 847 899
Valeurs mobilières de placement	1 387 509	Emprunts et dettes	74 445 218
Disponibilités	1 515 308	Fournisseurs et comptes rattachés	5 504 167
Total Trésorerie.....(III)	2 902 817	Dettes fiscales et sociales	1 941 196
Comptes de régularisation.....(IV)	3 348 186	Autres dettes	1 417 925
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	123 946 815	Total Dettes.....(IV)	83 308 506
		Comptes de régularisation.....(V)	16 620 947
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	123 946 815

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	37 962 080
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	38 288 785 3 403 736
RESULTAT D'EXPLOITATION	-326 705
Total des produits financiers	615 629
Total des charges financières	748 657
RESULTAT FINANCIER	-133 028
Total des produits exceptionnels	214 360
Total des charges exceptionnelles	183 912
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 448
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-429 285

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	634 820	Capital social	600 000
Immobilisations corporelles	10 478 540	Réserves	2 060 369
Immobilisations financières	3 405 521	Report à nouveau	1 401 410
Total Actif immobilisé (I)	14 518 881	Résultat de l'exercice	-766 048
Stocks et en-cours	9 074 826	Subventions d'investissement	10 299 584
Créances d'exploitation	463 506	Provisions réglementées	
Autres créances	18 134 321	Capitaux propres (I)	13 595 315
Total Actif Circulant (II)	27 672 653	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	10 500 000	Provisions pour risques et charges (III)	5 310 705
Disponibilités	21 329 330	Emprunts et dettes (long et court terme)	16 625 326
Total Trésorerie (III)	31 829 330	Fournisseurs et comptes rattachés	16 330 750
Comptes de régularisation (IV)	524 002	Dettes fiscales et sociales	10 359 701
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	74 544 868	Autres dettes	12 037 221
		Total Dettes (IV)	55 352 998
		Comptes de régularisation (V)	285 850
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	74 544 868

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	179 896 533
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	181 812 891 101 578 193
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 916 359
Total des produits financiers	9 263
Total des charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	9 264
Total des produits exceptionnels	1 407 359
Total des charges exceptionnelles	266 311
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 141 048
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-766 047

SEMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	23 760	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	274 174	Réserves	990 777
Immobilisations financières	2 299	Report à nouveau	-806 639
Total Actif immobilisé (I)	300 233	Résultat de l'exercice	-29 503
Stocks et en-cours	12 000	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 210 054	Capitaux propres (I)	314 635
Autres créances	869 559	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	2 091 614	Provisions pour risques et charges (III)	2 043 108
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	484 456
Disponibilités	1 708 850	Fournisseurs et comptes rattachés	675 131
Total Trésorerie (III)	1 708 850	Dettes fiscales et sociales	232 953
Comptes de régularisation (IV)	14 509	Autres dettes	364 924
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 115 207	Total Dettes (IV)	1 757 464
		Comptes de régularisation (V)	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 115 207

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	4 320 823
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	4 780 885 1 048 269
RESULTAT D'EXPLOITATION	-460 062
Total des produits financiers	704
Total des charges financières	11 982
RESULTAT FINANCIER	-11 278
Total des produits exceptionnels	449 594
Total des charges exceptionnelles	7 757
RESULTAT EXCEPTIONNEL	441 837
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-29 503

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	7 046	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	225 361	Réserves	22 583
Immobilisations financières	50 394	Report à nouveau	398 946
Total Actif immobilisé (I)	282 801	Résultat de l'exercice	61 798
		Autres subventions d'investissement	197 475
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	2 180 802
Créances d'exploitation	4 970 324		
Autres créances	2 863 859	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	7 834 183	Provisions pour risques et charges(III)	989 192
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	591
Disponibilités	6 701 115	Fournisseurs et comptes rattachés	5 454 338
Total Trésorerie (III)	6 701 115	Dettes fiscales et sociales	2 389 155
		Autres dettes	3 698 911
		Total Dettes (IV)	11 542 995
Comptes de régularisation (IV)	19 360	Comptes de régularisation (V)	124 471
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	14 837 460	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	14 837 460

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	20 275 493
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	20 231 193 7 207 744
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 301
Total des produits financiers	
Total des charges financières	1 018
RESULTAT FINANCIER	-1 018
Total des produits exceptionnels	248 164
Total des charges exceptionnelles	105 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL	142 312
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	123 796
BENEFICE OU PERTE	61 798

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	95 686	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	10 731 981	Réserves	100 000
Immobilisations financières	165 859	Report à nouveau	8 007
Total Actif immobilisé (I)	10 993 525	Résultat de l'exercice	-1 683
		Autres subventions d'investissement	6 504 316
Stocks et en-cours	836 442	Capitaux propres (I)	7 610 640
Créances d'exploitation	366 620		
Autres créances	3 558 405	Autres fonds propres (II)	1 857 987
Total Actif Circulant (II)	4 761 467	Provisions pour risques et charges(III)	4 187 069
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	1 109 383
Disponibilités	5 673 794	Fournisseurs et comptes rattachés	2 761 122
Total Trésorerie (III)	5 673 794	Dettes fiscales et sociales	1 145 556
		Autres dettes	2 139 514
		Total Dettes (IV)	7 155 575
Comptes de régularisation (IV)	439 173	Comptes de régularisation (V)	1 056 687
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	21 867 959	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 867 959

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	27 078 414
dont subvention d'exploitation	18 041 427
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	27 077 659 11 759 099
RESULTAT D'EXPLOITATION	755
Total des produits financiers	280
Total des charges financières	724
RESULTAT FINANCIER	-445
Total des produits exceptionnels	24 790
Total des charges exceptionnelles	26 783
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 993
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-1 683

Les partenaires de Nantes Métropole

L'action de Nantes Métropole est prolongée par celle de ses partenaires.

Ce partenariat prend une double forme : Nantes Métropole est, d'une part, partie prenante dans un certain nombre d'organismes (syndicats mixtes, sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales et sociétés publiques locales d'aménagement) qui l'accompagnent dans l'exercice de ses compétences.

D'autre part, pour certaines de ses missions, qui requièrent un savoir-faire particulier, Nantes Métropole fait appel à des structures privées, soit en gestion déléguée (délégations de service public et marchés), soit sous d'autres formes de partenariats, comme des conventions avec les associations ou avec les aménageurs et autres tiers.

Les SAEM, SPL, SPR, SPLA, SCIC et SAS

Nantes Métropole participe au capital de 15 sociétés sous statut de Société Publique Locale (SPL), Société Publique Régionale (SPR), Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou Société par Actions Simplifiée (SAS) :

- SAEM SEMITAN : 65 % du capital, soit 390 000 € ;
- SPL Cité des Congrès : 79 % du capital, soit 3 009 900 € ;
- SPL SAMOA : 57 % du capital, soit 570 000 € ;
- SPL Nantes Métropole Aménagement : 55,14 % du capital, soit 982 509 € ;
- SAEM Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) : 38,03 % du capital, soit 1 189 656 € ;
- SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) : 50 % du capital, soit 18 500 € ;
- SAEM SEMMINN : 28 % du capital, soit 44 800 € ;
- SAEM Loire Océan Développement : 51,03 % du capital, soit 618 171 € ;
- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement : 64 % du capital, soit 144 000 € ;
- SAEM LAD - SELA : 4,61 % du capital, soit 616 404 € ;
- SPL Loire Atlantique Développement : 5,57 % du capital, soit 33 400 € ;
- SPL le Voyage à Nantes : 68 % du capital, soit 680 000 € ;
- SPR des Pays de la Loire : 0,53 % du capital, soit 8 000 € ;
- SCIC Organisme de Foncier Solidaire : 13,89% du Capital, soit 100 000 € ;
- SAS MinàWatt : 5 % du capital soit 1 830 €.

Les bailleurs sociaux

Nantes Métropole est actionnaire de 6 sociétés d'HLM :

- la SA d'HLM Nantaise d'Habitations ;
- la SA d'HLM SAMO ;
- la SA d'HLM Atlantique Habitations ;
- la SA d'HLM Harmonie Habitat ;
- la SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire ;

- la CIF Coopérative.

Les associations subventionnées

En 2020, les subventions ont été octroyées et réparties comme suit :

- l'aide octroyée aux associations s'élève à 34 486 163 € ;
- les subventions en nature octroyées s'élèvent à 1 009 561 €. Elles concernent exclusivement des associations ou fondations.

Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt

51 organismes concernés pour un montant total d'encours de dette garantie de 2 717 745 230 € au 31 décembre 2020.

Les syndicats mixtes

La Métropole est partenaire de 11 syndicats et de 2 pôles métropolitains (Nantes Saint-Nazaire et Loire-Bretagne).

Les délégataires de service public (DSP)

Au 31 décembre 2020, Nantes Métropole avait conclu 29 contrats de DSP qui étaient toujours en cours. Ils concernent un total de 21 sociétés différentes. Plusieurs de ces délégataires bénéficient de contributions financières de la part de la collectivité, certains pouvant au contraire lui reverser une redevance.

LES SOCIÉTÉS ANONYMES D'ÉCONOMIE MIXTE (SAEM), SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES ET REGIONALE (SPL/SPLA/SPR), SCIC ET SAS

Au 31 décembre 2020, Nantes Métropole détient une participation au capital de 17 sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales, société publique régionale, société publique locale d'aménagement et société par actions simplifiée : SEMITAN, SEMMINN, Cité des Congrès, Loire Océan Développement, Loire Océan Métropole Aménagement, Nantes Métropole Aménagement, NGE, NMGS, SAMOA, SELA, Loire Atlantique Développement, Le Voyage à Nantes, MinàWatt, OFS (Atlantique Accession Solidaire), SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative - SCIC HLM et la SPR Pays de la Loire.

La SEMITAN (société d'économie mixte des transports de l'agglomération nantaise)

La SEMITAN, créée en janvier 1979, a pour objet social l'exploitation du service public des transports de voyageurs dans l'agglomération nantaise, qu'elle conduit pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre d'un contrat de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Nantes Métropole confie également à la société, dans le cadre de mandats d'investissement, la réalisation des extensions du réseau, le renouvellement et l'entretien du patrimoine immobilier et du matériel roulant.

L'effectif total de la SEMITAN a été en moyenne sur l'exercice 2020 de 1977 ETP (équivalents temps plein), soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2019 (1 955 ETP).

Fin 2020, Nantes Métropole détenait toujours 65 % du capital social de la SEMITAN, soit 390 000 €. La collectivité dispose de 11 postes d'administrateurs sur les 19 constituant le conseil d'administration (dont un poste « tournant » réservé aux associations d'usagers et 2 postes d'administrateurs salariés). 18 représentants des communes sont également censeurs.

Au titre de l'exercice 2020, dans le cadre du contrat de délégation de service public, la Métropole a versé à la SEMITAN un forfait de charges de 171,9 millions d'euros, pour l'exploitation du service. En contrepartie, les engagements de reversements des recettes tarifaires à Nantes Métropole par la SEMITAN s'élèvent à 72,4 M€.

Au cours de l'année 2020, les versements à la SEMITAN au titre des mandats d'investissement se sont élevés à 56 M€ en vue de financer :

- les nouveaux matériels roulants bus (principalement minibus de transport des personnes à mobilité réduite) et tramway, y compris adaptation des infrastructures pour accueillir les tramways de grande longueur pour un montant de plus de 27 155 213 € TTC ;
- l'opération busway électrique de 24 mètres, à hauteur de 6 660 701 € TTC ;
- l'aménagement, la rénovation et la mise en sécurité des infrastructures et des systèmes pour un montant de 6 850 990 € TTC ;
- l'opération transformation de la ligne chronobus C5 en ligne busway N°5 pour un montant de 853 223 € TTC ;
- l'opération de connexion des lignes 1 et 2 de tramway phase 2 et CETEX associée sur Babinière pour un montant de 5 844 118 € TTC ;
- l'aménagement du nouveau CETEX bus à la Vertonne pour un montant de 2 448 018 € TTC ;
- les études relatives à la réalisation de l'opération de développement des nouvelles lignes de tramway pour un montant de 1 463 623 € TTC ;
- les subventions d'équipement versées à la SEMITAN dans le cadre de la DSP pour un montant total de 4 897 906 € de dépenses nettes de taxes.

À noter que ces montants concernent spécifiquement les investissements sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMITAN et hors rémunération du mandataire, Nantes Métropole en réalisant également en direct.

La SEMMINN (Société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Nantes)

La SAEM SEMMINN, créée en octobre 1959, a pour objet la construction et la gestion du marché d'intérêt national (MIN) à Nantes ainsi que la construction de tous les édifices et installations considérés comme accessoires à ce marché.

Sur un site de 19,6 ha situé à Rezé, ce lieu d'activité économique est consacré au commerce de gros : fruits et légumes, viandes, marée, produits laitiers, gastronomie et cash, non-alimentaire, fleurs plantes et accessoires.

Le MIN de Nantes est le premier marché régional de France.

La société employait en moyenne 16 salariés en 2020.

142 entreprises sont installées sur le MIN de Nantes, représentant plus de 1 200 emplois et un chiffre d'affaires de 420 millions d'euros HT (CA 2015, pas de mise à jour depuis).

Acteur de Rezé, la SEMMINN est constituée d'une plateforme logistique de première importance, avec 70 000 m² d'entrepôts dont 50 000 m² réfrigérés, répartie en 8 bâtiments, 192 emplacements à quai dont 104 pour les poids lourds et un trafic de 2 400 véhicules par jour.

Courant 2020, le contrat liant Nantes Métropole et la SEMMINN pour l'exploitation du marché a été renouvelé pour être porté jusqu'au 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2020, Nantes Métropole détenait 28 % du capital social de la SEMMINN, soit 44 800 € et 3 postes d'administrateurs sur les 12 membres du conseil d'administration et un censeur.

La Cité Internationale des Congrès de Nantes Métropole

La Cité des Congrès, créée en janvier 1991, a pour objet social l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur des équipements constituant la Cité des Congrès de Nantes, qu'elle gère dans le cadre d'une délégation de service public.

L'effectif moyen de la société était de 75,6 salariés sous CDI en 2020. Elle constitue un véritable outil de développement, d'animation et de communication économique et culturelle.

Nantes Métropole détient 79 % du capital social de la Cité des Congrès, soit 3 009 900 € et 8 postes d'administrateurs au conseil d'administration et 2 postes de censeur lui ont été attribués.

En centre-ville, la Cité des Congrès offre des surfaces modulables et aménageables se prêtant ainsi aux manifestations de 3 000 à 20 000 personnes : 3 auditoriums de 2 000, 800 et 450 places, des surfaces d'exposition de 6 000 m², des espaces de restauration et 30 salles de réunion de 15 à 300 personnes, équipées de moyens techniques permettant de répondre à tous les besoins. Elle met aussi à disposition un ensemble de services sur mesure, restauration, régie...

Au titre des contrats de délégation de service public, Nantes Métropole a versé en 2020 une contribution financière d'un montant de 3 004 615 € net de taxes pour sujétions de service public liées à l'exploitation de la Cité. Afin de soutenir son délégataire et d'assurer la continuité du service public dans le contexte de la crise sanitaire, Nantes Métropole a de plus voté une contribution exceptionnelle de 1M€.

LOD (Société d'Économie Mixte Loire Océan Développement)

La société Saint-Herblain Développement a été créée le 9 mars 1965. En octobre 2002, elle est devenue Loire Océan Développement.

Elle a pour objet social :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le développement urbain et économique ;
- la construction et la réhabilitation, puis la gestion et l'entretien des bâtiments réalisés.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 14 contrats de concessions d'aménagement. Par ailleurs, elle réalise la réhabilitation de locaux industriels et s'occupe du pôle des biotechnologies Bio Ouest à Saint-Herblain sur 2 600 m².

À ce titre, Nantes Métropole a versé au cours de l'année 2020 à Loire Océan Développement 837 000 € TTC sous forme de participation.

Au 31 décembre 2020, Nantes Métropole détenait 51,03% du capital social soit 618 171 €. 7 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 14 membres du conseil d'administration.

Elle a employé 10,5 salariés (ETP) en moyenne en 2020.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 6,8 salariés (ETP) en 2020.

LOMA (Société Publique Locale d'Aménagement Loire Océan Métropole Aménagement)

La société Loire Océan Métropole Aménagement a été créée le 22 septembre 2011.

Elle a pour objet social la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation économique ou de logements exclusivement pour le compte des collectivités territoriales actionnaires et sur leur territoire.

4 métiers animent son savoir-faire :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le montage de projets ;
- l'aménagement (à vocation économique et habitat) et la rénovation urbaine ;
- la réhabilitation ou la construction d'équipements publics.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 6 contrats de concessions d'aménagements. À ce titre, Nantes Métropole a versé au cours de l'année 2020 à Loire Océan Métropole Aménagement 2 806 000 € TTC sous forme de participation.

Au 31 décembre 2020, Nantes Métropole détenait 64 % du capital social, soit 144 000 €. 6 sièges d'administrateurs ont été attribués à Nantes Métropole sur les 8 membres du conseil d'administration.

Elle a employé 6,1 salariés (ETP) en moyenne en 2020.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 6,8 salariés (ETP) en 2020.

Nantes Métropole Aménagement (Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement)

La société Atlanpôle Développement, créée en 1988 et devenue en 1992 la SEM Nantes Aménagement, s'est transformée en SPL (Société Publique Locale) en 2011, avec la dénomination Nantes Métropole Aménagement. Elle a pour objet social d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales, c'est à dire :

- la réalisation d'opérations d'aménagement, au sens du Code de l'urbanisme ;
- la réalisation d'opérations de construction ;
- l'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière.

Dès lors, la société intervient sur des projets de Nantes Métropole en :

- aménageant des zones d'activités économiques (5 contrats de concessions) et d'habitat (15 contrats de concessions), ou mixtes (3 contrats de concession) ;

- étudiant les futures opérations d'habitat par le biais de 6 mandats d'études pré-opérationnelles ;
- construisant un immeuble dédié aux entreprises de biotechnologie via un mandat de maîtrise d'ouvrage.

En outre, Nantes Métropole Aménagement gère le patrimoine immobilier à vocation économique de Nantes Métropole par le biais de :

- 1 DSP d'affermage pour la gestion du patrimoine économique métropolitain (2 pépinières, 1 immeuble pépinière et hôtel, 2 hôtels d'entreprises généralistes et 1 immeuble technologique) ;
- 1 marché public relatif à la gestion, à la commercialisation et à la maintenance du patrimoine immobilier économique métropolitain (9 immeubles) ;
- 1 contrat cadre décliné en conventions particulières visant à confier la maintenance et l'exploitation de différents immeubles (9 immeubles) ;
- 1 immeuble dédié aux nouvelles technologies dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la société se composait de 48 salariés soit 46,8 ETP. Nantes Métropole détient 982 509 € du capital social soit 55,14 % des actions et 10 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 18 membres du conseil d'administration (plus 3 censeurs).

NGE (Société d'Économie Mixte Nantes métropole Gestion Équipements)

La SAEM Nantes métropole Gestion Équipements a été créée en septembre 1976. Elle a pour objet l'étude, la construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics à caractère industriel et commercial ; la réalisation d'opérations immobilières pour son propre compte ; l'étude et la construction de parcs de stationnement, salles de congrès et de réunions, activités de loisirs, stationnement, voirie...

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2019 sont les suivantes :

2 conventions de délégation de service public :

- parking Cathédrale en concession ;
- gare fluviale en concession.

Elle gère aussi principalement, en délégation de service public de la Ville de Nantes, le centre de loisirs du Petit Port (piscine et patinoire). Le camping du Petit Port, qui a rouvert ses portes en 2011, est désormais exploité par NGE dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA).

Au 31 décembre 2020, Nantes Métropole détenait toujours, comme la Ville de Nantes, 38,03 % du capital social de NGE, soit 1 189 656 €. 4 postes d'administrateurs sur les 12 membres du conseil d'administration et 1 poste de censeur sur 2 lui ont été attribués.

Au titre des contrats de délégation de service public signés entre les deux parties, Nantes Métropole a versé à NGE pour l'année 2020 la contribution financière suivante pour sujétions de service public nettes des redevances d'intéressement : 41 204 € TTC (parking cathédrale).

NMGS (Société Publique Locale Nantes Métropole Gestion Services)

La SPL Nantes Métropole Gestion Services a été créée en mai 2017. Elle a pour objet l'étude, la construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics.

Elle intervient, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire géographique, dans les domaines d'activité de la mobilité : parcs de stationnement (en ouvrage ou aériens), dispositifs de stationnement sur la voie publique, tous équipements liés à la mobilité, équipements portuaires et fluviaux.

Au 31 décembre 2020, Nantes Métropole détient, comme la Ville de Nantes, 50 % du capital social de NMGS, soit 18 500 €. 4 postes d'administrateurs sur les 8 membres du conseil d'administration lui ont été attribués.

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2020 sont les suivantes :

6 marchés publics :

- marché de gestion des horodateurs et de la relation avec les usagers résidents de la ville de Nantes ;
- 1 marché d'exploitation pour les parkings en enclos : Baco-LU 1 et 2, Château, Hôtel-Dieu, CHU, Gloriette 1 et 2, Bellamy, Viviani, Chantiers Navals et Fonderies ;
- 2 marchés d'exploitation des parkings relais (enclos et silos) ;
- 1 marché pour le contrôle d'accès des aires piétonnes et la gestion de la Zone à trafic limité (ZTL) à compter du 1er août 2018.

2 conventions de délégation de service public :

- parkings « Cœur de Ville » en affermage, soit les 6 parcs en ouvrage Graslins, Bretagne, Talensac, Decré, Commerce et Feydeau ainsi que le parc en enclos Bellamy ;
- ports de plaisance de l'Erdre à Nantes et de Loire à Rezé et Couëron ainsi que les pontons en Loire, en affermage.

1 marché de mandat :

- marché de mandat pour la réalisation de deux pontons sur les rives de la Loire.

Au titre des contrats de délégation de service public signés entre les deux parties, Nantes Métropole a versé à NMGS pour l'année 2020 la contribution financière suivante pour sujétions de service public nettes des redevances d'intéressement : 119 087 € nets de taxe (ports de plaisance).

La SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique)

La SAMOA a été créée le 2 octobre 2003. Dans le cadre du développement de la Métropole Nantes Saint-Nazaire, elle a pour objet social la réalisation (à titre principal sur le territoire de l'Île de Nantes) de toutes opérations, actions et programmes d'aménagement, renouvellement urbain, construction et de toutes actions de valorisation territoriale.

Par décision du 18 décembre 2008, la société sous statut de société d'économie mixte s'est transformée en société publique locale d'aménagement (avec effet au 9 février 2009) puis en société publique locale (1^{er} juillet 2011).

Au 31 décembre 2020, la société employait 42 personnes (39,51 ETP) répartis en 29 personnes au pôle urbain (26,18 ETP) pour les contrats d'aménagement du territoire ainsi que les fonctions supports et 13 personnes (13,33 ETP) au pôle économique dédiées à la DSP de gestion du quartier de la création

En 2020, au titre de la convention publique d'aménagement, Nantes Métropole a versé 8,5M€ TTC de participation financière.

Le projet d'aménagement urbain concerne :

- un territoire de 337 ha dont 160 en mutation ;
- un territoire de 5 km de long et 1 km de large ;
- 18 000 habitants et 22 000 emplois.

Plus précisément, le **nouveau quartier du sud-ouest d'ici 2040 c'est :**

- près d'1 million de m² constructibles ;
- 366 000 m² de logements, soit 5 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants ;
- plus de 230 000 m² de bureaux, activités et commerces ;
- 22 000 m² d'équipements de proximité ;
- 67 000 m² d'équipements d'envergure métropolitaine ;

- 250 000 m² pour le CHU.

Les principaux événements de 2020 sont :

- les premiers travaux pour la réalisation des nouveaux espaces publics du quartier « République/CHU » : la constitution du premier axe majeur de contournement du futur CHU et les espaces publics « Triangle des marchandises » ;
- la fin des travaux de démolition du MIN ;
- la poursuite du traitement des nouveaux espaces publics du quartier « faubourg » : axe petite et grande Biesse ;
- la réalisation des espaces publics autour des opérations immobilières rue Louis Joxe ;
- l'aménagement des nouveaux passages publics croisés mail de Loire ;
- la poursuite des études pré-opérationnelles d'insertion des nouvelles lignes de tramway ;
- les venelles entre les opérations immobilières quartier Prairie au Duc Sud ;
- l'aménagement des nouveaux passages publics croisés mail de Loire.

Depuis 2003, le bilan d'aménagement consolidé est le suivant : 70 ha d'espaces publics créés (38 ha livrés) ou en cours de création, principalement autour :

- du palais de justice ;
- du site des chantiers ;
- de l'axe de la ligne N°4 (boulevard Général de Gaulle, centre commercial) ;
- du secteur Alstom-Pelloutier ;
- des Fonderies ;
- des berges et quais ;
- de la ligne Chronobus C5 ;
- nouveau quartier prairie au Duc ;
- nouveau quartier prairie au Duc ;
- du lancement du nouveau quartier République ;
- de la préparation du terrain et des aménagements nécessaires à l'arrivée du futur CHU.

À fin 2020, le développement de l'île a permis de traiter et livrer depuis le début du projet île-de-Nantes :

- plus de 62 ha d'espaces publics transformés dont 8 km de berges (sur les 12 km du tour de l'île) ;
- 764 424 m² de surface de plancher d'opérations immobilières, dont :
 - 379 118 m² de logements (soient 6 514 logements dont 4 454 logements familiaux et 2 060 logements en hébergements collectifs sénior, étudiants, jeunes actifs) ;
 - 114 146 m² d'équipements publics ou privés ;
 - 194 378 m² de bureaux ;
 - 76 702 m² d'activités et commerces.

En 2020, au titre du marché de prestation de services pour la création, l'animation et le développement du cluster du Quartier de la création, Nantes Métropole a versé une participation financière pour un montant de 1 539 233 € TTC.

Depuis 2011, Nantes Métropole a confié à la SAMOA la création, l'animation et le développement du Cluster Quartier de la création sur la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Le Quartier de la création poursuit sa marche en avant avec pour ambition de développer :

- un quartier en pleine effervescence, qui remplit ses fonctions de centralité (diversité de l'offre de formation, de l'offre en immobilier de bureaux, de l'offre commerciale touristique et culturelle) ;

- un quartier attractif, vitrine de la métropole et de son ambition de fabriquer une ville aimable, sobre et inventive ;
- un quartier accessible pour les jeunes entrepreneurs à tous les stades de développement de l'entreprise, pour les collectifs d'artistes et les collectifs créatifs ;
- un quartier « Laboratoire d'expérimentation », lieu de fertilisation croisé, qui privilégie la diversité et une approche transdisciplinaire.

Les principaux indicateurs d'activité sont :

- 337 ha sur l'Île de Nantes dédiés à l'innovation ;
- 51 démarches créatives et transdisciplinaires lancées depuis 5 ans ;
- 24 expérimentations déployées et/ou à l'étude ;
- 2 démarches de Design Thinking ;
- 8 workshops professionnels ;
- 326 entreprises accueillies et orientées ;
- 82 entreprises accompagnées (44 projets culturels, 38 projets créatifs) ;
- 5,6 M€ de financements obtenus en 2020 ; 22,8M€ en 7 ans ;
- 3 accélérateurs : Creative Factory Sélection, Creative Care Factory, accélérateur culture : depuis 7 ans, 60 entreprises « accélérées » représentant 260 emplois et 18,5M€ de financements obtenus ;
- 13 sites en activité représentant 15.615m² de bureaux et d'ateliers d'artistes, 220 entreprises et collectifs hébergés (au 31/12/2020), soit environ 550 emplois ;
- 107 événements économiques en 2020 (en baisse en raison du Covid 19), regroupant 2 637 participants professionnels ;
- 3 événements culturels co-organisés ou en partenariat (Art aux Nefs, forum entreprendre dans la culture et Nantes Design Week).

La SAEM LAD - SELA (Société d'Équipement de Loire-Atlantique)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la société Loire-Atlantique Développement - SELA, créée en 1959, a pour mission principale de conseiller et d'assurer son concours à toutes les collectivités de Loire-Atlantique qui le souhaitent, et ce, afin de mettre en œuvre et de gérer la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement.

Elle prend la responsabilité des études, coordonne les équipes opérationnelles et apporte ses expertises et compétences administratives, juridiques et financières à tous les projets d'aménagement, de développement ou de renouvellement urbain, de construction d'équipements et de transition environnementale.

La SAEM LAD - SELA étudie, organise et conduit depuis plus de 50 ans des opérations diverses, notamment :

- des parcs d'activités industrielles, artisanales et tertiaires ;
- des quartiers d'habitats ;
- des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière ;
- des grands équipements publics ;
- des opérations spécifiques environnementales et énergétiques ;
- des investissements en immobiliers d'entreprise.

En moyenne en 2020, la société Loire-Atlantique Développement - SELA employait 50,79 salariés (ETP) et Nantes Métropole détenait 4,55 % du capital social de la SELA (soit 616 404,47 €).

1 poste d'administrateur sur les 15 membres du conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL LAD (Loire-Atlantique Développement)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la SPL Loire-Atlantique Développement, créée en 2013, a comme mission principale, pour le compte des collectivités territoriales, d'apporter aux territoires de la Loire-Atlantique une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en matière :

- de développement économique, touristique et de loisirs ;
- d'aménagement ;
- d'urbanisme et d'environnement ;
- d'accompagnement dans la transition énergétique.

Pour ces missions, la SPL Loire-Atlantique Développement assure les études, coordonne les équipes opérationnelles, apporte ses compétences administratives, juridiques et financières aux projets, réalise des analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial, assure des missions d'information, de promotion, d'animation, de recherche et de formation, réalise des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage, assure l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements.

En moyenne en 2020, la SPL Loire-Atlantique Développement employait 32,82 ETP.

Nantes Métropole détenait 5,57 % du capital social de la SPL (soit 33 400 €) et 1 poste d'administrateur sur les 18 membres du conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL Le Voyage à Nantes (VAN)

La totalité des activités confiées au Voyage à Nantes sont encadrées par des DSP de Nantes Métropole depuis 2016. La Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes a été créée en janvier 2011 en tant qu'outil unique de promotion touristique et culturelle du territoire de l'agglomération. Nantes Métropole détient 68 % du capital de la SPL.

Le VAN est délégataire de service public (DSP) de Nantes Métropole pour l'exploitation de l'équipement touristique des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant et Carrousel des Mondes Marins, Nefs) jusqu'à fin 2025. 323 105 visiteurs payants ont été accueillis en 2020, dans un contexte de crise sanitaire. Une contribution financière à la DSP de 1,7 million d'euros HT a été versée au titre du fonctionnement de l'équipement, Nefs comprises.

Par ailleurs, elle est délégataire de service public pour la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine. Cela comprend :

- l'activité d'office de tourisme (Nantes Tourisme)
- la production de l'événement estival « Le Voyage à Nantes » (depuis 2012 autour de la ligne verte) ;
- l'entretien et la promotion de la collection Estuaire et d'une collection d'œuvres pérennes dans l'espace public ;
- la gestion du parc des Chantiers et de la HAB Galerie ;
- le déploiement des branches touristiques Vignoble, Loire-Amont et « Traversée Moderne d'un vieux pays » ;
- la promotion culinaire.

Au titre de la DSP tourisme, Le Voyage à Nantes a ainsi perçu 8,05 millions d'euros en 2020. Cette subvention comprend une subvention de 200 K€ pour la prise en compte de dépenses patrimoniales liées à la DSP (notamment la production et la conservation des œuvres) et une subvention exceptionnelle pour une installation dans la nouvelle gare. Afin de soutenir son délégataire et d'assurer la continuité du service public dans le contexte de la crise sanitaire, Nantes Métropole a de plus voté une contribution exceptionnelle de 1M€.

L'exploitation du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale est aussi régie par une DSP de Nantes Métropole. Le Voyage à Nantes a perçu 7,84 millions d'euros à ce titre en 2020.

La SPR des Pays de la Loire

Cette Société Publique Régionale a pour objet statutaire :

- de réaliser toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ou tout autre domaine de compétences de ses actionnaires ;
- de mettre en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement pour le compte de ses actionnaires.

Nantes Métropole détient 0,53 % du capital social (soit 8 000 €) et un poste d'administrateur lui a été attribué.

Organisme de Foncier Solidaire (OFS) - Atlantique Accession Solidaire

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est à but non lucratif, tel que défini à l'article L.329-1 du code de l'urbanisme.

Elle a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs. Restant propriétaire des terrains, elle consent aux preneurs, dans le cadre de baux réels solidaires (BRS), des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements à usage d'habitation principale.

Ainsi, l'OFS permettra de produire une offre de logements en accession à des prix significativement inférieurs à ceux du marché, et pérenne, au fur et à mesure des reventes successives.

Nantes Métropole détient 13,89 % du capital social (soit 100 000 € sur 720 000 €) et trois postes d'administrateur lui ont été attribués.

La SAS MinàWatt

Cette Société par Actions Simplifiée a pour objet statutaire l'exploitation, la gestion technique et administrative et la location d'une centrale photovoltaïque de 499,8 kWc sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Nantes Métropole détient 5 % du capital social (soit 1 830 € sur 36 600€) et un poste d'administrateur lui a été attribué.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Ce dispositif de gouvernance du secteur HLM a été induit par la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine. Il comporte deux dispositions importantes :

- la réorganisation de l'actionnariat des sociétés par la constitution d'un pacte d'actionnaires de référence ;
- la réorganisation de la composition du conseil d'administration et l'ouverture aux représentants des collectivités locales (Région et Départements), des Établissements Publics

de Coopération Intercommunale (EPCI) et des locataires dans les sociétés anonymes d'HLM détenant du patrimoine sur leur territoire.

Nantes Métropole est représentée dans les différentes instances au sein de 6 principales sociétés intervenant sur le territoire de l'agglomération :

- la Nantaise d'Habitations (1 représentant) ;
- la SAMO (1 représentant) ;
- Atlantique Habitations (1 représentant) ;
- Harmonie Habitat (1 représentant) ;
- la SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire (1 représentant) ;
- la CIF Coopérative (1 représentant).

LES ASSOCIATIONS

En 2020, les subventions ont été octroyées et réparties comme suit :

- l'aide octroyée aux associations s'élève à 34 486 163 € ;
- les subventions en nature octroyées s'élèvent à 1 009 561 €. Elles concernent exclusivement des associations ou fondations.

Les principaux partenaires en 2020 sont : l'AURAN, Nantes Saint-Nazaire Développement, l'Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi des Compétences et le COS.

LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE GARANTIES D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2020, 51 organismes bénéficient de garanties d'emprunt accordées par Nantes Métropole. Le montant total de l'encours de dette garantie s'élève à 2 717 745 230 €.

Le secteur du logement social (Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitations, Harmonie Habitat, Atlantique Habitations, la SAMO, Habitat 44, Logi-Ouest...) concentre 95 % de l'encours garanti.

LES SYNDICATS MIXTES

Nantes Métropole adhère à 11 syndicats mixtes et 2 pôles métropolitains intervenant dans des domaines concernant ses compétences :

Enseignement

- Développement économique et nouvelles technologies : syndicat mixte d'Atlanpôle.

Environnement

- Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) ;
- Établissement Public de la Loire ;

- Syndicat mixte réseau Loire alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et Atlantique ;
- Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA) ;
- Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) ;
- Syndicat Mixte d' Aménagement Hydraulique Sud Loire (SAH) ;
- Syndicat Mixte du bassin versant de Grand Lieu (SGL) ;
- Établissement Public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise.

Urbanisme

- Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;
- Pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Télécommunications

- Syndicat mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques (GIGALIS).

Attractivité culturelle

- Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Nantes Métropole a fait appel à des partenaires externes (sociétés privées, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte ou encore sociétés publiques locales d'aménagement) dans le cadre de contrats de délégation de service public (concessions, affermagés et régie intéressées), afin d'exercer certaines de ses compétences.

Au 31 décembre 2020, 29 contrats de ce type étaient en cours, signés auprès de 21 partenaires différents et se répartissant entre les domaines suivants :

Les parcs de stationnement

En 2020, 18 parkings étaient concernés par des délégations de service public (DSP).

Les 4 contrats de DSP concernés peuvent se détailler comme suit :

- 1 affermage signé avec NMGS pour 6 parcs du centre-ville de Nantes : les ouvrages Graslin, Feydeau, Commerce, Bretagne, Talensac, Decré, ainsi que l'enclos Bellamy ;
- 1 concession à NGE pour le parc Cathédrale ;
- 1 affermage à Effia (DSP Centre Ouest) pour 5 parcs : Aristide Briand, Descartes, Cité des Congrès, Médiathèque et les Machines ;
- 1 affermage avec Effia : les parcs Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4 et Fresche Blanc.

Le transport public de voyageurs

La SEMITAN a signé avec Nantes Métropole un contrat de DSP sur le transport public de voyageurs depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour 7 années.

Dans le cadre de cette délégation, Nantes Métropole a versé au titre de l'exercice 2020 un forfait de charges de 171,9 millions d'euros, pour l'exploitation du service. En contrepartie, les engagements de reversements des recettes tarifaires à Nantes Métropole par la SEMITAN s'élèvent à 72,4M€.

Le traitement des déchets

2 contrats importants de DSP portent sur le traitement et la valorisation des déchets :

- l'exploitation du centre de traitement, de tri et de valorisation des déchets de Couëron, avec 3 ateliers principaux (incinération, tri des collectes sélectives et traitement du tout venant des déchetteries, des encombrants et des déchets d'activité économiques), confiée à la société Arc-En-Ciel 2034, filiale de VEOLIA Propreté, depuis le 1^{er} mars 2019 (fin du contrat précédent avec AEC, filiale de Véolia, fin février 2019). Le compostage des déchets verts n'est plus compris dans le périmètre de cette délégation. Ce contrat, conclu pour 15 ans, a fait l'objet d'un groupement d'autorités concédantes avec la CARENE et a permis le raccordement au réseau de chaleur Nord Chézine, des travaux d'optimisation environnementale, l'installation d'une nouvelle chaîne de tri des collectes sélectives dans le cadre de l'extension des consignes de tri pour 2022 et la création d'une nouvelle ligne de fabrication de CSR (Combustible Solide de Récupération) ;
- depuis octobre 2012 et dans le cadre d'une concession qui court jusqu'en octobre 2024, Alcéa, société dédiée appartenant au groupe Sèche Environnement, est délégataire de Nantes Métropole pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves. L'exploitation du réseau de chauffage urbain qui y est raccordé fait l'objet d'un contrat de DSP distinct d'une durée de 20 ans.

La gestion des grands équipements et du tourisme

L'exploitation de ces équipements concerne plusieurs contrats de DSP :

- 1 contrat encadre la gestion du palais des Congrès de Nantes, confiée à la SPL La Cité - Le Centre des Congrès de Nantes, depuis janvier 2012, et ce, avec une échéance au 31 décembre 2027 ;
- le contrat d'exploitation du parc de la Beaujoire a été confié, après mise en concurrence, à la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (SPEB), filiale de la CCI, jusqu'en 2031 ;
- la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine sont déléguées à la SPL Le Voyage à Nantes, dans une logique de mise en cohérence de la politique touristique métropolitaine. Le contrat en cours depuis 2015 prendra fin le 31 décembre 2021 ;
- l'exploitation de l'ensemble des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant, Carrousel et Nefs) est déléguée à la SPL Le Voyage à Nantes depuis mi-2010, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- le Château des Ducs de Bretagne est géré par la SPL Le Voyage à Nantes via un contrat de délégation de service public qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- la gestion du Zénith de Nantes Métropole a été renouvelée et confiée depuis le 1^{er} janvier 2020 à la société d'exploitation du Zénith de Nantes Métropole jusqu'au 31 décembre 2028 (prorogé d'une année courant 2020).

Les missions de développement économique

La gestion du patrimoine économique métropolitain est sous la responsabilité de la SPL Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une DSP affermage renouvelée jusqu'au 31 décembre 2020.

La Métropole est également partenaire de la SEMMINN via une nouvelle DSP renouvelée à compter du 1^{er} août 2020 et courant jusqu'au 30 juin 2022.

Enfin, une délégation de service public a pris effet au 1^{er} janvier 2012 pour l'extension et l'exploitation du réseau très haut débit de télécommunications (ex-Oméga), filiale de la société COVAGE, pour une durée de 25 ans.

Les ports et la gare fluviale

2 délégations de service public ont été confiées pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Loire à Rezé et à Couëron d'une part, pour la gestion de la gare fluviale de l'Erdre d'autre part.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le contrat de délégation de service public a été confié à la SPL NMGS pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Loire à Rezé et à Couëron.

La gare fluviale est louée aux « Bateaux Nantais » et fait l'objet d'une DSP ad hoc entre Nantes Métropole et NGE jusqu'en 2023.

Une mission rattachée à la cohérence territoriale

Un contrat de DSP a été signé début 2015 avec la société OGF pour l'exploitation du crématorium de Nantes et la création d'un second équipement sur Saint-Jean-de-Boiseau. Ce contrat est d'une durée de 12 ans.

L'énergie

Un contrat unique a été signé début 2008 avec GrDF pour la distribution de gaz sur toutes les communes de la Métropole sauf Saint-Léger-les-Vignes.

S'agissant de la distribution d'électricité, pour laquelle la collectivité a pris la compétence, 4 contrats sont toujours en cours avec ErDF. Les communes de Nantes, Rezé et Indre sont chacune concernées par une concession propre à leur territoire, tandis que les 21 autres communes bénéficient d'un unique contrat. Celui-ci est désormais partagé avec 2 autres concédants : le SYDELA (Syndicat

Départementale d'Électrification de Loire-Atlantique) et la Ville de La Baule. Nantes Métropole exerce désormais une relation directe de concédant avec ErDF sur ce territoire, sur les bases du contrat précédent. Le protocole d'application de cette concession partagée a été prolongé.

Par ailleurs, le chauffage urbain fait l'objet d'une concession à la société NADIC sur le réseau de Bellevue (commun à Nantes et à Saint-Herblain) jusqu'en 2023. Deux avenants prévoyant l'extension de ce réseau vers les Dervallières et la construction d'une chaufferie bois ont été signés en 2011.

Sur le territoire de la ZAC de la Minais, à Sainte-Luce-sur-Loire, une DSP a été signée début 2011. Elle confie l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois à la société IDEX Bois Énergie de la Minais pour une échéance à mi-2040.

Enfin, comme précisé au sein de la section déchets, car raccordé à l'usine d'incinération de la Prairie de Mauves, le réseau de chaleur Centre-Loire (ex-Beaulieu - Malakoff), qui connaît une extension significative dans le cadre du nouveau contrat, est exploité par la société dédiée ERENA, filiale d'Engie Réseau depuis octobre 2012 et jusqu'en octobre 2032.

Le dernier réseau de chaleur en date, en cours de construction depuis le 1er janvier 2017, se situe dans le nord-ouest de l'agglomération dans le secteur « Nord Chézine ». Celui-ci a donné lieu à une nouvelle DSP depuis janvier 2017 (jusqu'à 2039), confiée à Novaé, filiale de la société IDEX.